

***Tableaux de synthèse  
du budget supplémentaire  
de la Nouvelle-Calédonie  
Exercice 2013***



**TABLEAU SYNTHETIQUE DU BUDGET 2013**

	Budget 2012		Budget 2013 avant BS (BP + DM1)		Reports 2012-2013		Mesures nouvelles BS 2013		BS 2013 (RP + Mesures nouvelles)		Budget 2013 après BS 2013		Ecart Budget 12 - Budget 13		Ecart Budget 12 - Budget 13	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Centimes additionnels	14 111 895 572	14 111 895 572	11 458 000 000	11 458 000 000	0	173 660 000	1 457 887 074	1 284 227 074	1 457 887 074	1 457 887 074	12 915 887 074	12 915 887 074	-1 196 008 498	-1 196 008 498	-8,48%	-8,48%
Taxes reversées	36 971 253 774	36 971 253 774	34 911 500 000	34 911 500 000	0	772 611 106	3 205 367 117	2 432 756 011	3 205 367 117	3 205 367 117	38 116 867 117	38 116 867 117	-1 145 613 343	-1 145 613 343	-3,10%	-3,10%
Fonds de concours	4 779 255 481	4 779 255 481	1 937 500 000	1 937 500 000	1 320 711 601	3 863 024 729	2 671 091 973	128 778 845	3 991 803 574	3 991 803 574	5 929 303 574	5 929 303 574	1 150 048 093	1 150 048 093	24,06%	24,06%
Ordre	726 849	726 849									0	0	-726 849	-726 849	-100,00%	-100,00%
<b>Total budget annexe</b>	<b>55 863 131 676</b>	<b>55 863 131 676</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>1 320 711 601</b>	<b>4 809 295 835</b>	<b>7 334 346 164</b>	<b>3 845 761 930</b>	<b>8 655 057 765</b>	<b>8 655 057 765</b>	<b>56 962 057 765</b>	<b>56 962 057 765</b>	<b>1 098 926 089</b>	<b>1 098 926 089</b>	<b>1,97%</b>	<b>1,97%</b>
Rec.Fisc / Dot. aux collectivités	120 577 065 871	95 808 241 083	125 976 065 871	92 182 680 371		1 968 836 459	-8 353 222	9 372 996 315	-8 353 222	11 341 832 774	125 967 712 649	103 524 513 145	5 390 646 778	7 716 272 062	4,47%	8,05%
Province Sud		35 810 174 968		35 174 241 900				3 581 969 823		3 581 969 823	0	38 756 211 723	0	2 946 036 755		8,23%
Province Nord		23 646 083 788		23 226 166 080				2 365 237 216		2 365 237 216	0	25 591 408 296	0	1 945 519 508		8,23%
Province Iles		13 174 607 581		12 940 647 020				1 317 811 121		1 317 811 121	0	14 258 458 141	0	1 083 850 560		8,23%
Communes		23 177 374 746		20 841 625 371		1 968 836 459		2 107 978 155		4 076 814 614	0	24 918 439 985	0	1 741 065 239		7,57%
dont FIP équipement part Etat	59 665 871	59 665 871	59 665 871	59 665 871				-8 353 222	-8 353 222	-8 353 222	51 312 649	51 312 649	-8 353 222	-8 353 222	-14,00%	-14,00%
<b>Total budget principal de répartition</b>	<b>120 577 065 871</b>	<b>95 808 241 083</b>	<b>125 976 065 871</b>	<b>92 182 680 371</b>	<b>0</b>	<b>1 968 836 459</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>9 372 996 315</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>11 341 832 774</b>	<b>125 967 712 649</b>	<b>103 524 513 145</b>	<b>5 390 646 778</b>	<b>7 716 272 062</b>	<b>4,47%</b>	<b>8,05%</b>
<b>Budget propre de la NC</b>	<b>24 768 824 788</b>		<b>33 793 385 500</b>			<b>-1 968 836 459</b>		<b>-9 381 349 537</b>		<b>-11 350 185 996</b>	<b>22 443 199 504</b>		<b>-2 325 625 284</b>			<b>-9,39%</b>
002- Affectation résultat reporté fonctionnement	24 114 734 313							26 581 166 075		26 581 166 075	26 581 166 075		2 466 431 762			
011 - Charges à caractère général - Hors tabacs		12 284 643 157		8 618 082 162			2 602 586 052		1 561 010 724		4 163 596 776		12 781 678 938		497 035 781	4,05%
011 - Charges à caractère général - Tabacs		1 800 000 000		1 800 000 000									1 800 000 000			
012 - Charges de personnel et frais assimilés		14 249 069 520		14 700 153 540				38 477 880		38 477 880			14 738 631 420		489 561 900	3,44%
013 - Atténuation de charges	398 553 000		673 179 000								673 179 000		274 626 000		68,91%	
65 - Autres charges de gestion courante		16 461 716 417		14 001 574 109		1 700 765 866		3 034 458 851		4 735 224 717		18 736 798 826		2 275 082 409		13,82%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus		188 325 400		196 271 400		252 030		-10 000 000		-9 747 970		186 523 430		-1 801 970		-0,96%
66 - Charges financières		285 700 000		440 500 000									440 500 000		154 800 000	54,18%
67 - Charges exceptionnelles		5 140 838 333		3 279 650 000		445 014 213		4 399 597 730		4 844 611 943		8 124 261 943		2 983 423 610		58,03%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 206 827 500		1 010 362 377		7 538 805		204 800 000		212 338 805		1 222 701 182		15 873 682		1,32%	
73 - Impôts et taxes	354 000 000		302 000 000		12 842 732		194 309 268		207 152 000		509 152 000		155 152 000		43,83%	
74 - Dotations, subventions et participations	8 246 530 098		6 749 059 261		1 461 263 149		119 643 401		1 580 906 550		8 329 965 811		83 435 713		1,01%	
75 - Autres produits de gestion courante	344 716 000		157 366 000		25 479 559		52 000 000		77 479 559		234 845 559		-109 870 441		-31,87%	
76 - Produits financiers	580 117 984		550 000 000		11 260 701				561 260 701		11 260 701		-18 857 283		-3,25%	
77 - Produits exceptionnels	24 000 000		26 000 000		110 223 158				110 223 158		136 223 158		112 223 158		467,60%	
042 - Virement entre sections	5 816 500 000	5 901 412 354	4 349 879 073	4 500 000 000	900 000 000		-1 500 000 000	-404 747 089	-600 000 000	-404 747 089	3 749 879 073	4 095 252 911	-2 066 620 927	-1 806 159 443	-35,53%	-30,61%
023 - Transfert à la section d'investissement		9 543 098 502		75 000 000				3 462 924 595		3 462 924 595		3 537 924 595		-6 005 173 907		-62,93%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>65 854 803 683</b>	<b>65 854 803 683</b>	<b>47 611 231 211</b>	<b>47 611 231 211</b>	<b>449 548 487</b>	<b>4 748 618 161</b>	<b>16 380 792 365</b>	<b>12 081 722 691</b>	<b>16 830 340 852</b>	<b>16 830 340 852</b>	<b>64 441 572 063</b>	<b>64 441 572 063</b>	<b>-1 413 231 620</b>	<b>-1 413 231 620</b>	<b>-2,15%</b>	<b>-2,15%</b>
<b>Equilibre section fonctionnement</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>-4 299 069 674</b>		<b>4 299 069 674</b>		<b>-11 350 185 996</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
001- Résultat reporté								3 073 924 595		3 073 924 595		3 073 924 595		3 073 924 595		
1068- Affectation résultat section investissement							9 206 447 695		9 206 447 695		9 206 447 695					
021 - Virement de la section de fonctionnement	9 543 098 502		75 000 000				3 462 924 595		3 462 924 595		3 537 924 595		-6 005 173 907		-62,93%	
040 - Transfert entre sections	2 700 000 000	3 700 000	2 700 000 000				800 000 000		800 000 000		3 500 000 000		800 000 000	-3 700 000	-29,63%	-100,00%
041 - Opérations patrimoniales	5 750 791 564	5 750 791 564			5 749 811 793	5 749 811 793	8 618 808 668	8 618 808 668	14 368 620 461	14 368 620 461	14 368 620 461	14 368 620 461	8 617 828 897	8 617 828 897	149,85%	149,85%
13 - Subventions d'investissement	11 737 792 195		10 400 000 000		5 480 806 577		7 000 000		5 487 806 577		15 887 806 577		4 150 014 382		35,36%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 540 100 001	5 194 100 001	6 993 954 918	1 114 500 000			-890 800 918		-890 800 918		6 103 154 000	1 114 500 000	-2 436 946 001	-4 079 600 001	-28,54%	-78,54%
20 - Immobilisations incorporelles		1 595 955 998		1 248 616 750			842 347 137		152 699 254		995 046 391		2 243 663 141		647 707 143	40,58%
204 - Subventions d'équipement versées		5 842 309 576		1 444 786 467			2 173 768 221		2 631 902 797		4 805 671 151		6 250 457 618		408 148 042	6,99%
21 - Immobilisations corporelles	182 600 000	1 984 648 044		973 677 509			1 045 465 347		1 021 004 967		2 066 470 114		3 040 147 623	-182 600 000	-1 055 499 579	-100,00%
22 - Immobilisations reçues en affectation		583 965 673		20 000			2 205 195		2 205 195		2 225 195		581 740 478		-99,62%	
23 - Immobilisations en cours		16 852 286 369		15 154 654 192			7 090 120 157		7 663 145 987		22 817 800 179		5 965 513 810		35,40%	
26 - Participations et créances rattachées à des participations		319 140 000		319 140 000			319 140 000		319 140 000		319 140 000		319 140 000		0,00%	
27 - Autres immobilisations financières	17 640 622	30 000 000		100 000 000			30 000 000	1 018 000 000	1 018 000 000	1 018 000 000	1 018 000 000	1 300 000 000	1 000 359 378	100 000 000	5670,77%	333,33%
45 - Opérations pour le compte de tiers	840 269 719	1 155 395 378	1 100 000 000	1 232 700 000	579 013 638	689 297 258	110 000 000	128 490 896	689 013 638	817 788 154	1 789 013 638	2 050 488 154	948 743 919	895 092 776	112,91%	77,47%
<b>Total investissement</b>	<b>39 312 292 603</b>	<b>39 312 292 603</b>	<b>21 268 954 918</b>	<b>21 268 954 918</b>	<b>11 809 632 008</b>	<b>17 942 155 108</b>	<b>22 332 380 040</b>	<b>16 199 856 940</b>	<b>34 142 012 048</b>	<b>34 142 012 048</b>	<b>55 410 966 966</b>	<b>55 410 966 966</b>	<b>16 098 674 363</b>	<b>16 098 674 363</b>	<b>40,95%</b>	<b>40,95%</b>
<b>Equilibre section investissement</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>-6 132 523 100</b>		<b>6 132 523 100</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Equilibre général</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>-10 431 592 774</b>		<b>10 431 592 774</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
Fonct (principal + annexe)	217 526 176 442	217 526 176 442	188 100 911 582	188 100 911 582	3 739 096 547	11 526 750 455	33 088 134 844	25 300 480 936	36 827 231 391	36 827 231 391	224 928 142 973	224 928 142 973	7 401 966 531	7 401 966 531	3,40%	3,40%
Inv (principal + annexe)	39 312 292 603	39 312 292 603	21 268 954 918	21 268 954 918	11 809 632 008	17 942 155 108	22 332 380 040	16 199 856 940	34 142 012 048	34 142 012 048	55 410 966 966	55 410 966 966	16 098 674 363	16 098 674 363	40,95%	40,95%
Budget (principal + annexe)	256 838 469 045	256 838 469 045	209 369 866 500	209 369 866 500	15 548 728 555	29 468 905 563	55 420 514 884	41 500 337 876	70 969 243 439	70 969 243 439	280 339 109 939	280 339 109 939	23 500 640 894	23 500 640 894		

**Répartition des dépenses du budget propre de la Nouvelle-Calédonie par missions et programmes**

Code Mission	Lib long Mission	Programme	Lib long Programme	Budget 2011	Exécuté 2011	Budget 2012	Exécuté 2012	BP 2013	Reports 2012-2013	BS 2013	RP13 + BS13	Budget 2013 après BS	Variation budget 12-13
M01	Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics	P0101	Financements réglementaires	1 600 000 000	1 432 072 593	1 992 500 000	1 730 713 037	2 103 500 000	192 500 000	125 163 305	317 663 305	2 421 163 305	21,51%
		P0102	Soutien exceptionnel aux collectivités locales	545 383 580	121 903 470	509 881 906	86 099 397	20 000 000	423 782 509	187 500 000	611 282 509	631 282 509	23,81%
<b>Total M01</b>				<b>2 145 383 580</b>	<b>1 553 976 063</b>	<b>2 502 381 906</b>	<b>1 816 812 434</b>	<b>2 123 500 000</b>	<b>616 282 509</b>	<b>312 663 305</b>	<b>928 945 814</b>	<b>3 052 445 814</b>	<b>21,98%</b>
M02	Pouvoirs publics et institutions	P0201	Congrès	1 383 369 777	1 112 500 224	1 501 847 645	1 129 970 358	1 253 870 450	234 819 581	37 270 000	272 089 581	1 525 960 031	1,61%
		P0202	Gouvernement	1 351 747 504	925 210 529	1 301 066 556	956 426 858	835 363 891	281 232 727	117 213 980	398 446 707	1 273 810 598	-2,09%
		P0203	Sénat coutumier	257 329 517	211 410 131	261 138 274	206 521 628	234 700 000	25 763 323	53 300 000	79 063 323	313 763 323	20,15%
		P0204	Conseils et autorités coutumières	195 343 235	141 573 479	238 907 682	183 168 275	199 345 000	4 506 402	22 570 000	27 076 402	226 421 402	-5,23%
		P0205	Conseil économique et social	161 291 365	149 853 494	169 657 753	145 057 253	182 830 000	7 874 092	12 850 000	20 724 092	203 554 092	19,98%
<b>Total M02</b>				<b>3 349 081 398</b>	<b>2 540 547 857</b>	<b>3 472 617 910</b>	<b>2 621 144 372</b>	<b>2 706 109 341</b>	<b>554 196 125</b>	<b>243 203 980</b>	<b>797 400 105</b>	<b>3 543 509 446</b>	<b>2,04%</b>
M03	Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens	P0301	Coordination administrative, transferts de compétences	551 821 118	206 164 368	697 034 697	383 027 284	541 848 801	181 228 546	44 403 000	225 631 546	767 480 347	10,11%
		P0302	Relations extérieures	724 768 181	520 507 122	775 050 294	662 130 116	528 935 940	64 128 805	272 381 282	336 510 087	865 446 027	11,66%
		P0303	Aménagement et prospective	57 158 506	14 210 046	190 219 240	89 021 757	75 875 000	50 228 878	62 200 000	112 428 878	188 303 878	-1,01%
		P0304	Affaires juridiques	44 843 116	26 787 674	80 328 725	51 396 517	60 500 000	23 843 829	0	23 843 829	84 343 829	5,00%
		P0305	Fonction publique	61 272 068	17 677 397	25 964 741	22 183 443	39 140 000	79 678	14 600 000	14 679 678	53 819 678	107,28%
		P0306	Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	13 671 926 792	13 077 302 504	13 712 525 285	12 786 896 867	14 163 851 540	42 847 635	29 815 255	72 662 890	14 236 514 430	3,82%
		P0307	Moyens généraux et gestion patrimoniale	1 728 391 820	1 173 615 883	1 958 165 415	1 093 392 654	1 229 897 993	646 810 686	1 099 136 369	1 745 947 055	2 975 845 048	51,97%
		P0308	Technologies et systèmes d'information	628 964 873	334 083 896	664 963 017	383 961 896	455 396 250	270 225 853	143 010 065	413 235 918	868 632 168	30,63%
<b>Total M03</b>				<b>17 469 146 474</b>	<b>15 370 348 890</b>	<b>18 104 251 414</b>	<b>15 472 010 534</b>	<b>17 095 445 524</b>	<b>1 279 393 910</b>	<b>1 665 545 971</b>	<b>2 944 939 881</b>	<b>20 040 385 405</b>	<b>10,69%</b>
M04	Economie verte, aménagement urbainisme, environnement et prévention des risques	P0401	Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	367 094 944	183 267 660	608 973 380	169 139 827	337 930 000	429 741 718	74 881 819	504 623 537	842 553 537	38,36%
		P0402	Météorologie	207 325 509	37 597 495	198 370 718	55 381 954	36 360 000	135 550 188	0	135 550 188	171 910 188	-13,34%
		P0403	Gestion de l'eau	707 380 872	261 624 157	623 042 018	251 283 067	248 494 910	363 266 315	3 100 000	366 366 315	614 861 225	-1,31%
		P0404	Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	1 551 434 246	691 521 985	1 709 820 592	866 280 368	875 755 429	826 904 643	17 500 000	844 404 643	1 720 160 072	0,60%
		P0405	Prévention des pollutions et risques industriels	17 500 000	9 500 000	17 500 000	9 490 700	24 000 000	0	0	0	24 000 000	37,14%
		P0406	Energie	51 853 869	13 988 670	168 910 239	122 709 096	42 300 000	31 474 490	1 882 154 000	1 913 628 490	1 955 928 490	1057,97%
<b>Total M04</b>				<b>2 902 589 440</b>	<b>1 197 499 967</b>	<b>3 326 616 947</b>	<b>1 474 285 012</b>	<b>1 564 840 339</b>	<b>1 786 937 354</b>	<b>1 977 635 819</b>	<b>3 764 573 173</b>	<b>5 329 413 512</b>	<b>60,21%</b>
M05	Coordination et développement des transports	P0501	Contrôle et exploitation aériens	204 079 892	107 108 714	215 869 645	98 220 982	84 945 980	114 142 515	6 989 952	121 132 467	206 078 447	-4,54%
		P0502	Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	1 281 550 964	695 230 102	2 423 226 239	1 345 673 380	924 529 860	1 060 560 916	340 000 000	1 400 560 916	2 325 090 776	-4,05%
		P0503	Infrastructures et sécurité routières	3 266 791 871	2 603 471 456	3 686 494 703	2 792 050 305	3 421 650 000	501 673 130	365 983 146	867 656 276	4 289 306 276	16,35%
		P0504	Transports et activités maritimes	113 429 815	97 280 460	148 497 285	108 234 504	119 074 475	23 944 838	22 000 000	45 944 838	165 019 313	11,13%
<b>Total M05</b>				<b>4 865 852 542</b>	<b>3 503 090 732</b>	<b>6 474 087 872</b>	<b>4 344 179 171</b>	<b>4 550 200 315</b>	<b>1 700 321 399</b>	<b>734 973 098</b>	<b>2 435 294 497</b>	<b>6 985 494 812</b>	<b>7,90%</b>
M06	Santé	P0601	Offre et qualité de soins	2 102 370 427	1 719 004 850	903 299 298	611 364 477	713 615 000	235 943 330	2 072 200 000	2 308 143 330	3 021 758 330	234,52%
		P0602	Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	111 011 658	66 019 383	108 653 299	70 555 185	112 152 000	10 545 142	20 117 877	30 663 019	142 815 019	31,44%
		P0603	Santé environnementale	409 856 719	193 202 774	410 596 712	159 382 421	159 209 000	173 093 281	24 270 999	197 364 280	356 573 280	-13,16%
		P0604	Médipôle et hôpital de Koné	4 851 492 978	823 753 488	11 332 773 447	6 167 287 161	11 407 200 000	5 140 183 480	664 500 000	5 804 683 480	17 211 883 480	51,88%
<b>Total M06</b>				<b>7 474 731 782</b>	<b>2 801 980 495</b>	<b>12 755 322 756</b>	<b>7 008 589 244</b>	<b>12 392 176 000</b>	<b>5 559 765 233</b>	<b>2 781 088 876</b>	<b>8 340 854 109</b>	<b>20 733 030 109</b>	<b>62,54%</b>
M07	Solidarités	P0701	Handicap et dépendance	122 465 918	24 252 411	489 950 000	209 764 794	204 330 000	247 000 000	66 950 000	313 950 000	518 280 000	5,78%

Code Mission	Lib long Mission	Programme	Lib long Programme	Budget 2011	Exécuté 2011	Budget 2012	Exécuté 2012	BP 2013	Reports 2012-2013	BS 2013	RP13 + BS13	Budget 2013 après BS	Variation budget 12-13
		P0702	Protection sociale	572 682 152	390 922 802	487 082 160	258 078 074	356 368 705	175 065 327	93 988 000	269 053 327	625 422 032	28,40%
		P0703	Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	1 387 118 959	512 256 007	2 239 496 435	1 758 369 948	1 235 047 000	417 756 578	251 660 000	669 416 578	1 904 463 578	-14,96%
<b>Total M07</b>				<b>2 082 267 029</b>	<b>927 431 220</b>	<b>3 216 528 595</b>	<b>2 226 212 816</b>	<b>1 795 745 705</b>	<b>839 821 905</b>	<b>412 598 000</b>	<b>1 252 419 905</b>	<b>3 048 165 610</b>	<b>-5,23%</b>
<b>M08</b>	<b>Jeunesse et sports</b>	P0801	Jeunesse	60 995 056	49 458 211	94 998 559	71 962 642	100 000 000	21 512 611	13 625 000	35 137 611	135 137 611	42,25%
		P0802	Sports	1 039 896 337	684 342 052	1 407 694 377	1 009 247 774	722 874 000	308 486 390	207 000 000	515 486 390	1 238 360 390	-12,03%
		P0803	Jeux du Pacifique 2011	4 616 325 979	3 250 212 902	1 242 534 931	896 868 290	0	345 666 641	-50 068 566	295 598 075	295 598 075	-76,21%
<b>Total M08</b>				<b>5 717 217 372</b>	<b>3 984 013 165</b>	<b>2 745 227 867</b>	<b>1 978 078 706</b>	<b>822 874 000</b>	<b>675 665 642</b>	<b>170 556 434</b>	<b>846 222 076</b>	<b>1 669 096 076</b>	<b>-39,20%</b>
<b>M09</b>	<b>Culture, condition féminine et citoyenneté</b>	P0901	Patrimoine, art et culture	1 709 952 557	1 401 988 803	2 024 988 016	1 712 750 271	1 681 826 600	299 436 449	226 208 100	525 644 549	2 207 471 149	9,01%
		P0902	Condition féminine et citoyenneté	52 591 055	23 111 308	66 957 190	35 236 291	52 500 000	28 307 500	0	28 307 500	80 807 500	20,69%
<b>Total M09</b>				<b>1 762 543 612</b>	<b>1 425 100 111</b>	<b>2 091 945 206</b>	<b>1 747 986 562</b>	<b>1 734 326 600</b>	<b>327 743 949</b>	<b>226 208 100</b>	<b>553 952 049</b>	<b>2 288 278 649</b>	<b>9,39%</b>
<b>M10</b>	<b>Affaires coutumières</b>	P1001	Patrimoine et terres coutumières	50 325 000	7 000 000	78 067 337	2 100 000	100 000 000	75 967 337	2 000 000	77 967 337	177 967 337	127,97%
		P1002	Actes coutumiers	283 674 576	88 909 335	260 844 579	76 619 116	52 425 000	173 804 552	28 310 000	202 114 552	254 539 552	-2,42%
<b>Total M10</b>				<b>333 999 576</b>	<b>95 909 335</b>	<b>338 911 916</b>	<b>78 719 116</b>	<b>152 425 000</b>	<b>249 771 889</b>	<b>30 310 000</b>	<b>280 081 889</b>	<b>432 506 889</b>	<b>27,62%</b>
<b>M11</b>	<b>Enseignement</b>	P1101	Enseignement du premier degré	218 721 695	114 451 466	233 202 779	152 632 779	238 150 000	35 889 632	13 826 731	49 716 363	287 866 363	23,44%
		P1102	Formation initiale des enseignants du 1er degré public	302 000 000	301 603 049	361 230 000	339 492 554	319 000 000	21 550 720	34 782 120	56 332 840	375 332 840	3,90%
		P1103	Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	600 227 061	379 747 040	789 076 478	667 000 934	681 940 700	101 999 240	155 504 000	257 503 240	939 443 940	19,06%
		P1104	Enseignement technique agricole			183 646 540	172 839 467	180 810 000	10 785 479	0	10 785 479	191 595 479	4,33%
		P1105	Enseignement privé			2 058 525 585	2 058 452 592	2 283 500 000	0	27 000 000	27 000 000	2 310 500 000	12,24%
		P1106	Enseignement second degré public			2 149 987 734	1 951 867 167	2 830 247 314	189 108 897	45 969 000	235 077 897	3 065 325 211	42,57%
<b>Total M11</b>				<b>1 120 948 756</b>	<b>795 801 555</b>	<b>5 775 669 116</b>	<b>5 342 285 493</b>	<b>6 533 648 014</b>	<b>359 333 968</b>	<b>277 081 851</b>	<b>636 415 819</b>	<b>7 170 063 833</b>	<b>24,14%</b>
<b>M12</b>	<b>Formation professionnelle</b>	P1201	Information, orientation, accompagnement	1 195 206 376	1 049 564 654	1 176 996 000	1 089 189 429	967 500 000	72 025 034	363 604 715	435 629 749	1 403 129 749	19,21%
		P1202	Former pour l'emploi	1 888 231 904	1 615 843 882	2 053 015 274	1 742 298 782	1 118 400 000	266 104 666	325 612 050	591 716 716	1 710 116 716	-16,70%
		P1203	Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	2 062 786 477	940 111 366	2 629 887 514	1 826 003 578	1 678 650 300	600 255 798	128 732 870	728 988 668	2 407 638 968	-8,45%
<b>Total M12</b>				<b>5 146 224 757</b>	<b>3 605 519 902</b>	<b>5 859 898 788</b>	<b>4 657 491 789</b>	<b>3 764 550 300</b>	<b>938 385 498</b>	<b>817 949 635</b>	<b>1 756 335 133</b>	<b>5 520 885 433</b>	<b>-5,79%</b>
<b>M13</b>	<b>Economie et emploi</b>	P1301	Travail et emploi	467 905 735	306 794 047	901 329 783	500 065 051	493 398 000	382 252 630	153 100 000	535 352 630	1 028 750 630	14,14%
		P1302	Marché intérieur	380 860 755	262 058 876	418 311 511	306 053 895	340 340 000	73 575 938	200 100 000	273 675 938	614 015 938	46,78%
		P1303	Etudes économiques et sociales	357 500 000	350 000 000	366 200 000	359 675 000	350 000 000	6 525 000	7 800 000	14 325 000	364 325 000	-0,51%
		P1304	Soutien au secteur agricole	1 596 959 125	1 545 860 966	1 658 635 151	1 591 551 843	1 061 743 350	54 072 070	635 000 000	689 072 070	1 800 815 420	8,57%
		P1305	Pêche	147 315 252	120 213 949	79 329 710	60 232 870	45 010 000	3 654 079	6 176 161	9 830 240	54 840 240	-30,87%
		P1306	Mines et carrières	227 187 920	142 005 962	175 899 947	113 495 636	172 586 000	43 350 736	4 225 000	47 575 736	220 161 736	25,16%
		P1307	Economie numérique et communication	403 058 250	157 594 902	834 463 348	224 821 724	610 570 000	609 354 732	232 400 000	841 754 732	1 452 324 732	74,04%
<b>Total M13</b>				<b>3 580 787 037</b>	<b>2 884 528 702</b>	<b>4 434 169 450</b>	<b>3 155 896 019</b>	<b>3 073 647 350</b>	<b>1 172 785 185</b>	<b>1 238 801 161</b>	<b>2 411 586 346</b>	<b>5 535 233 696</b>	<b>24,83%</b>
<b>M14</b>	<b>Gestion des finances publiques</b>	P1401	Stratégie et gestion fiscales	1 428 220 518	1 249 304 554	515 068 538	340 437 051	375 470 000	138 022 204	10 900 000	148 922 204	524 392 204	1,81%
		P1402	Stratégie et gestion financières	437 616 956	182 561 676	617 378 760	290 839 192	146 807 641	306 693 214	1 915 000	308 608 214	455 415 855	-26,23%
<b>Total M14</b>				<b>1 865 837 474</b>	<b>1 431 866 230</b>	<b>1 132 447 298</b>	<b>631 276 243</b>	<b>522 277 641</b>	<b>444 715 418</b>	<b>12 815 000</b>	<b>457 530 418</b>	<b>979 808 059</b>	<b>-13,48%</b>
<b>M15</b>	<b>Mouvements financiers</b>	P1501	Dette et trésorerie	1 081 199 685	1 040 039 338	5 484 628 661	5 060 303 509	1 554 500 000	0	0	0	1 554 500 000	-71,66%
		P1502	Provisions	10 000 000	10 000 000	1 401 412 354	1 401 412 354	0	0	195 252 911	195 252 911	195 252 911	-86,07%
		P1503	Mouvements financiers divers	14 520 040 370	11 394 771 903	26 050 978 230	7 878 720 052	8 493 920 000	6 185 653 285	15 965 895 490	22 151 548 775	30 555 468 775	17,29%
<b>Total M15</b>				<b>15 611 240 055</b>	<b>12 444 811 241</b>	<b>32 937 019 245</b>	<b>14 340 435 915</b>	<b>10 048 420 000</b>	<b>6 185 653 285</b>	<b>16 161 148 401</b>	<b>22 346 801 686</b>	<b>32 305 221 686</b>	<b>-1,92%</b>
<b>Total général</b>				<b>75 427 850 884</b>	<b>54 562 425 465</b>	<b>105 167 096 286</b>	<b>66 895 403 426</b>	<b>68 880 186 129</b>	<b>22 690 773 269</b>	<b>27 062 579 631</b>	<b>49 753 352 900</b>	<b>118 633 539 029</b>	<b>12,80%</b>

# Comptes sociaux 2012

## De la Nouvelle-Calédonie

### Les comptes de la CAFAT

Les comptes annuels de la CAFAT intègrent les cinq branches du régime général de sécurité sociale de la Nouvelle-Calédonie : le RUAMM, les accidents du travail-maladies professionnelles, la vieillesse-veuvage, les prestations familiales, le chômage, mais également le régime des prestations familiales de solidarité (AFS).

Les comptes annuels 2012 de la CAFAT dégagent un résultat consolidé excédentaire de 4,5 milliards F CFP contre un résultat consolidé déficitaire en 2011 de 1,5 milliards F CFP.

Le RUAMM, les AFS et les accidents du travail sont en déficit. Les autres branches sont en excédent.

Les disponibilités de l'ensemble des branches s'élèvent à 57,8 milliards F CFP (+ 19,4 %). Les disponibilités intègrent les comptes courants, les comptes à terme, les intérêts à percevoir au titre de 2012. Il convient de rappeler toutefois que la réglementation du régime de sécurité sociale applicable (Loi du pays n° 2001-016 modifiée du 11 janvier 2002) prévoit une gestion en compte distinct des réserves des branches.

Au 31/12/2012 les catégories de cotisants sont au nombre de :

- 79 765 pour les salariés déclarés (+ 4,15 %) ;
- 14 942 pour les fonctionnaires (stable) ;
- 21 573 pour les travailleurs indépendants (+ 5,1%).

Les encaissements de cotisations 2012 du régime général s'élèvent à 96 134 millions F CFP contre 84 270 millions F CFP en 2011 soit une augmentation de 14 % liée à l'élargissement de l'assiette et à l'augmentation du taux de cotisation du RUAMM des travailleurs indépendants.

La ventilation des encaissements de cotisations 2012 est la suivante :

- salariés de contrat privé et leurs employeurs 80 095 millions F.CFP (70 182 millions F CFP en 2011) ;
- fonctionnaires et leurs employeurs (10 910 millions F CFP contre 10 372 millions F CFP en 2011);
- travailleurs indépendants (4 444 millions F CFP contre 3 071 millions F CFP en 2011 + 44,7 %) ;
- retraités : cotisations prélevées sur retraite (685 millions F CFP).

La revalorisation de 7,1 % du SMG (de 140 000 à 150 000 F CFP) et du SMAG ( 119 000 F à 127 500 F) en début d'année 2012 a contribué à la croissance des cotisations sociales.

Les plafonds de cotisations ont été augmentés au 1er janvier 2012 de 5 % afin de suivre l'inflation.

Le taux de recouvrement périodique s'infléchi : il est de 96,66 % contre 97.13 % en 2011, c'est un indicateur de la bonne santé financière des entreprises et cotisants.

Le financement des 5 branches gérées par la CAFAT s'appuie essentiellement sur les cotisations sociales à plus de 85 %.

Des recettes fiscales (TSS et CSA) reversées sous forme de subventions par l'ASSNC dans le cadre d'une convention financière conclue entre la CAFAT, la Nouvelle-Calédonie et l'ASSNC le 16 août 2010 ont représenté 15 379 millions F CFP.

Le taux de reversement de la TSS à la CAFAT s'élève à 89,7 %. Taux calculé sur la TSS 2012 nette des frais de recouvrement de 2%.

Des allègements des charges sociales prévus par des délibérations du Congrès représentent un total de 11 235 millions F CFP (chiffre provisoire):

- la réduction sur les bas salaires pour 2 758 millions F CFP ;
- le taux minoré des travailleurs indépendants pour 4 933 millions F CFP ;
- les cotisations minorées des secteurs aidés pour 3 487 millions F CFP.

Ces allègements de charges sont intégralement compensés par la Nouvelle-Calédonie via l'ASSNC dans le cadre de la convention financière du 16 août 2010.

La part non-contributive des minima retraite de « l'ancien dispositif » ( rendu caduque par la mise en place du complément retraite solidarité au 1<sup>er</sup> janvier 2007) s'élève à 1 477 millions F CFP, elle est intégralement prise en charge par la Nouvelle-Calédonie via l'ASSNC.

S'agissant du complément retraite de solidarité dont la gestion est confiée à la CAFAT depuis 2007, les modifications des textes en 2012 l'ont transformé en véritable minimum retraite : la dépense 2012 s'est élevée à 1 010 millions F CFP ( contre 74,3 millions F CFP en 2011) intégralement pris en charge par la Nouvelle-Calédonie via l'ASSNC.

Le régime handicap et de la perte d'autonomie dont la gestion est confiée à la CAFAT a perçu 1 681 millions F CFP correspondant à 10 % de la TSS conformément à loi de pays 2009-2 du 7 janvier 2009.

Les produits financiers sont constitués par les intérêts perçus sur les fonds de réserve placés en comptes à terme se sont élevés à près de 1 431 millions F CFP. A ce jour la CAFAT n'effectue aucun placement financier en bourse.

**RESULTAT 2012**  
**DES BRANCHES DU REGIME GENERAL DE LA CAFAT ET DES AFS**  
*Chiffres en milliers de F.CFP*

	<b>Résultats 2011</b> arrêtés le 5/7/2012	<b>Budget 2012</b> Voté le 2/12/2011	<b>Résultats 2012</b> Arrêtés le 27/6/2013	<b>Réserves au 31.12.12</b> y compris le résultat 2012	<b>Budget 2013</b> Voté le 10/12/2012
<b>Accidents du travail</b> « Gestion A »				2 918 506 dont disponibilités	
recettes	4 390	4 612 923	4 608 384	2 793 156	4 960 340
dépenses	4 332	5 019 528	4 680 745		4 979 738
<b>résultat</b>	<b>58 308</b>	<b>- 406 605</b>	<b>-72 361</b>		<b>- 19 398</b>
<b>Chômage</b> « Gestion D »				3 184 349 dont disponibilités	
recettes	3 748 440	4 000 432	3 979 117	3 160 929	4 138 192
dépenses	2 786 939	3 443 799	3 201 312		4 026 140
<b>résultat</b>	<b>961 501</b>	<b>556 633</b>	<b>777 804</b>		<b>112 052</b>
<b>Prestations familiales</b> « Gestion F »				9 441 383 dont > disponibilités: 5 765 093 > avances au RUAMM 3 072 000	
recettes	12 285 159	13 568 294	13 361 648		14 847 073
dépenses	11 792 736	12 776 403	11 750 745		13 847 812
<b>résultat</b>	<b>492 423</b>	<b>791 891</b>	<b>1 610 902</b>		<b>999 261</b>
<b>AFS</b> « Gestion FS » ❶				4 455 228 dont disponibilités 3 255 228	
recettes	131 795	4 585 129	377 693		4 983 936
dépenses	6 678 264	4 253 863	2 583 957		2 585 459
<b>résultat</b>	<b>- 6 546 469</b>	<b>331 266</b>	<b>- 2 206 264</b>		<b>2 398 477</b>
<b>RUAMM</b> « Gestion M » ❷				- 1 186 Rappel du mini réglementaire 18 504 538	
recettes	63 728 508	57 891 630	63 382 685		64 651 657
dépenses	64 544 340	66 210 271	64 505 517		69 389 936
<b>résultat</b>	<b>- 815 832</b>	<b>- 8 318 641</b>	<b>-1 122 831</b>		<b>-4 738 279</b>
<b>Retraite</b> « Gestion V »				37 099 013 dont disponibilités 35 766 393	
recettes	36 171 125	32 360 574	38 754 094		34 384 789
dépenses	31 538 815	27 502 254	33 056 521		28 055 969
<b>résultat</b>	<b>4 632 310</b>	<b>4 858 320</b>	<b>5 697 572</b>		<b>6 328 820</b>

Les états financiers sont tenus en comptabilité d'engagement : les charges et produits sont rattachés à l'exercice concerné en raison du fait générateur, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

❶ Le budget prévisionnel 2013 des allocations familiales de solidarité (AFS) a été voté en décembre 2012 donc avant l'adoption de la Loi du pays qui maintient la CSA à l'ASSNC pour 2013 et 2014 (LP n° 2013-3 du 4/06/2013). Le régime ne disposera donc pas de recette en 2013 et devrait afficher un déficit de l'ordre de 2 600 millions. Le régime puisera sur ses réserves pour assurer le paiement des prestations.

❷ Le RUAMM

L'écart entre le résultat prévisionnel (- 8 318 millions) et le résultat réel (-1 122 millions) s'explique notamment par :

- les effets du plan de redressement adopté fin 2011 par le congrès estimés à environ 4 milliards (baisse du coefficient du prix des médicaments, création d'une seconde tranche de cotisation, augmentation du taux de cotisation des travailleurs indépendants);
- un différentiel entre les dotations et les reprises sur provisions ;
- un différé sur certaines charges du secteur public (soins externes et dispensaires) ;
- une sous-estimation de la compensation des charges liée à l'accord de coordination avec la métropole de 383 millions.

Rappel de l'endettement du RUAMM : 5 472 millions F CFP

- avances de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie pour un total de 2 400 millions F CFP ;
- (1 350 millions solde de l'avance versée en 2005 ; et 1050 millions au titre de l'avance consentie en 2011) ;
- avances de trésorerie de la branche des prestations familiales pour 3 072 millions F CFP.

## **La branche accidents du travail et maladies professionnelles**

En 2012 la branche est quasiment à l'équilibre, elle dégage un léger déficit de 72,3 millions F CFP.

3 065 millions F CFP de prestations ont été versées en 2012 ( 2 667 en 2011), elles enregistrent un taux d'augmentation important (14,9%).

Les cotisations sociales s'élèvent à 3 814 millions, elles sont en progression de 3,5%.

Les frais de gestion de 378 millions F CFP représentent 12,3 % des prestations.

Les réserves s'élèvent à 2 918 millions F CFP et sont légèrement inférieures au minimum réglementaire de 3 120 millions F CFP correspondant à 8/12ème des dépenses.

La réforme de la tarification des risques est en cours de finalisation et permettra de mettre en cohérence le taux de cotisations en fonction du secteur d'activité (niveau de risque) des entreprises.

2013 devrait être proche de l'équilibre.

## **La branche chômage**

La branche d'assurance chômage dégage un excédent de 777,8 millions F CFP (961,5 millions F CFP en 2011).

On dénombre en moyenne mensuelle 1 900 chômeurs indemnisés. L'accroissement du nombre de chômeurs indemnisés de 5 % se traduit dans les mêmes proportions sur le nombre de journées indemnisées. Les dépenses de prestations s'élèvent à 2 043 millions, elles sont en augmentation de 15,4 % par rapport à 2011. Ce taux résulte d'un nombre plus élevé de chômeurs indemnisés mais surtout de la revalorisation constatée à hauteur de 10% de l'allocation journalière moyenne suite à l'augmentation du SMG et au nombre d'indemnisations plus important basé sur le SMG.

Les frais de gestion s'élèvent à 262 millions F CFP soit 12,8 % des prestations.

En 2012 le marché du travail s'est dégradé (fins des gros chantiers de l'usine du Nord, des jeux du pacifique, de l'aéroport de la Tontouta).

Les réserves du régime s'élèvent à 3 184 millions F CFP au 31 décembre 2012. Elles excèdent le maximum réglementaire de 1 050 millions F CFP. Le conseil d'administration a la compétence pour décider de l'affectation de cet excédent (viré au fonds inter-régime ou rester dans la branche).

Pour l'année 2013, la caisse prévoit un résultat toujours positif avec un excédent de 112 millions F CFP.

## **La branche famille (prestations familiales)**

La branche famille du régime général dégage un excédent de 1 611 millions F CFP (492 millions F CFP en 2011).

Les dépenses de prestations (essentiellement les allocations familiales) s'élèvent à 10 656 millions F CFP, elles sont en hausse de 2,3 % conséquence la revalorisation de la valeur du point.

Le nombre de familles bénéficiaires des allocations familiales augmentent légèrement : 33 490 contre 33 040 en 2011. A l'inverse le nombre d'enfants bénéficiaires diminue : 61 733 enfants ( 61 910 en 2011) .

Les frais de gestion s'élèvent à 423 millions F CFP soit 3,9 % des prestations.

Le fonds de réserve se chiffre à 9 441 millions F CFP, il dépasse de 1 608 millions F CFP le maximum réglementaire fixé à 7 833 millions.

Pour 2013, les prévisions budgétaires de la CAFAT tablent sur un excédent de 999 millions F CFP.

### **Le régime des allocations familiales de solidarité (AFS)**

Ce régime enregistre en 2012 un résultat déficitaire de 2 206 millions F CFP.

Ce régime a été créé en 2005 et la gestion confiée à la CAFAT. Son financement repose sur la CSA qui lui a été affectée. Toutefois depuis 2011 la CSA a été réaffectée à l'ASSNC et la Loi du pays n° 2013-3 du 4 juin 2013 a de nouveau prolongé l'affectation de la CSA à l'ASSNC en 2013 et 2014.

En 2012 le régime a pu assurer le paiement des prestations en puisant dans ses réserves.

Les produits 2012 s'élèvent à seulement 111,3 millions F CFP (produits financiers des réserves placées en compte à terme) alors que les charges s'élèvent à 2 584 millions F CFP dont 2 221 millions F CFP de prestations.

On dénombre 14 014 enfants bénéficiaires en 2012.

Les frais de gestion s'élèvent à 177,3 millions F CFP soit 7,9 % des prestations.

Au 31/12/2012 les réserves disponibles du régime (déduction faite du déficit 2012) s'élèvent à 3 255 millions. Ces réserves vont permettre d'assurer le paiement des prestations 2013 (sans création de nouvelles prestations) mais en l'absence de nouvelles recettes le régime ne pourra pas financer les prestations en 2014.

### **Le RUAMM**

Avec des charges de 64 505 millions F CFP et des ressources de 63 382 millions F CFP le résultat est en déficit de 1 122 millions F CFP (le déficit 2011 s'élevait à 816 millions F CFP). Le régime ne dispose d'aucune réserve fin 2012.

Le déficit réel s'avère inférieur au déficit prévisionnel du budget initial voté début décembre 2011 car il n'intégrait pas les effets liées aux mesures de redressement votées par le congrès fin décembre.

Les mesures de redressement votées par le congrès fin 2011 ont permis de réduire significativement le déficit structurel du RUAMM. Ainsi l'élargissement de l'assiette de cotisation (par la création d'une seconde tranche de cotisations au-delà de 483 600 F CFP et jusqu'à 5 millions F CFP mensuel constitue un quasi-déplafonnement) l'augmentation du taux de cotisation des travailleurs indépendants a procuré environ 3 milliards de cotisations supplémentaires. L'action sur la maîtrise des dépenses via la réduction du prix des médicaments et le remboursement sur la base du générique ont réduit les dépenses de plus de 700 millions (le poste de pharmacie a diminué de 9,6 % en 2012) . Le gel des tarifs des professionnels de santé institué par un arrêté du gouvernement a aussi contribué à contenir l'évolution des dépenses.

Grâce à ces mesures le montant global des charges 2012 (64 505 millions F CFP) a pu être maîtrisé puisqu'il s'avère identique à celui de 2011 (64 544 millions F CFP)

Le compte de résultat du RUAMM comptabilise à fin 2012 des dépenses de prestations à hauteur de 55 550 millions F CFP (en progression de 3,8% par rapport à 2011). Ce montant est à majorer de 2 975 millions correspondant aux provisions (estimation de la dépense différée sur 2013).

L'année 2012 s'est donc traduite par un taux de progression des dépenses inférieur au taux de longue période (de l'ordre de 7 % par an).

La Nouvelle-Calédonie via l'Agence sanitaire et sociale a versé une subvention dite « d'équilibre » de 800 millions F CFP pour le RUAMM (une subvention complémentaire de 670 millions a été versée en mai 2013 mais n'a pas pu être comptabilisée dans le résultat 2012). Le montant des subventions 2011 (plus de 4 900 millions F CFP dont 3200 millions F CFP financés sur la CSA) était exceptionnel et n'a pu être reconduit en 2012, la CSA ayant été utilisée pour financer les minima retraite et vieillesse.

Sans ces mesures de redressement le déficit du RUAMM aurait dépassé les 5 milliards.

En l'absence de réserves (105 millions F CFP en début d'année 2012, ce qui ne permet même pas d'assurer une demi-journée de prestations) la trésorerie du RUAMM a rencontré des difficultés récurrentes qui a conduit la caisse à différer certains paiements et notamment ceux à destination des hôpitaux publics (dotation globale de financement). Les établissements hospitaliers ont à leur tour eu à faire face à de sérieuses difficultés de trésorerie entraînant un retard dans les paiements des fournisseurs, des cotisations sociales.

De surcroît le RUAMM est endetté à hauteur de 5 472 millions F CFP au titre des avances de trésorerie qui lui ont été consenties depuis plusieurs années par la branche prestations familiales (3 072 millions F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (2 400 millions F CFP).

Toutefois le régime reste en déséquilibre structurel. Le rétablissement de l'équilibre nécessitera l'adoption de mesures de redressement complémentaire pour apporter des ressources nouvelles combinées à des actions de maîtrise des dépenses afin de compléter les mesures adoptées par le Congrès fin 2011.

En 2012 la Nouvelle Calédonie via l'Agence sanitaire et sociale a compensé les dispositifs d'allègement des cotisations (travailleurs indépendants, réduction bas salaires, secteurs aisés) à hauteur de 7 561 millions F CFP.

Le RUAMM a donc bénéficié en 2012 de recettes fiscales de 8 361 millions F CFP contre 12 200 en 2011 et 8 382 millions F CFP en 2010 (baisse liée à la réaffectation de la TSS et TAT3S) et 11 050 millions F CFP en 2009.

Les charges de gestion s'élèvent à 2 777 millions F CFP soit 4,7 % des prestations dont 2 206 millions F CFP de charges administratives (+ 12,8%), et 571 millions F CFP de charges liées au contrôle médical unifié (+2,19%). Le RUAMM supporte également des charges destinées à équilibrer le fonctionnement de ses centres médicaux sociaux (390 millions F CFP).

La population couverte par le RUAMM est en progression contenue : elle s'élève à 250 432 personnes fin 2012 contre 247 116 fin 2011 soit une augmentation de 1,3%.

Pour 2013, la caisse évalue le déficit du RUAMM à 4,7 milliards.

## **La branche assurance vieillesse et veuvage**

Avec des charges de 33 056 millions et des produits de 38 754 millions la branche dégage en 2012 un résultat excédentaire de 5 697 millions F CFP (4 632 millions F CFP en 2011).

Les prestations ont augmenté de 8,05% en raison de la revalorisation de la valeur du point cumulée à l'augmentation du nombre de retraites servies (+ 997). Les cotisations ont progressé de 6,56 % .

La valeur du point a été revalorisée au 1er avril 2012 de 3,49%.

Le montant des engagements de la caisse vis-à-vis des régimes de retraite de la fonction publique (suite à validation des « périodes de services précaires » des contractuels intégrés dans la fonction publique) s'établit à 6 110 millions F CFP fin 2012, il est désormais provisionné (la charge a bien été enregistrée dans les comptes).

Les produits financiers sont de 1 108 millions F CFP, il s'agit pour l'essentiel d'intérêts perçus sur les réserves placées en comptes à terme .

Les frais de gestion s'élèvent à 413 millions F CFP CFP, soit 1,6 % du montant des pensions servies (25 442 millions F CFP).

Les pertes de cotisations résultant de l'abattement pour les secteurs aidés et de la réduction sur les bas salaires représentent 1 968 millions F CFP et sont intégralement pris en charge par la Nouvelle Calédonie via l'ASSNC. La part non-contributive des anciens minimas retraite a été intégralement compensée par l'intermédiaire de l'ASSNC pour un montant de 1 477 millions F CFP.

Fin 2012 on dénombre 29 445 bénéficiaires dont 23 984 pensions de retraite et 5 273 pensions de réversion.

Au 31 décembre 2012 le fonds de réserve (y compris le résultat 2012) s'élève à 37 099 millions F CFP ce qui correspond à 16 mois de dépenses de prestations (le minimum étant de 12 mois).

Pour 2013 les prévisions budgétaires de la CAFAT affichent un excédent de 6 328 millions F CFP .

## **Le régime d'aide en faveur des personnes en situation handicap et en perte d'autonomie**

Avec des charges de 4 217 millions F CFP et des recettes de 3 522 millions F CFP le régime du handicap finit l'année avec un déficit de 695 millions F CFP ( contre un déficit de 832 millions F CFP en 2011).

Le régime continue à monter en puissance (1 dossier sur 3 déposé est un nouveau bénéficiaire). On dénombre 3510 bénéficiaires au 31/12/2012.

Le régime est financé depuis sa création en 2009 par la Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces sur la base d'une convention qui est arrivée à échéance fin 2012. En 2012 la Nouvelle-Calédonie a reversé via l'ASSNC 1 836 millions (correspondant à 10% de la TSS majoré par une participation spécifique de la Nouvelle-Calédonie de 155 millions). Une nouvelle convention est en cours de signature pour 2013 mais les provinces ont d'ores et déjà annoncé vouloir se retirer du financement à compter de 2014 (leur contribution s'élève à un peu plus de 1 557 millions)

Les excédents des exercices antérieurs s'élèvent à fin 2012 à 1 884 millions F CFP et vont être absorbés en totalité pour assurer la continuité des prestations. Les dépenses 2013 sont estimées à plus de 5 milliards F CFP. On note déjà des tensions sur la trésorerie mi-2013 mais la problématique du financement sera aigue en 2014 si le retrait annoncé par les provinces se confirme.

## Les comptes de la mutuelle des fonctionnaires

Le résultat global des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012 est excédentaire et s'élève à 76 millions (139 millions F CFP en 2011).

Le résultat d'exploitation (indicateur de l'activité courante) est équilibré : il dégage un léger excédent de 20,7 millions. le résultat global est majoré grâce au produits financiers ( 60,3 millions).

Globalement les charges de prestations s'élèvent à 2853 millions et progressent de 8,9 %. Ce taux d'évolution élevé s'explique en partie par le fait que la mutuelle valorise désormais dans ses comptes les soins réalisés dans ses centres. Par contre le montant des prestations réglées est resté quasi-constant (2357 millions F CFP contre 2340 millions l'exercice précédent).

Les cotisations s'élèvent à 3 441 millions F CFP (+ 3,5 %).

Le résultat excédentaire de l'assurance maladie (431 millions F CFP) compense le déficit des cabinets dentaires et médicaux et de la pharmacie (264 millions F CFP) et le déficit des centres Enfantasia, Poé, et Trianon (89,5 millions F CFP).

Le résultat financier est en augmentation (60,3 millions contre 43,6 millions F CFP l'exercice précédent).

Les charges de personnel s'élèvent à 921,6 millions (+3,7 %).

Les réserves s'élèvent à 2 745 millions F CFP et couvrent presque une année de prestations.

A la clôture de l'exercice (30 juin 2012) la trésorerie s'élevait à 2 175 millions F CFP soit 9 mois de prestations.

On dénombre 66 037 bénéficiaires au 30 juin 2012 soit une progression de 1,7 % identique à celle de l'exercice précédent.

Le ratio prestations/cotisations s'établit à 83 %.

La direction de la Mutuelle sur la base d'études actuarielles annonce un déséquilibre structurel à compter de 2019.

Pour l'exercice 2012/2013 (élaboration des comptes actuellement en cours) la Mutuelle prévoit de rester en excédent (environ 96 millions F CFP).

## Les comptes de l'aide au logement

Le dispositif de l'aide au logement a bénéficié en 2012 à 5764 ménages (4 450 en 2011). Les prestations servies se chiffrent à 1 774 millions F CFP (1 461 millions en 2011, 990 en 2010, 560 en 2009).

Le dispositif continue à monter en puissance depuis que les conditions d'accès ont été élargies mi-2010 à de nouvelles catégories de bénéficiaires (étudiants, personnes âgées en maison de retraite), et aux bailleurs du secteur privé.

Le FSH (gestionnaire du régime) assure le fonctionnement du dispositif avec des frais de fonctionnement de 51,5 millions F CFP soit 2,7 % des prestations versées.

Le fonds est financé par le FSH (1/3), la Nouvelle-Calédonie au travers de l'ASSNC (1/3) et les 3 Provinces. La contribution du FSH et des Provinces est toutefois plafonnée à 15 % du montant de la contribution des employeurs perçue par le FSH au titre de l'exercice précédent (473,6 millions F CFP), le reste est à la charge de la Nouvelle-Calédonie (867,6 millions F CFP).

Le budget 2012 s'élève à 1 800 millions F CFP.

Les financeurs ont globalement versé 1 726 millions F CFP sur un montant appelé de 1 771,5 millions F CFP.

\*\*\*\*\*

# Mission M01

## Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

REPORTS :	DEPENSES :	2 585 118 968 F 0 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	9 744 659 620 F
	RECETTES :	-8 353 222 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	12 329 778 588 F
	RECETTES :	-8 353 222 F



La mission M01 assure le financement réglementaire des collectivités territoriales et le soutien financier exceptionnel aux collectivités locales lorsque la conjoncture ou l'intérêt général l'impose.

### Financements réglementaires

Le budget de la Nouvelle-Calédonie est un budget de répartition dans le sens où la Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représente 74,25 %. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 57,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat.

## Historique des moyens financiers

### Dépenses :

M01-Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012- 2013
P0101 Financements réglementaires	139 009 140 653	97 800 741 083	105 945 676 450	9 498 159 620	8 144 935 367
P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	545 383 580	509 881 906	690 282 509	246 500 000	180 400 603
<b>Total Mission M01</b>	<b>139 554 524 233</b>	<b>98 310 622 989</b>	<b>106 635 958 959</b>	<b>9 744 659 620</b>	<b>8 325 335 970</b>

### Recettes :

M01-Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012- 2013
P0101 Financements réglementaires	158 118 585 710	120 577 065 871	125 967 712 649	-8 353 222	5 390 646 778
P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales	163 146 843	0	0	0	0
<b>Total Mission</b>	<b>158 281 732 553</b>	<b>120 577 065 871</b>	<b>125 967 712 649</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>5 390 646 778</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 161 336 459 F</b>
<b>Programme P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>9 498 159 620 F</b>
		<b>Recettes</b>	<b>-8 353 222 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>11 659 496 079 F</b>
		<b>Recettes</b>	<b>-8 353 222 F</b>

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

#### En dépenses

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0101-00</b> - Recettes de l'assiette de répartition	1 800 000 000	1 800 000 000	0	0	1 800 000 000
<b>Action A0101-01</b> - Dotations aux communes FIP (Etat)	23 177 374 746	20 841 625 371	1 968 836 459	2 107 978 155	24 918 439 985
<b>Action A0101-02</b> - Dotations aux provinces	72 630 866 337	71 341 055 000	0	7 265 018 160	78 606 073 160
<b>Action A0101-04</b> - Taxes affectées	0	0	0	65 163 305	10 455 800
<b>Action A0101-05</b> - Fonds de concours	192 500 000	303 500 000	192 500 000	60 000 000	556 000 000
<b>Total</b>	<b>97 800 741 083</b>	<b>94 286 180 371</b>	<b>2 161 336 459</b>	<b>9 498 159 620</b>	<b>11 659 496 079</b>

#### En recettes :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0101-00</b> - Recettes de l'assiette de répartition	120 517 400 000	125 916 400 000	0	0	125 916 400 000
<b>Action A0101-01</b> - Dotations aux communes FIP (Etat)	59 665 871	59 665 871	0	-8 353 222	51 312 649
<b>Total</b>	<b>120 577 065 871</b>	<b>125 976 065 871</b>	<b>0</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>125 967 712 649</b>

## Les actions pour 2013

<b>Action A0101-01 - Dotation aux communes FIP (reversement)</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 108 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>-8,4 MF</b>

La loi organique dispose pour les fonds intercommunaux de péréquation :

« Un fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits, à l'exclusion des impôts, droits et taxes affectés au fonds intercommunal pour le développement de l'intérieur et des îles.

Cette quote-part qui ne peut être inférieure à 16 % de ces ressources, est fixée chaque année, compte tenu du montant desdites ressources inscrites au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie, par une délibération du congrès... »

« Le montant définitif de la quote-part versé au fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la quote-part versée au fonds au titre de l'année précédente ; le montant définitif de la dotation versée à chaque commune par le fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la dotation versée par le fonds au titre de l'année précédente. Toutefois, la quote-part versée au fonds ne peut en aucun cas dépasser le plafond de 18 % des ressources énumérées au premier alinéa. La mise en œuvre de ces dispositions est écartée dans le cas où la baisse des recettes servant d'assiette fait suite à une progression des mêmes recettes, au cours de l'exercice précédent, supérieure à 10 %. »

« Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes reçoit une quote-part qui ne peut être inférieure à 0,50 % de la somme du produit des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part est fixée chaque année par délibération du congrès compte tenu du montant desdites ressources inscrites au budget primitif de la Nouvelle-Calédonie. »

Il est à noter que sur le FIP équipement, la Nouvelle-Calédonie accorde 0,25 % du produit des impôts en plus du minimum légal de 0,50 %, ce qui porte la quote-part à 0,75 %.

### Le fonds intercommunal de péréquation pour

**le fonctionnement des communes (FIP fonctionnement) Dépenses : 2 021,6 MF**

Le recouvrement net des recettes de l'assiette s'est élevé en 2012 à 131 307 MF pour une prévision de 118 672 MF ce qui conduit à un ajustement des dotations de 2 021,6 MF pour le fonctionnement des communes.

### Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes (FIP Investissement)

**Dépenses : 86,4 MF**

Les dotations d'investissement des communes sont ajustées à hauteur de 86,4 MF.

Situation comparative des FIP définitif entre 2010 et 2012 :

En XPF	2010	2011	2012	Evolution 11/12
Fonctionnement	17 917 787 548	18 853 688 024	21 009 154 271	2 155 466 247
Equipement	839 896 291	883 766 626	1 012 398 210	128 631 584
Part Etat	44 749 404	59 665 872	74 582 339	14 916 467
<b>TOTAL</b>	<b>18 802 433 243</b>	<b>19 797 120 522</b>	<b>22 096 134 820</b>	<b>2 299 014 298</b>

**Action A0101-02 - Dotations aux provinces (reversement) Dépenses : 7 265 MF**

A l'instar des communes, le recouvrement net des recettes de l'assiette 2012 étant supérieur à la prévision, il convient d'ajuster les dotations des provinces tant en fonctionnement qu'en investissement.

**Les dotations de fonctionnement Dépenses : 6 759,6 MF**

	BS 2011	BS 2012	BS 2013	Evolution
Province Sud 50 %	1 973 045 807	2 044 275 166	3 379 812 796	1 335 537 630
Province Nord 32 %	1 262 749 316	1 308 336 106	2 163 080 189	854 744 083
Province Iles Loyauté 18 %	710 296 490	735 939 060	1 216 732 607	480 793 547
<b>TOTAL</b>	<b>3 946 091 613</b>	<b>4 088 550 332</b>	<b>6 759 625 592</b>	<b>2 671 075 260</b>

La loi organique précise que « *La dotation de fonctionnement versée par la Nouvelle-Calédonie aux provinces constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie. Cette dotation est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part qui ne peut être inférieure à 51,5 % de ces ressources, est fixée chaque année compte tenu du montant de celles-ci inscrit au budget primitif... La dotation de fonctionnement est répartie à raison de 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des îles Loyauté.* ».

La quote-part s'élève à 53,5 % depuis l'exercice 2003 et l'évolution de la dotation définitive à progressé comme suit sur les trois derniers exercices :

	2010	2011	2012	Evolution
Province Sud 50 %	29 956 301 057	31 521 009 666	35 124 679 796	3 603 670 130
Province Nord 32 %	19 172 032 676	20 173 446 186	22 479 795 069	2 306 348 883
Province des Iles Loyauté 18 %	10 784 268 380	11 347 563 480	12 644 884 727	1 297 321 247
<b>TOTAL</b>	<b>59 912 602 113</b>	<b>63 042 019 332</b>	<b>70 249 359 592</b>	<b>7 207 340 260</b>

**Les dotations d'équipement Dépenses : 505.4 MF**

	BS 2011	BS 2012	BS 2013	Evolution
Province des îles Loyauté 20 %	59 006 977	61 137 201	101 078 514	39 941 313
Province Nord 40 %	118 013 955	122 274 402	202 157 027	79 882 625
Province Sud 40 %	118 013 955	122 274 402	202 157 027	79 882 625
<b>TOTAL</b>	<b>295 034 887</b>	<b>305 686 005</b>	<b>505 392 568</b>	<b>199 706 563</b>

La loi organique précise que « *La dotation d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie aux provinces constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie. Cette dotation est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs, achats et frais de fonctionnement déduits. Cette quote-part, qui ne peut être inférieure à 4% de ces ressources, est fixée chaque année compte tenu du montant de celles-ci inscrit au budget primitif* La dotation

d'équipement est répartie à raison de 40% pour la province Sud, de 40 % pour la province Nord et 20 % pour la province des îles Loyauté. »

Le montant des dotations définitives progressent comme suit :

	2010	2011	2012	Evolution
Province des îles Loyauté 20 %	895 889 377	942 684 401	1 050 457 714	107 773 313
Province Nord 40 %	1 791 778 755	1 885 368 802	2 100 915 427	215 546 625
Province Sud 40 %	1 791 778 755	1 885 368 802	2 100 915 427	215 546 625
<b>TOTAL</b>	<b>4 479 446 887</b>	<b>4 713 422 005</b>	<b>5 252 288 568</b>	<b>538 866 563</b>

Dépenses : 65,2 MF

#### Action A0101-04 - Taxes affectées

---

Des reliquats d'encaissements antérieurs à 2011 de la taxe superficielle doivent être reversés au fonds nickel. Les encaissements ont été effectués sur le budget principal, sans être repris dans le résultat affecté au budget annexe en 2012, et les reversements doivent aujourd'hui se faire sur le budget annexe. Ainsi, il convient de transférer ces crédits d'un montant de 10,5 MF.

Il en est de même pour la contribution pour déprédation de voiries dont le reliquat doit être reversé aux provinces et aux communes. Il convient de transférer ces crédits d'un montant de 54,7 MF.

#### Action A0101-05 - Fonds de concours

---

Dépenses : 60 MF

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite instaurer un dispositif de bonus pour l'achat de véhicules hybrides ou électriques. Celui-ci a pour objectif de permettre aux calédoniens de s'équiper avec des véhicules propres et faiblement consommateur en carburant, l'aide prendra la forme d'une prime à l'achat qui viendra en déduction du prix initial. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche à la fois de développement durable et de lutte contre la vie chère.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>423 782 509 F</b>
<b>Programme P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>246 500 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>670 282 509 F</b>

### Enjeux et contexte

Conscient des difficultés rencontrées par les autres collectivités de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement à souhaiter ouvrir un programme dédié aux soutiens financiers qu'il apporte à ces collectivités en dehors des partenariats qu'il peut nouer par ailleurs et qui sont repris dans les missions correspondantes.

Par ailleurs, ce programme regroupe également le soutien que peuvent apporter les autres collectivités à la Nouvelle-Calédonie notamment en cas de retournement soudain de la conjoncture économique provoquant une surestimation des dotations.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme soutien exceptionnel aux collectivités locales est la suivante :

#### En dépenses

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0102-01 - Financements exceptionnels de projets</b>	509 881 906	20 000 000	423 782 509	246 500 000	456 282 509
<b>Total</b>	<b>509 881 906</b>	<b>20 000 000</b>	<b>423 782 509</b>	<b>246 500 000</b>	<b>670 282 509</b>

## Les actions pour 2013

### **Action A0102-01 - Financements exceptionnels de projets** Dépenses : **246,5 MF**

Une subvention d'équipement et de fonctionnement aux communes de 2 MF et de 10,5 MF sont inscrites pour le financement des études liées à la réception et à la diffusion du réseau TNT.

Des subventions sont accordées aux communes sinistrées par le cyclone Freda (150 MF) et par les intempéries des 2, 3 et 4 juillet 2013 (45 MF).

Par ailleurs, il est prévu une révision de l'AP P0102-2012/1 « Construction de la mairie de Farino » à hauteur de +9 MF, ce qui porte le montant total de cette AP à 69 MF. Des crédits de paiement sont inscrits pour un montant 39 MF afin de financer la fin du projet.

#### CONSTRUCTION MAIRIE DE FARINO

REVISION D'AE : P0102-2012/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	60 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>9 000 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	69 000 000
CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	3 275 249
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	56 724 751
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	65 724 751

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
69 000 000	0	0	0	0	0	0

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
30 000 000	39 000 000	69 000 000	0	0	0	0	0

*Relations financières avec les collectivités locales  
et établissements publics*

**Synthèse des crédits par programme et par chapitre**

**Synthèse des crédits par programme et par chapitre**

<i>En XPF</i>	<b>Programmes dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales</b>	<b>Total</b>
<b>900</b>	0	39 000 000	39 000 000
<b>905</b>	0	150 000 000	150 000 000
<b>907</b>	0	2 000 000	2 000 000
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>191 000 000</b>	<b>191 000 000</b>
<b>930</b>			0
<b>931</b>			0
<b>935</b>		45 000 000	45 000 000
<b>937</b>	0	10 500 000	10 500 000
<b>939</b>			0
<b>940</b>			0
<b>942</b>	9 372 996 315	0	9 372 996 315
<b>943</b>	125 163 305	0	70 455 800
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>9 498 159 620</b>	<b>55 500 000</b>	<b>9 553 659 620</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>9 498 159 620</b>	<b>246 500 000</b>	<b>9 744 659 620</b>
<b>Pour mémoire reports</b>	<b>2 161 336 459</b>	<b>423 782 509</b>	<b>2 585 118 968</b>

<i>En XPF</i>	<b>Programmes recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>P0102 Soutien exceptionnel aux collectivités locales</b>	<b>Total</b>
<b>930</b>		0	0
<b>937</b>		0	0
<b>938</b>		0	0
<b>939</b>		0	0
<b>940</b>		0	0
<b>942</b>	-8 353 222	0	-8 353 222
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>0</b>	<b>-8 353 222</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>0</b>	<b>-8 353 222</b>
<b>Pour mémoire reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>-8 353 222</b>	<b>0</b>	<b>-8 353 222</b>

## Mission M02 Pouvoirs publics et institutions

REPORTS	DEPENSES :	554 196 125 F
	RECETTES :	6 688 543 F
<b>MESURES NOUVELLES</b>	<b>DEPENSES :</b>	<b>243 203 980 F</b>
	<b>RECETTES :</b>	<b>3 723 158 F</b>
TOTAL BS 2013	DEPENSES :	797 400 105 F
	RECETTES :	10 411 701 F



### Congrès

### Gouvernement

### Sénat coutumier

### Conseils coutumiers et autorités coutumières

### Conseil économique et social

La mission M02 regroupe l'ensemble des crédits destinés au bon fonctionnement des pouvoirs publics et institutions de la Nouvelle-Calédonie au sens de l'article 2 de la loi organique n° 99-209 modifiée.

## Historique des moyens financiers

M02-Pouvoirs publics et institutions					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012-2013
P0201 Congrès	1 383 369 777	1 501 847 645	1 525 960 031	37 270 000	24 112 386
P0202 Gouvernement	1 351 747 504	1 301 066 556	1 273 810 598	117 213 980	-27 255 958
P0203 Sénat coutumier	257 329 517	261 138 274	313 763 323	53 300 000	52 625 049
P0204 Conseils et autorités coutumières	195 343 235	238 907 682	226 421 402	22 570 000	-12 486 280
P0205 Conseil économique et social	161 291 365	169 657 753	203 554 092	12 850 000	33 896 339
<b>Total Mission</b>	<b>3 349 081 398</b>	<b>3 472 617 910</b>	<b>3 543 509 446</b>	<b>243 203 980</b>	<b>70 891 536</b>

	Reports	Dépenses :	234 819 581 F
			0
<b>Programme P0201</b>	<b>Mesures</b>	Dépenses :	37 270 000 F
<b>Congrès</b>	<b>nouvelles</b>	Recettes :	3 723 158 F
	<b>Total BS 2013</b>	Dépenses :	272 089 581 F
		Recettes :	3 723 158 F

## Enjeux et contexte

Les inscriptions supplémentaires de crédits proposées au budget supplémentaire 2013 permettront d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement de l'Institution.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0201-01</b> - Parc immobilier du congrès	191 553 184	26 000 000	122 941 429	0	148 941 429
<b>Action A0201-02</b> - Parc équipement du congrès	70 386 149	27 110 000	29 130 467	0	56 240 467
<b>Action A0201-03</b> - Personnel du congrès	750 350 320	829 433 000	0	-25 000 000	804 433 000
<b>Action A0201-04</b> - Formation du congrès	14 567 533	12 873 050	5 092 469	0	17 965 519
<b>Action A0201-05</b> - Soutien et pilotage du congrès	401 805 659	322 334 400	73 101 891	35 670 000	431 106 291
<b>Action A0201-06</b> - Communication & Partenariats Institutionnels	73 184 800	33 620 000	4 553 325	25 000 000	63 173 325
<b>Action A0201-07</b> - Comité consultatifs de l'environnement	0	2 500 000	0	1 600 000	4 100 000
<b>Total</b>	<b>1 501 847 645</b>	<b>1 253 870 450</b>	<b>234 819 581</b>	<b>37 270 000</b>	<b>1 525 960 031</b>

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	384 298 375	304 292 050	76 527 174	27 270 000	408 089 224
012- Charges de personnel et frais assimilés	583 087 000	652 897 000	0	-15 000 000	637 897 000
65- Autres charges de gestion courante	79 833 967	39 800 000	1 607 393	35 000 000	76 407 393
6586- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	188 325 400	196 271 400	252 030	-10 000 000	186 523 430
67- Charges exceptionnelles	4 363 570	7 500 000	4 361 088	0	11 861 088
Dépenses d'investissement	261 939 333	53 110 000	152 071 896	0	205 181 896
<b>Total</b>	<b>1 501 847 645</b>	<b>1 253 870 450</b>	<b>234 819 581</b>	<b>37 270 000</b>	<b>1 525 960 031</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	3 723 158	3 723 158

Une recette de 3 723 158 Fcfp est inscrite au titre de la participation du ministère des outre-mer au financement des frais de transport des élus ayant assisté au dernier Comité des signataires tenu à Paris le 6 décembre 2012.

## Les Actions pour 2013

Avec un crédit supplémentaire de 38,2 MF, les dépenses de l'exercice (BP/BS) restent en dessous des propositions de 2012. Au total, toutes sections confondues, elles représentent une baisse de 5,95 % soit 81,8 MF.

Les propositions de dépenses au budget supplémentaire 2013 portent sur les actions suivantes :

### Action A0201-01 - Parc immobilier

---

Un point sur les différents projets immobiliers de l'institution sera présenté aux membres du bureau. Des crédits d'étude seront mobilisés pour réaliser une analyse complète et prospective des besoins du congrès, la définition d'un cahier des charges, l'étude des procédures les plus appropriées et l'analyse des offres.

### Action A0201-03 - Personnel

Dépenses : - 25 MF

---

Il est proposé la création de deux (2) postes de technicien du cadre technique, spécialités informatique et bâtiment. Le coût annuel de ces créations est estimé à 11,564 MF. Un trimestre d'exercice est proposé au budget soit 2,891 MF, financés sur crédits disponibles.

Deux (2) demi-postes (entretien et accueil) sont transformés en un poste à temps plein pour l'accueil et le standard du congrès. Ainsi, deux personnes assureront un service continu de 7h 30 à 18h 00. Cette transformation n'a aucune incidence financière.

Un crédit de 25 MF est transféré à l'action « A0201-06 – Communication & Partenariats Institutionnels ».

### Action A0201-05 - Soutien et pilotage

Dépenses : 35,7 MF  
Recettes : 3,8 MF

---

Cette action regroupe les dépenses liées à la gestion du patrimoine et de l'administration générale du congrès.

Parmi les postes de dépenses les plus importants à pourvoir en crédits de paiements, il convient de soutenir :

➤ **Frais de déplacement des élus : 7 MF**

Plusieurs déplacements sont prévus cette année notamment en Australie et en Métropole. De plus, un Comité des signataires est programmé au mois d'octobre de cette année, le coût du dernier étant de plus de 11 MF.

Il convient de souligner que les déplacements de conseiller est nécessaire dans le cadre de l'examen, par le conseil de d'Etat, de propositions de loi du pays.

➤ **Entretien des bâtiments et des terrains : 6 MF**

Les locaux du congrès (y compris le parc locatif) et ses espaces verts nécessitent un entretien constant qu'il n'est pas toujours possible de chiffrer avec précision au budget primitif.

➤ **Maintenance des logiciels : 4 MF**

Le renouvellement pour l'année 2014 des licences informatiques du congrès se chiffre à 4 MF. La dépense sera facturée en fin d'année.

➤ **Frais de missions des élus : 3 MF**

3 MF seront nécessaires afin de couvrir les indemnités des élus liées à leurs déplacements.

➤ **Autres prestations de services : 2,5 MF**

Les besoins exprimés nécessiteront le recours à un prestataire spécialisé en matière d'assistance informatique.

➤ **Maintenance sur autres biens : 2,5 MF**

La maintenance proposée porte sur les copieurs.

➤ **Locations immobilières : 2,170 MF**

Des augmentations de loyers et de nouvelles locations interviendront en cours d'année.

➤ **Catalogues, imprimé, publications : 2 MF**

2 MF serviront à l'impression de 500 exemplaires supplémentaires de l'Atlas de la Nouvelle-Calédonie.

➤ **Frais de nettoyage des locaux : 2 MF**

2 MF sont sollicités pour le nettoyage régulier et ponctuel des locaux du congrès.

➤ **Documentation générale et technique : 2 MF**

Les crédits sollicités pour l'acquisition d'ouvrages, de revues et de périodiques serviront à compléter le fonds documentaire du nouveau centre documentaire du congrès. Cette structure destinée aux conseillers vise à répondre au mieux à leurs besoins d'informations techniques pour faciliter l'exercice de leur mandat électif.

➤ **Carburant : 1 MF**

Ces crédits de paiement couvriront les besoins en carburant du congrès.

➤ **Locations mobilières : 1 MF**

Cette dépense prévoit la location de véhicules dans les cas de véhicules immobilisés pour réparation, de déplacements de commissions ou d'agents.

**Action A0201-06 – Communication & Partenariats Institutionnels** **Dépenses : 25 MF**

---

Après avis du bureau, le congrès a souhaité participer au 19<sup>ème</sup> sommet du groupe « Fer de lance » en renouvelant la convention de partenariat et de soutien institutionnels conclue en 2012 et en reconduisant une participation majorée de 25 MF.

**Action A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement**

---

**Dépenses : 1,6 MF**

Afin de mener à bien ses travaux, le comité consultatif de l'environnement a besoin de faire appel à différents experts pour la rédaction d'une proposition de délibération portant réglementation des OGM et la réalisation d'un bilan de l'action environnementale en Nouvelle-Calédonie.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>281 232 727 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>6 688 543 F</b>
<b>Programme P0202</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>117 213 980 F</b>
<b>Gouvernement</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>399 446 707 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>6 688 543 F</b>

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme gouvernement est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0202-02</b> - Subventions	248 121 581	158 000 000	79 831 940	17 198 980	255 030 920
<b>Action A0202-03</b> - Soutien et pilotage du gouvernement	952 092 202	641 824 891	157 276 121	81 015 000	880 116 012
<b>Action A0202-04</b> - Communication	81 852 773	56 539 000	44 124 666	19 000 000	119 663 666
<b>Action A0202-05</b> - Francophonie	19 000 000	19 000 000	0	0	19 000 000
<b>Total</b>	<b>1 301 066 556</b>	<b>875 363 891</b>	<b>281 232 727</b>	<b>117 213 980</b>	<b>1 273 810 598</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	826 893 931	532 909 891	182 626 805	95 000 000	810 536 696
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
65-Autres charges de gestion courante	347 121 025	273 454 000	54 169 837	9 703 980	337 327 817
67- Charges exceptionnelles	117 988 780	59 000 000	43 273 675	0	102 273 675
Dépenses d'investissement	9 062 820	10 000 000	1 162 410	12 510 000	23 672 410
<b>Total</b>	<b>1 301 066 556</b>	<b>875 363 891</b>	<b>281 232 727</b>	<b>117 213 980</b>	<b>1 273 810 598</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>20 427 726</i>	<i>0</i>	<i>6 688 543</i>	<i>0</i>	<i>6 688 543</i>

## Les actions pour 2013

### Action A0202-02 – Subventions

**Dépenses : 17,2 MF**

Les propositions concernent notamment les opérations suivantes :

Une subvention de 1,8 MF est proposée pour le centre TJIBAOU (ADCK 10 ans).

En outre, une subvention d'équipement est demandée pour l'aquarium de Nouméa 7,5 MF, il s'agit du réaménagement du bassin des tortues.

Enfin, une subvention de 1 MF est proposée dans le cadre du projet de recherche appliquée « Outils pour l'évaluation et le renforcement des moyens de subsistance des populations dans le pacifique » (OREMSIP). Cette subvention permettra de participer à une

étude effectuée localement par l'IRD sur la possibilité de mettre en place en Nouvelle-Calédonie un observatoire du changement climatique et de son impact sur les populations.

**Action A0202-03 - Soutien et pilotage du gouvernement**

---

**Dépenses : 81,1 MF**

Les dépenses se déclinent en divers frais de fonctionnement (prestations, immeubles, télécommunications, transports...) pour un montant de 81,1 MF.

**Action A0202-04 - Communication**

---

**Dépenses : 19 MF**

- 17 MF concernent des frais d'annonces et d'insertions dont 2 MF dédié aux frais de communication sur l'économie numérique pour tous les MIPE
- 2 MF concernent diverses prestations

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>25 763 323 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>Programme P0203</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>53 300 000 F</b>
<b>Sénat coutumier</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>79 063 323 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme sénat coutumier est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0203-01</b> - Institutions coutumières	145 797 235	147 500 000	0	14 800 000	162 300 000
<b>Action A0203-02</b> - Manifestations coutumières et missions	58 432 336	56 200 000	12 479 585	26 000 000	94 679 585
<b>Action A0203-03</b> - Soutien et pilotage du sénat coutumier	56 908 703	31 000 000	13 283 738	12 500 000	56 783 738
<b>Total</b>	<b>261 138 274</b>	<b>234 700 000</b>	<b>25 763 323</b>	<b>53 300 000</b>	<b>313 763 323</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	124 995 259	100 700 000	25 097 623	38 500 000	164 297 623
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	133 643 015	132 000 000	0	14 800 000	146 800 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 500 000	2 000 000	665 700	0	2 665 700
<b>Total</b>	<b>261 138 274</b>	<b>234 700 000</b>	<b>25 763 323</b>	<b>53 300 000</b>	<b>313 763 323</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>700 000</i>

## Les actions pour 2013

**Action A0203-01 – Institutions** **Dépenses :** **14,8 MF**

Les crédits alloués au BP (61,5 Mf) étant insuffisants pour couvrir l'année, il est proposé d'abonder les vacations des sénateurs coutumiers de 14,8 MF

**Action A0203-02 - Manifestations coutumières et missions** **Dépenses :** **26 MF**

L'inscription concerne le financement du chantier « socle commun des valeurs Kanak » ainsi que le suivi des recommandations du « congrès de la jeunesse Kanak » pour la mise en place d'un conseil des jeunes par aires coutumières.

**Action A0203-03 - Soutien et pilotage du sénat  
coutumier**

---

**Dépenses : 12,5 MF**

La proposition concerne l'organisation de ses états généraux décentralisés ainsi que des ajustements de crédits du budget primitif.

<b>Programme P0204 Conseils coutumiers et autorités coutumières</b>	<b>Reports</b>	Dépenses :	4 506 402	F
		Recettes :	0	F
	<b>Mesures nouvelles</b>	Dépenses :	22 570 000	F
		Recettes :	0	F
	<b>Total BS 2013</b>	Dépenses :	27 076 402	F
		Recettes :	0	F

## Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme conseils coutumiers et autorités coutumières est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0204-01</b> - Aire Ajië Aro	27 395 017	23 070 000	100 000	11 188 000	34 358 000
<b>Action A0204-02</b> - Aire Drehu	34 907 525	24 070 000	50 100	2 907 000	27 027 100
<b>Action A0204-03</b> - Aire Drubea-Kapumë	29 399 205	26 465 000	3 548 429	1 470 000	31 483 429
<b>Action A0204-04</b> - Aire Hoot Ma Whaap	38 103 965	36 770 000	100 000	873 000	37 743 000
<b>Action A0204-05</b> - Aire Iaai	18 243 413	16 150 000	100 000	100 000	16 350 000
<b>Action A0204-06</b> - Aire Nengone	22 119 001	17 770 000	94 100	726 000	18 590 100
<b>Action A0204-07</b> - Aire Paicî Cèmuhi	42 068 117	33 770 000	55 918	1 711 000	35 536 918
<b>Action A0204-08</b> - Aire Xârâcùù	26 671 439	21 280 000	457 855	3 595 000	25 332 855
<b>Total</b>	<b>238 907 682</b>	<b>199 345 000</b>	<b>4 506 402</b>	<b>22 570 000</b>	<b>226 421 402</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	125 350 009	80 314 500	3 514 455	20 375 000	104 203 955
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	111 679 328	118 169 000	0	2 195 000	120 364 000
67- Charges exceptionnelles	468 345	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 410 000	861 500	991 947	0	1 853 447
<b>Total</b>	<b>238 907 682</b>	<b>199 345 000</b>	<b>4 506 402</b>	<b>22 570 000</b>	<b>226 421 402</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

## Les actions pour 2013

**Action A0204-01 - Aire Ajië Aro****Dépenses : 11,2 MF**

Il s'agit principalement de frais de mission et d'un déplacement sur Alger en juillet d'une délégation pour l'exposition Caledoun.

**Action A0204-02 - Aire Drehu****Dépenses : 3 MF**

Ces crédits sont destinés à l'organisation de deux événements, le rendu des travaux du socle commun des valeurs « Kanak » et dans le cadre des travaux du cadastre coutumier « le livre foncier de la grande Chefferie Gaïca.

**Action A0204-03 - Aire Drubea-Kapumë****Dépenses : 1,5 MF**

Ces crédits sont destinés au frais de fonctionnement courant de l'aire.

**Action A0204-04 - Aire Hoot Ma Whaap****Dépenses : 0,9 MF**

Ces crédits sont destinés au frais de fonctionnement courant de l'aire.

**Action A0204-05 - Aire Iaai****Dépenses : 0,1 MF**

Ces crédits sont destinés au frais de fonctionnement courant de l'aire.

**Action A0204-06 - Aire Nengone****Dépenses : 0,8 MF**

Ces crédits sont destinés au frais de fonctionnement courant de l'aire.

**Action A0204-07 - Aire Paicî Cèmuhi****Dépenses : 1,8 MF**

Ces crédits sont destinés au frais de fonctionnement courant de l'aire.

**Action A0204-08 - Aire Xârâcùù****Dépenses : 3,6 MF**

Ces crédits sont destinés au frais de fonctionnement courant de l'aire, ainsi que pour les prochaines éditions des agendas.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>7 874 092 F</b>
<b>Programme P0205 Conseil économique et social</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>12 850 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>20 724 092 F</b>

## Les moyens

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0205-01 - Conseil économique et social</b>	169 657 753	182 830 000	7 874 092	12 850 000	203 554 092
<b>Total</b>	<b>169 657 753</b>	<b>182 830 000</b>	<b>7 874 092</b>	<b>12 850 000</b>	<b>203 554 092</b>

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	90 950 503	91 830 000	4 664 732	2 100 000	98 594 732
012- Charges de personnel et frais assimilés	57 000 000	62 000 000	0	0	62 000 000
65- Autres charges de gestion courante	20 307 250	24 600 000	3 133 832	0	27 733 832
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 400 000	4 400 000	75 528	10 750 000	15 225 528
<b>Total</b>	<b>169 657 753</b>	<b>182 830 000</b>	<b>7 874 092</b>	<b>12 850 000</b>	<b>203 554 092</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

## L'action pour 2013

**A0205-01 Conseil économique et social** **Dépenses :** **12,9 MF**

Il s'agit de dépenses liées à l'achat de licences KBOX, ainsi que divers équipements informatiques et de télécommunications.

*Pouvoirs publics et institutions*  
**Synthèse des crédits par programme et par chapitre**

**Synthèse des crédits par programme et par chapitre**

<i>En XPF</i>		Programmes Dépenses				
Chapitre	P0201 Congrès	P0202 Gouv	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique et social	Total
900	0	5 010 000	0	0	10 750 000	15 760 000
905	0	0	0	0	0	0
909	0	7 500 000	0	0	0	7 500 000
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>12 510 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 750 000</b>	<b>23 260 000</b>
930	47 270 000	94 005 000	53 300 000	22 570 000	2 100 000	219 245 000
932	0	6 900 000	0	0	0	6 900 000
933	0	1 798 980	0	0	0	1 798 980
934	0	0	0	0	0	0
935	0	0	0	0	0	0
937	0	0	0	0	0	0
939	0	0	0	0	0	0
943	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
944	0	0	0	0	0	0
945	-10 000 000	0	0	0	0	-10 000 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>37 270 000</b>	<b>104 703 980</b>	<b>53 300 000</b>	<b>22 570 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>219 943 980</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	37 270 000	117 213 980	53 300 000	22 570 000	12 850 000	243 203 980
<b>Pour mémoire Report</b>	234 819 581	281 232 727	25 763 323	4 506 402	7 874 092	554 196 125
<b>Total BS 2013</b>	<b>272 089 581</b>	<b>398 446 707</b>	<b>79 063 323</b>	<b>27 076 402</b>	<b>20 724 092</b>	<b>797 400 105</b>

<i>En XPF</i>		Programmes Recettes				
Chapitre	P0201 Congrès	P0202 Gouv	P0203 Sénat coutumier	P0204 Conseils et autorités coutumières	P0205 Conseil économique et social	Total
923	0	0	0	0	0	0
945	0	0	0	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
930	3 723 158	0	0	0	0	3 723 158
937	0	0	0	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>3 723 158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 723 158</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	3 723 158	0	0	0	0	3 723 158
<b>Pour mémoire Report</b>	0	6 688 543	0	0	0	6 688 543
<b>Total BS 2013</b>	<b>3 723 158</b>	<b>6 688 543</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 411 701</b>

## Mission M03

# Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens généraux

REPORTS	DEPENSES :	1 279 393 910 F
	RECETTES :	0 F
MESURES NOUVELLES	DEPENSES :	1 725 545 971 F
	RECETTES :	8 000 000 F
TOTAL BS 2013	DEPENSES :	3 004 939 881 F
	RECETTES :	8 000 000 F



Coordination administrative, transferts  
de compétences

Relations extérieures

Aménagement et prospective

Affaires juridiques

Fonction publique

Gestion des ressources humaines de  
la Nouvelle-Calédonie

Moyens généraux et gestion  
patrimoniale  
Technologies et systèmes  
d'information

La mission M03 regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mis à la disposition des directions opérationnelles pour exercer leurs missions.

Dans l'évolution du plan de performance des politiques publiques, il est prévu que ces charges qui concourent indirectement à l'accomplissement des missions, puissent être ventilées afin de donner une vision plus fine du coût réel de chacune des missions, et plus particulièrement les dépenses de personnel.

Sont également incluses dans cette mission les charges liées à la coordination de l'administration avec notamment les frais de fonctionnement du secrétariat général.

*Budget supplémentaire 2013*  
**Coordination de l'action publique, gestion  
des ressources et moyens généraux**

**Historique des moyens financiers**

<b>M03-Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens</b>					
<b>Programmes</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Budget 2013 (dont BS)</b>	<b>BS 2013 Congrès VOTE</b>	<b>Evolution 2012-2013</b>
P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	551 821 118	697 034 697	767 480 347	44 403 000	70 445 650
P0302 Relations extérieures	724 768 181	775 050 294	925 446 027	332 381 282	150 395 733
P0303 Aménagement et prospective	57 158 506	190 219 240	188 303 878	62 200 000	-1 915 362
P0304 Affaires juridiques	44 843 116	80 328 725	84 343 829	0	4 015 104
P0305 Fonction publique	61 272 068	25 964 741	53 819 678	14 600 000	27 854 937
P0306 Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie	13 671 926 792	13 712 525 285	14 236 514 430	29 815 255	523 989 145
P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	1 728 391 820	1 958 165 415	2 975 845 048	1 099 136 369	1 017 679 633
P0308 Technologies et systèmes d'information	628 964 873	664 963 017	868 632 168	143 010 065	203 669 151
<b>Total Mission</b>	<b>17 469 146 474</b>	<b>18 104 251 414</b>	<b>20 100 385 405</b>	<b>1 725 545 971</b>	<b>1 996 133 991</b>

	<b>Reports :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>181 228 546 F</b>
<b>Programme P0301</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>44 403 000 F</b>
<b>Coordination</b>	<b>nouvelles :</b>		
<b>administrative, transferts de</b>			
<b>compétences</b>			
	<b>Total BS 2013 :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>225 631 546 F</b>

## Enjeux et contexte

Ce programme regroupe l'ensemble des moyens qui permettent d'assurer la coordination administrative de l'action de la Nouvelle-Calédonie. Il comprend ainsi les moyens du secrétariat général du gouvernement, de l'antenne de Koné et du service de la coordination administrative (SCA). Il intègre également les crédits nécessaires à la préparation des transferts de compétences.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme coordination administrative, transferts de compétences est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0301-01</b> - Gestion et simplification des flux administratifs	5 883 220	4 981 000	1 623 407	323 000	6 927 407
<b>Action A0301-02</b> - Elaborer, maintenir et évaluer le système qualité	14 865 610	10 000 000	9 455 315	0	19 455 315
<b>Action A0301-03</b> - Antenne de Koné	267 308 867	289 817 801	134 718 116	0	424 535 917
<b>Action A0301-04</b> - Préparer et organiser les transferts de compétences	105 382 334	67 040 000	21 825 042	0	88 865 042
<b>Action A0301-05</b> - Maîtriser et contrôler les coûts des opérations de transfert	0	0	0	0	0
<b>Action A0301-06</b> - Soutien et Pilotage	303 594 666	170 010 000	13 606 666	44 080 000	227 696 666
<b>Total</b>	<b>697 034 697</b>	<b>541 848 801</b>	<b>181 228 546</b>	<b>44 403 000</b>	<b>767 480 347</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont le suivant:

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	406 947 705	263 491 000	36 313 079	44 403 000	344 207 079
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	14 515 989	1 000 000	4 328 936	0	5 328 936
Dépenses d'investissement	275 571 003	277 357 801	140 586 531	0	417 944 332
<b>Total</b>	<b>697 034 697</b>	<b>541 848 801</b>	<b>181 228 546</b>	<b>44 403 000</b>	<b>767 480 347</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>49 000 000</i>	<i>33 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>33 000 000</i>

### Les actions pour 2013

**Action A0301-01 – Gestion et simplification des flux administratifs**      **Dépenses :**      **0,4 MF**

---

Le bureau des étrangers est amené à effectuer ponctuellement des déplacements de service à Koné pour des réunions de travail relatifs aux étrangers du chantier minier de Vavouto.

**Action A0301-06 - Soutien et pilotage**      **Dépenses :**      **44,1 MF**

---

Le service de l'imprimerie administrative souhaite inscrire 11,1 MF pour régler les dépenses liées aux locations de matériels d'impression et de reprographie.

Le service intérieur propose d'inscrire au BS 2013, 15 MF dans le cadre de la prise en charge des missions des agents de la Nouvelle-Calédonie.

Cette somme servira à financer les missions organisées par la Direction des affaires juridiques à l'occasion des transferts du droit civil et du droit commercial, par la Direction des affaires sanitaires et sociales au sujet des dossiers liés à la santé publique et par la Cellule des marchés publics pour la mise en place de la plate-forme de dématérialisation. D'autres directions seront amenées à participer à des missions dans le second semestre dans le cadre d'échanges bilatéraux, de participation aux séances du Conseil d'Etat et de réunions annuelles.

La somme de 18 MF est proposée pour la réalisation de brochures.

	<b>Reports :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>64 128 805 F</b>
<b>Programme P0302 Relations extérieures</b>	<b>Mesures nouvelles :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>332 381 282 F</b>
	<b>Total BS 2013 :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>396 510 087 F</b>

## Enjeux et contexte

Le programme « Relations extérieures » de la Nouvelle-Calédonie a été institué dans le but de contribuer à l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique et dans le monde. Cette politique s'inscrit dans le cadre de l'un des volets central de la souveraineté partagée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie détaillée au point 3.2.1 de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 et au terme des articles 28 et suivants de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999.

En cette fin d'année 2013, le programme « Relations extérieures » continuera d'intervenir dans un contexte de développement de l'activité régionale de la Nouvelle-Calédonie et de mise en œuvre de nouveaux outils de rayonnement.

La Nouvelle-Calédonie accueillera ainsi à la fin de cette année, la conférence océanienne de la jeunesse et des sports, dernier événement d'ampleur de cette année 2013 très chargée en termes de coopération multilatérale.

Sur le plan de la coopération bilatérale, la Nouvelle-Calédonie poursuivra sa politique de diversification de son champ de coopération engagée depuis 2011. Il s'agira pour le gouvernement, au-delà de sa coopération déjà importante avec le Vanuatu, de développer mettre en œuvre ses nouveaux programmes de coopération et d'aide publique au développement notamment à destination de nouveaux partenaires tels que Fidji, Tonga, les Iles Cook ou encore la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

S'agissant de l'association de la Nouvelle-Calédonie à l'Union européenne, cette fin d'année 2013 devrait constituer le terme de la transition entre les deux décisions d'Association d'Outre-Mer. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sera en outre à cette période, pleinement mobilisé sur le 11<sup>ème</sup> FED.

## Objectifs

L'objectif général de ce programme est de contribuer à l'accroissement de l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional et mondial. Cet objectif général se décline en quatre objectifs sectoriels majeurs :

## Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme relations extérieures est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0302-01</b> – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre	775 050 294	528 935 940	64 128 805	332 381 282	925 446 027
<b>Action A0302-02</b> - Veille stratégique et coordination	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>775 050 294</b>	<b>528 935 940</b>	<b>64 128 805</b>	<b>332 381 282</b>	<b>925 446 027</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	124 189 833	72 401 000	0	26 020 000	98 421 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	633 342 462	379 534 940	61 619 402	240 061 282	681 215 624
67- Charges exceptionnelles	15 967 999	7 000 000	2 458 759	0	9 458 759
Dépenses d'investissement	550 000	70 000 000	50 644	66 300 000	136 350 644
<b>Total</b>	<b>775 050 294</b>	<b>528 935 940</b>	<b>64 128 805</b>	<b>332 381 282</b>	<b>925 446 027</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

## Les actions pour 2013

**Action A0302-01 – Participer à l'élaboration de la politique extérieure et à sa mise en œuvre**      **Dépenses : 332,4 MF**

- **Dépenses de fonctionnement du service de la coopération régionale et des relations extérieures :**

Pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Service de la coopération régionale et des relations extérieures, il est proposé d'inscrire en comptes 011 un complément budgétaire total de **5 MF**.

- **Coopération multilatérale :**

▪ **Organisation de conférences internationales et dépenses protocolaires en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger :**

Compte-tenu des frais importants qui ont été engagés dans la première moitié de l'année 2013 lors de l'accueil de plusieurs conférences internationales de haut-niveau (Visite du Comité ministériel du FIP sur la Nouvelle-Calédonie, Sommet annuel du Groupe du Fer de Lance mélanésien, etc.) et au vu du programme encore chargé de cette fin d'année 2013 avec l'accueil prochain de la Conférence océanienne de la jeunesse et des sports, il est proposé,

dans le cadre du budget consacré au fonctionnement du service, d'inscrire au BS 2013 un complément de 10 MF déclinée de la façon suivante :

- **5 MF (locations de véhicules)**
- **5 MF (conférences régionales)**

▪ **Contributions de la Nouvelle-Calédonie aux organisations régionales :**

La Nouvelle-Calédonie est membre de plusieurs organisations internationales régionales. A ce titre, conformément à ses engagements, la Nouvelle-Calédonie leur verse chaque année une contribution statutaire.

Lors de l'examen du BP 2013, il avait été décidé de verser à la CPS sa contribution en deux temps. La contribution totale de la Nouvelle-Calédonie pour 2013 s'élève à 69,6 MF puisque 46,9 MF avaient été alloués dans le cadre du BP 2013. Il est ainsi proposé, dans le cadre du BS 2013, d'inscrire **22,6 MF** correspondant au complément de contribution pour l'année 2013.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a récemment adhéré à l'Organisation anti-dopage d'Océanie (ORADO). Cette adhésion implique, dès cette année 2013, le versement d'une contribution statutaire. Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire **0,5 MF**, correspondant à cette nouvelle contribution.

➤ **Coopération bilatérale et aide au développement :**

Conformément au 2<sup>ème</sup> objectif présenté en introduction, les inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

COOPERATION REGIONALE

REVISION D'AE : P0302-2011/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	354 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	354 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	233 125 668
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	120 874 332
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	120 874 332

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
354 000 000	0	0	22 488 375	140 926 388	85 000 000	248 414 763

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
33 773 505	40 486 682	322 674 950	29 325 050	0	0	0	2 000 000

- **Fonds du Pacifique** : Il est proposé d'abonder le fonds pacifique de 29,5 MF dans le cadre de la programmation effectuée lors du comité directeur du 14 février 2013.

- **Coopération bilatérale**, il est proposé d'inscrire un complément de **10 MF**. Ce complément correspond au financement d'une série de projets de coopération complémentaires au bénéficiaire notamment de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (rénovation du Musée National de Port-Moresby), des Iles Cook (envoi d'un assistant de langue française calédonien) et de Fidji.

- **Fonds micro-projets**, il est proposé d'inscrire la somme de **1 MF** afin de permettre le financement de projets supplémentaires.

FERME PHOTOVOLTAÏQUE ILES COOK

CREATION D'AE : P0302-2013/2						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
70 000 000	13 000 000	57 000 000	0	0	0	0

- **Etudes et recherches**, il est proposé, l'ouverture d'une AE de 70 MF. Cette enveloppe devra permettre de mener une action de coopération sur une période de 3 ans au bénéfice des Iles Cook dans le domaine des énergies renouvelables en partenariat avec le gouvernement néo-zélandais et l'Union européenne.

Il est proposé d'inscrire la somme de **13 MF en CP** consacrée au financement d'une étude de faisabilité devant déterminer le cadre et les termes de références de l'action en question.

- **Financement de la salle omnisports de Santo à Luganville : 60 MF.**

- **Subventions au Comité français des îles du Pacifique (PECC) : 4 MF.**

➤ **Autres propositions d'inscription :**

Il est proposé une subvention de **180 MF**, pour la participation aux charges de fonctionnement de la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris.

Une subvention de 152 MF avait déjà été accordée au BP 2013, ce qui porte la subvention globale pour l'année 2013 à 320 MF, soit une augmentation de 28% par rapport à l'année 2012 (250 MF accordés). Cette hausse est justifiée par un budget de fonctionnement de l'association en hausse, l'organisation d'importantes manifestations en 2013 comme le colloque sur les 25 ans des accords de Matignon, les 15 ans de l'accord de Nouméa, la grande exposition culturelle au quai Branly sur l'art Kanak.

Il est proposé une subvention d'équipement de **4,3 MF** au CREIPAC. Il s'agit d'une subvention d'investissement pour la réparation de la toiture de l'hôtel du commandant, bâtiment classé. En effet, les tôles montrent des trous et un état de rouille important générant des infiltrations d'eau.

	<b>Reports :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>50 228 878 F</b>
<b>Programme P0303 Aménagement et prospective</b>	<b>Mesures nouvelles :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>62 200 000 F</b>
	<b>Total BS 2013 :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>112 428 878 F</b>

## Enjeux et contexte

L'article 211 de la loi organique dispose que le schéma :

- « exprime les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formations initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel ;
- veille à un développement équilibré du territoire, en particulier au rééquilibrage de la répartition des fonds publics bénéficiant aux provinces et aux communes ;
- fixe les objectifs à atteindre et prévoit les moyens à mettre en œuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes ».

Le schéma place dans une perspective cohérente les « contrats de développement conclus entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les provinces et les contrats conclus entre l'Etat et les communes », qui devront être « compatibles avec les orientations retenues dans le schéma d'aménagement et de développement ».

Ces conditions d'élaboration et d'approbation sont également fixées : le schéma « est élaboré par le haut-commissaire et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et approuvé par le congrès, après avis des assemblées de provinces, du conseil économique et social et du sénat coutumier et après consultation des communes ».

« Il fait l'objet tous les cinq ans d'une évaluation et d'un examen ».

## Objectifs

Ce schéma est cadré par l'article 211 de la loi organique du 19 mars 1999 :

- son objectif est de constituer un cadre de cohérence pour les politiques publiques, en exprimant les "orientations fondamentales" du pays en matière d'infrastructures, de formations initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial, et de développement économique, social et culturel ;
- il doit traduire ces orientations sous forme d'objectifs à atteindre, mais comporte une dimension de programmation : il doit prévoir les moyens à mettre en œuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes ;
- il veille à un développement équilibré du territoire, et en particulier au rééquilibrage de la répartition des fonds publics bénéficiant aux provinces et communes ;
- il est évolutif : il doit être re-examiné, après évaluation, tous les cinq ans.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme aménagement et prospective est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0303-01</b> - Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire	190 219 240	75 875 000	50 228 878	62 200 000	188 303 878
<b>Action A0303-02</b> - Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du schéma	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>190 219 240</b>	<b>75 875 000</b>	<b>50 228 878</b>	<b>62 200 000</b>	<b>112 428 878</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	180 219 240	65 875 000	40 228 878	62 200 000	168 303 878
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	20 000 000
<b>Total</b>	<b>190 219 240</b>	<b>75 875 000</b>	<b>50 228 878</b>	<b>62 200 000</b>	<b>112 428 878</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A0303-01 – Proposer et conduire la politique d'aménagement du territoire**      Dépenses :      **62,2 MF**

#### Schéma d'aménagement de développement « Nouvelle-Calédonie 2025 »

Il est prévu l'intervention d'un consultant externe pour l'élaboration et la mise en forme finale des cahiers ainsi que l'organisation d'un comité de pilotage et l'édition des cahiers pour un montant de 32,2 MF.

#### Schéma global des transports

SCHEMA DE MOBILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

REVISION D'AE : P0303-2012/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	195 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	195 000 000
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	<b>127 185 082</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	<b>67 814 918</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	<b>67 814 918</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
195 000 000	0	0	0	23 640 495	35 000 000	58 640 495

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
36 359 505	30 000 000	125 000 000	70 000 000	0	0	0	0

1. Le schéma global des transports et de la mobilité (SGTM) de la Nouvelle-Calédonie a été lancé suite à l'appel d'offres lancé le 29 novembre 2012 et ayant donné lieu à une

commission d'appel d'offres le 23 janvier 2013 ayant permis de choisir un groupement d'études.

La phase de diagnostic stratégique (phase 1) est en cours depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. La phase d'élaboration de scénarios (phase 2) est également prévue en 2013. Le montant de l'ensemble de ces phases s'élève à 67 MF.

2. Par ailleurs, l'étude de préfaisabilité d'une liaison ferroviaire en Nouvelle-Calédonie, préalable aux études du SGTM, se clôt par la phase 3 pour un montant de 7 MF.
3. Enfin, un ensemble d'opérations liées, telles que la communication, l'organisation du forum de la mobilité et l'organisation des comités de suivi (avec les missions du CGEDD) doit être mené pour un montant de 26 MF.

Considérant les montants déjà inscrit et les besoins mentionnés ci-dessus, il est proposé d'inscrire 30 MF au budget supplémentaire.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>23 843 829 F</b>
<b>Programme P0304</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
<b>Affaires juridiques</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>23 843 829 F</b>

Au budget supplémentaire 2013, ce programme n'est concerné que par des reports de crédits.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme affaires juridiques est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0304-01</b> - Etudes juridiques	530 000	700 000	0	0	700 000
<b>Action A0304-02</b> - Contrôle de la conformité des textes préparés par les actions	0	0	0	0	0
<b>Action A0304-03</b> - Préparer les transferts de compétences du droit civil et du droit commercial	0	0	0	0	0
<b>Action A0304-04</b> - Qualité de la norme	0	0	0	0	0
<b>Action A0304-05</b> - Accessibilité du droit applicable	7 000 000	0	7 000 000	0	7 000 000
<b>Action A0304-06</b> - Contentieux non fiscal	43 378 725	25 200 000	16 843 829	0	42 043 829
<b>Action A0304-07</b> - Contentieux fiscal	0	0	0	0	0
<b>Action A0304-8</b> - Marchés publics	0	0	0	0	0
<b>Action A0304-9</b> - Soutien aux actions juridiques	29 420 000	34 600 000	0	0	34 600 000
<b>Total</b>	<b>80 328 725</b>	<b>60 500 000</b>	<b>23 843 829</b>	<b>0</b>	<b>84 343 829</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	63 467 000	55 500 000	8 433 369	0	63 933 369
67- Charges exceptionnelles	9 861 725	5 000 000	8 410 460	0	13 410 460
Dépenses d'investissement	7 000 000	0	7 000 000	0	7 000 000
<b>Total</b>	<b>80 328 725</b>	<b>60 500 000</b>	<b>23 843 829</b>	<b>0</b>	<b>23 843 829</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

Aucun ajustement de crédits n'est prévu et seuls les reports sont inscrits à ce budget supplémentaire.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>79 678 F</b>
<b>Programme P0305 Fonction publique</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>14 600 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>14 679 678 F</b>

### Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme relations extérieures est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0305-01</b> - Rénover la fonction publique	9 682 695	7 000 000	0	14 600 000	21 600 000
<b>Action A0305-02</b> - Piloter le dialogue social	0	7 500 000	0	0	7 500 000
<b>Action A0305-03</b> - Gestion des conventions de service et prestations	16 282 046	24 640 000	79 678	0	24 719 678
<b>Action A0305-04</b> - Redéfinir la structure, les échelles et les modalités de rémunération	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>25 964 741</b>	<b>39 140 000</b>	<b>79 678</b>	<b>14 600 000</b>	<b>53 819 678</b>

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	25 964 741	39 140 000	79 678	0	39 219 678
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	0	0	0	14 600 000	14 600 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>25 964 741</b>	<b>39 140 000</b>	<b>79 678</b>	<b>14 600 000</b>	<b>53 819 678</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>9 500 000</i>	<i>10 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 000 000</i>

### Les actions pour 2013

<b>Action A0305-01 - Rénover la fonction publique</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>14,6 MF</b>
---	-------------------	----------------

Une subvention de fonctionnement à l'IFAP est proposée pour un montant de 14,6 MF.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>42 847 635 F</b>
<b>Programme P0306</b>			
<b>Gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>29 815 255 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>8 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>72 662 890 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>8 000 000 F</b>

Dans le cadre de ses missions de gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie, la DRHFPNC a notamment en charge le versement de la rémunération de l'ensemble des personnels de la collectivité. Par ailleurs, elle assure l'exercice des compétences en matière de fonction publique.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme gestion des ressources humaines de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0306-01</b> - Gérer les ressources humaines	392 945 991	324 898 540	42 847 635	5 737 375	373 483 550
<b>Action A0306-02</b> - Refondre et piloter le dialogue social	17 468 600	18 675 000	0	0	18 675 000
<b>Action A0306-03</b> - Maîtriser, contrôler, piloter les coûts de fonctionnement	65 781 928	75 073 000	0	7 500 000	82 573 000
<b>Action A0306-04</b> - Masse salariale	13 236 328 766	13 745 205 000	0	16 577 880	13 761 782 880
<b>Total</b>	<b>13 712 525 285</b>	<b>14 163 851 540</b>	<b>42 847 635</b>	<b>29 815 255</b>	<b>72 662 890</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	270 147 404	244 630 000	42 847 635	13 237 375	300 715 010
012- Charges de personnel et frais assimilés	13 390 954 254	13 883 786 540	0	16 577 880	13 900 364 420
65- Autres charges de gestion courante	13 800 000	4 975 000	0	0	4 975 000
67- Charges exceptionnelles	37 230 627	30 000 000	0	0	30 000 000
Dépenses d'investissement	393 000	460 000	0	0	460 000
<b>Total</b>	<b>13 712 525 285</b>	<b>14 163 851 540</b>	<b>42 847 635</b>	<b>29 815 255</b>	<b>14 236 514 430</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>432 769 000</i>	<i>707 395 000</i>	<i>0</i>	<i>8 000 000</i>	<i>715 395 000</i>

## Les actions pour 2013

<b>Action A0306-01 - Gérer les ressources humaines</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>5,8 MF</b>
--	-------------------	---------------

---

Des crédits pour le financement de la formation des agents de la Nouvelle-Calédonie à la migration des outils bureautiques (+10 MF) et pour le départ en formation CAFERUIS d'un assistant socio-éducatif (+3,737 MF) sont sollicités. Ces dépenses sont compensées par des transferts de crédits en provenance de la DTSI et de la DASS.

Par ailleurs, 7,5 MF sont transférés sur l'action A0306-03 pour réajuster en interne des dépenses de fonctionnement de la DRHFPNC.

<b>Action A0306-03 - Maîtriser, contrôler et piloter les coûts de fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>7,5 MF</b>
--	-------------------	---------------

---

Dans le cadre du budget supplémentaire, des réajustements de crédits sont sollicités pour un montant global de 7,5 MF dont le financement est assuré par des réaffectations internes au budget de la direction.

En réajustements internes, sont concernés :

- les charges locatives : + 0,5 MF. Les crédits inscrits au BP 2013 ont été estimés avant signature du bail de location et sont inférieurs à la dépense réelle.
- électricité : + 1 MF. Compte tenu de l'exécution au premier trimestre 2013, les crédits inscrits au BP 2013 ne seront pas suffisants.
- annonces liées aux avis de vacance de poste : + 6 MF, correspondant au coût du renouvellement du contrat de publication, signé entre la Nouvelle-Calédonie et Pacifique Presse Communication, pour le deuxième semestre 2013.

<b>Action A0306-04 – Masse salariale</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>16,6 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>8,0 MF</b>

---

La **masse salariale globale** des dépenses de personnels de la Nouvelle-Calédonie est composée des quatre axes suivants :

- 1- la masse salariale propre au personnel de la collectivité ;
- 2- la masse salariale consacrée aux écoles de formation initiale aux métiers d'enseignants de 1<sup>er</sup> degré et d'infirmiers
- 3- la masse salariale relative au soutien d'autres employeurs dans le cadre des motifs suivants :
  - la mise à disposition gratuite de personnels auprès d'employeurs publics.
  - la mise à disposition d'agents auprès d'employeurs contre remboursement de leur rémunération (la chambre de commerce et d'industrie, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, le fond Nickel)
- 4- les crédits relatifs au recours de personnels temporaires dans le cadre des nécessités de service et l'accomplissement des compétences de la Nouvelle-Calédonie.

Aucun crédit n'est sollicité pour les mesures nouvelles proposées au budget supplémentaire. Elles seront financées sur les crédits de la masse salariale inscrits au BP 2013 compte tenu

du taux de vacance de postes constaté au 1<sup>er</sup> semestre 2013 et par transfert de crédits du budget de fonctionnement de certaines directions..

Les mesures nouvelles sont répertoriées ci-après :

BUDGET DES MESURES NOUVELLES BS 2013		+ 112 749 448
<b>Personnel permanent</b>		<b>72 749 448</b>
- Créations de postes compensées (10)	+	18 508 815
- Créations de postes projet compensées (5)	+	10 788 795
- Créations de postes nettes (9)	+	17 965 233
- Créations de postes projet nettes (16)	+	25 486 605
- Transformations de postes (17)	+	0
<b>Mises à disposition</b>		<b>0</b>
- Actualisation de l'état des collectivités bénéficiaires	+	0
<b>Crédits pour personnels temporaires</b>		<b>40 000 000</b>

## LA MASSE SALARIALE PROPRE AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE

### - MESURES NOUVELLES

Les mesures nouvelles pour le BS 2013 sont essentiellement constituées des demandes de créations et de transformations de poste. Elles sont exposées ci-après.

### CREATIONS DE POSTE :

19 créations de postes sont sollicitées au budget supplémentaire 2013 pour un coût estimé à 36,474 MF sur la base des salaires moyens par catégorie pour une période de 3 mois dont :

- 9 créations de poste nettes pour un coût de 17,965 MF.

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE +	Coût +
	Catégorie	Intitulé du poste	Corps / Cadre			
SGG	C	Agent d'accueil	adjoint administratif du CAG	L'agent d'accueil sera affecté au guichet unique de l'antenne de Koné qui a pour mission de renseigner et d'aider les administrés sur toutes les démarches administratives des directions de la Nouvelle-Calédonie. Ce guichet sera ouvert en continu du lundi au vendredi pour répondre au mieux aux attentes du public. L'antenne de Koné a accueilli 4000 personnes en 2012 avec une fréquentation en augmentation de 20% par an depuis 2009. L'agent aura également la charge du standard téléphonique de l'antenne (qui accueillera 24 agents en 2013 et 40 agents en 2014) et de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment au public.	+1	1 307 709
<b>Total SGG</b>					<b>+1</b>	<b>+1 307 709</b>
DAE	B	Assistant de direction	rédacteur du CAG	création d'un poste d'assistant de direction qui fait actuellement défaut dans l'organisation de la DAE	+1	1 666 755

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE +	Coût +
	Catégorie	Intitulé du poste	Corps / Cadre			
DAE	A	Chargé de mission	attaché du CAG	Soutien aux filières	+1	2 280 510
DAE	A	Chargé d'études	attaché du CAG	Nomination de deux rapporteurs pour l'autorité de la concurrence.	+2	4 561 020
DAE	A+	Responsable de l'autorité de la concurrence	Attaché principal du CAG		+1	2 280 510
<b>Total DAE</b>					<b>+5</b>	<b>+10 788 795</b>
DBAF	C	Agent polyvalent	adjoint administratif du CAG	Augmentation de l'activité financière suite aux différents transferts de compétences depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012	+1	1 307 709
<b>Total DBAF</b>					<b>+1</b>	<b>+1 307 709</b>
DRHFPNC	A	Chargé d'études juridiques	attaché du CAG	Mise en place d'une cellule fonction publique	+2	4 561 020
<b>Total DRHFPNC</b>					<b>+2</b>	<b>+4 561 020</b>
<b>TOTAL</b>					<b>+9,0</b>	<b>+17 965 233</b>

Par ailleurs, 5 postes d'agents en position administrative particulière sont créés afin de permettre la prise en charge de plus de personnels dont l'absence de longue durée nécessite leur remplacement. Ces créations n'engendreraient aucun surcoût. L'objectif reste d'avoir recours à cette solution dans la limite de l'enveloppe prévue au BP tout en ayant la latitude d'augmenter le nombre d'agents pris en charge sur certaines périodes.

- 10 créations de poste avec compensation financière pour un coût de 18,508 MF

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE +	Coût +
	Catégorie	Intitulé du poste	Corps / Cadre			
DASS	B	Educateur en milieu ouvert	assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs	Transfert au 1er octobre de l'action de prévention de la déscolarisation gérée précédemment par l'ASEANC.  <i>Compensée par la réduction de la subvention de la NC (budget DASS) versée à l'ASEANC et par une subvention de 8 MF de la province Sud</i>	+4	6 667 020
<b>Total DASS</b>					<b>4,00</b>	<b>+6 667 020</b>
DAVAR	A	Développeur bases de données hydrologique (ingénieur)	Ingénieur des personnel technique - filière économie rurale	Déprécarisation du poste. Développement et maintenance des bases de données du service de l'eau. Ces outils sont indispensables pour la sécurisation, la valorisation et la diffusion de toutes les données relatives à la ressource en eau. La Nouvelle-Calédonie doit rester leader dans ce domaine.  <i>Compensée par la diminution des crédits pour personnels temporaires ou de fonctionnement</i>	+1	2 280 510

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE +	Coût +
	Catégorie	Intitulé du poste	Corps / Cadre			
DAVAR	B+	Contrôleur agricole	Technicien des personnel technique - filière économie rurale	Dépréciation du poste. Mission ponctuelle récurrente de contrôle et assermentation des agents. Mise en œuvre de la mesure vache allaitante dont la gestion est assurée depuis sa mise en œuvre (2007) par des CDD. En l'absence de personnels, le SESER n'est pas en mesure d'instruire le dossier vache allaitante (500 dossiers 300 MF de dépenses).  <i>Compensée par la diminution des crédits pour personnels temporaires ou de fonctionnement</i>	+1	1 666 755
DAVAR	A	Chargé d'études hydrologue (hydraulicien/chargée d'étude)	Ingénieur des personnel technique - filière économie rurale	Dépréciation du poste. Etudes et valorisation des données sur la ressource en eau. Plusieurs personnes se sont succédées sur ce poste, dont le dernier depuis 2 ans. De 2006 à 2011, ce poste était un poste VAT pris sur les crédits de fonctionnement  <i>Compensée par la diminution des crédits pour personnels temporaires ou de fonctionnement</i>	+1	2 280 510
<b>TOTAL DAVAR</b>					<b>+3</b>	<b>+6 227 775</b>
DIMENC	B	Inspecteur des installations classées, mines et carrières (Inspecteur des mines et carrières)	Technicien 2ème grade des personnels techniques	Augmentation du volume d'inspection des installations classées pour le compte de la province Sud  <i>Compensée par un financement de la province Sud</i>	+1	1 666 755
<b>TOTAL DIMENC</b>					<b>+1</b>	<b>+ 1 666 755</b>
DJS	A	Chargé de la réglementation des centres de vacances et de loisirs	Attaché du CAG		+1	2 280 510
DJS	B	Contrôleur des centres de vacances et de loisirs	Rédacteur du CAG		+1	1 666 755
<b>TOTAL DJS</b>					<b>+2</b>	<b>+3 947 265</b>
<b>TOTAL</b>					<b>10,0</b>	<b>+18 508 815</b>

**CREATION DE POSTES PROJET :**

Des postes projet sont créés pour une durée de 2 à 3 ans et seront supprimés à la finalisation du projet support. 21 créations de poste projet sont ainsi sollicitées au budget supplémentaire 2013 pour un coût estimé à 36,275 MF sur la base des salaires moyens par catégorie pour une période de 3 mois, dont :

DIRECTION	POSTE A CRÉER			MOTIFS	NOMBRE +	Coût +
	Catégorie	Intitulé du poste	Corps / Cadre			
DAE	B		Rédacteur du CAG	Mise en œuvre des mesures liées à la problématique "vie chère" : observatoire des prix, contrôleur.	+10	+ 16 667 550
DAE	C		Adjoint administratif du CAG	Mise en œuvre des mesures liées à la problématique "vie chère" : dispositif "Allo Conso".	+5	+6 538 545
<b>TOTAL DAE</b>					<b>+15</b>	<b>+23 206 095</b>
DTSI	B+	Administrateur système linux	Technicien supérieur de la filière technique	La DTSI lance deux chantiers prioritaires qui vont générer une charge de travail supplémentaire au service des infrastructures : - Migration TIARHE en V9 arrêt de la maintenance de la V5 (actuel TIARHE – au 1er janvier 2015) - Remplacement de l'actuel SYDONIA  <i>Compensée par les recettes générées par ces deux projets</i>	+1	+1 666 755
DTSI	A	Chef de projet AMOA refonte sydonia	Ingénieur de la filière technique	Refonte du système d'information du dédouanement. Sydonia doit d'être remplacé car en production depuis 2004. Ce système d'information est primordial car il impacte plusieurs partenaires. Depuis sa mise en production, la somme de 261.720.279 F a été provisionnée pour notamment prendre en charge une partie du chantier de refonte applicatif. Le budget sydonia est porté par la DTSI.  <i>Compensée par les recettes engendrées</i>	+1	+ 2 280 510
DTSI	A	Concepteur développeur TIARHE V9	Ingénieur de la filière technique	Migration de TIARHE V5 en V9. Cette migration devient nécessaire car la V5 ne sera plus maintenue par l'éditeur à compter du 1er janvier 2015.  <i>Compensée par les recettes engendrées (environ 65 000 000 F par an depuis 2006)</i>	+2	+ 4 561 020
DTSI	A	Administrateur bases de données	Ingénieur	Migration TIARHE V9 Refonte sydonia  <i>Compensée par les recettes engendrées</i>	+1	+ 2 280 510
<b>TOTAL DTSI</b>					<b>+5</b>	<b>+ 10 788 795</b>
SMMPM	A	Inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention (Inspecteur de la sécurité des navires)	Ingénieur des personnels techniques	Prise en charge des missions d'inspection de la sécurité des navires au niveau 5, d'inspecteur de la sécurité et coordinateur de mission sauvetage au MRCC de Nouméa pour permettre la mise en place de processus de production normative de sécurité maritime	+1	+2 280 510
<b>TOTAL SMMPM</b>					<b>+1</b>	<b>+2 280 510</b>
<b>TOTAL</b>					<b>21,0</b>	<b>+36 275 400</b>

**TRANSFORMATIONS DE POSTE :**

Il s'agit pour l'essentiel de régularisations de support budgétaire par rapport aux grades des candidats recrutés. D'autres transformations sont sollicitées dans le cadre d'une révision de la fiche de poste à l'occasion de départs à la retraite ou de mutations.

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			Motif de la transformation	NOMBRE	
	Catégorie	Corps	Emploi		-	+
DIMENC	CC		Technicien de laboratoire	Mise en cohérence du support budgétaire et de la fiche de poste	-1	
DIMENC	C	Technicien adjoint	(Technicien de laboratoire)			+1
<b>TOTAL DIMENC</b>					<b>-1,0</b>	<b>+1,0</b>
DBAF	B	Technicien de la filière technique	Administrateur du système décisionnel financier	Validation du niveau de recrutement	-1	
DBAF	A	Ingénieur de la filière technique				+1
<b>TOTAL DBAF</b>					<b>-1,0</b>	<b>+1</b>
DSF	A	Attaché du CAG	Ingénieur assistant à la maîtrise d'ouvrage	Mise en cohérence du support budgétaire et de la fiche de poste	-1	
DSF	A	Ingénieur de la filière technique				+1
<b>TOTAL DSF</b>					<b>-1,0</b>	<b>+1,0</b>
DITTT	A	Chef de service	Secrétaire	Réorganisation de la DITTT	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif du CAG				+1
DITTT	A	Ingénieur de la filière technique	Chef du bureau d'entretien du patrimoine	Révision de la fiche de poste	-1	
DITTT	B	Technicien de la filière technique				+1
DITTT	B	Technicien de la filière technique	Chef de projet géomatique	Régularisation d'une transformation effectuée à tort	-1	
DITTT	A	Ingénieur de la filière technique				+1
DITTT	B	Technicien de la filière technique	Agent polyvalent	Réorganisation de la DITTT	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif du CAG				+1
DITTT	B	Technicien de la filière technique	Assistant administratif polyvalent	Réorganisation de la DITTT	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif du CAG				+1
DITTT	B	Technicien de la filière technique	Agent d'entretien des infrastructures polyvalent	Réorganisation de la DITTT	-1	
DITTT	C	Technicien adjoint de la filière technique				+1
DITTT	D	Agent administratif du CAG	Assistant administratif	Révision de la fiche de poste pour permettre la nomination d'un lauréat de concours interne	-1	
DITTT	C	Adjoint administratif du CAG				+1
<b>TOTAL DITTT</b>					<b>-7,0</b>	<b>+7,0</b>
DTSI	C	Adjoint administratif du CAG	Technicien éditique	L'agent recruté sur ce support aura la fonction de seconder le chef du bureau éditique.	-1	
DTSI	B	Technicien de la filière technique				+1

DIRECTION	POSTE BUDGETAIRE			Motif de la transformation	NOMBRE	
	Catégorie	Corps	Emploi		-	+
<b>Total DTSI</b>					<b>-1,0</b>	<b>+1,0</b>
DCCFC	A	Attaché du CAG	Chargé d'action culturelle	Mise en cohérence du support budgétaire avec le grade du titulaire du poste	-1	
DCCFC	A	Attaché de conservation CTPB				+1
DCCFC	A	Directeur adjoint	Chargé de mission pour l'observatoire de la condition féminine		-1	
DCCFC	A	Attaché du CAG				+1
<b>Total DCCFC</b>					<b>-2,0</b>	<b>+2,0</b>
DASS	B	rédacteur du CAG	chef du service AG	Régularisation suite recrutement de l'intéressée au 1er avril 2013	-1	
DASS	A	attaché du CAG				+1
DASS	C	adjoint administratif du CAG	Chef de service adjoint AG	Demande de transformation suite au lancement d'1 AVP actuellement en cours en susceptible d'être vacant)	-1	
DASS	B	rédacteur du CAG				+1
<b>Total DASS</b>					<b>-2,0</b>	<b>+2,0</b>
DAA	B	rédacteur du CAG	Chargée d'étude juridique	Réorganisation de la cellule des marchés publics	-1	
DAA	A	Attaché du CAG				+1,0
DAA	CC	OP2	Gestionnaire comptable et gestionnaire budgétaire	Agent partie à la retraite. Demande de renfort au niveau de la section comptabilité	-1	
DAA	C	adjoint administratif du CAG				+1
<b>Total DAA</b>					<b>-2,0</b>	<b>+2,0</b>
<b>TOTAL</b>					<b>-17,0</b>	<b>+17,0</b>

Par ailleurs, est transféré, sans surcoût et à titre de régularisation, le support budgétaire d'un agent relevant de la convention collective des services publics figurant parmi les postes mis à disposition alors que le titulaire a réintégré les services de la Nouvelle-Calédonie.

#### LA MASSE SALARIALE DESTINEE AU SOUTIEN D'AUTRES COLLECTIVITES

Pour tenir compte de la réalité et de l'évolution des actions de soutien de la Nouvelle-Calédonie à d'autres employeurs, la liste des organismes bénéficiaires d'agents mis à disposition est ainsi actualisée.

#### - LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

Organisme	Nombre de postes BP 2013	Nombre de postes BS 2013
Etat (Trésorerie générale)	3	3
Etat (DAC)	1	0
Etat (SHOM)	3	3
Etat (Cadre avenir)	2	1
Etat (consul général de France en Australie)	1	1
Université de Nouvelle-Calédonie	2	3
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	1	1
Ecole des sapeurs pompiers	1	1
IUFM	5	5
IANCP	6	6
OCCE	1	1
Maison de la Nouvelle-Calédonie	2	2
UNSS	1	0

Organisme	Nombre de postes BP 2013	Nombre de postes BS 2013
IRD	3	3
SMTU	0.3	0
Maison de l'étudiant	0	1
Conservatoire de musique	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>32.3</b>	<b>30</b>

**- LA MISE A DISPOSITION CONTRE REMBOURSEMENT**

Organisme	Nombre de postes BP 2013	Nombre de postes BS 2013
Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	13	8
Chambre de commerce et d'industrie	41	41
Fonds Nickel	5 partiellement	0
Université de Nouvelle-Calédonie	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>54 + 5 partiellement</b>	<b>50</b>

**LES PERSONNELS TEMPORAIRES**

Il s'agit des crédits nécessaires à la prise en charge de personnels temporaires dans le cadre des nécessités de service et l'accomplissement des compétences de la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits de remplacements permettent d'alimenter une enveloppe en faveur de chaque direction qui l'utilise en cas de recours à des renforts de personnels selon les priorités fixées. De plus, une enveloppe centralisée permet de ponctuellement gérer certaines situations urgentes.

Toutefois, compte tenu des besoins exprimés par certaines directions, les crédits alloués ne suffiront pas.

Aussi, une enveloppe supplémentaire de 40 MF est nécessaire.

Personnel temporaire	+	40 000 000
----------------------	---	------------

**LES AJUSTEMENTS DE CREDITS ET LES TRASFERTS DES DIRECTIONS**

Le budget supplémentaire prend en compte des ajustements de crédit entre les différents chapitres et sous fonction de la masse salariale, entre actions ainsi que des transferts de crédit en provenance d'autres directions pour 16 577 880 F, dont :

* transferts de crédits DASS :	+ 4 327 000 F
* transferts de crédits DSF :	+ 12 000 000 F
* transferts de crédits DFPC :	+ 15 933 000 F
* transferts de crédits DTSI :	+ 3 100 000 F
* transferts subvention UNC (maîtres auxiliaires)	- 18 782 120 F

*En recettes, il est proposé d'inscrire 8 MF pour la participation de la province Sud à la rémunération de quatre éducateurs spécialisés du dispositif de prévention de la déscolarisation repris par la Nouvelle-Calédonie à compter du 1er août.*

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>646 810 686 F</b>
<b>Programme P0307</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 099 136 369 F</b>
<b>Moyens généraux et gestion patrimoniale</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 745 947 055 F</b>

## Enjeux et contexte

Le programme moyens généraux et gestion patrimoniale centralise les moyens techniques concourant à l'action de la Nouvelle-Calédonie et permettant la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier. Il préfigure la définition d'une politique patrimoniale et une programmation pluriannuelle des investissements à venir.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits au budget supplémentaire 2013 pour le programme moyens généraux et gestion patrimoniale est la suivante :

<i>En XPF</i>	<b>Budget 2012</b>	<b>BP/DM 2013</b>	<b>Reports 2012/2013</b>	<b>Mesures nouvelles 2013</b>	<b>Budget 2013 (dont BS)</b>
<b>Action A0307-01</b> - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiments de la Nouvelle-Calédonie	388 292 923	150 000 000	310 864 337	871 057 369	1 331 921 706
<b>Action A0307-02</b> - Entretien des bâtiments publics et logements administratifs	275 208 613	228 250 000	6 681 471	0	234 931 471
<b>Action A0307-03</b> - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs pour maintenir la valeur	356 241 131	190 000 000	134 866 360	20 000 000	344 866 360
<b>Action A0307-04</b> - Entretien du parc de véhicules et remise en état des véhicules accidentés	84 427 049	67 000 000	0	0	67 000 000
<b>Action A0307-05</b> - Traitement automatisé des éditions	32 066 221	15 000 000	12 934 166	7 700 000	35 634 166
<b>Action A0307-06</b> - Fourniture des matériels et logiciels informatiques	194 988 999	160 653 750	56 372 208	27 700 000	244 725 958
<b>Action A0307-07</b> - Maintenance des matériels et évolution des matériels informatiques	231 043 689	181 500 000	25 621 847	63 600 000	270 721 847
<b>Action A0307-08</b> - Matériels	89 600 799	44 012 666	25 869 236	36 741 000	106 622 902
<b>Action A0307-09</b> - Mobiliers	62 778 435	48 481 577	29 416 311	26 918 000	104 815 888
<b>Action A0307-10</b> - Véhicules	243 517 556	145 000 000	44 184 750	45 420 000	234 604 750
<b>Action A0307-11</b> - Imprimerie administrative	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 958 165 415</b>	<b>1 229 897 993</b>	<b>646 810 686</b>	<b>1 099 136 369</b>	<b>2 975 845 048</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	679 886 118	532 850 000	62 516 936	79 600 000	674 966 936
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 278 279 297	697 047 993	584 293 750	1 019 536 369	2 300 878 112
<b>Total</b>	<b>1 958 165 415</b>	<b>1 229 897 993</b>	<b>646 810 686</b>	<b>1 099 136 369</b>	<b>2 975 845 048</b>
Recettes (pour mémoire)	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A0307-01- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de bâtiment de la N.-C.**

**Dépenses : 871,1 MF**

#### EXTENSION DES ARCHIVES

REVISION D'AP : P0307-2001/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	355 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-112 027 177</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	242 972 823
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	<b>242 972 823</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	<b>112 027 177</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	<b>0</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
<b>242 972 823</b>	241 656 319	12 280	0	0	1 304 224	242 972 823

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
<b>524 274</b>	<b>-524 274</b>	242 972 823	0	0	0	0	0

- Extension des archives : Réduction des crédits d'AP de 112 MF ainsi que des crédits de paiement de 0,5 MF. Opération terminée. Il est prévu de procéder à la clôture de cette AP.

#### CONSTRUCTION DE 3 SALLES DE COURS AU CFPS

REVISION D'AP : P0307-2002/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	143 500 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-451 964</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	143 048 036
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	<b>143 048 036</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	<b>451 964</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	<b>0</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
<b>143 048 036</b>	142 962 600	85 436	0	0	0	143 048 036

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
<b>329 984</b>	<b>-329 984</b>	143 048 036	0	0	0	0	0

- Construction de 3 salles de cours au CFPS : Réduction des crédits d'AP de 0,5 MF ainsi que des crédits de paiement de 0,3 MF. Opération terminée. Il est prévu de procéder à la clôture de cette AP.

RESTRUCTURATION DIMENC DITTT

REVISION D'AP : P0307-2007/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	1 150 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	
Montant total des crédits d'AP après révision	1 150 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	115 702 192
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	1 034 297 808
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	1 034 297 808

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
1 150 000 000	262 500	1 764 000	11 240 594	22 826 959	100 000 000	136 094 053

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
143 921 623	-133 088 373	146 927 303	570 000 000	350 000 000	83 072 697	0	0

- Restructuration des locaux de la DIMENC et DITTT : Réduction des crédits de paiement de 133,1 MF pour tenir compte du démarrage des travaux prévu au mois de juillet 2013 et reporté au mois d'août 2013.

Hors AP, il est proposé d'inscrire 1 005 MF pour l'acquisition de locaux destinés à recevoir les services de la DAE, les réunions de l'observatoire des prix et des marges, le service qui sera en charge de la sécurité civile ainsi que d'autres services déconcentrés du gouvernement occupant actuellement des bureaux loués au centre ville. Un espace sera également réservé pour les besoins de la future autorité de la concurrence.

Le choix se porte sur des locaux situés dans l'immeuble le Plexus à Ducos. Cet emplacement présente un intérêt en termes d'accès car il occupe une position centrale entre Ducos et le centre ville et offre un nombre important de places de stationnement. Les locaux s'étendent sur une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> dont 1 500 m<sup>2</sup> serviraient aux services de la DAE. Le coût prévisionnel au m<sup>2</sup> s'élève à 335 000F pour l'acquisition et l'aménagement.

Cet investissement viendra enrichir le patrimoine de la collectivité, en remplacement des locations actuelles ou qui auraient été rendues nécessaires pour l'exercice des nouvelles compétences de la collectivité.

### Action A0307-02- Entretien des bâtiments publics et logements administratifs

Des crédits sont proposés en compléments du BP 2013, soit, + 5 MF. Dans le même temps, la somme de 5 MF est inscrite en négatif pour tenir compte du report d'autres dépenses. Ci-dessous, le détail des propositions :

- Dépenses courantes de la direction : la construction du bâtiment de la DITTT va débuter au 2<sup>ème</sup> semestre 2013. Dans ce cadre, le déménagement de certains services sera nécessaire. 0,2 MF sont demandés.

AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA N-C "NOUVILLE"

REVISION D'AE : P0307-2012/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	30 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	30 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	4 929 488
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	25 070 512
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	25 070 512

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
30 000 000	0	0	0	4 929 488	4 996 684	9 926 172

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
3 316	-5 000 000	4 929 488	0	0	0	0	25 070 512

- Aménagement du domaine public : Réduction des crédits de paiement de - 5 MF liée au décalage des travaux de clôture défensive à Nouville.

ENTRETIEN GENERAL DES BÂTIMENTS  
ET  
LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA N-C.

REVISION D'AE : P0307-2012/3	
Montant total des crédits d'AP avant révision	160 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	160 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	111 708 735
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	48 291 265
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	48 291 265

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
160 000 000	0	0	0	71 691 941	43 353 316	115 045 257

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
6 678 155	4 800 000	126 523 412	33 476 588	0	0	0	0

- Entretien général des bâtiments et logements administratifs : Financement des contrats d'entretien. Cette demande de 4,8 MF vient compléter celle qui a été faite au BP 2013.

**Action A0307-03 - Grosses réparations et amélioration des bâtiments publics et logements administratifs** Dépenses : **20,0 MF**

Gestion centralisée des travaux :

- Réduction des crédits de paiement de 15 MF concernant le projet du parking situé en face du centre administratif IEKAWÉ qui doit être revu pour une réalisation en 2014.
- Réduction des crédits de paiement de 5 MF pour l'aménagement logements administratifs après plus value des reports de crédit 2012.

POSE DE CLOTURES et PORTAILS DEFENSIFS - NOUVILLE

REVISION D'AP : P0307-2012/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	85 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	85 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	591 150
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	84 408 850
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	84 408 850

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
85 000 000	0	0	0	591 150	42 000 000	42 591 150

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
19 408 850	-30 000 000	32 000 000	53 000 000	0	0	0	0

- Pose clôture et portail à Nouville : Réduction des crédits de paiement de 30 MF demandée liée au décalage des travaux de pose de clôture en raison d'une future concertation préalable avec les riverains.

Réaménagement des locaux de la DTSI :

REAMENAGEMENT LOCAUX DTSI

REVISION D'AP : P0307-2012/4	
Montant total des crédits d'AP avant révision	100 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	100 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	30 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	70 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	70 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
100 000 000	0	0	0	0	20 000 000	20 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
10 000 000	70 000 000	100 000 000	0	0	0	0	0

L'AP n° P0307-2012/4 d'un montant total de 100 MF a été ouverte en 2012.

Dans le cadre du budget supplémentaire 2013, il est demandé la somme de 70 MF afin de réaliser les travaux d'aménagement des unités modulaires (marché 017M13 40 MF), de lancer des travaux d'aménagements intérieurs et les études d'extension des locaux de la DTSI à Ouémo.

**Action A0307-05 – Traitements automatisés des éditions**

**Dépenses : 7,7 MF**

Grace aux investissements réalisés ces dernières années, la DTSI ambitionne de fournir un service de qualité de bout en bout, depuis la saisie de l'information par l'agent administratif jusqu'à la distribution de l'information au citoyen dans sa boîte électronique et/ou postale.

Dans le cadre du budget supplémentaire 2013, 7,7 MF sont inscrits sur cette action. Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Rajout d'un marjeur M4 sur les deux mises sous plis (3,3 MF),
- Acquisition de chariots dans le cadre de l'affranchissement (0,4 MF),
- Achat de papiers dans le cadre des missions d'édition du service (4 MF).

Aucune recette n'est inscrite directement sur cette action. Cependant, les services rendus par la DTSI aux directions du gouvernement permettent à la collectivité des économies substantielles.

---

**Action A0307-06 – Fourniture des matériels et logiciels informatiques**      **Dépenses :**      **27,7 MF**

---

Sur cette action, 27,7 MF sont inscrits en gestion centralisée informatique dans le cadre du budget supplémentaire.

- 15 MF investissement pour notamment l'acquisition de matériels informatiques (10 MF) et de logiciels (5 MF).
- 12 MF en fonctionnement pour la prise en charge des liaisons spécialisées.

Un virement de 0,7 MF est opéré en provenance de la DASS pour des équipements matériels et installations réseaux liés à la prévention de la déscolarisation (action A0702-04).

---

**Action A0307-07 - Maintenance matérielle et évolutions des matériels informatiques**      **Dépenses :**      **63,6 MF**

---

Ces crédits permettront de prendre en charge différentes maintenances informatiques comme SURFI, la passerelle dématérialisée (sphinx) pour les téléservices, la messagerie LOTUS, l'anti-virus MAC AFEE, la dématérialisation des marchés publics NAUTEO etc...

---

**Action A0307-08 - Matériels**      **Dépenses :**      **36,8 MF**

---

Cette action soutient principalement les achats de matériels de téléphonie, de projection, de photographie et les appareils audio ou vidéo. Les machines agricoles ou maritimes, l'électroménager, les photocopieurs réseau, les outillages et gros équipements sont également achetés sur cette action. L'augmentation conséquente des demandes d'équipement est en grande partie due aux déménagements prochains, à l'extension ou à l'ouverture de nouvelles infrastructures dans le courant du second semestre.

98 % du budget à inscrire au BS 2013, soit 36,1 MF, seront alloués aux achats de matériels destinés à équiper les services.

La Direction de l'aviation civile sollicite l'inscription des crédits nécessaires à l'achat d'un tracteur équipé d'un gyrobroyeur destiné à l'entretien des espaces verts de l'aérodrome de Lifou. Cette prestation étant actuellement réalisée par les pompiers de l'aérodrome, il convient pour ce faire, de renouveler le matériel vétuste. Cette dépense représente 17% du budget total « Matériels ».

Dans le cadre de ses actions d'acquisition, de présentation et de promotion des collections publiques, la Direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté souhaite inscrire des crédits dédiés aux achats de matériels audiovisuels et divers pour l'organisation

d'expositions spectacles et d'animations muséales. 23% du budget total « Matériels » seraient alloués à l'achat de ces équipements.

La Direction générale des enseignements souhaite acquérir un parc de photocopieurs très important, soit 3 photocopieurs n/b et 7 photocopieurs couleur pour un budget de 7 MF soit 18 % du budget total « Matériels ». Cette mesure intervient suite à la restitution en fin d'année de 10 photocopieurs encore en location.

En août 2013, certains services de la Direction du travail et de l'emploi vont déménager au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble GALLIENI. A cette occasion, il est demandé d'inscrire un budget de 3 MF (8% du budget total « Matériels ») pour équiper les locaux en téléphonie IP et en matériels de projection, d'électroménager et d'impression.

7% du budget total « Matériels » devraient permettre aux services de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre de ses actions de prévention contre la délinquance et de protection des mineurs, d'aménager des ateliers de réinsertion et des zones d'activités et de loisirs.

### Action A0307-09 - Mobiliers

Dépenses : 27,0 MF

Un marché de mobiliers est en place sur les années 2011 et 2012. Les besoins des directions et des institutions ont été en majorité estimés en fonction des prix sur marché.

Le budget alloué à cette action est très important et se répartit de la manière suivante :

- 15 % pour les institutions soit 4 MF
- 85 % pour les services soit 23 MF.

Cela s'explique par l'aménagement conséquent de nouveaux locaux suite à des extensions d'infrastructures, l'ouverture de nouvelles structures ou le redéploiement d'agents dans d'autres bâtiments. 6 services et 2 institutions sont concernés par ces mesures.

Dans le cadre de l'emménagement d'une partie des services de la Direction des affaires économiques à l'immeuble Grand Théâtre depuis mai 2013, il est prévu d'installer une salle de réunion et une cafétéria.

La Direction du budget et des affaires financières déménagerait au cours du mois de septembre 2013 dans ses nouveaux locaux. Un budget de 3,8 MF est alloué à l'aménagement d'une salle d'archivage.

Le service des infrastructures, le bureau des ERP et une partie du service administratif et financier de la Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres vont intégrer des locaux sis avenue GALLIENI en août 2013. Les dépenses liées à ce redéploiement sont estimées à 4,4 MF

Les besoins en mobilier de la Direction du travail et de l'emploi sont évalués à 8,7 MF.

L'extension des locaux de la Direction des technologies et des services de l'information engendre l'inscription de crédits nécessaires à l'ameublement des bureaux à venir, pour un montant de 3,9 MF

De même, l'extension des locaux du Service des affaires maritimes, de la marine marchande et des pêches maritimes nécessite l'inscription de 1 MF pour l'achat de mobilier divers.

La livraison de la Maison de l'aire Drehu aura lieu en novembre 2013 il est donc nécessaire de meubler cette nouvelle structure.

**Action A0307-10 - Véhicules**

**Dépenses : 45,4 MF**

---

Ce budget correspond à l'achat prévisionnel de 21 véhicules soit 5 véhicules pour les institutions et 16 véhicules pour les services de la NC.

16 demandes concernant le remplacement de véhicules ayant + 10 ans et/ou + de 100 000 km, sujets à problèmes mécaniques récurrents et nécessitant de lourdes réparations ou ayant fait l'objet de sinistres.

9 véhicules sont prévus suite à l'apparition de nouvelles mesures (personnels supplémentaires, missions complémentaires ... etc).

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>270 225 853 F</b>
<b>Programme P0308 Technologies et systèmes d'information</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>143 010 065 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>413 235 918 F</b>

## Objectifs

Les objectifs de ce programme sont :

- d'améliorer la gouvernance du système d'information (SI) de la Nouvelle-Calédonie,
- de participer à la conception et à la construction du système d'information pour les besoins de la Nouvelle-Calédonie, de ses partenaires et des citoyens,
- de contribuer à l'amélioration de la connaissance du territoire,
- de maintenir les systèmes d'information dans des conditions opérationnelles conformes aux besoins et aux attentes,
- de proposer un système d'information permettant d'optimiser les coûts de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme technologies et systèmes d'information est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0308-01</b> - Définition de la gouvernance des systèmes d'information N.-C.	11 951 156	17 000 000	2 448 600	3 500 000	22 948 600
<b>Action A0308-02</b> - Pilotage système d'information de la Nouvelle-Calédonie	174 695 435	134 112 500	46 683 336	20 650 000	201 445 836
<b>Action A0308-03</b> - Modernisation du service public (outils et services de nature informatique, d'édition et de géomatique/télé-détection)	29 928 762	51 840 750	21 627 202	2 900 000	76 367 952
<b>Action A0308-04</b> - Architecture logicielle et réalisation d'outils informatiques	146 325 172	88 319 250	67 680 300	87 560 065	243 559 615
<b>Action A0308-05</b> - Coordination de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques	84 913 208	23 600 000	50 825 690	22 500 000	96 925 690
<b>Action A0308-06</b> - Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales	28 159 728	25 000 000	20 093 378	6 900 000	51 993 378
<b>Action A0308-07</b> - Exploitation du service intérieur (performance, fiabilité et disponibilité)	159 346 215	114 500 000	45 924 006	-3 000 000	157 424 006
<b>Action A0308-8</b> - Assistance sur les applications et services	0	0	0	0	0
<b>Action A0308-9</b> - Politique d'achat de matériel, logiciels et de prestations informatiques de la N.-C.	0	0	0	0	0
<b>Action A0308-10</b> - Rationalisation des coûts de fonctionnement informatiques Nouvelle-Calédonie	29 643 341	1 023 750	14 943 341	2 000 000	17 967 091
<b>Total</b>	<b>664 963 017</b>	<b>455 396 250</b>	<b>270 225 853</b>	<b>143 010 065</b>	<b>868 632 168</b>

Par nature de dépenses, les résultats sont les suivants :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	270 281 984	220 762 500	77 493 332	34 710 065	332 965 897
012- Charges de personnel et assimilées	0	900 000	0	36 900 000	37 800 000
65- Autres charges de gestion courante	32 583 170	10 000 000	583 170	21 000 000	31 583 170
67- Charges exceptionnelles	1 200	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	362 096 663	223 733 750	192 149 351	50 400 000	466 283 101
<b>Total</b>	<b>664 963 017</b>	<b>455 396 250</b>	<b>270 225 853</b>	<b>143 010 065</b>	<b>868 632 168</b>
Recettes (pour mémoire)	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A0308-01 – Définition de la gouvernance des systèmes d'information de la Nouvelle-Calédonie**      **Dépenses : 3,5 MF**

Les crédits inscrits permettront de prendre en charge des frais de mission pour des déplacements notamment dans le cadre de la migration du progiciel TIARHE en version 9, mais aussi la participation d'agents à un séminaire d'expert du logiciel de développement JAVA à San Francisco et au séminaire Gartner organisé cette année à Brisbane.

**Action A0308-02 - Pilotage du système d'information de la Nouvelle-Calédonie**      **Dépenses : 20,7 MF**

Les crédits inscrits sont notamment pour 14 MF (locations bâtiment et docks) des réajustements de crédits du budget primitif.

Ils permettront également de prendre en charge pour :

- 1,7 MF la mise à disposition d'un ensemble d'appareils pour mesurer l'énergie électrique dans le cadre d'un audit énergétique de la DTSI,
- 5 MF pour des remplacements de climatiseurs en panne.

**Action A0308-03 - Modernisation du service public**      **Dépenses : 2,9 MF**

Des crédits à hauteur de 6 MF sont inscrits pour la modernisation du service public en prestations de service pour :

- La réécriture des scripts d'administration système afin d'automatiser efficacement les traitements de mise en production des applications de gestion (4 MF),
- L'évolution de l'architecture LOTUS (2 MF).

PROJET ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

REVISION D'AP : P0308-2006/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	80 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-40 000 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	40 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	80 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	40 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
40 000 000	0	0	0	0	40 000 000	40 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	-40 000 000	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0

Il est demandé le virement, sur la section fonctionnement, des crédits de 40 MF obtenus sur l'AP e-administration en section investissement afin de prendre en charge les moyens en ressources humaines nécessaires dans le cadre de postes.

**Action A0308-04 - Architecture logicielle et réalisation Dépenses : 87,6 MF d'outils informatiques**

Les crédits en investissement permettront de prendre en charge :

- Divers travaux de développements JDeveloper (3,5 MF),
- Des prestations de mise en œuvre de l'architecture logicielle (5 MF).
- La participation de la Nouvelle-Calédonie au financement du logiciel de l'OMP pour la gestion des amendes à hauteur de 50% du coût du projet soit 5 MF. Ce projet est piloté par la mairie de Nouméa.

1 – Migration TIARHE

MIGRATION TIARHE VERSION 9

CREATION D'AP : P0308-2013/2

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
255 000 000	56 000 000	72 600 000	76 400 000	50 000 000	0	0

Il est demandé l'ouverture d'une AP de 255 MF dans le cadre de la migration HR ACCESS-TIARHE de la version 5 à la version 9. Le logiciel TIARHE est en exploitation depuis 2005. Il est aujourd'hui utilisé par 50 employeurs publics. L'éditeur du progiciel HRAccess a annoncé la fin de la maintenance de la version 5 fin 2014. Cela nous oblige à changer de version pour mettre en place la version 9.

Des crédits sont proposés à hauteur de 56 MF.

2 – SYDONIA

5 MF inscrits sur Sydonia correspondent à l'ajustement de la dépense sur la redevance informatique inscrite en recette au BP 2013, également aux réajustements de recettes 2012 de 4,3 MF (budget 2012 : 37,5 MF –réalisée 2012 41,8 MF).

Les crédits en fonctionnement permettront de prendre en charge une prestation d'assistance à la mise en place du nouvel outil de développement des sites internet (3,8 MF). Cette prestation consistera à l'installation et l'intégration dans l'environnement technique de la

DTSI mais aussi en un accompagnement des développeurs dans la prise en main du nouvel outil.

DEMATERIALIZATION MARCHES PUBLICS

REVISION D'AE : P0308-2013/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	16 800 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	16 800 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	8 400 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	8 400 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	8 400 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
16 800 000	0	0	0	0	8 400 000	8 400 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	5 000 000	13 400 000	3 400 000	0	0	0	0

Enfin, des crédits supplémentaires sont proposés dans le cadre du projet de dématérialisation des marchés publics.

**Action A0308-05 - Coordination de la collecte et exploitation de la diffusion des données géographiques**

Dépenses : 22,5 MF

Les 22,5 MF inscrits en fonctionnement permettront de prendre en charge :

- La participation à l'ADECAL dans le cadre du programme ZONECO (12 MF),
- La participation à la conservation des espaces naturels (9 MF),
- L'organisation d'un séminaire sur l'infrastructure de données spatiales-IDS (1,5 MF).

**Action A0308-06 – Conception et maintenance de l'infrastructure technique de données spatiales**

Dépenses : 6,9 MF

Ces crédits permettront de prendre en charge :

- La mise à jour du site de consultation des données géographiques – georep.nc (4 MF),
- Le développement de l'application « décharges sauvages » (2,9 MF).

**Action A0308-07 - Exploitation des systèmes d'information (SI)**

Dépenses : -3,0 MF

La somme de 10 MF est transférée vers la DRH dans le cadre de la formation MS office 2010.

Dans le cadre d'acquisition de matériels et logiciels d'infrastructure, il est demandé 7 MF (matériels : 3 MF et logiciels : 4 MF). Ces crédits permettront notamment de déployer le WIFI dans plusieurs directions et l'acquisition de 300 adresses mail lotus demandées par la DAC (direction de l'aviation civile), la DAFE (direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement) et le CES (conseil économique et social).

**Action A0308-10 - Rationalisation des coûts de  
fonctionnement informatique**

---

Dépenses : 2,0 MF

Ces crédits permettront de prendre en charge des travaux de mise en œuvre de divers projets de gestion électronique de documents (GED) notamment pour la DIMENC (direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie), la DTSI (direction des technologies et des systèmes de l'information) et l'ALK (agence des langues kanak).

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF									
Programmes - Dépenses									
Chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	Total
900	0	66 300 000	0	0	0	0	14 866 353	50 400 000	131 566 353
904	0	0	0	0	0	0	0	0	0
906	0	0	0	0	0	0	-329 984	0	-329 984
909	0	0	0	0	0	0	1 005 000 000	0	1 005 000 000
<b>Ss Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>66 300 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 019 536 369</b>	<b>50 400 000</b>	<b>1 136 236 369</b>
930	44 403 000	273 581 282	0	0	0	-51 923 920	79 500 000	71 610 065	417 170 427
932	0	0	0	0	0	38 246 000	0	0	38 246 000
933	0	-7 500 000	0	0	0	-19 807 000	0	0	-27 307 000
934	0	0	0	0	0	8 009 000	0	0	8 009 000
935	0	0	0	0	0	6 775 000	0	0	6 775 000
936	0	0	0	0	14 600 000	50 416 175	0	0	65 016 175
937	0	0	32 200 000	0	0	-7 387 000	0	21 000 000	45 813 000
938	0	0	30 000 000	0	0	2 685 000	100 000	0	32 785 000
939	0	0	0	0	0	2 802 000	0	0	2 802 000
943	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ss Total Fonctionnement</b>	<b>44 403 000</b>	<b>266 081 282</b>	<b>62 200 000</b>	<b>0</b>	<b>14 600 000</b>	<b>29 815 255</b>	<b>79 600 000</b>	<b>92 610 065</b>	<b>589 309 602</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	44 403 000	332 381 282	62 200 000	0	14 600 000	29 815 255	1 099 136 369	143 010 065	1 725 545 971
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>181 228 546</b>	<b>64 128 805</b>	<b>50 228 878</b>	<b>23 843 829</b>	<b>79 678</b>	<b>42 847 635</b>	<b>646 810 686</b>	<b>270 225 853</b>	<b>1 279 393 910</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>225 631 546</b>	<b>396 510 087</b>	<b>112 428 878</b>	<b>23 843 829</b>	<b>14 679 678</b>	<b>72 662 890</b>	<b>1 745 947 055</b>	<b>413 235 918</b>	<b>3 004 939 881</b>

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes - Recettes								
Chapitre	P0301 Coordination administrative, transferts de compétences	P0302 Relations extérieures	P0303 Aménagement et prospective	P0304 Affaires juridiques	P0305 Fonction Publique	P0306 Gestion des ressources humaines de la N.-C.	P0307 Moyens généraux et gestion patrimoniale	P0308 Technologie et systèmes d'information	Total
<b>900</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>907</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>923</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ss Total Investissement</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>930</b>	0	0	0	0	0	8 000 000	0	0	8 000 000
<b>907</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>923</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ss Total Fonctionnement</b>	0	0	0	0	0	8 000 000	0	0	8 000 000
<b>Total mesures nouvelles</b>	0	0	0	0	0	8 000 000	0	0	8 000 000
<b>Pour mémoire Report</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total BS 2013</b>	0	0	0	0	0	8 000 000	0	0	8 000 000

## Mission M04 Aménagement, urbanisme, environnement et prévention des risques

REPORTS :	DEPENSES :	1 786 937 354 F
	RECETTES :	80 909 770 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	1 977 635 819 F
	RECETTES :	1 000 000 000 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	3 764 573 173 F
	RECETTES :	1 080 909 770 F



Gestion domaniale et  
urbanisme

Météorologie

Gestion de l'eau

Sécurité sanitaire des aliments  
et biosécurité

Prévention des pollutions et  
risques industriels

Energie

La mission M04 regroupe l'ensemble des moyens de la Nouvelle-Calédonie concourant à l'aménagement, l'environnement et la prévention des risques. Elle regroupe des actions de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales, du service de la météorologie et de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie

## Historique des moyens financiers

<b>M04-Economie verte, aménagement urbanisme, environnement et prévention des risques</b>					
<b>Programmes</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Budget 2013 (dont BS)</b>	<b>BS 2013 Congrès VOTE</b>	<b>Evolution 2012-2013</b>
P0401 Economie verte, gestion domaniale et urbanisme	367 094 944	608 973 380	842 553 537	74 881 819	233 580 157
P0402 Météorologie	207 325 509	198 370 718	171 910 188	0	-26 460 530
P0403 Gestion de l'eau	707 380 872	623 042 018	614 861 225	3 100 000	-8 180 793
P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité	1 551 434 246	1 709 820 592	1 720 160 072	17 500 000	10 339 480
P0405 Prévention des pollutions et risques industriels	17 500 000	17 500 000	24 000 000	0	6 500 000
P0406 Energie	51 853 869	168 910 239	1 955 928 490	1 882 154 000	1 787 018 251
<b>Total Mission</b>	<b>2 902 589 440</b>	<b>3 326 616 947</b>	<b>5 329 413 512</b>	<b>1 977 635 819</b>	<b>2 002 796 565</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>429 741 718 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>62 150 000 F</b>
<b>Programme P0401 Gestion domaniale et urbanisme</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>74 881 819 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>504 623 537 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>62 150 000 F</b>

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme gestion domaniale et urbanisme est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0401-01</b> - Contribution à la prévention et à la lutte contre les incendies	274 769 599	173 000 000	232 439 478	0	405 239 478
<b>Action A0401-02</b> - Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes	0	0	0	0	0
<b>Action A0401-03</b> - Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes remarquables	992 277	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Action A0401-04</b> - Systèmes de localisation géographique de précision	134 986 471	53 680 000	109 901 265	0	163 481 265
<b>Action A0401-05</b> Production d'une cartographie terrestre de référence	86 103 478	65 000 000	32 979 833	0	97 979 833
<b>Action A0401-06</b> - Hydrographie du lagon	0	0	0	0	0
<b>Action A0401-07</b> - Production et diffusion de la donnée cartographie	12 061 575	7 000 000	0	0	7 800 000
<b>Action A0401-08</b> - Production de la donnée cadastrale	23 366 895	3 000 000	9 265 355	-1 500 000	8 565 355
<b>Action A0401-09</b> - Instruction des demandes d'études et préparation des documents fonciers à la rédaction des actes	11 842 260	5 500 000	0	2 000 000	8 400 000
<b>Action A0401-10</b> - Réglementation et sécurité des bâtiments	4 850 825	4 750 000	0	4 381 819	6 250 000
<b>Action A0401-11</b> - Economie verte	60 000 000	25 000 000	45 155 787	70 000 000	140 680 787
<b>Total</b>	<b>608 973 380</b>	<b>337 930 000</b>	<b>429 741 718</b>	<b>74 881 819</b>	<b>842 553 537</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	379 231 451	235 830 000	273 786 597	16 381 819	522 316 597
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	4 000 000	4 000 000	0	5 000 000	9 000 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	225 741 929	98 100 000	155 955 121	53 500 000	308 080 121
<b>Total</b>	<b>608 973 380</b>	<b>337 930 000</b>	<b>429 741 718</b>	<b>74 881 819</b>	<b>842 553 537</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	251 050 000	179 500 000	62 150 000	0	241 650 000

### Les actions pour 2013

## Action A0401-05 – Production d'une cartographie terrestre de référence

### RESEAU STATION GPS SYSTEME VRS

REVISION D'AP : P0401-2005/3	
Montant total des crédits d'AP avant révision	138 200 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-34 439 617</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	103 760 383

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	103 760 383
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	34 439 617
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	0

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
103 760 383	84 822 438	13 840 167	4 936 278	161 500		103 760 383

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	0	103 760 383	0	0	0	0	0

Les chantiers de révision cartographiques engagés en 2012 suivent leur cours. Certaines données sont déjà livrées. Le chantier Zone 5 sur les îles Loyauté nécessite des compléments. Les prises de vues aériennes devraient avoir lieu en mai 2013. Il est proposé de réviser le financement à la baisse de 34,4 MF sur L'AP.

**Action A0401-08 - Production de la donnée cadastrale** Dépenses : **-1,5 MF**

### S.I.G. CADASTRE

REVISION D'AP : P0401-2008/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	50 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	50 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	34 636 645
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	15 363 355
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	15 363 355

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
50 000 000	0	2 634 765	19 449 255	9 150 625		31 234 645

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
9 265 355	-1 500 000	39 000 000	8 000 000	3 000 000	0	0	0

La version 2 du SIG Cadastre sera vraisemblablement commandée au troisième trimestre 2013 pour une mise en œuvre en 2014. Les crédits peuvent donc être réduits de 1,5 MF

**Action A0401-09 – Instruction des demandes d'études** Dépenses : **2 MF**

2 MF sont nécessaires afin d'externaliser quelques dossiers et finaliser les études en cours.

**Action A0401-10 – Réglementation et sécurité des bâtiments**

Dépenses : 4,4 MF

Les crédits sollicités vont permettre la numérisation et l'indexation des dossiers des établissements recevant du public pour 1,5 MF lors des visites des contrôleurs.

Une régularisation à hauteur de 2,9 MF d'un engagement juridique, il s'agit du solde d'une convention à maîtrise d'ouvrage pour le laboratoire géochimie de la DIMENC.

**Action A0401-11– Economie verte**

Dépenses : 70 MF

Une subvention de fonctionnement de 5 MF est sollicités pour l'association bois et développement.

ECONOMIE VERTE (INVESTISSEMENT)

REVISION D'AP : P0401-2012/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	60 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>40 000 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	100 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	60 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	100 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
100 000 000	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	55 000 000	65 000 000	35 000 000	0	0	0	0

Sur l'AP « Economie verte », qui est porté de 60 MF à 100 MF il est prévu **55 MF de CP** dans le cadre du conventionnement avec les communes, les associations et les opérateurs privés pour la mise en place de pépinières, l'achat de matériels, et de plants dans le cadre des plantations du projet 1 jour 1 arbre 1 vie.

ECONOMIE VERTE (FONCTIONNEMENT)

REVISION D'AE : P0401-2012/3	
Montant total des crédits d'AP avant révision	95 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>20 000 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	115 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	95 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	115 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
115 000 000	0	0	0	14 844 213	15 000 000	29 844 213

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
45 155 787	10 000 000	85 000 000	30 000 000	0	0	0	0

Sur l'AE « Economie verte » qui est porté de 95 MF à 115 MF il est proposé **10 MF de CP** pour l'accompagnement de cette activité socio-économique sylvicole durable par des activités pédagogiques et culturelles ( animations, bandes dessinées ...) en vue de la transmission des valeurs et des connaissances liées à la nature, le savoir traditionnel et le savoir scientifique devant se conjuguer.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>135 550 188 F</b>
<b>Programme P0402 Météorologie</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>135 550 188 F</b>

**Au budget supplémentaire 2013, ce programme n'est concerné que par des reports de crédits**

### Objectifs

Le service de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie a pour objectifs :

- d'assurer la prévention des risques météorologiques afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur terre et en mer (OS0402-01) ;
- de connaître l'environnement et d'accompagner les décideurs dans l'adaptation aux changements climatiques (OS0402-02) ;
- de fournir les services réglementaires à l'aviation civile (OS0402-03) ;
- d'améliorer l'efficacité des fonctions supports et de direction (OS0402-04).

### Les moyens

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0402-01</b> - Opération du réseau de mesure (installation, maintenance, télécom)	167 562 035	31 730 000	112 473 820	0	144 203 820
<b>Action A0402-02</b> - Production de l'information météorologique					0
<b>Action A0402-03</b> - Développement de nouveaux services	7 200 000	0	5 100 000	0	5 100 000
<b>Action A0402-04</b> - Conservation de la mémoire du climat	1 930 000	1 930 000	0	0	1 930 000
<b>Action A0402-05</b> - Réalisation de produits adaptés	117 038	0	0	0	0
<b>Action A0402-06</b> - Installations et maintenance des équipements de mesure sur aéroport	17 976 368	0	17 976 368	0	17 976 368
<b>Action A0402-07</b> - Production opérationnelle réglementaire, contrôle et surveillance des équipements	3 565 277	2 680 000	0	0	2 680 000
<b>Action A0402-08</b> - Direction, Finance, Secrétariat, RH, Eco-responsabilité	0	0	0	0	0
<b>Action A0402-09</b> - Développement, maintenance et opération des systèmes d'information	20 000	20 000	0	0	20 000
<b>Action A0402-10</b> -Infrastructure et bâtiment					0
<b>Total</b>	198 370 718	36 360 000	135 550 188	0	171 910 188

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	27 848 980	28 060 000	0	0	28 060 000
65- Charges de gestion courantes	1 200 000	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	99 020	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	169 222 718	8 300 000	135 550 188	0	143 850 188
<b>Total</b>	<b>169 222 718</b>	<b>8 300 000</b>	<b>135 550 188</b>	<b>0</b>	<b>171 910 188</b>
<b>Recettes (pour mémoire)</b>	<b>3 025 000</b>	<b>4 545 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 545 000</b>

Aucune demande de crédits supplémentaire n'est proposée, seuls les reports sont inscrits.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>363 266 315 F</b>
<b>Programme P0403</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>3 100 000 F</b>
<b>Gestion de l'eau</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>366 366 315 F</b>

## Objectifs

L'objectif du programme vise une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du domaine privé et public de la Nouvelle-Calédonie dans le respect de la protection de l'environnement, du droit des tiers et de la préservation de la biodiversité.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme gestion de l'eau est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0403-01</b> - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle Calédonie	606 219 270	221 018 860	359 539 708	2 500 000	583 058 568
<b>Action A0403-02</b> - Connaissance et suivi de la ressource eau	16 822 748	27 476 050	3 726 607	600 000	31 802 657
<b>Total</b>	<b>623 042 018</b>	<b>248 494 910</b>	<b>363 266 315</b>	<b>3 100 000</b>	<b>614 861 225</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	500 090 698	147 544 910	264 219 182	500 000	412 264 092
65- Charges de gestion courantes	1 000 000	3 150 000	0	0	3 150 000
67- Charges exceptionnelles	3 240 088	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	118 711 232	97 800 000	99 047 133	2 600 000	199 447 133
<b>Total</b>	<b>623 042 018</b>	<b>248 494 910</b>	<b>363 266 315</b>	<b>3 100 000</b>	<b>614 861 225</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>		0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A0403-01 - Protection et disponibilité de la ressource en eau et gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie** **Dépenses : 2,5 MF**

---

Il s'agit de renforcer le contrôle de la qualité de l'eau naturelle ou destinée à la consommation d'eau potable et de mettre en œuvre les travaux et études nécessaires pour préserver et améliorer cette qualité : 2,5 MF.

**Action A0403-02 - Connaissance et suivi de la ressource en eau** **Dépenses : 0,6 MF**

---

Il s'agit notamment de maintenir les séries du réseau de mesures hydrologiques de la Nouvelle-Calédonie et d'améliorer les connaissances de la ressource en eau par des analyses et études pour mieux définir les critères d'aménagement du territoire (routes, ponts, urbanisation, exploitations minières, forestières, agricoles...). Le réseau hydro pluviométrique (comportant 40 stations hydrométriques, 70 stations pluviométriques, 3 stations de jaugeage téléphérique, 5 piézomètres enregistreurs) a besoin de réformer et remplacer un Zodiac Jaugeage de crues (Type Mark II) : **0,6 MF**

Par ailleurs, il est demandé le redéploiement de crédits de fonctionnement en crédits d'investissement pour l'acquisition d'un outil de modélisation 2D en vue de piloter de nouvelles études hydrauliques des zones inondables menées en partenariat avec les provinces: 2 MF.

<b>Programme P0404 Sécurité sanitaire des aliments et biosécurité</b>	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>826 904 643 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>14 759 770 F</b>
	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>17 500 000 F</b>
	<b>Total BS 2012</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>844 404 643 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>14 759 770 F</b>

## Objectifs

La finalité de ce programme peut être déclinée ainsi : contribuer à prévenir et à maîtriser l'introduction, l'apparition ou la multiplication de tous risques biologiques et de certains risques chimiques susceptibles par leurs présences ou leurs développements de porter atteinte soit à la santé animale, la santé végétale ou à la santé humaine, soit à l'économie ou à l'environnement de la Nouvelle-Calédonie.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme sécurité sanitaire des aliments et biosécurité est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0404-01</b> - Salubrité des débrées alimentaires animales et végétales livrées à la consommation humaine en NC	133 590 531	32 000 000	20 437 304	3 000 000	55 437 304
<b>Action A0404-02</b> - Certification sanitaire à l'export	14 640 688	10 700 000	4 043 566	0	14 743 566
<b>Action A0404-03</b> - Conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle Calédonie	1 393 475 506	623 862 366	794 365 750	3 500 000	1 421 728 116
<b>Action A0404-04</b> - Relations avec les autorités compétentes internationales et nationales	3 538 186	3 538 186	0	0	3 538 186
<b>Action A0404-05</b> - Responsabilisation des usagers et optimiser les moyens d'inspection	0	2 483 250	0	0	2 483 250
<b>Action A0404-06</b> - Développement des protocoles, des compétences et des partenariats nécessaires à la réalisation des analyses dans les domaines sus-cités	2 918 991	2 900 000	105 000	0	3 005 000
<b>Action A0404-07</b> - Réalisation d'analyses	116 167 077	150 040 000	2 023 975	0	152 063 975
<b>Action A0404-08</b> - Formation, agrément ou contrôle des structures capables de mener les analyses des domaines concernés et apporter une expertise aux clients de premier degré	0	0	0	0	0
<b>Action A0404-09</b> - Efficacité des fonctions support et de direction (RH, SI, bâtiments et infra, communication, exécution budgétaire)	45 489 613	50 231 627	5 929 048	11 000 000	67 160 675
<b>Total</b>	<b>1 709 820 592</b>	<b>875 755 429</b>	<b>826 904 643</b>	<b>17 500 000</b>	<b>1 720 160 072</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	245 439 844	224 504 877	58 814 809	17 500 000	300 819 686
65- Charges de gestion courantes	84 438 186	88 738 186	5 000 000	0	93 738 186
67- Charges exceptionnelles	6 016 936	0	1 335 296	0	1 335 296
Dépenses d'investissement	1 373 925 626	562 512 366	761 754 538	0	1 324 266 904
<b>Total</b>	<b>1 709 820 592</b>	<b>875 755 429</b>	<b>826 904 643</b>	<b>17 500 000</b>	<b>1 720 160 072</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>87 910 251</i>	<i>35 000 000</i>	<i>14 759 770</i>	<i>0</i>	<i>49 759 770</i>

### Les actions pour 2013

**Action A0404-01 - Assurer la salubrité des denrées alimentaires animales et végétales livrées à la consommation humaine en Nouvelle-Calédonie** Dépenses : **3 MF**

Une augmentation du nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle des produits de la mer (locaux et d'importation) et de l'agriculture (résidus de pesticides) est proposée à la suite notamment du rapport d'expertise rendu en début d'année 2013 par le ministère de l'agriculture (mission PPUA mars 2013).

**Action A0404-03 - Conservation du statut zoo et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie** Dépenses : **3,5 MF**

Fin mars 2013, la DAVAR (SIVAP) a été alertée sur une suspicion de rouille des Myrtacées. Cette suspicion a été immédiatement investiguée par les agents du SIVAP et des enquêtes de terrain conduites conjointement avec les services provinciaux ont permis de constater l'étendue de la contamination (Grande terre). Cette maladie pourrait poser un problème environnemental majeur, l'impact économique potentiel restant encore à évaluer. Une réunion au gouvernement de la NC (avril 2013) a validé la mise en place d'un comité de pilotage de la lutte contre cette maladie des végétaux, et validé le recours à un expert australien pour aider le comité de pilotage à définir les mesures de lutte. Une enveloppe budgétaire de **1,5 MF** est demandée pour le financement de cette mission d'expertise.

Par ailleurs, il est prévu d'envoyer au laboratoire de l'ANSES des échantillons de chaque nouvelle espèce de myrtacées suspectée de contamination, pour un coût estimatif de **2 MF**.

**Action A0404-09 – Efficience des fonctions support et de direction** Dépenses : **11 MF**

Le montant annuel de la maintenance et de l'entretien de la station d'épuration et de la quarantaine animale s'élève à **1,5 MF**. Les crédits demandés sont destinés à financer cette dépense nouvelle.

L'ouverture de la nouvelle quarantaine animale de Païta occasionne des dépenses de communication, effectuée auprès des éleveurs et du grand public, et destinée à apporter une information tant sur la nature des installations réalisées sur le site de Païta, que sur les modalités de fonctionnement de cet outil biosécuritaire (attendu depuis deux années par les éleveurs et les particuliers) et sur les conditions d'importation des différentes espèces animales autorisées **9,5 MF**.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>31 474 490 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>4 000 000 F</b>
<b>Programme P0406</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 882 154 000 F</b>
<b>Energie</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>1 000 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 913 628 490 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>1 004 000 000 F</b>

## Enjeux et contexte

Afin de réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles, la Nouvelle-Calédonie se doit de réaliser un investissement sur l'avenir en établissant un large plan de développement des énergies renouvelables.

Celui-ci devra nous permettre de réduire notre impact environnemental mais également de faire face dans le futur à la flambée des cours des matières premières.

De plus un schéma global définissant notre mode de consommation énergétique devra être adopté d'ici la fin de l'année 2012.

## Objectifs :

Les objectifs du programme sont les suivants :

- maîtriser l'approvisionnement et contribuer à l'indépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie,
- contribuer à la maîtrise d'émission de gaz à effet de serre et rationaliser la consommation énergétique,
- garantir la qualité et la cohérence de la distribution de l'énergie sur l'ensemble du territoire,
- assurer la maîtrise du prix de l'énergie,
- développer les énergies renouvelables.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme énergie est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0406-01</b> - Planification des besoins et suivi de l'état d'avancement des investissements en matière d'outils de production électrique	0	0	0	0	0
<b>Action A0406-02</b> - Instruction des demandes d'autorisation d'outils de production électrique (gouv)	0	0	0	0	0
<b>Action A0406-03</b> - Encadrement de la qualité des produits pétroliers importés en Nouvelle Calédonie	0	0	0		0
<b>Action A0406-04</b> - Encadrer la qualité des produits pétroliers importés, NC	0	0	0	0	0
<b>Action A0406-05</b> - Contrôle des stocks stratégiques (Etat)	0	0	0	0	0
<b>Action A0406-06</b> - Promotion de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables	27 684 476	30 800 000	9 187 640	0	39 987 640
<b>Action A0406-07</b> - Information et sensibilisation des industriels et de la population sur la situation énergétique de la Nouvelle Calédonie	3 747 015	2 000 000	3 371 121	0	5 371 121
<b>Action A0406-08</b> - Planification des besoins et des investissements nécessaires en matière de réseau de transport et de distribution	0	0	0	1 882 154 000	1 882 154 000
<b>Action A0406-09</b> - Contrôle de la conformité technique de l'implantation des lignes et de la qualité des produits pétroliers mis sur le marché	2 997 998	1 500 000	2 997 998	0	4 497 998
<b>Action A0406-11</b> - Contribution à l'électrification rurale du pays	0	0	0	0	0
<b>Action A0406-12</b> - Contrôle de l'efficacité économique des sociétés du transport et de la distribution de l'électricité et des sociétés pétrolières	0	0	0	0	0
<b>Action A0406-13</b> - Application et mise à jour des structures tarifaires des carburants, du gaz et de l'électricité et contrôle de leur bonne application	134 480 750	8 000 000	15 917 731	0	23 917 731
<b>Action A0406-14</b> - Assistance du territoire de Wallis et Futuna pour le calcul du prix du gaz et des carburants (Etat)	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>168 910 239</b>	<b>42 300 000</b>	<b>31 474 490</b>	<b>1 882 154 000</b>	<b>73 774 490</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	67 692 239	42 300 000	21 920 124	0	21 920 124
65- Charges de gestion courantes	100 000 000	0	9 554 366	0	9 554 366
67- Charges exceptionnelles					0
Dépenses d'investissement	1 218 000	0	0	1 882 154 000	1 882 154 000
<b>Total</b>	<b>168 910 239</b>	<b>42 300 000</b>	<b>31 474 490</b>	<b>1 882 154 000</b>	<b>1 913 628 490</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>29 000 000</i>	<i>16 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>1 000 000 000</i>	<i>1 004 000 000</i>

<b>Action A0406-08 – Planification des besoins et des investissements nécessaires en matière de réseau de transport et de distribution</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 882,2 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>1 000 MF</b>

La délibération n° 195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie, autorise en son article 29, le versement d'une compensation financière au gestionnaire du réseau public de transport, afin « d'éviter ou d'atténuer une augmentation des tarifs publics de l'électricité ».

A ce titre, la société Enercal, gestionnaire du réseau public de transport, sollicite une subvention d'équipement d'un montant de 1 882 154 000 FCFP pour le premier semestre 2013 en vue de financer les travaux de gros entretien sur les ouvrages du réseau de transport et les aménagements hydrauliques de Néaoua, Tu et Yaté.

Il est proposé de financer partiellement cette dépense en transformant l'avance en compte courant d'associé accordée à la société d'économie mixte, en subvention d'équipement (1 000 000 000 FCFP). Il est également proposé de transformer une partie de l'avance de trésorerie à court terme accordée au budget primitif 2013 en subvention d'équipement (882 154 000 FCFP).

Ainsi, sur cette action, sont inscrits : 1 000 MF en recettes et 1 882 MF en dépenses.

### Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programmes dépenses					
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	Total
<b>907</b>	-1 500 000	0	2 600 000	0	0	1 882 154 000	1 883 254 000
<b>909</b>	55 000 000	0	0	0	0	0	55 000 000
<b>924</b>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Ss total Investissement</b>	53 500 000	0	2 600 000	0	0	1 882 154 000	<b>1 938 254 000</b>
<b>930</b>							<b>0</b>
<b>937</b>	6 381 819	0	500 000	0	0	0	6 881 819
<b>939</b>	15 000 000	0	0	17 500 000	0	0	32 500 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	21 381 819	0	500 000	17 500 000	0	0	<b>39 381 819</b>
<i>Total mesures nouvelles</i>	74 881 819	0	3 100 000	17 500 000	0	1 882 154 000	<b>1 977 635 819</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>429 741 718</b>	<b>135 550 188</b>	<b>363 266 315</b>	<b>826 904 643</b>	<b>0</b>	<b>31 474 490</b>	<b>1 786 937 354</b>
<b>Total BS 2013</b>	504 623 537	135 550 188	366 366 315	844 404 643	0	1 913 628 490	<b>3 764 573 173</b>

En XPF		Programmes recettes					
Chapitre	P0401 Gestion domaniale & urbanisme	P0402 Météorologie	P0403 Gestion de l'eau	P0404 Sécurité aliments & biosécurité	P0405 Prévention des pollutions & risques industriels	P0406 Energie	Total
<b>923</b>						1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
<b>Ss total Investissement</b>	0	0	0	0	0	1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
<b>937</b>		0	0		0		<b>0</b>
<b>939</b>							<b>0</b>
<b>Ss total Fonctionnement</b>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<i>Total mesures nouvelles</i>	0	0	0	0	0	1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>62 150 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 759 770</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>80 909 770</b>
<b>Total BS 2013</b>	62 150 000	0	0	14 759 770	0	1 004 000 000	<b>1 080 909 770</b>

# Mission M05

## Coordination et développement des transports

REPORTS :	DEPENSES :	1 700 321 399 F
	RECETTES :	221 074 846 F
<b>MESURES NOUVELLES :</b>	<b>DEPENSES :</b>	734 973 098 F
	<b>RECETTES :</b>	540 509 268 F
TOTAL BS 2012 :	DEPENSES :	2 435 294 497 F
	RECETTES :	761 584 114 F



### Contrôle et exploitation aériens

Le programme contrôle et exploitation aériens regroupe les activités de la direction de l'aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie en matière de prestations de services de navigation aérienne, incluant l'installation et la maintenance des systèmes techniques de navigation aérienne.

### Développement du transport aérien

Ce programme regroupe les missions de régulations économique et juridique en matière d'aéroport, de transports aériens et d'environnement, ainsi que l'ensemble de l'ingénierie aéronautique.

### Infrastructures et sécurité routières

Le programme infrastructures et sécurité routières comporte deux volets :

- le volet infrastructures : qui recouvre les routes ainsi que les bâtiments qui hébergent les services publics liés à la sécurité routières ;
- le volet transports terrestres et circulation routière. La DITTT est chargée de faire appliquer la réglementation en la matière (permis de conduire, autorisation de circuler, cartes professionnelles...) et de définir une politique stratégique quinquennale

**Transports et activités maritimes**

de sécurité routière.

Le service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM) accueille depuis le mois de juillet 2011, l'exercice de la compétence en matière de réglementation de la circulation maritime, de tutelle du pilotage maritime et de gestion des activités nautiques de loisirs.

Simultanément, le service des affaires maritimes (Etat) a été mis à disposition du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice des missions en matière d'inspection de la sécurité des navires.

La DITTT, quant à elle, contribue à la sécurité des routes maritimes et à la sauvegarde de l'environnement marin de la Nouvelle-Calédonie par la mise en place et l'entretien du balisage et la participation au plan POLMAR. La compétence en matière de signalisation maritime et d'hydrographie du lagon est transférée depuis 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Historique des moyens financiers**

<b>M05-Coordination et développement des transports</b>					
<b>Programmes</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Budget 2013 (dont BS)</b>	<b>Mesures nouvelles BS 2013</b>	<b>Evolution 2012-2013</b>
P0501 Contrôle et exploitation aériens	204 079 892	215 869 645	206 078 447	6 989 952	-9 791 198
P0502 Régulation économique du transport aérien et continuité territoriale	1 281 550 964	2 423 226 239	2 325 090 776	340 000 000	-98 135 463
P0503 Infrastructures et sécurité routières	3 266 791 871	3 686 494 703	4 289 306 276	365 983 146	602 811 573
P0504 Transports et activités maritimes	113 429 815	148 497 285	165 019 313	22 000 000	16 522 028
<b>Total Mission 05</b>	<b>4 865 852 542</b>	<b>6 474 087 872</b>	<b>6 985 494 812</b>	<b>734 973 098</b>	<b>511 406 940</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>114 142 515 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>Programme P0501</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>6 989 952 F</b>
<b>Contrôle et exploitation</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>aériens</b>		<b>Dépenses :</b>	<b>121 132 467 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>

## Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement de la sécurité et certification des services de la circulation aérienne sur les aérodromes de Nouméa-Magenta (contrôle d'approche et d'aérodrome), de Lifou (contrôle d'aérodrome) et de Koné (AFIS). Elles comprennent le développement des systèmes de la sécurité aérienne, la compétence et l'instruction des personnels qui interviennent sur les aérodromes territoriaux et par convention d'assistance sur les aérodromes des provinces.

## Objectifs

Les objectifs sont de nature à garantir un haut niveau de sécurité et de qualité des prestations des services de la navigation aérienne qui contribuent à la disponibilité des systèmes de la sécurité de la navigation aérienne, au développement durable, à l'efficacité économique ainsi qu'à la prise en compte de l'aviation générale.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 concernant le programme contrôle et exploitation aériens est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0501-01</b> – Certifications et sécurité	63 436 388	1 500 000	33 100 283	0	34 600 283
<b>Action A0501-02</b> – Formation	2 968 750	2 500 000	312 500	0	2 812 500
<b>Action A0501-03</b> – Soutien et pilotage	24 892 011	9 693 980	18 412 832	0	28 106 812
<b>Action A0501-04</b> – Exploitation opérationnelle et technique	124 572 496	71 252 000	62 316 900	6 989 952	140 558 852
<b>Action A0501-05</b> – Procédures satellitaires	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>215 869 645</b>	<b>84 945 980</b>	<b>114 142 515</b>	<b>6 989 952</b>	<b>206 078 447</b>

Par nature de dépenses, les propositions se répartissent comme suit :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	56 587 295	48 475 980	4 032 189	7 000 000	59 508 169
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	2 968 750	2 500 000	312 500	0	2 812 500
Dépenses d'investissement	156 313 600	33 970 000	109 797 826	-10 048	143 757 778
<b>Total</b>	<b>215 869 645</b>	<b>84 945 980</b>	<b>114 142 515</b>	<b>6 989 952</b>	<b>206 078 447</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>19 919 776</i>	<i>15 067 580</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 067 580</i>

### Les actions pour 2013

**Action A0501-04 - Exploitations opérationnelle et technique**

**Dépenses :**

**7 MF**

Sur les 7 MF supplémentaires sollicités :

- 1 MF concernent des dépenses exceptionnelles relatives au remplacement des batteries et feux d'obstacle à Titi et Ketu. Les installations pour l'aérodrome de Maré étant inaccessible par voie terrestre, le transport des équipements et des techniciens sera effectué par hélicoptère.
- 1 MF concernent des dépenses exceptionnelles relatives au transport de matériels en vue de l'installation de l'ADSB effectuée par la maintenance régionale.
- 1 MF pour des travaux permettant l'augmentation de 4Mb/s à 10Mb/s du débit des liaisons bureautiques entre le siège et l'organisme de Magenta, et pour le paiement de la redevance mensuelle de juin à décembre.
- 1 MF portent sur des dépenses de travaux et d'installation de nouveaux équipements liées à la remise aux normes nécessaires des aérodromes territoriaux de Magenta, Lifou, Koné.
- 0,5 MF portent sur des dépenses de transport de matériels pour l'aérodrome de l'île des Pins. Ces dépenses sont nouvelles en 2013 et la signature de la convention d'assistance DAC NC/province Sud est en cours pour un recouvrement de la dépense.
- 1 MF pour couvrir les besoins en indemnités journalières des nouveaux agents du Service de la Navigation Aérienne (SNA), afin de répondre à ces nouveaux besoins.
- 1,5 MF pour couvrir les dépenses liées au contrat d'entretien (en cours) de la nouvelle tour de contrôle de Lifou. Par ailleurs, l'extension des locaux de Magenta fera également l'objet d'une augmentation du coût de la prestation d'entretien.

RADIOGONIOMETRE A LIFOU

REVISION D'AP : P0501-2007/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	27 127 691
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-1 210 048</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	25 917 643
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	<b>25 917 643</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	<b>1 210 048</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	<b>0</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP			CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011		
25 917 643	0	13 734 537	12 183 106	0	25 917 643

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
10 048	-10 048	25 917 643	0	0	0	0	0

Une révision d'AP est proposée à hauteur de - 1,2 MF avec une diminution des crédits de paiements de 0,01 MF en vue de la clôture prochaine de l'AP.

REPLACEMENT RADIOGONIOMETRE A MAGENTA

REVISION D'AP : P0501-2007/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	45 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-200 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	44 800 000
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	<b>44 799 123</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	<b>200 877</b>
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	<b>877</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP			CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011		
44 800 000	0	14 440 495	21 720 932	0	43 042 848

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
1 757 152	0	44 800 000	0	0	0	0	0

Une révision de l'AP est proposée sans crédits de paiement en vue de la clôture prochaine de l'AP.

Programme P0502 Régulation économique du transport aérien	Reports	Dépenses :	1 060 560 916 F
		Recettes :	38 322 291 F
	Mesures nouvelles	Dépenses :	340 000 000 F
		Recettes :	360 509 268 F
	Total BS 2013	Dépenses :	1 400 560 916 F
		Recettes :	398 831 559 F

## Enjeux et contexte

Ce programme regroupe les actions d'accompagnement du développement de l'aérien en Nouvelle-Calédonie qui comprennent la gestion des aéroports et infrastructures aéroportuaires et leurs développements, les interventions auprès des acteurs de l'aérien : compagnies, aéroports et passagers, la régulation économique et juridique de l'ensemble des activités liées à l'aviation civile.

## Objectifs

Les objectifs sont de nature socio-économique avec la contribution au rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie par le développement de l'aéroport de Koné, l'amélioration de l'efficacité économique de la compagnie domestique par l'adaptation des infrastructures aux ATR72, ou encore la limitation du coût global pour la collectivité par les interventions et la régulation de l'économie de l'aérien.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 concernant le programme régulation économique du transport aérien est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0502-01</b> – Veille et élaboration des textes	0	0		0	0
<b>Action A0502-02</b> – Contribuer à la desserte inter-îles au départ de Lifou	0	0	0	0	0
<b>Action A0502-03</b> – Développer l'aéroport de Koné	325 351 500	250 000 000	320 939 591	0	570 939 591
<b>Action A0502-04</b> – Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic	1 014 179 240	105 500 000	452 489 710	0	557 989 710
<b>Action A0502-05</b> – Gérer les aéroports territoriaux	745 901 293	247 428 860	218 352 888	13 000 000	478 781 748
<b>Action A0502-06</b> – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales	41 110 000	20 000 000	27 138 650	22 861 350	70 000 000
<b>Action A0502-07</b> – Contribuer à la continuité territoriale	296 684 206	301 601 000	41 640 077	304 138 650	647 379 727
<b>Total</b>	<b>2 423 226 239</b>	<b>924 529 860</b>	<b>1 060 560 916</b>	<b>340 000 000</b>	<b>2 325 090 776</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	246 648 405	72 139 210	74 835 138	0	146 974 348
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	396 952 805	389 000 000	135 201 723	289 500 000	813 701 723
67- Chares exceptionnelles	8 083 000	0	0	50 000 000	50 000 000
Dépenses d'investissement	1 771 542 029	463 390 650	850 524 055	500 000	1 314 414 705
<b>Total</b>	<b>2 423 226 239</b>	<b>924 529 860</b>	<b>1 060 560 916</b>	<b>340 000 000</b>	<b>2 325 090 776</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	338 732 492	73 550 000	38 322 291	360 509 268	472 381 559

## Les actions pour 2013

### Action A0502-03 - Développer l'aéroport de Koné

La diminution du coût global des travaux de construction de l'ouvrage d'art (- 25 MF) permet de dégager des fonds pour l'acquisition foncière nécessaire au tracé de la voie de contournement de Koné, hors servitudes aéronautiques. Cette opération est neutre budgétairement.

### Action A0502-04 - Adapter les infrastructures à l'évolution du trafic

#### ETUDES GENERALES

REVISION D'AP : P0502-2011/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	50 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	50 000 000
CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	20 053 987
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	29 946 013
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	29 946 013

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
50 000 000			3 116 691	577 500		3 694 191

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
4 632 567	10 000 000	18 326 758	10 000 000	10 000 000	11 673 242	0	0

Les opérations réalisées sur cette action sont également neutres budgétairement. Un transfert entre lignes de crédits d'investissement au sein de cette action permettra de financer l'étude relative à l'évaluation économique du transfert de Magenta à Tontouta 10 MF.

<b>Action A0502-05 - Gérer des aéroports territoriaux</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>13 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>269,4 MF</b>

---

La préparation du budget 2013 a été élaborée sur la base d'un transfert de gestion de l'aérodrome de Magenta à la CCI au 01/01/2013. Le transfert ayant été reporté, la DAC continue à en assurer la gestion et à percevoir des recettes (redevances aéroportuaires).

En se basant sur l'hypothèse d'un transfert au 01/10/13, le service a estimé à 13 MF son besoin de financement complémentaire (soit un coût total de la gestion directe estimé à 159 MF du 01/01 au 01/10/13).

*Quant aux recettes, il s'agit d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, et de différentes taxes aéroportuaires dont la taxe d'aéroport de 194 MF.*

<b>Action A0502-06 – Exercer la tutelle économique sur les compagnies aériennes locales</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>22,9 MF</b>
---	-------------------	----------------

---

En raison du montant annuel nécessaire au financement du dispositif d'aide à la continuité pays, il est sollicité un transfert de crédits vers l'action A0502-07 : - 27,1 MF.

En outre, une subvention à l'ADANC pour la campagne de promotion de l'ouverture de la ligne Nouméa-Melbourne, est sollicitée pour un montant de 50 MF.

<b>Action A0502-07 - Contribuer à la continuité territoriale</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>304,2 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>91,2 MF</b>

---

A ce jour, 234 MF de subvention ont été versées à Air Calédonie pour financer l'activité 2012. Mais en 2013, le besoin estimé pour les trois premiers trimestres (le 4<sup>ème</sup> impactera l'exercice 2014) est de 360 MF. Ce montant est partiellement couvert par le disponible actuel de l'opération, aussi il est demandé un complément de crédits au budget supplémentaire afin de financer l'aide à la continuité territoriale.

*Quant à la recette supplémentaire de 91,2 MF, elle a été calculée sur la base des 25% de participation des provinces au coût total annuel de la mesure (659 MF), soit 164,8 MF, moins les recettes déjà inscrites au BP (73,6 MF).*

<b>Programme P0503 Infrastructure et sécurité routières</b>	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>501 673 130 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>182 752 555 F</b>
	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>365 983 146 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>180 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>867 656 276 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>362 752 555 F</b>

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme Infrastructures et sécurité routières est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0503-01</b> – Politique de sécurité routière	129 492 027	54 000 000	58 203 522	5 000 000	117 203 522
<b>Action A0503-02</b> – Délivrance des permis de conduire	43 060 607	1 000 000	26 369 928	0	27 369 928
<b>Action A0503-03</b> – Délivrance des cartes grises	0	0	0	0	0
<b>Action A0503-04</b> – Autorisation de transport de personnes	0	0	0	0	0
<b>Action A0503-05</b> – Aptitude des conducteurs	163 906 214	55 650 000	111 385 619	-76 266 854	90 768 765
<b>Action A0503-06</b> – Sécurité des véhicules	181 362 595	53 200 000	127 426 878	-20 000 000	160 626 878
<b>Action A0503-07</b> – Réseau inter provincial	72 269 500	0	50 000 000	0	50 000 000
<b>Action A0503-08</b> – Aménagement et entretien des routes	3 014 719 793	3 191 800 000	126 885 970	452 000 000	3 770 685 970
<b>Action A0503-09</b> – soutien et pilotage	81 683 967	66 000 000	1 401 213	5 250 000	72 651 213
<b>Total</b>	<b>3 686 494 703</b>	<b>3 421 650 000</b>	<b>501 673 130</b>	<b>365 983 146</b>	<b>4 289 306 276</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	690 808 964	596 450 000	130 011 339	212 250 000	938 711 339
65- Autres charges de gestion courantes	153 785 000	33 100 000	87 500 000	0	120 600 000
67- Chares exceptionnelles	26 486 211	10 000 000	0	0	10 000 000
Dépenses d'investissement	2 815 414 528	2 782 100 000	284 161 791	153 733 146	3 219 994 937
<b>Total</b>	<b>3 686 494 703</b>	<b>3 421 650 000</b>	<b>501 673 130</b>	<b>365 983 146</b>	<b>4 289 306 276</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>402 903 987</i>	<i>138 150 000</i>	<i>182 752 555</i>	<i>180 000 000</i>	<i>500 902 555</i>

### Les actions pour 2013

**Action A0503-01 – Politique de sécurité routière** **Dépenses :** **5 MF**

Crédits de paiement supplémentaire de 5 MF pour les campagnes de sécurité routière à travers les médias locaux.

**Action A0503-05 - Aptitude des conducteurs**
**Dépenses : -76,3 MF**

## TRANSFERT DES PISTES PERMIS DE CONDUIRE

REVISION D'AP : P0503-2006/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	155 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	
Montant total des crédits d'AP après révision	155 000 000
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	62 441 366
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	92 558 634
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	92 558 634

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
155 000 000	18 423 830	2 689 249	19 196 701	601 968	20 000 000	60 911 748

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
57 280 071	-61 000 000	57 191 819	50 000 000	47 808 181	0	0	0

Les travaux de construction de piste d'examen à Rivière Salée sont terminés. Concernant la construction des bureaux au centre technique et d'examen de Rivière Salée les travaux ne démarreront qu'en 2014. Ainsi une réduction des crédits est proposée à hauteur de 76,3 MF dont 61 MF sur AP.

**Action A0503-06 – Sécurité des véhicules**
**Dépenses : -20 MF**  
**Recettes : 180 MF**

## LOCAUX PERMIS DE CONDUIRE EN PROVINCE NORD

REVISION D'AP : P0503-2003/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	183 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	-40 000 000
Montant total des crédits d'AP après révision	143 000 000
<b>CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)</b>	19 384 780
<b>DISPONIBLE SUR AP (avant révision)</b>	163 615 220
<b>DISPONIBLE SUR AP (après révision)</b>	123 615 220

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
143 000 000	10 423 738	0	0	4 934 292	9 700 000	25 058 030

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
77 065 708	-20 000 000	82 123 738	50 000 000	10 876 262	0	0	0

Il est proposé une réduction de l'AP de 40 MF afin d'ajuster le financement aux besoins liée pour la construction d'une piste d'examen et de freinage sur le site de Baco. Le démarrage des travaux des pistes et reporté en septembre 2013. Il est proposé une réduction des crédits de paiement à hauteur de 20 MF.

*Pour les recettes il s'agit pour l'essentiel de redevances afférentes aux véhicules automobiles (cartes grises 180 MF) non prévues au BP 2013.*

CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE VEHICULE A CANALA

CREATION D'AP : P0503-2013/4

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
50 000 000	0	50 000 000	0	0	0	0

Il est proposé l'ouverture d'une AP de 50 MF pour la construction d'un centre de contrôle technique à Canala.

**Action A0503-07 – Réseau inter-provincial véhicules**

Dépenses :  
Recettes :

CREATION CENTRALE MOBILITE

CREATION D'AP : P0503-2013/3

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
20 000 000	0	20 000 000	0	0	0	0

La centrale de mobilité s'inscrit dans le cadre de la modernisation des transports et de leur interopérabilité.

Elle consiste à permettre un accès centralisé à une information détaillée des possibilités de déplacement mis à la disposition des utilisateurs. L'information est accessible par internet ou auprès d'une plateforme d'appel. L'utilisateur peut, dès lors, choisir son mode de transport le plus adapté à ses contraintes. A cette fin, une étude de dimensionnement et de configuration est nécessaire pour permettre d'établir les modalités de constitution et de fonctionnement de la centrale.

**Action A0503-08 – Aménagement et entretien des routes**

Dépenses : **452 MF**

A – Investissement routier :

Au titre du plan quinquennal 2010-2014, il est prévu d'atteindre un rythme annuel de 3 milliards de dépenses constatées au titre de l'investissement routier. Le budget primitif a accordé un montant de crédits de paiement de 2 750 MF. C'est pourquoi une inscription complémentaire de 250 MF de crédits de paiement est demandée au titre de ce budget supplémentaire.

Afin de ne pas retarder des opérations prêtes à être lancées dans l'année et à initier de nouvelles études rendues possibles par la reconstitution des effectifs du service routier, les ajustements suivants des autorisations de programme sont demandés. A noter que le montant global résultant des autorisations de programmes déjà ouvertes apparaît en légère réduction de 241,7 MF pour un reste à financer de 9,9 MDF.

B - Entretien routier :

Augmentation des crédits à hauteur de 202 MF :

- Rétablissement de crédits prélevés pour le paiement des protocoles transactionnels pour 16,8 MF.
- Rétablissement de crédits prélevés pour remise de pénalité pour 15,2 MF.

- Complément de la dotation pour l'entretien routier pour 100 MF.
- Financement des dégâts sur le réseau routier territorial suite au passage du cyclone Freda pour un montant 50 MF.
- Dépenses 2011 et 2012 non reportées pour un montant de 20 MF.

## PROGRAMME ROUTIER ANTERIEUR

REVISION D'AP : P0503-2007/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	4 682 002 710
Montant de révision proposé	-241 748 835
Montant total des crédits d'AP après révision	4 440 253 875

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	4 287 904 899
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	394 097 811
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	152 348 976

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
4 440 253 875	2 039 314 110	1 240 957 297	510 065 615	166 310 069	20 000 000	3 976 647 091

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	56 000 000	4 032 647 091	407 606 784	0	0	0	0

Il est proposé une réduction de l'AP de - 241,7 MF pour ajuster le montant global de l'AP aux engagements réalisés. Par ailleurs, des CP sont sollicités à hauteur de 56 MF.

## PROGRAMME ROUTIER 2008-2013

REVISION D'AP : P0503-2008/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	470 542 157
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP après révision	470 542 157

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	374 126 003
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	96 416 154
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	96 416 154

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
470 542 157	72 619 294	176 896 673	59 239 510	42 666 928	30 000 000	381 422 405

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	2 200 000	383 622 405	86 919 752	0	0	0	0

Une augmentation des crédits de CP de 2,2 MF : En complément pour divers règlements de prestations de voiries en cours.

## PROGRAMME ROUTIER 2009-2014

REVISION D'AP : P0503-2009/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	32 041 688
Montant de révision proposé	
Montant total des crédits d'AP après révision	32 041 688

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	24 263 417
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	7 778 271
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	7 778 271

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
32 041 688	3 162 840	11 087 886	988 051	557 550	5 000 000	20 796 327

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	700 000	21 496 327	10 545 361	0	0	0	0

Une augmentation des crédits de CP de 0,7 MF : En complément pour divers règlements de prestations de voiries en cours.

PROGRAMME ROUTIER 2010-2015

REVISION D'AP : P0503-2010/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	11 826 000 000
Montant de révision proposé	35 000 000
Montant total des crédits d'AP après révision	11 861 000 000
CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	5 132 133 394
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	6 693 866 606
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	6 728 866 606

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
11 861 000 000	0	249 330 636	1 355 460 488	1 559 486 165	1 370 000 000	4 534 277 289

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	94 000 000	4 628 277 289	2 200 000 000	2 000 000 000	1 500 000 000	1 532 722 711	0

Il est proposé une inscription de 94 MF de crédits de paiement supplémentaires ainsi qu'une révision de l'AP de + 35 MF :

- 50 MF sur l'opération « Renforcement Tontouta Boulouparis » en la portant à 1 300 MF pour permettre d'engager la tranche entre Tontouta et le pont de Tontouta estimée à 450 MF.
- Ajustement à la baisse de -15 MF de l'opération « La Foa Giratoire entrée Nord » en la portant à 285 MF.

PROGRAMME ROUTIER 2011-2016

REVISION D'AP : P0503-2011/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	1 840 000 000
Montant de révision proposé	900 000 000
Montant total des crédits d'AP après révision	2 740 000 000
CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	842 684 903
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	997 315 097
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	1 897 315 097

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
2 740 000 000	0	0	694 006	389 471 017	250 000 000	640 165 023

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	5 000 000	645 165 023	350 000 000	400 000 000	700 000 000	644 834 977	0

Une révision de l'AP de +900 MF est proposée ainsi que 5 MF de CP :

- Réhabilitation de chaussée au col de la Pirogue, commune de Païta : 100 MF
- Renforcement de chaussée pour les sections « Baccouya Nandaï » et « col des citrons Moindah », communes de Bourail et Poya : 800 MF

## PROGRAMME ROUTIER 2012-2017

REVISION D'AP : P0503-2012/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	850 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	850 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	194 983 116
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	655 016 884
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	655 016 884

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
850 000 000	0	0	0	72 589 109	555 000 000	627 589 109

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	5 100 000	632 689 109	120 000 000	60 000 000	37 310 891	0	0

Un virement entre AP avec une augmentation des CP pour 5,1 MF :

- Transfert de 150 MF de l'opération « Renforcement Pouembout Koné » vers l'opération « Renforcement Boulouparis La Foa » pour la réalisation de la section Popidery Naïna.

## PROGRAMME ROUTIER 2013-2018

REVISION D'AP : P0503-2013/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	900 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>15 000 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	915 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	900 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	915 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
915 000 000	0	0	0	0	60 000 000	60 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	0	60 000 000	105 000 000	200 000 000	300 000 000	250 000 000	0

Une augmentation de l'AP de + 15 MF est proposée pour la création de l'opération « Créneau du camp Brun » entre les PR91 et 95 dans la section Boulouparis la Foa à hauteur de 15 MF. Ces crédits sont destinés au lancement des études de conception.

PROJET HOSPITALIER PRIVE

REVISION D'AP : P0503-2012/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	180 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	180 000 000
CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	81 700 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	98 300 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	98 300 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
180 000 000	0	0	0	0	160 000 000	160 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	20 000 000	180 000 000	0	0	0	0	0

Une augmentation des CP de 20 MF :

- La Nouvelle-Calédonie s'est engagée à construire un nouvel hôpital public à Koutio. A l'issue des travaux de construction, les sites hospitaliers actuels situés sur la commune de Nouméa seront fermés. Par ailleurs, dans un souci d'offrir une meilleure qualité de soins, les cliniques privées ont décidées de se regrouper au sein de la SAS PHP (projet hospitalier privé) afin de construire un établissement unique en remplacement de leurs établissements. Cette nouvelle clinique comportera un service d'urgence. Afin de ne pas concentrer l'ensemble des activités médicales sur un même site, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite que ce projet soit réalisé sur la commune de Nouméa. Dans cette perspective la collectivité a mis à disposition à la SAS PHP par bail un terrain appartenant à son domaine privé situé près de la pointe Lallemand à Nouville (à proximité des Antennes). Ce terrain en cours de reclassement au PUD de Nouméa doit être viabilisé pour accueillir le projet (aménagement de la route, amenée des réseaux).

AMENAGEMENT AXE ROUTIER  
ROND POINT BERTHELOT

REVISION D'AP : P0503-2012/3	
Montant total des crédits d'AP avant révision	600 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	600 000 000
CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	600 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	600 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
600 000 000	0	0	0	0	200 000 000	200 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	50 000 000	250 000 000	300 000 000	50 000 000	0	0	0

Une augmentation des CP de 50 MF :

- La Nouvelle-Calédonie a été sollicitée par la ville de Nouméa pour participer au financement du réaménagement du carrefour Berthelot situé à l'entrée de Nouméa sur la VE1. L'objet de ce projet est d'améliorer l'entrée et la sortie de

Nouméa durant notamment les périodes de pointe en supprimant les mouvements traversant à niveau empruntant la rue Berthelot. Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre la RT1 et Doniambo avec un franchissement dénivelé positionné au droit de la « montagne coupée » et rejoignant à Doniambo par les rues B Coste et F Frey la rue Berthelot. Le projet, élaboré par la province Sud est estimé à 1 456 MF. Une participation de principe de la Nouvelle-Calédonie à ce projet avait été actée lors de la préparation du budget primitif. La participation de la Nouvelle-Calédonie pourrait s'établir à hauteur de 41%, cette clé garantissant un financement majoritaire de la part des collectivités « maître d'ouvrage ». Une convention devra être établie. Elle permettra alors aux collectivités « maître d'ouvrage » de procéder au lancement de l'appel d'offre.

**Action A0503-09 - Soutien et pilotage**

**Dépenses : 5,3 MF**

Le déménagement de certains services de la DITTT dans de nouveaux locaux à compter du mois d'août 2013 nécessite d'ajuster de 5,3 MF :

- électricité : 1,8 MF.
- entretien des locaux (ménages et nettoyages) : 3,5 MF.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>23 944 838 F</b> 0
<b>Programme P0504</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>22 000 000 F</b> 0
<b>Transport et activités maritimes</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>45 944 838 F</b> 0
	<b>Total BS 2013</b>		

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme transport et activités maritimes est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0504-01</b> - Droits du travail et inspection du travail maritime	500 000	150 000	0	0	150 000
<b>Action A0504-02</b> - Tutelle académique sur la formation professionnelle maritime	0	570 000	0	0	570 000
<b>Action A0504-03</b> - Contrôle de la conformité des navires aux règles de sécurité	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000
<b>Action A0504-04</b> - Formation des inspecteurs de la sécurité des navires	0	0	0	0	0
<b>Action A0504-05</b> - Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux	14 125 000	17 125 000	0	8 000 000	25 125 000
<b>Action A0504-06</b> - Immatriculation des navires	0	0	0	0	0
<b>Action A0504-07</b> - Instruction et suivi des agréments nautiques touristiques	0	0	0	0	0
<b>Action A0504-08</b> - traitement des demandes de dérogation au monopole du pavillon	0	0	0	0	0
<b>Action A0504-09</b> - Développement, modernisation et entretien du balisage	130 472 285	98 229 475	23 944 838	14 000 000	136 174 313
<b>Action A0504-10</b> - Réalisation des travaux d'hydrographie dans les eaux territoriales	1 400 000	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Total</b>	<b>148 497 285</b>	<b>119 074 475</b>	<b>23 944 838</b>	<b>22 000 000</b>	<b>165 019 313</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	77 232 810	69 500 000	1 091 988	2 500 000	73 091 988
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	570 000	0	0	570 000
65- Autres charges de gestion courantes	16 004 475	9 879 475	0	5 500 000	15 379 475
67- Chares exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	55 260 000	39 125 000	22 852 850	14 000 000	75 977 850
<b>Total</b>	<b>148 497 285</b>	<b>119 074 475</b>	<b>23 944 838</b>	<b>22 000 000</b>	<b>165 019 313</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

#### **Action A0504-05 – Sécurité, police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux** Dépenses : **8 MF**

Comme chaque année depuis 2011, la Nouvelle-Calédonie prévoit de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement et d'investissement de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

Au regard de l'augmentation de l'ensemble des frais de la SNSM en 2013, cette action nécessite une demande de crédit supplémentaire à hauteur de 5,5 MF.

Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles mesures engagées par le service de la marine marchande et des pêches maritimes au titre de l'année 2013, il est prévu de demander au printemps 2013 une mission d'expertise du comité national des pêches maritimes et des élevages marins, en vue de proposer un statut des marins-pêcheurs et une structure de représentation institutionnelle souhaitée par les pêcheurs maritimes. Cette réflexion a été appuyée par la commission de l'agriculture et de la pêche du Congrès.

Afin de financer la venue en Nouvelle-Calédonie des experts désignés pour conduire cette mission, il est sollicité une enveloppe supplémentaire de 2,5 MF.

#### **Action A0504-09 - Développement, modernisation et entretien du balisage** Dépenses : **14 MF**

Il est proposé d'inscrire 14 MF en mesure nouvelle au BS 2013 par la réfection du pont en bois du baliseur Louis HENIN. Suite à la visite décennale de novembre 2012, il est recommandé de procéder à son remplacement afin d'éviter l'infiltration et la stagnation d'eau entre les lames de bois et la tôle aluminium du pont. En effet, celle-ci semble être à l'origine d'un début de corrosion sur la tôle du pont de travail.

Il est souhaitable d'inscrire cette dépense le plus rapidement possible car si cette intervention n'est pas réalisée fin 2013, elle ne pourra être reprogrammée que fin 2014. En effet, il n'est pas concevable de réaliser ces travaux début janvier en période cyclonique et ni en milieu d'année période d'activité dense. Par ailleurs, plus on attendra pour intervenir plus la corrosion risque d'aggraver l'état des tôles de pont.

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programmes en dépenses				Total Dépenses
	P0501	P0502	P0503	P0504	
Chapitre	Contrôle & exploitation aériens	Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale	Infrastructures & sécurité routières	Transports & activités maritimes	
901					0
908	-10 048	500 000	189 000 000	14 000 000	203 489 952
924	0	0	-35 266 854	0	-35 266 854
<b>Sous total Investissement</b>	<b>-10 048</b>	<b>500 000</b>	<b>153 733 146</b>	<b>14 000 000</b>	<b>168 223 098</b>
930	0	0	0	0	0
931				8 000 000	8 000 000
938	7 000 000	339 500 000	212 250 000	0	558 750 000
943					0
<b>Sous total Fonctionnement</b>	<b>7 000 000</b>	<b>339 500 000</b>	<b>212 250 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>566 750 000</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>6 989 952</b>	<b>340 000 000</b>	<b>365 983 146</b>	<b>22 000 000</b>	<b>734 973 098</b>
Pour mémoire Report	114 142 515	1 060 560 916	501 673 130	23 944 838	1 700 321 399
<b>Total BS 2013</b>	<b>121 132 467</b>	<b>1 400 560 916</b>	<b>867 656 276</b>	<b>45 944 838</b>	<b>2 435 294 497</b>

En XPF	Programmes en recettes				Total recettes
	P0501	P0502	P0503	P0504	
Chapitre	Contrôle & exploitation aériens	Régulation économique du transport aérien & continuité territoriale	Infrastructures & sécurité routières	Transports & activités maritimes	
908	0	0	0	0	0
924	0	0	0	0	0
<b>Sous total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
938	0	360 509 268	180 000 000	0	540 509 268
<b>Sous total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>360 509 268</b>	<b>180 000 000</b>	<b>0</b>	<b>540 509 268</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>360 509 268</b>	<b>180 000 000</b>	<b>0</b>	<b>540 509 268</b>
Pour mémoire Report	0	38 322 291	182 752 555	0	221 074 846
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>398 831 559</b>	<b>362 752 555</b>	<b>0</b>	<b>761 584 114</b>

## Mission M06 Santé

REPORTS :	DEPENSES :	5 559 765 233 F
	RECETTES :	5 794 442 933 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	2 727 088 876 F
	RECETTES :	13 443 401 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	8 286 854 109 F
	RECETTES :	5 807 886 334 F



### Offre et qualité de soins

### Prévention, veille, surveillance Expertise et alerte

### Santé environnementale

### Médipôle et hôpital de Koné

Au travers d'un dispositif hospitalier public et privé disposant des matériels les plus modernes, de personnels de santé

Hautement qualifiés, d'une politique en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale, la Nouvelle-Calédonie compétente dans le domaine de la santé, a engagé, de façon constante, une action forte pour préserver la santé de ses concitoyens et pour améliorer leur prise en charge en cas d'accident de santé.

La concrétisation aux alentours de 2016 du projet de construction d'un nouvel hôpital à Koutio et à Koné, la mise en œuvre de nouveaux schémas territoriaux d'organisation sanitaire, socles d'une répartition spatiale plus efficiente au bénéfice de la population, la poursuite d'un programme ambitieux en matière de prévention sanitaire et de santé environnementale qui passe par la poursuite de la politique de vaccination, la lutte contre les maladies à forte morbidité ou l'amélioration des données naturelles telles que l'eau, l'air ou l'amiante environnementale, la modernisation et l'extension de sa réglementation en matière de protection sociale sont autant d'éléments démontrant la haute priorité du secteur de la santé dans la politique publique conduite par la Nouvelle-Calédonie.

## Historique des moyens financiers

M06-Santé					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012-2013
P0601 Offre et qualité de soins	2 102 370 427	903 299 298	2 967 758 330	2 018 200 000	2 064 459 032
P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	111 011 658	108 653 299	142 815 019	20 117 877	34 161 720
P0603 Santé environnementale	409 856 719	410 596 712	356 573 280	24 270 999	-54 023 432
P0604 Médipôle et hôpital de Koné	4 851 492 978	11 332 773 447	17 211 883 480	664 500 000	5 879 110 033
<b>Total Mission</b>	<b>7 474 731 782</b>	<b>12 755 322 756</b>	<b>20 679 030 109</b>	<b>2 727 088 876</b>	<b>7 923 707 353</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>235 943 330 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>185 164 023 F</b>
<b>Programme P0601</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 018 200 000 F</b>
<b>Offres et qualité de soins</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 254 143 330 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>185 164 023 F</b>

## Enjeux et contexte

Ce programme doit permettre une amélioration de la prise en charge médicale en s'appuyant sur l'amélioration de la sécurité sanitaire, sur l'accès à de nouvelles technologies et sur une meilleure répartition spatiale de l'offre de soins.

Cette amélioration passe par une connaissance affinée des personnels de santé et par la poursuite des activités de formations de ces personnels ainsi que par le contrôle de l'activité des établissements de soins publics et privés.

Cette amélioration se conduit dans un contexte de profonde mutation de ce secteur :

- au niveau de l'hospitalisation publique au travers des projets de l'hôpital de Koutio et de l'hôpital de Koné ainsi que par la restructuration des activités des hôpitaux de Koumac et de Poindimié,
- la perspective du regroupement des cliniques privées,
- le souci de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé en prenant en considération la situation financière de notre régime de protection sociale : le RUAMM (régime unifié d'assurance maladie et maternité).

## Objectifs

Les objectifs s'appuient essentiellement sur la volonté d'une meilleure répartition spatiale de nos établissements hospitaliers, de la poursuite de la mise en œuvre des schémas territoriaux d'organisation sanitaire tels que le schéma lié à l'insuffisance rénale chronique, et de la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens et des projets d'établissement dans les hôpitaux.

Ainsi, l'accès aux soins de notre population sera favorisé tout en offrant des technologies médicales performantes et une sécurisation des conditions d'exercices des professionnels de santé et des établissements hospitaliers au travers d'une réglementation modernisée et des contrôles réguliers et renforcés.

Cela passe également par une action renforcée dans le domaine de l'aide, du conseil et de l'expertise pour laquelle on observe une forte demande des professionnels.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme offre et qualité de soins est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0601-01</b> - Réglementation et suivi de l'exercice des professions de santé	0	0	0	0	0
<b>Action A0601-02</b> - Analyse prospective des besoins en personnel et spécialistes et en formations	0	0	0	0	0
<b>Action A0601-03</b> - Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics	207 500 000	180 000 000	0	12 000 000	192 000 000
<b>Action A0601-04</b> - Enregistrement des professions de santé	0	0	0	0	0
<b>Action A0601-05</b> - Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur	547 050 289	353 500 000	229 161 330	1 997 200 000	2 579 861 330
<b>Action A0601-06</b> - Elaboration et suivi de la réglementation des activités de santé	23 519 691	28 600 000	0	0	28 600 000
<b>Action A0601-07</b> - Régulation et organisation de l'offre de soins	21 844 725	46 500 000	1 000 000	0	47 500 000
<b>Action A0601-08</b> - Aides, conseils et expertises	7 296 625	6 820 000	5 000 000	0	11 820 000
<b>Action A0601-09</b> - Soutien et pilotage, fonctionnement global DASS (hors PJEJ)	96 087 968	98 195 000	782 000	9 000 000	107 977 000
<b>Total</b>	<b>903 299 298</b>	<b>713 615 000</b>	<b>235 943 330</b>	<b>2 018 200 000</b>	<b>2 967 758 330</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	119 225 211	147 415 000	150 000	8 500 000	156 065 000
65- Autre charges de gestion courante	472 700 000	562 200 000	18 200 000	25 500 000	605 900 000
67- Charges exceptionnelles	38 531 511	0	28 898 633	1 976 700 000	2 005 598 633
Dépenses d'investissement	272 842 576	4 000 000	188 694 697	7 500 000	200 194 697
<b>Total</b>	<b>903 299 298</b>	<b>713 615 000</b>	<b>235 943 330</b>	<b>2 018 200 000</b>	<b>2 967 758 330</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	271 625 602	0	185 164 023	0	185 164 023

## Les actions pour 2013

**Action A0601-03 – Réglementation, suivi, financement des établissements hospitaliers publics** Dépenses : **12 MF**

Une dotation complémentaire de 12 MF est sollicitée par le CHT pour financer une partie des charges de structure du centre Raoul Follereau. La dotation accordée au BP 2013 s'élevait à 180 MF, ce qui porte la dotation globale 2013 à 192 MF.

### Action A0601-05 – Soutien financier aux établissements publics et à l'institut Pasteur

Dépenses : 1 997,2 MF

Il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire 2013 la somme de **20,7 MF** pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle au CHT relative au tutorat des élèves infirmiers en lien avec la formation IFPSS (en 36 mensualités).

Le départ d'une sage-femme à l'EHESP pour y suivre la formation de directeur d'hôpital du Nord nécessite le versement au CHN d'une subvention de **10 MF** pour 2013, lui permettant de procéder au remplacement de l'agent concerné, qu'il continue de rémunérer.

Des subventions à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) sont proposées : **20,5 MF**

Cette subvention concerne :

- Pour 13 MF le financement d'indemnités complémentaires pour les élèves infirmiers en formation professionnelle continue. En effet, de part la réglementation, la DFPC ne peut pas prendre en charge ces indemnités dans le processus d'indemnisation normale des stagiaires en formation. Aussi, c'est l'IFPSS qui versera directement ces indemnités aux élèves en formation professionnelle continue.
- Pour 7,5 MF la réinscription d'une subvention d'équipement annulée dans l'année en raison de multiples demandes de réaffectation de l'établissement. Cette subvention financera au final la pose d'une clôture extérieure afin de sécuriser le bâtiment (soit 4 MF) et la réalisation d'une étude en vue du raccordement des eaux usées de l'IFPSS au réseau public (soit 3,5 MF).

Une subvention exceptionnelle à l'Agence sanitaire et sociale est proposée pour un montant de : **1 946 MF**.

Cette subvention sera versée à l'ASSNC puis à la CAFAT pour l'équilibre notamment du RUAMM.

### Action A0601-07 - Régulation et organisation de l'offre de soins

Des crédits sont redéployés au sein de l'action comme suit :

- 0,5 MF pour une subvention au réseau RESIR (insuffisance rénale) afin de finaliser l'étude épidémiologique, qui permettra de disposer des mêmes données que celles recueillies nationalement dans le "fichier REIN".
- 1 MF pour une subvention au réseau périnatal "Naître en Nouvelle-Calédonie". Ce dernier perçoit deux subventions, l'une lui permettant de développer des actions visant à améliorer la prise en charge périnatale (formations des professionnels, élaboration de procédures, mise en réseau des professionnels de la naissance), l'autre de gérer le centre d'hébergement des femmes enceintes, permettant aux grossesses à risque et aux femmes domiciliées à distance de Nouméa d'être hébergées dans des conditions correctes dans les semaines précédant leur accouchement. Un report de 1 MF a été opéré en 2013 sur la ligne concernant le centre d'hébergement, tandis que les activités du réseau n'ont obtenues qu'une subvention de 5 MF, pour une somme de 5,5 MF prévues dans la convention.

## ACCEUIL FEMMES ENCEINTES SCHEMA PERINATALITE

REVISION D'AE : P0601-2011/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	59 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	59 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	43 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	16 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	16 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP			CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011 CA 2012		
59 000 000	0	0	4 000 000 15 000 000	18 000 000	37 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
1 000 000	-1 000 000	37 000 000	22 000 000	0	0	0	0

### Action A0601- 09-Soutien et pilotage, fonctionnement Dépenses : 9 MF global DASS (hors PJEJ)

Pour permettre de continuer d'assurer la sécurité du personnel du service de la protection sociale, **2 MF** sont sollicités afin de maintenir la présence d'un vigile dans l'immeuble Galéria. En effet, cet immeuble accueille 2 commissions (soit la commission médicale des permis et le CRHD) qui génère l'afflux d'un large public. La présence du vigile a permis de rassurer les agents de l'accueil et de diminuer significativement les incidents.

Sont sollicités **7 MF** pour permettre la communication autour du plan ISA (Informer, Sensibiliser et Agir) pour lutter contre les addictions.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>10 545 142 F</b>
<b>Programme P0602</b>			
<b>Prévention, veille,</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>20 117 877 F</b>
<b>surveillance, expertise et</b>	<b>nouvelles</b>		
<b>alerte</b>			
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>30 663 019 F</b>

## Enjeux et contexte

Il s'agit de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne au travers :

- de la meilleure connaissance possible de l'état sanitaire de la population néo-calédonienne afin de pouvoir proposer au gouvernement des orientations dans l'évolution de la prise en charge sanitaire ;
- de la prise en compte de l'internationalisation des pathologies et de la perméabilité de nos frontières par le maintien d'un contrôle aux frontières permanent et performant dont l'objectif est, d'une part, de limiter l'introduction de pathologie sur le territoire, et d'autre part, de pouvoir se préparer activement à la lutte contre les maladies introduites telles que ce fut le cas lors de la pandémie A/H1N1 en 2009.

## Objectifs

L'amélioration de l'état sanitaire passe par la lutte contre les pathologies à forte morbidité en améliorant la couverture vaccinale, en effectuant des campagnes d'informations destinées au grand public et en mettant en œuvre des études scientifiques sur les pathologies à plus haut risque.

Elle passe également par l'accentuation de l'information vers les professionnels de santé et par la mise en œuvre de remontées d'informations quotidiennes en provenance des hôpitaux, des dispensaires et des cabinets médicaux privés permettant aux autorités sanitaires de déclencher leurs actions le plus en amont possible.

Cela induit la nécessité de disposer de moyens mobilisables rapidement en cas de crise sanitaire majeure.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme prévention, veille, sanitaire, expertise et alerte est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0602-01</b> - Présentation de l'état sanitaire de la population	14 373 674	11 500 000	721 875	0	12 221 875
<b>Action A0602-02</b> - Surveillance et urgence sanitaires	31 678 337	36 800 000	1 137 205	3 200 000	41 137 205
<b>Action A0602-03</b> - Lutte contre les pathologies à forte morbidité	57 241 095	56 752 000	7 266 062	16 917 877	80 935 939
<b>Action A0602-04</b> - Evaluation des programmes de prévention sanitaire	801 193	2 500 000	0	0	2 500 000
<b>Action A0602-05</b> - Information des professionnels de santé	4 559 000	4 600 000	1 420 000	0	6 020 000
<b>Total</b>	<b>108 653 299</b>	<b>112 152 000</b>	<b>10 545 142</b>	<b>20 117 877</b>	<b>142 815 019</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	74 970 452	80 952 000	10 545 142	14 500 000	105 997 142
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Charges de gestion courantes	33 622 847	31 200 000	0	3 417 877	34 617 877
Dépenses d'investissement	60 000	0	0	2 200 000	2 200 000
<b>Total</b>	<b>108 653 299</b>	<b>112 152 000</b>	<b>10 545 142</b>	<b>20 117 877</b>	<b>142 815 019</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>24 500 000</i>	<i>24 500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>24 500 000</i>

### Les actions pour 2013

#### Action A0602-02 - Surveillance et urgence sanitaires

Dépenses : **3,2 MF**

**2,2 MF** sont sollicités pour permettre la MOA (études) des projets informatiques suivants :

\* Programme BORNEO (BORNES D'INFORMATION SANITAIRE) :

Lors de l'utilisation des bornes interactives d'information sanitaire des voyageurs mises en place à l'aéroport de La Tontouta depuis 2 ans, plusieurs problèmes techniques ont été soulevés lors de leur utilisation, dont la saisie de la mise à jour des fiches pays. Ils ont fait l'objet de 14 fiches de demandes sous JIRA à la DTSI.

La charge de travail pour résoudre ces problèmes, a été estimée par la DTSI à 5 jours/hommes soit un montant 1,2 MF.

\* Projet NAVICHECK :

Navicheck est un outil développé par la DTSI qui permet de créer un dossier numérisé des inspections de navires effectuées dans le cadre des missions du contrôle sanitaire aux frontières. La création d'un formulaire en ligne (via internet) de demande d'inspection pour les agences maritimes permettra, quant à elle, de numériser en amont la première étape de la procédure et de s'intégrer au projet général Navicheck.

Pour réaliser le cahier des charges de ce projet de mise en ligne de ce formulaire, il est indispensable de rédiger dans un premier temps le cahier des charges de ce projet, dont le financement a été estimé par la DTSI à 1 MF.

La DASSNC n'a pas inscrit de budget informatique en dehors de la ligne « matériels » au Budget Primitif 2013 suite à un malentendu entre la DTSI et la DASSNC.

Il convient donc de pallier cette absence correspondant à la mise en œuvre d'applications spécifiques nouvelles ou à la correction de problèmes dans les applications existantes, répondant à une obligation réglementaire dans le contrôle sanitaire aux frontières notamment.

Il est également sollicité **1 MF** au titre du renforcement des vacations médicales pour le centre Santé Voyage (CSV). En effet, le CSV a ouvert début février 2013 et fonctionne depuis à raison d'une demi-journée par semaine, le mercredi après-midi de 12h à 16 h, avec un médecin et une infirmière. La vaccination contre la fièvre jaune (réglementée) et pour l'instant celle contre la typhoïde (rupture de stock de production) ne peuvent se faire en N-C qu'au CSV. L'activité du CSV consiste à vacciner mais aussi à donner des conseils personnalisés aux futurs voyageurs;

Le pool de médecins assurant les consultations est composé de deux médecins libéraux et deux médecins publics du SAS; chaque médecin assure donc en moyenne une vacation par mois;

Cependant sans aucune publicité, le CSV a déjà, en "saison creuse", des délais de RDV à 15 jours et des consultations hors plage habituelle se multiplient, notamment en raison de départs inopinés avec des impératifs vaccinaux. Il est certain qu'au fur et à mesure que le public Calédonien aura connaissance de ce Centre, et à l'approche des vacances scolaires de fin d'année, les demandes de consultation vont se multiplier, et il est nécessaire d'anticiper cette demande à laquelle nous devons répondre réglementairement.

L'augmentation du nombre de vacations nécessaires, réalisées par un 3ème médecin dès le mois de septembre permettra de doubler la capacité de consultation du centre.

A titre indicatif, du 04 février (date d'ouverture du CSV) jusqu'au 18 avril 2013, ont été recensés :

- 22 séances (dont 50 % imprévues)
- 80 consultations
- 70 patients
- 103 vaccins injectés

**Action A0602-03 – Lutte contre les pathologies à forte morbidité**      **Dépenses : 17 MF**

---

- Sont sollicités les sommes suivantes :

- **13,5 MF** pour l'achat de répulsifs en renouvellement du stock. La DASS dispose de répulsifs destinés à être distribués à la population en cas d'épidémie de dengue ou de chikungunya. Ces répulsifs ont déjà été largement distribués pendant l'épidémie qui frappe la Nouvelle-Calédonie depuis octobre 2012 et doivent être renouvelés. Le budget primitif 2013 n'a pas permis l'achat des quantités suffisantes, compte tenu de la persistance de l'épidémie et du risque d'introduction d'un nouveau sérotype de dengue (type III) contre lequel n'est pas immunisée la population ou de chikungunya, qui pourraient entraîner de nombreux décès.

- Une inscription complémentaire de **3,5 MF** sera nécessaire afin de permettre le versement correspondant à la participation 2013 de la Nouvelle-Calédonie au titre du financement du fonds autonome de compensation de santé publique (FACSP). En effet, seul 8 MF avaient été inscrits au budget primitif 2013.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>173 093 281 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>9 465 395 F</b>
<b>Programme P0603</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>24 270 999 F</b>
<b>Santé environnementale</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>197 364 280 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>9 465 395 F</b>

## Enjeux et contexte

Le vecteur environnemental est une donnée essentielle dans l'amélioration de la santé de la population qui est de plus en plus demandeuse d'actions fortes et coordonnées dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans cette voie par la préservation de ses ressources naturelles, telles que l'eau et l'air, en prenant en compte le risque lié à l'amiante environnementale et par une lutte anti-vectorielle très active contre la dengue et la leptospirose. Cet engagement doit être mené en collaboration avec les provinces et les communes.

Un autre volet est la volonté de diminuer le risque de maladie et d'épidémies liées à la présence de déchets médicaux non traités.

Cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long termes car il s'agit de concourir à la prise de conscience de chacun de l'absolue nécessité de préserver son environnement. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions répétitives de sensibilisation mais également de passer par la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte néo-calédonien.

## Objectifs

Pour parvenir à maîtriser la ressource en eau, la Nouvelle-Calédonie propose à chaque commune d'établir un diagnostic personnalisé sur son eau potable ainsi que pour certaines d'entre elles, leurs eaux de baignade afin d'identifier des solutions concrètes permettant l'amélioration de leur qualité.

Des actions fortes sont à engager en matière de destruction des déchets hospitaliers et sur la préservation de la qualité de l'air, plus particulièrement au travers de la prise en compte de l'amiante environnementale, notamment en favorisant les actions de remédiation et en anticipant la localisation des futures constructions à l'aide des cartographies constituées.

Il s'agit également de diminuer les risques sanitaires encourus par la population en engageant une lutte sur la durée visant à la limitation des épidémies de dengue et de leptospirose, en multipliant les opérations de prévention et en assurant le contrôle et la protection de terrain en période de forte épidémie.

Dans l'ensemble de ces sujets, la cellule santé environnement joue un rôle de conseil et d'expertise en direction de nos partenaires communaux, provinciaux et associatifs.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme santé environnementale est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0603-01</b> - Améliorer les connaissances sur la ressource en eau et réglementer pour garantir sa qualité	164 803 451	66 809 000	62 207 075	0	129 016 075
<b>Action A0603-02</b> - Lutte anti-vectorielle	76 634 142	69 400 000	3 826 779	26 270 999	99 497 778
<b>Action A0603-03</b> - Consolidation et amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et des risques sur la santé	19 404 556	0	5 750 807	0	5 750 807
<b>Action A0603-04</b> - Réglementation et contrôle de l'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux	0	0	0	0	0
<b>Action A0603-05</b> - Aide, conseil et expertise	4 788 247	0	4 000 000	0	4 000 000
<b>Action A0603-06</b> - Amiante	144 966 316	23 000 000	97 308 620	-2 000 000	118 308 620
<b>Total</b>	<b>410 596 712</b>	<b>159 209 000</b>	<b>173 093 281</b>	<b>24 270 999</b>	<b>356 573 280</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	212 326 484	97 459 000	78 585 072	-2 000 000	174 044 072
012- Charges de personnel et frais assimilés	66 240 942	60 000 000	0	0	60 000 000
65- Autres charges de gestion courante	0	1 750 000	0	0	1 750 000
67- Charges exceptionnelles	45 200 717	0	38 638 220	26 270 999	64 909 219
Dépenses d'investissement	86 828 569	0	55 869 989	0	55 869 989
<b>Total</b>	<b>410 596 712</b>	<b>159 209 000</b>	<b>173 093 281</b>	<b>24 270 999</b>	<b>356 573 280</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>51 502 626</i>	<i>0</i>	<i>9 465 395</i>	<i>0</i>	<i>9 465 395</i>

## Les actions pour 2013

**Action A0603-02 - Lutte anti-vectorielle**Dépenses : **26,3 MF**

Compte tenu de l'importance de l'épidémie de dengue touchant la Nouvelle-Calédonie, notamment depuis le début de l'année, et principalement les communes du Grand Nouméa, les services techniques de ces communes chargés de la lutte anti-vectorielle ont été saturés.

Afin de remédier à cette situation, il a fallu embaucher quelques techniciens supplémentaires (notamment 8 pour la commune de Nouméa, 2 pour la commune de Dumbéa, 2 pour Païta et 2 pour la commune du Mont-Dore...).

Par conséquent, nous sollicitons l'inscription de la somme de **26,3 MF** pour le versement de subventions, soit :

- 2 MF pour la commune du Mont-Dore
- 3,5 MF pour la commune de Dumbéa
- 0,7 MF pour la commune de Païta
- 12,7 MF pour la commune de Nouméa
- 7,3 MF pour diverses communes

---

**Action A0603-06 - Amiante****Dépenses : -2,0 MF**

Il est proposé une réduction de 2 MF sur les financements prévus au titre des actions d'inventaire et d'analyse d'amiante pour tenir compte des délais d'exécution des prestations et du phasage des études.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>5 140 183 480 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>5 599 813 515 F</b>
<b>Programme P0604</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>664 500 000 F</b>
<b>Médipôle et hôpital de Koné</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>13 443 401 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>5 804 683 480 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>5 613 256 916 F</b>

## Enjeux et contexte

Le Médipôle de Koutio se place au cœur du futur quartier de Dumbéa sur Mer, extension du grand Nouméa qui se développe le long de la Savexpress, grande infrastructure routière, et le site remarquable de la baie de Koutio. Localisé dans la Zone d'Aménagement Concerté, ce nouveau site hospitalier bénéficie d'un environnement de grande qualité sur les plans paysager et urbanistique.

Ce contexte offre l'opportunité de réaliser une véritable cité sanitaire en liaison forte avec son environnement urbain et naturel, répondant à la fois aux objectifs de la Nouvelle-Calédonie qui est le maître d'ouvrage et aux attentes du Centre Hospitalier Territorial, au plan médical et au plan fonctionnel. Cette relation "Ville-Hôpital" vise à apporter un cadre spatial favorable à la pratique sociale des usagers de l'Hôpital, malades, soignants, visiteurs et plus globalement au mode de vie calédonien dans la diversité de la population utilisatrice. L'implantation du Médipôle offrira une meilleure accessibilité à l'ensemble des Calédoniens et facilitera le travail en synergie et une optimisation des moyens.

Cette problématique a guidé l'élaboration du projet conçu comme « un trait d'union » entre plusieurs objectifs : la modernité et ses technologies, les modes d'accueil adaptés, la prise en compte des pratiques sociales et culturelles des usagers, le confort et le développement durable portant notamment sur la question des énergies.

Toutefois, la définition de la carte sanitaire de la Nouvelle-Calédonie ne doit pas oublier le développement de la province Nord et des besoins nouveaux liés à l'accroissement des populations issues du projet de l'usine du Nord et la nécessité de construire un hôpital sur Koné.

## Objectifs

Le Médipôle de Koutio a pour objectif de regrouper en un même lieu la plupart des grandes installations médicales de Nouvelle-Calédonie. On y retrouvera donc les services médicaux dispensés actuellement sur les sites de « Gaston-Bourret », Magenta, col de la Pirogue et « Raoul-Follereau ». Le Médipôle comprendra l'hôpital proprement dit, un plateau technique de 12 salles d'opération, un bâtiment logistique, l'Institut Pasteur, un centre de radiothérapie dédié au traitement du cancer et un centre de soins de suite et de rééducation.

En fonctionnement normal, le Médipôle de Koutio traitera 60 000 passages aux urgences, 300 000 consultations et 40 000 hospitalisations par an. L'hôpital aura une capacité maximale de 640 lits et places, il sera installé sur 42 500 m<sup>2</sup> de surface utile, pour 77 000 m<sup>2</sup> de surface fonctionnelle et 90 000 m<sup>2</sup> de surface totale.

Ainsi, ce projet, durablement structurant pour l'organisation sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, devrait ouvrir ses portes en 2016.

L'hôpital de Koné a quant à lui pour objectif de drainer le bassin de population de la province Nord tout en permettant une réorientation des activités des hôpitaux de Koumac et Poindimié en favorisant l'augmentation de la capacité en lits de moyen et long séjours.

Il est donc proposé la création sur un même site à Koné d'un pôle sanitaire comprenant le plateau technique<sup>1</sup>, le centre médico-social provincial, les antennes de l'agence sanitaire et sociale chargée de la prévention et du centre hospitalier psychiatrique, une unité d'hémodialyse et un centre d'hébergement provincial dédié l'accueil des personnes domiciliées à distance.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme Médipôle et hôpital de Koné est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0604-01</b> - Stratégie en matière de formation du personnel médical et paramédical	0	0	0	0	0
<b>Action A0604-02</b> - Conseil technique sur le dossier de construction	0	0	0	0	0
<b>Action A0604-03</b> - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio	11 082 868 172	10 405 000 000	4 943 338 887	664 500 000	16 012 838 887
<b>Action A0604-04</b> - Financement et suivi du Médipôle de Koné	249 905 275	1 002 200 000	196 844 593	0	1 199 044 593
<b>Total</b>	<b>11 332 773 447</b>	<b>11 407 200 000</b>	<b>5 140 183 480</b>	<b>664 500 000</b>	<b>17 211 883 480</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	5 989 515	7 200 000	4 351 333	8 500 000	20 051 333
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	25 300 000	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	11 301 483 932	11 400 000 000	5 135 832 147	656 000 000	17 191 832 147
<b>Total</b>	<b>11 332 773 447</b>	<b>11 407 200 000</b>	<b>5 140 183 480</b>	<b>664 500 000</b>	<b>5 804 683 480</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>11 653 838 688</i>	<i>11 400 000 000</i>	<i>5 599 813 515</i>	<i>13 443 401</i>	<i>17 013 256 916</i>

## Les actions pour 2013

**Action A0604-03 - Financement et suivi de l'hôpital de Koutio**

**Dépenses :** 664,5 MF  
**Recettes :** 13,5 MF

## CENTRE HOSPITALIER DE KOUTIO

REVISION D'AP : P0604-2006/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	49 720 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>260 000 000</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	49 980 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	25 141 113 365
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	24 578 886 635
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	24 838 886 635

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
49 980 000 000	3 191 745 881	1 257 261 103	800 416 766	6 113 651 785	10 400 000 000	21 763 075 535

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
4 939 832 147	630 000 000	27 332 907 682	14 800 000 000	6 800 000 000	1 047 092 318	0	0

Pour rappel : Le Médipôle de Koutio regroupera sur un site unique, le nouvel Hôpital Territorial d'une capacité de 629 lits, ainsi qu'une infrastructure logistique (logipôle), l'institut pasteur (IPNC) et un pôle cancérologie (TCP).

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté la réalisation du Médipôle, ainsi que le budget du Projet, et son financement, à hauteur de 49 720 MF.

Le marché du macro-lot a été signé avec un groupement représenté par VINCI CONSTRUCTION France en Septembre 2011. L'ordre de service de démarrage des travaux de construction a été notifié au Groupement en Janvier 2012. L'achèvement des travaux est prévu fin 2015.

Les tranches conditionnelles n° 04 et n° 05 correspondant au Plateau Technique de Cancérologie et à l'Institut Pasteur ont été affermies. La Nouvelle-Calédonie a mis en place des financements complémentaires pour cette opération dont le plan de financement a été acté au BP 2013.

Le CHT sollicite des options complémentaires pour 260 MF, ce qui porterait le montant global du projet Médipôle à 49 980 MF.

Il est à noter que les options sollicitées par le CHT sont financés à 100% par l'établissement. Le montant global des Options du CHT s'élèverait donc à 560 MF.

Aussi il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme (AP) du médipôle de Koutio de 260 MF pour la prise en compte de ces nouvelles options. L'AP modifiée s'élèvera donc à 49 980 MF.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 630 MF de crédits de paiement (CP) sans recette correspondant à la part de la Nouvelle-Calédonie. En effet, cette dernière s'élève au global à 1 870 MF et cela financera le plateau technique de cancérologie (900 MF), une partie du Médipôle (600 MF) et les études HQE (370 MF).

Afin d'en étaler la charge, il est proposé d'inscrire cette dépense (sans recette) sur trois années (soit 630 MF au BS 2013, 620 MF au BS2014 et 620 MF au BS 2015).

Le plan de financement de ce vaste projet a été défini ainsi :

	ASSNC	CHT	ETAT	NOUVELLE-CALEDONIE
Médipôle	32 500 000 000 F	8 400 000 000 F	5 000 000 000 F	600 000 000 F
IPNC	1 650 000 000 F			
Options CHT		560 000 000 F		
Cancérologie				900 000 000 F
études HQE				370 000 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>34 150 000 000 F</b>	<b>8 960 000 000 F</b>	<b>5 000 000 000 F</b>	<b>1 870 000 000 F</b>
<b>TOT OPERATION</b>	<b>49 980 000 000 F</b>			

Récapitulatif des inscriptions au BS 2013 :

Autorisation de programme (AP) = + 260 MF,

Crédits de paiement (CP) = 630 MF

Par ailleurs, en marge de la construction du Médipôle, certaines dépenses sont rendues nécessaires.

Il s'agit :

- De la réalisation d'une étude de conformités des plans du centre de radiologie pour 8,5 MF,
- Du financement d'une convention avec l'ADEME pour l'installation de capteurs solaires sur le toit du Médipôle pour 13,4 MF en dépenses et en recettes, donc sans impact financier,

#### RENFORCEMENT AEP MEDIPOLE

##### CREATION D'AP : P0604-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
100 000 000	20 000 000	80 000 000	0	0	0	0

- D'une participation à la commune de Dumbéa pour les travaux de renforcement d'une canalisation d'eau potable raccordée au Médipôle. A cet effet, il est proposé le vote d'une autorisation de programme (AP) de 100 MF et de crédits de paiement (CP) de 20 MF.

Il est enfin proposé d'inscrire la somme de 6 MF, sous forme de subvention au CHT, destinée à permettre la desserte du chantier du Centre de Soins de Suite et de Rééducation Fonctionnelle (CSSR). L'accès actuel passe par le terrain d'assiette du futur Logipôle dont le début du chantier est fixé en novembre 2013, jusqu'à la livraison de la voie d'accès définitive prévue en octobre 2014.

Les recettes proviennent du fonds chaleurs dans le cadre de la mise en place de capteurs solaires.

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programmes Dépenses			
Chapitre	P0601 Offres et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koutio	Total
904	0	2 200 000	0	656 000 000	658 200 000
906	7 500 000	0	0	0	7 500 000
924	0	0	0	0	0
934	0	0	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>0</b>	<b>656 000 000</b>	<b>665 700 000</b>
930	0	0	0	0	0
934	1 997 700 000	17 917 877	24 270 999	8 500 000	2 048 388 876
936	13 000 000	0	0	0	13 000 000
945	0	0	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>2 010 700 000</b>	<b>17 917 877</b>	<b>24 270 999</b>	<b>8 500 000</b>	<b>2 061 388 876</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>2 018 200 000</b>	<b>20 117 877</b>	<b>24 270 999</b>	<b>664 500 000</b>	<b>2 727 088 876</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>235 943 330</b>	<b>10 545 142</b>	<b>173 093 281</b>	<b>5 140 183 480</b>	<b>5 559 765 233</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>2 254 143 330</b>	<b>30 663 019</b>	<b>197 364 280</b>	<b>5 804 683 480</b>	<b>8 286 854 109</b>

En XPF		Programmes Recettes			
Chapitre	P0601 Offres et qualité de soins	P0602 Prévention, veille, surveillance, expertise et alerte	P0603 Santé environnementale	P0604 Médipôle et hôpital de Koutio	Total
904	0	0	0	0	0
924	0	0	0	0	0
945	0	0	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
937	0	0	0	13 443 104	13 443 104
943	0	0	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 443 104</b>	<b>13 443 104</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 443 104</b>	<b>13 443 104</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>185 164 023</b>	<b>0</b>	<b>9 465 395</b>	<b>5 599 813 515</b>	<b>5 794 442 933</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>185 164 023</b>	<b>0</b>	<b>9 465 395</b>	<b>5 613 256 619</b>	<b>5 807 886 037</b>

## Mission M07 Solidarité

REPORTS :	DEPENSES :	839 821 905 F
	RECETTES :	287 983 058 F
<b>MESURES NOUVELLES :</b>	<b>DEPENSES :</b>	412 598 000 F
	<b>RECETTES :</b>	0 F
TOTAL BS 2012 :	DEPENSES :	1 252 419 905 F
	RECETTES :	287 983 058 F



Handicap et dépendance

Protection sociale

Protection judiciaire de  
l'enfance et de la jeunesse

L'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population passe aussi par la modernisation et l'extension de notre système de protection sociale afin de favoriser un égal accès aux soins sans que la donnée financière ne devienne un frein à ce droit. La couverture complémentaire obligatoire, la modernisation de notre

réglementation pour la rendre plus accessible, la politique de maîtrise de nos dépenses de santé, l'amélioration de notre dispositif conventionnel sont autant d'éléments concourant à cet objectif d'une protection sociale plus efficace et plus globale.

Il en va de même pour la prise en compte de la population la plus fragile qui éprouve le besoin d'être soutenue dans sa vie quotidienne : l'extension de la politique familiale, la possibilité pour toute personne âgée de bénéficier d'un niveau de revenu décent, l'ouverture de droits nouveaux pour les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes âgées dépendantes, un accès au logement facilité sont les lignes directrices d'une politique de solidarité qui participera au développement de la qualité de vie de la population et à une meilleure prise en compte de son état sanitaire.

## Historique des moyens financiers

M07-Solidarités					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012-2013
P0701 Handicap et dépendance	122 465 918	489 950 000	518 280 000	66 950 000	28 330 000
P0702 Protection sociale	572 682 152	487 082 160	625 422 032	93 988 000	138 339 872
P0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	1 387 118 959	2 239 496 435	1 904 463 578	251 660 000	-335 032 857
<b>Total Mission 07</b>	<b>2 082 267 029</b>	<b>3 216 528 595</b>	<b>3 048 165 610</b>	<b>412 598 000</b>	<b>-168 362 985</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>247 000 000 F</b>
<b>Programme P0701 Handicap et dépendance</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>66 950 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>313 950 000 F</b>

## Enjeux et contexte

L'adoption par le congrès de la Nouvelle-Calédonie des lois du pays sur le handicap et la dépendance a ouvert la voie d'une prise en charge globalisée des personnes handicapées ou dépendantes.

Il s'agit dès lors de mettre en œuvre les dispositions prévues dans les lois du pays en les complétant des délibérations et arrêtés d'application et en prévoyant les améliorations réglementaires nécessaires pour faciliter une prise en compte plus efficiente.

La création d'équipes multidisciplinaires des professionnels, les liens à renforcer avec les équipes provinciales procèdent de la volonté d'examiner les situations des personnes handicapées ou dépendantes dans leur globalité en proposant un taux de handicap et des plans d'accompagnement personnalisés reprenant l'ensemble des problématiques rencontrées et de proposer des réponses à la hauteur de leur situation personnelle.

## Objectifs

Le travail à mener est considérable puisqu'il s'agit de réexaminer toutes les situations connues et d'intégrer les nouvelles demandes.

Il s'agit également d'adapter notre réglementation concernant les établissements sociaux et médico-sociaux à ce nouveau contexte réglementaire et de favoriser l'émergence de structures et de personnels qualifiés aptes à la prise en charge de cette population tout en améliorant notre connaissance du public concerné.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme handicap et dépendance est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0701-01</b> - Accueillir les personnes handicapées et dépendantes, et reconnaître leur handicap ou leur dépendance	29 486 000	27 450 000	0	3 950 000	31 400 000
<b>Action A0701-02</b> - Structurer le secteur médico-social	439 464 000	162 000 000	247 000 000	63 000 000	472 000 000
<b>Action A0701-03</b> - Coordonner la mise en œuvre du dispositif de prise en charge du handicap	21 000 000	14 880 000	0	0	14 880 000
<b>Total</b>	<b>489 950 000</b>	<b>204 330 000</b>	<b>247 000 000</b>	<b>66 950 000</b>	<b>518 280 000</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	64 312 500	94 130 000	12 000 000	4 550 000	110 680 000
65- Autres charges de gestion courante	190 100 000	110 100 000	0	63 000 000	173 100 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	235 537 500	100 000	235 000 000	-600 000	234 500 000
<b>Total</b>	<b>489 950 000</b>	<b>204 330 000</b>	<b>247 000 000</b>	<b>66 950 000</b>	<b>518 280 000</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>58 000 000</i>	<i>27 450 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 450 000</i>

### Les actions pour 2013

**Action A0701-01 - Accueillir les personnes handicapées ou dépendantes, et reconnaître leur handicap et leur dépendance**

**Dépenses : 4 MF**

Sont sollicités **4 MF** de réajustement de crédits compte tenu de l'activité de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD), somme décomposée comme suit :

- 0,1 MF pour l'alimentation CRHD
- 0,1 MF pour les locations CRHD
- 3,3 MF au titre des transports collectifs de personnels
- 0,5 MF au titre des déplacements et missions

Force est de constater que l'activité est en augmentation (plus de 100 demandes de reconnaissance d'handicap/mois). Il devient donc nécessaire d'augmenter les crédits pour permettre les déplacements des équipes et maintenir un délai d'instruction acceptable (moins de 6 mois).

**Action A0701-02 - Structurer le secteur médico-social**

**Dépenses : 63 MF**

Des crédits sont redéployés au sein de l'action à hauteur de 45,7 MF pour :

- une subvention d'équipement à l'APEHNC - maison Gabriel Poedi : 45,1 MF
- l'achat de produits pharmaceutiques pour l'association : 0,6 MF

Pour l'exercice 2013, le montant prévisionnel de la subvention GIP Union pour le handicap s'établit à 173 MF.

Il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire les **63 MF** restant à financer pour le soutien au GIP.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>175 065 327 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>243 640 000 F</b>
<b>Programme P0702</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>93 988 000 F</b>
<b>Protection sociale</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>269 053 327 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>243 640 000 F</b>

### Enjeux et contexte

L'amélioration de la protection sociale est une des clefs de l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité de vie des calédoniens.

Cette amélioration passe par une simplification de la réglementation en vigueur afin de la rendre plus accessible.

Elle passe également par un soutien fort en direction des plus fragiles, renforçant ainsi la lutte contre l'exclusion.

### Objectifs

Cette politique doit être conduite tout en prenant en compte la nécessaire préservation des équilibres financiers de notre régime de protection sociale et dans le souci de renforcer les actions conduites dans le cadre de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de santé. Elle passe par le renforcement de la coopération avec les organismes de protection sociale, l'ensemble des professions de santé et des établissements de soins.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme « protection sociale » est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0702-01</b> - Elaborer des normes réglementaires	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000
<b>Action A0702-02</b> - Contrôler et suivre des organismes de protection sociale	0	0	0	0	0
<b>Action A0702-03</b> - Mettre en œuvre et évaluer les politiques de protection sociale et de maîtrise des dépenses de santé	0	0	0	0	0
<b>Action A0702-04</b> - Mettre en œuvre les actions sociales de la Nouvelle Calédonie	482 082 160	351 368 705	175 065 327	93 988 000	620 422 032
<b>Action A0702-05</b> - Coordonner la mise en œuvre de la politique familiale	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>487 082 160</b>	<b>356 368 705</b>	<b>175 065 327</b>	<b>93 988 000</b>	<b>625 422 032</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	22 000 000	14 500 000	0	0	14 500 000
65- Autres charges de gestion courante	464 127 327	341 868 705	175 065 327	93 988 000	610 922 032
67- Charges exceptionnelles	954 833	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>487 082 160</b>	<b>356 368 705</b>	<b>175 065 327</b>	<b>93 988 000</b>	<b>625 422 032</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>58 000 000</i>	<i>27 450 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 450 000</i>

### Les actions pour 2013

**Action A0702-04 - Actions sociales et lutte contre les exclusions**      Dépenses :      **94,0 MF**

- Il est proposé d'inscrire des crédits complémentaires soit :

- **40 MF** au titre des interventions en matière d'aide judiciaire (CARPANC)
- **29 MF** de convention sanitaire pour les résidents français du Vanuatu.
- **25 MF** d'aide médicale territoriale (le gouvernement assurant la prise en charge des soins au titre de l'aide médicale N-C). L'inscription est justifiée par la nécessité de régler les factures 2012 et 2013 pour l'évasan en métropole d'un enfant (greffe d'organe réalisée en février 2012 et un suivi à minima en 2013)
- **2,1 MF** au titre des subventions diverses
- **0,6 MF** au titre de la part salariale des enseignants agricoles du privé
- **7 MF** à titre de subvention à l'IFAP.

Conformément à l'ordonnance adoptée en novembre dernier sur la réforme de la protection des majeurs, les délégués à la tutelle doivent désormais être titulaires d'une certification nationale. Une formation pour la préparation à cet examen sera dispensée par l'IFAP. Il est donc proposé l'inscription de la somme de 7MF pour une subvention à l'établissement de formation.

- Précédemment gérée par l'association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes en difficultés (ASEA-NC), la prévention de la déscolarisation sera assurée directement par la Nouvelle-Calédonie à travers le service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (PJEJ), à compter du 1er octobre 2013.

Les crédits ouverts au budget 2013 au subventionnement de l'association doivent être, à concurrence de 9,7 MF, répartis dans le budget de la Nouvelle-Calédonie afin d'assurer le financement de cette action, soit :

- 4,2 MF transférés vers la PJEJ
  - 2,2 MF pour la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention de la déscolarisation par la PJEJ (A0703-01 et A0703-02)
  - 2 MF pour le gardiennage de la PJEJ (A0703-04)
- 5,5 MF transférés vers d'autres directions pour supporter les frais liés à l'action considérée
  - 4,3 MF vers la DRH (A0306-04)
  - 0,7 MF pour les équipements informatiques (A0307-06)
  - 0,5 pour le mobilier (A0307-09)

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>417 756 578 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>44 343 058 F</b>
<b>Programme P0703</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>251 660 000 F</b>
<b>Protection judiciaire de</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>l'enfance et de la jeunesse</b>			
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>669 416 578 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>44 343 058 F</b>

## Enjeux et contexte

La protection de l'enfance est une compétence partagée entre la Nouvelle-Calédonie (*pour la protection judiciaire*) et les provinces (*pour la protection administrative*).

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière « d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance » (alinéa 18, article 22 de la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie).

## Objectifs

Les objectifs de ce programme s'appuient essentiellement sur les orientations du schéma néo-calédonien de protection de l'enfance, communes aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie.

La priorité est donnée :

- au maintien des mineurs en danger ou/et délinquants dans les systèmes ouverts à tous que sont l'école, les activités périscolaires, les dispositifs d'insertion sociale et économique,
- aux solutions internes à la sphère familiale et à ses alliances en associant les détenteurs de l'autorité parentale et les autorités coutumières - notamment pour les personnes de statut civil coutumier - à la prise en charge socio-éducative,
- à la construction d'un dispositif de formation professionnelle initiale et continue contribuant au décloisonnement des professions et des différentes structures de protection de l'enfance ainsi qu'à l'émergence de pratiques sociales inscrites dans les réalités sociales et économiques de la Nouvelle-Calédonie,
- à une politique de prévention primaire et secondaire volontariste dont le but est de permettre à la famille d'assurer son rôle parental.

Le projet du service PJEJ qui a été mis en œuvre traduit ces priorités autour de trois axes principaux :

- ✓ La prise en charge en hébergement collectif à partir d'une structure centrale dédiée à l'accueil d'urgence et à l'observation (le FAUO) complétée par des placements de moyenne durée en foyer d'action éducative (FAE de Nouville et de Païta) et en familles d'accueil,
- ✓ Des propositions sociales et éducatives, aux magistrats, au civil comme au pénal, réalistes et réalisables afin qu'elles puissent être effectivement mises en œuvre avec les moyens existants en Nouvelle-Calédonie,

- ✓ La coordination des services pour une complémentarité des accompagnements socio-éducatifs par les directeurs de service et de foyer réunis dans le collège de direction du service PJEJ.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0703-01</b> - Diversifier les propositions éducatives	1 946 980 693	1 167 139 000	343 578 435	247 000 000	1 757 717 435
<b>Action A0703-02</b> - Adapter la prise en charge éducative des mineurs	7 611 206	9 650 000	1 057 227	160 000	10 867 227
<b>Action A0703-03</b> - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires	55 010 000	17 000 000	20 000 000	2 500 000	39 500 000
<b>Action A0703-04</b> - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ	229 894 536	41 258 000	53 120 916	2 000 000	96 378 916
<b>Total</b>	<b>2 239 496 435</b>	<b>1 235 047 000</b>	<b>417 756 578</b>	<b>251 660 000</b>	<b>1 904 463 578</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	1 555 599 390	875 357 000	324 777 239	214 120 000	1 414 254 239
65- Autres charges de gestion courante	367 533 071	345 850 000	21 981 043	37 500 000	405 331 043
67- Charges exceptionnelles	10 000	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	316 353 974	13 840 000	70 998 296	40 000	84 878 296
<b>Total</b>	<b>2 239 496 435</b>	<b>1 235 047 000</b>	<b>417 756 578</b>	<b>251 660 000</b>	<b>1 904 463 578</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>93 000 000</i>	<i>0</i>	<i>44 343 058</i>	<i>0</i>	<i>44 343 058</i>

## Les actions pour 2013

### Action A0703-01 - Diversifier les propositions éducatives

Dépenses : 247 MF

Entrent dans cette action :

- \* les conventions des prestations réalisées par la province Nord et Sud au titre de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse,
- \* la rémunération des familles d'accueil et l'indemnisation des tiers dignes de confiance,
- \* les actions de diversification des prises en charge éducatives

- En terme de coût des prestations réalisées par les provinces au titre de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, il est à noter que les conventions avec les provinces Nord et Sud ont été renégociées en 2013 et des coûts supplémentaires mis à la charge de la Nouvelle-Calédonie notamment en matière de gestion des services provinciaux chargés de mettre en œuvre ces prestations (services de l'aide sociale à l'enfance).

Les modalités de remboursement aux provinces des prestations réalisées ont également été revisitées afin de prendre en compte les demandes visant à un remboursement des frais engagés au cours de l'année de réalisation de ces dépenses.

Il en résulte qu'en 2013, la Nouvelle-Calédonie aura à payer aux provinces à la fois le reliquat de l'activité 2012 et les prestations réalisées au cours de l'année.

Un complément de **210 MF** est sollicité à ce titre.

- Sont également sollicités, au vu des besoins, l'inscription de **35 MF** de crédits complémentaires au titre des frais de placement des mineurs. Somme décomposée comme suit :

20 MF indemnisation des familles d'accueil  
15 MF indemnisation des tiers dignes de confiance

- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, un dispositif de **prévention de la déscolarisation** est transféré à la N-C (service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (PJEJ)).

Précédemment géré par l'association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes en difficultés (ASEA-NC), le transfert du dispositif est motivé par le refus de cette dernière, en début d'année 2013, d'accepter les modalités de conventionnement proposées.

Après concertation entre la Ville de Nouméa, la province Sud et le gouvernement, il a été décidé que le gouvernement reprenne à son compte cette opération essentielle dans le dispositif de lutte contre la délinquance.

La Ville de Nouméa et la province Sud se sont engagées, dans ces conditions, à maintenir le co-financement de cette action, en un versement direct à la Nouvelle-Calédonie.

D'octobre à décembre 2013, le coût de gestion de cette action pour la Nouvelle-Calédonie s'établit globalement, hors gestion du personnel, à 3,4 MF (voir A0702-04, page 6) :

- o 2,2 MF pour la mise en œuvre des actions par la PJEJ
- o 0,7 MF pour les équipements informatiques de la PJEJ
- o 0,5 pour le mobilier de la PJEJ

---

<b>Action A0703-02 - Adapter la prise en charge éducative des mineurs</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0,2 MF</b>
---	-------------------	---------------

---

Sont redéployés en interne **0,2 MF** pour permettre un appui aux équipes éducatives.

---

<b>Action A0703-03 - Coordonner les intervenants éducatifs et judiciaires</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2,5 MF</b>
---	-------------------	---------------

---

Une subvention à la commune de Bourail est proposée dans le cadre du contrat local de sécurité : **2,5 MF**

---

<b>Action A0703-04 - Soutien et pilotage fonctionnement PJEJ</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 MF</b>
--	-------------------	-------------

---

Sont redéployés en interne **2 MF** pour permettre le gardiennage de la PJEJ.

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF	Programme en dépenses			
Chapitre	P 0701 Handicap et dépendance	P 0702 Protection sociale	P 0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	Total
905	-600 000	0	40 000	3 158 200
<b>Sous total Investissement</b>	<b>-600 000</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>-560 000</b>
935	67 550 000	93 988 000	251 620 000	426 058 000
<b>Sous total Fonctionnement</b>	<b>67 550 000</b>	<b>93 988 000</b>	<b>251 620 000</b>	<b>413 158 000</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>66 950 000</b>	<b>93 988 000</b>	<b>251 660 000</b>	<b>412 598 000</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>247 000 000</b>	<b>175 065 327</b>	<b>417 756 578</b>	<b>839 821 905</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>313 950 000</b>	<b>269 053 327</b>	<b>669 416 578</b>	<b>1 252 419 905</b>

En XPF	Programmes recettes			
Chapitre	P 0701 Handicap et dépendance	P 0702 Protection sociale	P 0703 Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	Total
905	0	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
935	0	0	0	0
943	0	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>0</b>	<b>243 640 000</b>	<b>44 343 058</b>	<b>287 983 058</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>243 640 000</b>	<b>44 343 058</b>	<b>287 983 058</b>

## Mission M08 Jeunesse et Sport

REPORTS :	<i>DEPENSES :</i> 675 665 642 F
	<i>RECETTES :</i> 0 F
MESURES NOUVELLES :	<i>DEPENSES :</i> 131 556 434 F
	<i>RECETTES :</i> 0 F
TOTAL BS 2013 :	<i>DEPENSES :</i> 807 222 076 F
	<i>RECETTES :</i> 0 F



### Jeunesse

Le programme jeunesse conforte les actions déjà menées et les renforce par la mise en place d'un observatoire permettant de mieux comprendre les problématiques liées aux jeunes et ainsi, d'orienter plus efficacement l'action des collectivités.

### Sports

Le programme sports s'inscrit dans la continuité des actions mises en place en particulier dans le cadre des conventions d'objectifs avec les ligues et comités mais aussi de celles réalisées pour la protection de l'utilisateur, du sportif. Les objectifs liés à la lutte contre le dopage restent également prioritaires en 2013.

### Jeux du Pacifique

## Historique des moyens financiers

M08-Jeunesse et sports					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012- 2013
P0801 Jeunesse	60 995 056	94 998 559	135 137 611	13 625 000	40 139 052
P0802 Sports	1 039 896 337	1 407 694 377	1 199 360 390	168 000 000	-208 333 987
P0803 Jeux du Pacifique 2011	4 616 325 979	1 242 534 931	295 598 075	-50 068 566	-946 936 856
<b>Total Mission</b>	<b>5 717 217 372</b>	<b>2 745 227 867</b>	<b>1 630 096 076</b>	<b>131 556 434</b>	<b>-1 115 131 791</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>21 512 611 F</b>
<b>Programme P0801 Jeunesse</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>13 625 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>35 137 611 F</b>

## Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie prend en compte les enjeux globaux de la jeunesse, en concertation avec les autres collectivités qui mènent, dans ce domaine, des actions spécifiques et importantes.

Ces enjeux sont d'autant plus essentiels qu'une partie de la jeunesse est en proie à des dérives et des comportements à risque notamment en matière d'addictions, de conduite routière, de santé sexuelle et de santé mentale.

Pour autant, ces dérives ne doivent pas occulter le fait que la grande majorité des jeunes calédoniens travaille et s'active à sa réussite.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie doit être attentive aux uns comme aux autres.

La jeunesse est souvent considérée comme un temps de passage entre l'enfance et l'âge adulte. Cette transition se fait dans un contexte de mutations fortes de notre société, mutations qui touchent l'ensemble de la population, mais plus encore ceux qui sont en phase de construction identitaire. Chaque jeune doit aujourd'hui construire sa place. Or, l'individualisme n'exclut pas la mobilisation collective et la vie associative. Les organisations de jeunesse constituent, à cet égard, une expérience de la vie en société et un apprentissage de la démocratie. Il est important de les soutenir.

Au travers de l'information qui leur est apportée, par les loisirs, la multiplication des échanges, il convient de préparer les jeunes à une insertion dans la vie sociale et à leur inculquer les valeurs fondamentales qui forment le ciment et la dynamique de notre société.

## Objectifs

- Contribuer à l'éducation et à la protection des mineurs par la formation et la certification de diplômes permettant l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, ainsi que la mise en oeuvre de la réglementation et des contrôles des centres de vacances et de loisirs.
- Soutenir les acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse en poursuivant l'accompagnement des associations d'éducation populaire et des collectivités compétentes, ainsi qu'en proposant, dès 2012, une réflexion actualisée sur les loisirs et les centres de vacances.
- Accompagner la prise d'initiative et la participation des jeunes grâce à l'ingénierie sociale de la DJSNC, notamment en développant le Service Volontaire Européen et en expérimentant un Service Volontaire Océanien.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme jeunesse est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
Action A0801-01 – Certification (référentiel et agrément) et formation	0	0	0	0	0
Action A0801-02 – Règlementation et contrôle	31 500 000	21 000 000	14 000 000	-14 000 000	21 000 000
Action A0801-03 – Accompagnement des associations d'éducation populaire et de la jeunesse	19 469 842	20 000 000	484 921	0	20 484 921
Action A0801-04 – Accompagnement des collectivités	0	6 000 000	0	0	6 000 000
Action A0801-05 – Ingénierie sociale et observatoire de la jeunesse	5 007 500	0	0	0	0
Action A0801-06 – Information jeunesse	15 000 000	10 000 000	0	5 000 000	15 000 000
Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes	24 021 217	43 000 000	7 027 690	22 625 000	72 652 690
<b>Total</b>	<b>94 998 559</b>	<b>100 000 000</b>	<b>21 512 611</b>	<b>13 625 000</b>	<b>135 137 611</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	46 528 717	40 000 000	16 027 690	-1 375 000	54 652 690
65- Autres charges de gestion courante	48 469 842	54 000 000	5 484 921	15 000 000	74 484 921
67- Charges exceptionnelles	0	6 000 000	0	0	6 000 000
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>94 998 559</b>	<b>100 000 000</b>	<b>21 512 611</b>	<b>13 625 000</b>	<b>135 137 611</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

## Les actions pour 2013

**Action A0801-02 – Règlementation et contrôle**

**Dépenses : -14 MF**

Une réduction de 14 MF est proposée concernant les contrôles des centres de vacances. Il s'agit de remboursement aux provinces, seules les actions de la province nord et des îles sont terminées.

**Action A0801-06 – Information jeunesse**

**Dépenses : 5 MF**

Le CIJNC, (Centre d'Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie), irrigue l'ensemble des points information jeunesse (PIJ) du territoire et assure un soutien à l'animation. Le CIJNC

tient à jour le contenu « information jeunesse » et dispense des formations aux agents de terrain des PIJ et BIJ (BIJ : Bureau information jeunesse).

L'objectif est de permettre à chaque jeune de Nouvelle-Calédonie d'obtenir le même degré d'information.

Les crédits sollicités (5MF) sont destinés au fonctionnement du centre information jeunesse de Nouvelle-Calédonie, en complément des crédits déjà inscrits au BP 2013.

### Action A0801-07 – Initiatives de ou pour les jeunes

Dépenses :

22,6 MF

La Nouvelle-Calédonie organise du 02 au 07 décembre 2013 la 2<sup>e</sup> édition de la Conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique. Cette manifestation co-organisée par la Confédération océanienne de football, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie va regrouper 1000 jeunes âgés de 16 à 25 ans et originaires de 25 pays et territoires de la zone pacifique.

Par convention, la Nouvelle-Calédonie participe au budget d'organisation de cette opération à hauteur de 35 MF sous forme de subvention destiné à l'OFC. Une AE de 35 MF a été inscrite au BP 2013. 10 MF de CP sont inscrits au BS 2013 afin de verser les derniers crédits au titre de cet engagement.

#### CONFERENCE JEUNESSE PACIFIQUE 2013

REVISION D'AE : P0801-2012/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	35 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	35 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	25 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	10 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	10 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant
	Cumul CA	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
35 000 000	0	0	0	5 000 000	15 000 000	20 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
5 000 000	10 000 000	35 000 000	0	0	0	0	0

En outre, toujours dans le cadre de cette conférence jeunesse, des crédits sont inscrits dans le cadre de la préparation de la délégation des jeunes de Nouvelle-Calédonie (500 pers.) :

- 12,6 MF de prestations sont sollicités pour les différentes actions suivantes :
  - 8,7 MF pour l'inscription (forfait transport, repas, hébergement) de la délégation calédonienne à la participation de la jeunesse et sport.
  - 1,9 MF pour l'organisation des différents regroupements de préparation de la délégation calédonienne.
  - 2 MF pour la préparation des prestations culturelles qui se dérouleront lors des soirées pendant la conférence

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>308 486 390 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>Programme P0802 Sports</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>168 000 000 F</b>
			<b>0</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>476 486 390 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme sports est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0802-01</b> - Soutien aux actions sportives	674 018 489	370 500 000	129 541 386	35 000 000	545 541 386
<b>Action A0802-02</b> - Certification (référentiel et agrément)	1 448 728	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Action A0802-03</b> - Réglementation et contrôle	0	0	0	0	0
<b>Action A0802-04</b> – Suivi médical et paramédical	4 114 066	3 300 000	32 050	5 600 000	8 932 050
<b>Action A0802-05</b> - Prévention et lutte contre le dopage	10 515 572	7 000 000	0	2 500 000	9 500 000
<b>Action A0802-06</b> - Entretien et grosses réparations des installations sportives	127 650 586	94 800 000	6 783 878	10 000 000	111 583 878
<b>Action A0802-07</b> - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur	539 832 767	216 800 000	164 129 076	109 900 000	519 329 076
<b>Action A0802-08</b> - Gardiennage des installations sportives et mise en place des équipements	441 309	0	0	0	0
<b>Action A0802-09</b> - Soutien et pilotage de la DJS NC	49 672 860	29 474 000	8 000 000	5 000 000	42 474 000
<b>Total</b>	<b>1 407 694 377</b>	<b>722 874 000</b>	<b>308 486 390</b>	<b>168 000 000</b>	<b>1 238 360 390</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	195 220 407	135 874 000	14 783 878	26 100 000	176 757 878
65- Autre charges de gestion courante	822 937 289	420 500 000	223 141 386	141 900 000	824 541 386
67- Charges exceptionnelles	1 580 651	0	163 130	0	163 130
Dépenses d'investissement	387 956 030	166 500 000	70 397 996	0	236 897 996
<b>Total</b>	<b>1 407 694 377</b>	<b>722 874 000</b>	<b>308 486 390</b>	<b>168 000 000</b>	<b>1 238 360 390</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

## Les actions pour 2013

**Action A0802-01 - Soutien aux actions sportives****Dépenses : 35 MF**

Concernant le soutien au comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie, une subvention d'un montant de **15 MF** est proposée afin d'assurer le fonctionnement de cet organisme chargé notamment de la gestion des équipes de Nouvelle-Calédonie pour les mini-jeux du Pacifique de Wallis et Futuna.

Une subvention est proposée concernant les gros événements sportifs internationaux de **20 MF**, dont 15 MF pour la caravane du tour cycliste de Nouvelle-Calédonie.

**Action A0802-04 - Suivi médical et paramédical****Dépenses : 5,6 MF**

Les crédits sollicités (**5,6 MF**) serviront à la prise en charge des vacances du centre médico sportif (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, nutritionnistes afin d'assurer un suivi médical des sportifs et des équipes de Nouvelle-Calédonie, l'année 2013 étant consacrée à la préparation des sportifs calédoniens aux mini-jeux de Wallis et Futuna (du 2 au 12 sept 2013)

**Action A0802-05 - Prévention et lutte contre le dopage****Dépenses : 2,5 MF**

La Nouvelle-Calédonie compétente en matière de lutte contre le dopage, un programme anti-dopage inédit avait été mis en place pendant les jeux du Pacifique 2011, en collaboration avec l'AFLD et l'ORADO. Figurant parmi les pays les plus avancés en la matière en Océanie, la Nouvelle-Calédonie a souhaité contribuer au développement de la sensibilisation et des contrôles dans la région en intégrant une structure régionale et en apportant ainsi une aide à son développement.

Aussi **2,5 MF** sont proposés en participation au fonctionnement de l'ORADO, organisme anti-dopage du Pacifique dépendant de l'Agence Mondiale Anti-dopage, basé à Fidji, auquel la Nouvelle-Calédonie vient d'adhérer.

**Action A0802-06 - Entretien et grosses réparations des installations sportives****Dépenses : 10 MF**

Un réajustement de la dotation 2013 est proposé de 10 MF afin poursuivre les travaux en matière d'entretien et de réparation des installations sportives en Nouvelle-Calédonie.

ENTRETIEN GENERAL  
INSTALLATIONS SPORTIVES  
DE LA NOUVELLE CALEDONIE

REVISION D'AE : P0802-2012/1	
Montant total des crédits d'AE avant révision	150 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>20 000 000</b>
Montant total des crédits d'AE après révision	170 000 000
<b>CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)</b>	<b>86 308 368</b>
<b>DISPONIBLE SUR AE (avant révision)</b>	<b>63 691 632</b>
<b>DISPONIBLE SUR AE (après révision)</b>	<b>83 691 632</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
170 000 000	0	0	0	37 192 801	57 700 000	94 892 801

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
775 504	0	95 668 305	50 000 000	24 331 695	0	0	0

Une augmentation de l'AE à hauteur de 20 MF, est sollicitée sans crédits de paiements, afin de contractualiser de nouvelles prestations liées à l'entretien des installations sportives.

**Action A0802-07 - Soutien aux infrastructures sportives pour en maintenir ou en accroître la valeur** **Dépenses : 109,9 MF**

Divers subventions sont proposées dans le cadre du soutien aux infrastructures sportives dont :

- ✓ 16 MF pour l'université NC pour le Beach soccer,
- ✓ 17 MF pour la commune de Paita pour le rugby,
- ✓ 20 MF pour l'hippodrome H.Millard,
- ✓ 15 MF pour le centre océanien d'halphérophilie.
- ✓ -13,5 MF suite à une nouvelle ventilation de la subvention destinée au fonctionnement du stade Hnasse.

D'autre part des crédits sont sollicités (**5,5 MF**) pour le fonctionnement des 18 centres territoriaux d'entraînement, outil de développement de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES  
D'INTERET TERRITORIAL

REVISION D'AE : P0802-2012/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	220 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	220 000 000
<b>CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)</b>	<b>140 000 000</b>
<b>DISPONIBLE SUR AE (avant révision)</b>	<b>80 000 000</b>
<b>DISPONIBLE SUR AE (après révision)</b>	<b>80 000 000</b>

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
220 000 000	0	0	0	40 000 000	50 000 000	90 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
80 000 000	50 000 000	220 000 000	0	0	0	0	0

Une révision des crédits de paiement est proposé de 50 M, concernant le soutien au fonctionnement du Centre Aquatique de Dumbéa, de l'Arène du Sud, du stade Yoshida et du stade de Hnassé dans le cadre du budget supplémentaire.

<b>Action A0802-09 - Soutien et pilotage de la DJS NC</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>5 MF</b>
---	-------------------	-------------

---

Dans le cadre de l'organisation mini-Jeux de Wallis et Futuna, il est proposé 5 MF de frais de communication liés à cette action.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>345 666 641 F</b>
			<b>0</b>
<b>Programme P0803</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>-50 068 566 F</b>
<b>Jeux du Pacifique</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>295 598 075 F</b>
			<b>0</b>

### Les moyens

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0803-01</b> – Soutien financier à l'organisation des jeux du Pacifique	0	0	0	0	0
<b>Action A0803-02</b> - Financement des infrastructures des Jeux du Pacifique	1 242 534 931	0	345 666 641	-50 068 566	295 598 075
<b>Total</b>	<b>1 242 534 931</b>	<b>0</b>	<b>345 666 641</b>	<b>-50 068 566</b>	<b>295 598 075</b>

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 242 534 931	0	345 666 641	-50 068 566	295 598 075
<b>Total</b>	<b>1 242 534 931</b>	<b>0</b>	<b>345 666 641</b>	<b>-50 068 566</b>	<b>295 598 075</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>1 813 842</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

## Les actions pour 2013

**Action A0803-02- Financement des infrastructures des jeux du Pacifique** Dépenses : **-50,1 MF**

## JP 2011 STADE NUMA DALY

REVISION D'AP : P0803-2007/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	488 296 590
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-139 451 420</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	348 845 170

<b>CUMUL ENGAGEMENT AP</b> (à juin)	348 845 170
<b>DISPONIBLE SUR AP</b> (avant révision)	139 451 420
<b>DISPONIBLE SUR AP</b> (après révision)	0

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
348 845 170	173 804 217	26 823 714	142 448 772	5 768 467	0	348 845 170

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	0	348 845 170	0	0	0	0	0

L'opération du stade Numa Daly étant terminée, il est proposé de réduction des crédits d'AP de 139,6 M.

## INFRASTRUCTURES SPORTIVES JP2011

REVISION D'AP : P0803-2008/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	4 482 130 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>0</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	4 482 130 000

<b>CUMUL ENGAGEMENT AP</b> (à juin)	4 421 078 831
<b>DISPONIBLE SUR AP</b> (avant révision)	61 051 169
<b>DISPONIBLE SUR AP</b> (après révision)	61 051 169

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
4 482 130 000	1 846 125 000	1 090 090 000	673 925 931	553 420 503	0	4 163 561 434

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
318 568 566	-50 068 566	4 432 061 434	50 068 566	0	0	0	0

Une réduction des crédits de paiements à hauteur de 50 MF est proposée dans le cadre du budget supplémentaire.

TERRAIN CRICKET N'DU

REVISION D'AP : P0803-2010/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	106 608 149
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>-50 530 435</b>
Montant total des crédits d'AP après révision	56 077 714

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	33 305 931
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	73 302 218
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	22 771 783

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP			CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013	
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011			CA 2012
56 077 714	0	22 771 783	31 611 681	1 694 250	0	56 077 714

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	0	56 077 714	0	0	0	0	0

L'opération étant en cours d'achèvement, il est proposé une réduction des crédits d'AP de 50,3 MF. Opération en phase terminale.

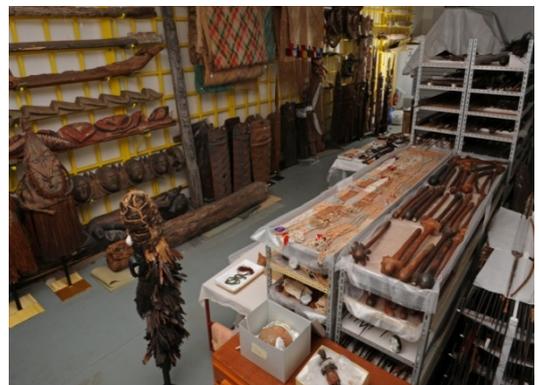
## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programmes dépenses			
Chapitre	P0801 Jeunesse	P0802 Sport	P0803 Jeux du pacifique	Total
902	0	0	0	0
903	0	0	-50 068 566	-50 068 566
<b>Ss total Investissement</b>	0	0	-50 068 566	-50 068 566
933	13 625 000	168 000 000	0	181 625 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	13 625 000	168 000 000	0	181 625 000
<b>Total mesures nouvelles</b>	13 625 000	168 000 000	-50 068 566	131 556 434
<b>Pour mémoire Report</b>	21 512 611	308 486 390	345 666 641	675 665 642
<b>Total BS 2013</b>	<b>35 137 611</b>	<b>476 486 390</b>	<b>295 598 075</b>	<b>807 222 076</b>

<i>En XPF</i>	Programmes recettes			
Chapitre	P0801 Jeunesse	P0802 Sport	P0803 Jeux du pacifique	Total
903	0	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	0	0	0	0
933	0	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	0	0	0	0
<b>Total mesures nouvelles</b>	0	0	0	0
<b>Pour mémoire Report</b>		0	0	0
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Mission M09 Culture, condition féminine et citoyenneté

REPORTS :	DEPENSES :	327 743 949 F
	RECETTES :	4 782 600 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	226 208 100 F
	RECETTES :	0 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	553 952 049 F
	RECETTES :	4 782 600 F



### Patrimoine, art et culture

### Condition féminine et citoyenneté

La direction de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) a été créée par arrêté n° 2010-333/GNC du 12 janvier 2010 avec trois missions :

1. à la condition féminine
2. à la citoyenneté
3. au livre et à la lecture.

Le programme « *patrimoine, art et culture* » regroupe les activités de l'ensemble de la direction en matière culturelle, incluant notamment :

- la collection, le classement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire ;
- la conservation, l'enrichissement, la protection et la transmission du patrimoine artistique et culturel ;
- le soutien à la création artistique et culturelle.

Le programme « condition féminine et citoyenneté » coordonne les actions décidées par le gouvernement.

## Historique des moyens financiers

M09-Culture, condition féminine et citoyenneté					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012- 2013
P0901 Patrimoine, art et culture	1 709 952 557	2 024 988 016	2 207 471 149	226 208 100	182 483 133
P0902 Condition féminine et citoyenneté	52 591 055	66 957 190	80 807 500	0	13 850 310
Total Mission	1 762 543 612	2 091 945 206	2 288 278 649	226 208 100	196 333 443

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>299 436 449 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>4 782 600 F</b>
<b>Programme P0901</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>226 208 100 F</b>
<b>Patrimoine, art et culture</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>525 644 549 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>4 782 600 F</b>

## Enjeux et contexte

Dans un contexte posé par l'Accord de Nouméa en matière culturelle, la mission de la direction l'amène à réaliser, à enrichir, à transmettre, à diffuser et à valoriser le bien patrimonial commun de la Nouvelle-Calédonie.

Réaliser et enrichir le patrimoine de la Nouvelle-Calédonie signifie en termes de moyens qu'elle doit être prête financièrement à procéder à l'acquisition d'une oeuvre sur le marché national et international, dans un contexte de surenchère de valeurs touchant les arts premiers.

## Objectifs

Ses objectifs stratégiques consistent en la collecte, en la classification, la conservation mais aussi la protection et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel.

La Nouvelle-Calédonie doit aussi achever la réalisation du programme qu'elle s'est fixé afin d'échanger, de transmettre, de valoriser et de rapatrier selon les cas son patrimoine kanak dispersé, et de le repérer auprès des musées internationaux ou des collectionneurs privés.

Les services s'organisent annuellement autour de programmes de diffusion prédéfinis ou conçoivent un travail de valorisation innovant du patrimoine matériel et immatériel.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0901-01</b> - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables	35 805 796	39 470 000	137 361	725 000	40 332 361
<b>Action A0901-02</b> - Conseil et collaboration auprès des collectivités	558 297	800 000	0	0	800 000
<b>Action A0901-03</b> - Participation et communication du patrimoine documentaire	3 043 443	3 000 000	0	0	3 000 000
<b>Action A0901-04</b> - Animer un centre de ressources et d'informations (recherches, études...)	1 656 855	2 830 000	0	0	2 830 000
<b>Action A0901-05</b> - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie	63 738 245	15 700 000	34 929 449	16 500 000	67 129 449
<b>Action A0901-06</b> - Protection des patrimoines matériels et immatériels et la propriété intellectuelle	0	0	0	0	0
<b>Action A0901-07</b> - Sensibiliser le public à la conservation des collections	0	0	0	0	0
<b>Action A0901-08</b> - Communiquer autour des collections	14 067 469	24 270 600	0	4 000 000	28 270 600
<b>Action A0901-09</b> - Eduquer et sensibiliser	6 057 777	5 000 000	0	1 000 000	6 000 000
<b>Action A0901-10</b> - Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles	78 407 727	28 000 000	0	30 000 000	58 000 000
<b>Action A0901-11</b> - Accompagnement et soutien des associations et établissements publics culturels	1 622 541 061	1 491 334 000	156 376 626	165 250 000	1 812 960 626
<b>Action A0901-12</b> - Soutien et pilotage	199 111 346	71 422 000	107 993 013	8 733 100	188 148 113
<b>Total</b>	<b>2 024 988 016</b>	<b>1 681 826 600</b>	<b>299 436 449</b>	<b>226 208 100</b>	<b>2 207 471 149</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	177 721 667	138 572 600	748 125	42 533 100	181 853 825
65- Autres charges de gestion courante	1 458 117 027	1 383 534 000	27 961 000	182 450 000	1 593 945 000
67- Charges exceptionnelles	66 455 222	10 950 000	66 355 222	0	77 305 222
Dépenses d'investissement	322 694 100	148 770 000	204 372 102	1 225 000	354 367 102
<b>Total</b>	<b>2 024 988 016</b>	<b>1 681 826 600</b>	<b>299 436 449</b>	<b>226 208 100</b>	<b>2 207 471 149</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	72 199 400	7 400 000	4 782 600	0	12 182 600

### Les actions pour 2013

**Action A0901-01 - Gestion de l'offre des fonds documentaires et communicables**

**Dépenses :**

**0,8 MF**

- **Acquisition de manuscrits anciens : 0,8 MF**

Cette somme est destinée aux acquisitions d'albums de photographies anciennes à M. Serge Kakou, expert en photographies anciennes.

Description	Prix F CFP	Intérêt pour le service des archives (SA)
Un tirage albuminé d'Allan Hughan « Rue de l'Alma » vers 1874	59.665	Cliché connu mais qui fait partie à l'origine d'un des albums achetés par S. Kakou en 2009. Le SA n'a qu'une copie – Exposé en 1998 à Paris
Un tirage albuminé d'Allan Hughan « île Nou ». Une rue du pénitencier vers 1877	95.464	Cliché connu mais qui fait partie à l'origine d'un des albums achetés par S. Kakou en 2009. Le SA n'a aucun tirage d'époque. Exposé en 1998 à Paris
Seize (16) cartes de visite sur papier albuminé d'Allan Hughan. Vers 1875-1880	381.856	Clichés que ne possèdent pas le SA
Trois (3) tirages argentiques de Charles Mitride « autoportrait trinquant avec un équipage le 23 mai 1897 », « équipage d'un trois-mâts barque en rade de Kouaoua », « famille Mitride le 21 juin 1897 »	179.995	Clichés que ne possèdent pas le SA. Exposé en 1998 à Paris
<b>TOTAL</b>	<b>725.000</b>	

**Action A0901-05 - Enrichir, inventorier et conserver les collections du musée de Nouvelle Calédonie**

Dépenses : 16,5 MF

Il s'agit de la troisième tranche à verser à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris pour la mise en œuvre du programme 2013 de l'inventaire du patrimoine kanak dispersé.

**Action A0901-08 - Communiquer autour des collections**

Dépenses : 4 MF

Parmi les missions du musée de la Nouvelle-Calédonie figure la mise en valeur et la diffusion des collections et du patrimoine, notamment au moyen d'expositions. Dans la perspective de l'extension du musée visant à améliorer ses diverses missions, les actions de diffusion et de médiation autour du patrimoine augmentent sensiblement et progressivement depuis une dizaine d'années.

Le programme des expositions 2013 comprend :

- Deux petites expositions dans la série « mémoires des gestes – héritages à partager » consacrées à la communauté vanuatane au premier semestre et à la vie des « stations agricoles » au second semestre ;
- L'exposition de la collection constituée par le révérend James Hadfield et son épouse au cours de leur séjour en Nouvelle-Calédonie puis ramenée au Royaume-Uni où elle fut confiée pour partie à différents musées. Cette exposition, organisée

en partenariat avec certains de ces musées se tiendra de septembre 2013 à février 2014 ;

- Une version itinérante de l'exposition Hadfield est également programmée sur Lifou, Ouvéa et Maré de mai à octobre 2013.

De plus, quatre expositions réalisées au musée les années précédentes, sont programmées en itinérance à Bourail et en province Nord.

Pour réaliser cette mission, il convient de compléter les crédits pour les besoins suivants :

- Les publications (catalogues, livrets, annonces et insertions...) :..... **1,1 MF**
- Diverses prestations de service pour l'installation muséographiques et scénographiques et réalisation de supports de médiation : cartels et panneaux)..... **1,5 MF**
- Fret et transport de matériel (pour le transport des objets empruntés aux musées anglais pour l'exposition « Hadfield »)..... **0,5 MF**
- Missions :  
De nombreux déplacements sur la Grande Terre et aux îles Loyauté sont nécessaires à la réalisation des expositions et en particulier pour les expositions itinérantes..... **0,7 MF**

---

**Action A0901-09 – Eduquer et sensibiliser**

**Dépenses : 1 MF**

Parmi les moyens de médiation culturelle permettant de diffuser et promouvoir les collections du musée, le patrimoine et les savoir-faire calédoniens et océaniques, les visites guidées, les ateliers d'initiation, les rencontres discussion, les spectacles se sont considérablement développés cette dernière décennie grâce notamment au soutien de l'association des amis du musée. Un effort tout particulier est soutenu en direction du jeune public et des scolaires. D'autres activités (fêtes locales et nationales) sont réservées au grand public, comme la « fête de la musique », la « nuit des musées », « le mois du patrimoine », la « fête de la citoyenneté »...

Le musée fait appel aux associations culturelles et a recours, de plus en plus, aux intervenants artistiques et culturels pour renforcer l'équipe des animateurs afin d'assurer ces prestations, en constante augmentation pour répondre aux attentes des publics.

Il s'agit donc, avec ces **1 MF** de réaliser le programme des animations prévu pour 2013 et de maintenir ainsi la progression entretenue depuis 10 ans dans la perspective de l'extension du musée et de l'augmentation de ses activités attendues pour 2016.

---

**Action A0901-10 – Promouvoir les savoirs faire et productions artistiques et culturelles**

**Dépenses : 30 MF**

- **Festival des arts du pays : 20 MF**

Cette somme permettra à la Nouvelle-Calédonie de participer à l'organisation des événements culturels des communes et des établissements publics labellisés « festival des arts du pays », en contrepartie de leur inscription à cet événement culturel majeur.

D'autres événements culturels sont également prévus, notamment :

**Les « assises du livre et de la lecture »** en partenariat avec la « maison du livre de la Nouvelle-Calédonie ». La DCCFC participera aux frais de restauration des participants aux Assises ainsi qu'aux frais de rémunération d'un prestataire chargé de collecter et d'analyser des données chiffrées (statistiques, indices des prix). Les données devront servir de base aux ateliers des Assises (sur les thèmes : lecture publique, économie du livre et nouvelles technologies et médias) en vue d'approfondir la réflexion sur la mise en place d'une politique culturelle du livre en Nouvelle-Calédonie

**La conférence de la jeunesse et des sports :** La participation du secteur culture est sollicitée en décembre prochain. Il s'agit de participer au financement d'un projet mené en transversalité avec le secteur de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie. Dans le cadre de la « conférence de la jeunesse et des sports » organisée par la DJS du 2 au 7 décembre 2013, la DCCFC a été sollicitée pour l'organisation d'une soirée culturelle, le 2 décembre, qui aura pour cadre l'Arène du Sud. Ce spectacle a pour but de représenter les pratiques artistiques et les savoir-faire culturels des jeunes calédoniens. Un spectacle, réunissant 50 à 100 jeunes issus des trois provinces, sera mis en scène par le chorégraphe Richard Digoué. La somme demandée correspond au financement de la prestation et à l'écriture du synopsis du spectacle. Le reste des dépenses étant assumées par la DJS.

- **Exposition « Kanak, l'Art est une parole » et au centre culturel Tjibaou : 10 MF**

Le musée de Nouvelle-Calédonie, l'ADCK-CCT et le musée du Quai Branly travaillent de concert à une version calédonienne de l'exposition qui se tiendra en octobre 2013 au musée du Quai Branly.

Cette version calédonienne qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2014, nécessite un travail de préparation et un financement dès 2013. Un prestataire local devra commencer à s'occuper plus particulièrement du dossier. Il devra notamment se mettre en liaison avec le scénographe de l'exposition, répondre aux attentes des musées auprès desquels un prêt d'objets sera sollicité et plus globalement, travailler en collaboration avec les différentes institutions impliquées pour l'organisation de cette exposition.

Cela représenterait sur 2013, cinq mois de travail à temps plein. Déplacement inclus à Paris, ce service est estimé à 2.5 MF. Le scénographe choisi pour Nouméa est celui qui travaille actuellement sur l'exposition à Paris. Ses services qui seront rendus en 2013 sont estimés à 7.5 MF.

**Action A0901-11 – Accompagner et soutenir les associations et établissements publics culturels**

**Dépenses : 165,3 MF**

Il s'agit essentiellement de verser aux associations et organismes culturels des subventions de fonctionnement dans le cadre de leurs activités et programmes culturels annuels. Pour le BS 2013, l'inscription de compléments de financement concerne :

- **Subventions de fonctionnement : 102,1 MF réparties dans les organismes suivants :**

<i>Associations et organismes culturels</i>	<i>BS 2013</i>
Association Marguerite (Fort Téremba)	5 000 000
Association des amis du musée de Nouvelle-Calédonie (ALAM)	2 500 000
Association le Chapitô de Nouvelle-Calédonie	8 000 000
Association Gypsy Jazz Festival	2 000 000
Association Ânûû-rû âboro	2 000 000
Société des auteurs compositeurs et éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC)	5 000 000
Association Pôle d'export de la musique et des arts de la Nouvelle-Calédonie (POEMART)	23 000 000
Association du Musée maritime de Nouvelle-Calédonie	6 000 000
Association Maison Célières - Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie (MLNC)	11 000 000
Association Towanda Prod - Femmes Funk	2 000 000
Association Promotion des musiques amplifiées- Le Mouv'	3 500 000
Association Pacifique et Compagnie	2 000 000
Association du Théâtre de l'île	9 000 000
Association Calédofolies Les incompressibles	500 000
AMJ-BECA	2 000 000
ADAMIC	500 000
Association YAARI	600 000
ADPPAC (Festival Cebu Nyebi)	1 000 000
Association CAL CINE	500 000
Association Témoignage d'un passé	4 000 000
Compagnie de danse contemporaine calédonienne	4 000 000
Association La case des artistes	11 700 000
Association Buyulo (Nodeak)	1 250 000
Lycée Do Kamo	700 000
Association Tuo Cemuhi	150 000
Association Fatije	500 000
Association Xoo Bwan Fwada	1 000 000
Syndicat d'initiative de Sarraméa	400 000
Association Vocal	100 000
Association Hna Wala Inu (Wabao Maré)	350 000
<b>Total</b>	<b>110 250 000</b>

- **Autres subventions et participation diverses pour un montant de 55 MF**

- ✓ subventions d'actions : 5 MF

Il s'agit d'accorder des subventions d'aides dans le cadre de diverses actions d'associations et organismes culturels durant le second semestre, par la direction. La somme de 1 MF accordée au BP ne nous a permis d'accompagner que 3 actions or la demande est très importante et plusieurs autres dossiers présentent un intérêt certain pour la Nouvelle-Calédonie.

- ✓ participation à l'IANCP : 23 MF

Cette somme correspond à la participation de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement du syndicat mixte – institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique. En outre, la Nouvelle-Calédonie finance le salaire de six agents fonctionnaires mis à la disposition de l'IANCP.

- ✓ dotation à l'académie de langues Kanak : 4 MF

La subvention proposée concerne le financement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre d'une base de données linguistique (projet Watreng). Ce projet consiste à archiver toutes les données linguistiques écrites, orales et audiovisuelles des langues kanak en Nouvelle-Calédonie, dans le pacifique, en europe et dans le monde, d'aménager une salle de bibliothèque pour le prêt d'ouvrages en linguistique pour le public et de réaménager le site web de l'ALK.

- ✓ subvention de fonctionnement au conservatoire de musique et de danse : 23 MF

Une subvention complémentaire de 23 MF est proposée en fonctionnement. La bascule de comptabilité effectuée en ce début d'année du système M91 à la M52, motive principalement cette demande de subvention. En effet, le compte de résultat laisse apparaître un excédent cumulé en section investissement d'un montant de 78 MF.

En M9.1, il était possible d'utiliser cet excédent budgétaire comme fond de roulement en effectuant un transfert de l'investissement vers le fonctionnement, ce qui aurait évités aujourd'hui cette demande. La mise place de la M52, interdit dorénavant ce type de manœuvre malgré les recherches de solutions effectuées par la Trésorerie des Etablissements Publics auprès de la Trésorerie Générale.

L'excédent en fonctionnement, soit le fond de roulement de fonctionnement, ne s'élève qu'à 1,1 MF, insuffisant pour pallier aux engagements du conservatoire jusqu'en fin d'année.

---

#### Action A0901-12 - Soutien et pilotage

Dépenses : 8,8 MF

#### **Section investissement : 0,5 MF**

Cette somme sera consacrée aux divers achats de petits matériel et outillage technique destinés au service des musées et du patrimoine, pour l'acquisition de moyens de diffusion innovants en muséographie et en scénographie (multimédias).

#### **Section fonctionnement : 8,2 MF**

- **Direction : 2,5 MF**

#### **Voyages, déplacements et missions : 2,5 MF**

La DCCFC a récemment recruté une chargée d'action culturelle et une chargée de mission à la condition féminine qui a été redéployée à l'observatoire de la condition féminine.

Lors de la préparation du budget primitif 2013, les inscriptions budgétaires relatives aux missions respectives de ces agents n'ont pas été précisément évaluées. Leurs actions se sont seulement précisées qu'à partir du mois de mars dernier. Elles devront notamment se déplacer pour les missions suivantes :

- Participation au séminaire « Genre et culture » organisé par l'UNESCO aux îles Fidji, du 13 au 15 juin 2013 (1 ou 2 agents)
- Participation au séminaire « femmes et leadership » organisé par la Communauté du Pacifique pour l'union des femmes francophones d'Océanie (UFFO), à Wallis, du 8 au 13 juillet 2013 (2 agents),
- Voyage d'étude en métropole, du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2013, dans le cadre des travaux sur la restructuration et l'évolution de l'OCF (1 agent)
- Participation à la conférence régionale sur la condition féminine, organisée par la communauté du Pacifique, du 21 au 25 octobre 2013 (3 agents), aux îles Cook.

Cette somme couvre les billets d'avion, les frais de mission et indemnités journalières lors de ces déplacements.

- **Service des musées et du patrimoine : 5,7 MF**

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont liées aux actions A0901-05, A0901-08 et A0901-09 dans le cadre de ses missions principales autour du musée de Nouvelle-Calédonie et de ses collections: enrichir, inventorier, conserver, communiquer, éduquer et sensibiliser.

La somme inscrite concerne principalement :

- **la location des deux docks à Normandie.** Outre le stockage des mobiliers et matériels d'exposition et d'animation et des produits relevant de la régie du service, ils permettront également d'accueillir les objets prêtés pour l'exposition « KANAK, l'Art est une parole » en 2013 et 2014. Les loyers du second semestre 2013 s'élèvent à **3,8 MF** ;
- **les déplacements en mission hors Nouvelle-Calédonie** pour le développement des partenariats du musée en lien avec son projet d'extension et pour participation au vernissage de l'exposition « KANAK » au musée du quai Branly en octobre 2013 : **0,8 MF** ;
- **les droits d'auteurs pour les éditions du musée**, notamment pour le catalogue de l'exposition consacrée à la collection Hadfield programmée pour octobre 2013 : **0,7 MF**.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>28 307 500 F</b>
<b>Programme P0902</b>			
<b>Condition féminine et</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
<b>citoyenneté</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>28 307 500 F</b>

Au budget supplémentaire 2013, ce programme n'est concerné que par des reports de crédits.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme condition féminine et citoyenneté est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0902-01</b> - Coordination et communication des travaux du comité citoyenneté	0	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Action A0902-02</b> - Accompagner et participer aux actions du comité citoyenneté	17 055 293	9 000 000	0	0	9 000 000
<b>Action A0902-03</b> - Instances de coopération et coordination des politiques sur la condition féminine	7 067 444	13 000 000	0	0	13 000 000
<b>Action A0902-04</b> - Accompagner et participer à la mise en œuvre des actions	42 834 453	29 500 000	28 307 500	0	57 807 500
<b>Total</b>	<b>66 957 190</b>	<b>52 500 000</b>	<b>28 307 500</b>	<b>0</b>	<b>80 807 500</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	41 617 552	52 500 000	3 307 500	0	55 807 500
012- Charges de personnel et frais assimilés	274 838	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	64 800	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	25 000 000	0	25 000 000	0	25 000 000
<b>Total</b>	<b>66 957 190</b>	<b>52 500 000</b>	<b>28 307 500</b>	<b>0</b>	<b>80 807 500</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<b>66 957 190</b>	<b>52 500 000</b>	<b>28 307 500</b>	<b>0</b>	<b>80 807 500</b>

Aucun ajustement de crédits n'est prévu et seuls les reports sont inscrits à ce budget supplémentaire.

### Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	<b>Programmes Dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>P0901</b>	<b>P0902</b>	<b>Total Dépenses</b>
	<b>Patrimoine, art et culture</b>	<b>Condition féminine et citoyenneté</b>	
<b>903</b>	1 225 000	0	1 225 000
<b>Ss total Investissement</b>	<b>1 225 000</b>	<b>0</b>	<b>1 225 000</b>
<b>930</b>	0	0	0
<b>933</b>	224 983 100		224 983 100
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>224 983 100</b>	<b>0</b>	<b>224 983 100</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>226 208 100</b>	<b>0</b>	<b>226 208 100</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>299 436 449</b>	<b>28 307 500</b>	<b>327 743 949</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>525 644 549</b>	<b>28 307 500</b>	<b>553 952 049</b>

<i>En XPF</i>	<b>Programmes Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>P0901</b>	<b>P0902</b>	<b>Total Recettes</b>
	<b>Patrimoine, art et culture</b>	<b>Condition féminine et citoyenneté</b>	
<b>903</b>	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>933</b>	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>4 782 600</b>	<b>0</b>	<b>4 782 600</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>4 782 600</b>	<b>0</b>	<b>4 782 600</b>

## Mission M10 Affaires coutumières

REPORTS :	DEPENSES :	249 771 889 F
	RECETTES :	0 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	30 310 000 F
	RECETTES :	7 000 000 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	280 081 889 F
	RECETTES :	7 000 000 F



### Patrimoine et terres coutumières

### Actes coutumiers

Chargée de la coordination et de la mise en œuvre des compétences de la Nouvelle-Calédonie, en matière de statut civil coutumier, de terres coutumières et de palabres coutumiers, la direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) assure également la gestion de toutes les dépenses de fonctionnement de la direction, du service, de ses bureaux et du corps des officiers publics coutumiers (OPC).

Elle a également en charge les crédits d'investissement prévus pour la construction des bureaux des OPC, des sièges d'aires coutumières et de l'extension du sénat coutumier.

Enfin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les OPC, agents de DGRAC auront pour nouvelle attribution d'assurer les missions de fonctionnaires-huissiers.

## Historique des moyens financiers

M10-Affaires coutumières					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012-2013
P1001 Patrimoine et terres coutumières	50 325 000	78 067 337	177 967 337	2 000 000	99 900 000
P1002 Actes coutumiers	283 674 576	260 844 579	254 539 552	28 310 000	-6 305 027
<b>Total Mission</b>	<b>333 999 576</b>	<b>338 911 916</b>	<b>432 506 889</b>	<b>30 310 000</b>	<b>93 594 973</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>75 967 337 F</b>
			<b>0</b>
<b>Programme P1001 Patrimoine et terres coutumières</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 000 000 F</b>
			<b>0</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>77 967 337 F</b>
			<b>0</b>

## Enjeux et contexte

Conformément aux dispositions prévues dans le préambule de l'accord de Nouméa « la pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier..., à mettre en place des nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur,... » et d'autre part, de préserver le patrimoine kanak à travers la réorganisation des structures coutumières.

La traduction budgétaire nécessite des moyens humains et financiers au bénéfice tant des populations concernées que des institutions coutumières (sénat coutumier et conseil coutumier).

## Objectifs

- Mise en œuvre et amélioration d'une politique sur les terres coutumières
- Aider à la réorganisation des structures coutumières

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme patrimoine, art et culture est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1001-01</b> - Mise en valeur des terres coutumières	69 842 337	100 000 000	67 742 337	2 000 000	169 742 337
<b>Action A1001-02</b> - Gestion des conflits coutumiers	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
<b>Action A1001-03</b> - Restructuration des chefferies	6 225 000	0	6 225 000	0	6 225 000
<b>Total</b>	<b>78 067 337</b>	<b>100 000 000</b>	<b>75 967 337</b>	<b>2 000 000</b>	<b>177 967 337</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	28 125 750	0	28 125 750	2 000 000	30 125 750
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	9 100 000	0	7 000 000	0	7 000 000
Dépenses d'investissement	40 841 587	100 000 000	40 841 587	0	140 841 587
<b>Total</b>	<b>78 067 337</b>	<b>100 000 000</b>	<b>75 967 337</b>	<b>2 000 000</b>	<b>177 967 337</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A1001-01 - Mise en valeur des terres coutumières**

**Dépenses :**

**2 MF**

Il s'agit pour l'essentiel de prestations de service.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>173 804 552 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>Programme P1002</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>28 310 000 F</b>
<b>Actes Coutumiers</b>	<b>nouvelles</b>		<b>7 000 000</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>202 114 552 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>7 000 000 F</b>

### Enjeux et contexte

La direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) créée en janvier 2010 a pour mission la gestion et la réglementation en matière coutumière. Depuis la mise en place des 16 officiers publics coutumiers (OPC) avec pour mission première l'établissement des actes coutumiers et l'attribution de leur nouvelle fonction d'huissier auxiliaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la gestion de ces agents devient une nécessité d'organisation au niveau fonctionnement, humain et matériel. Pour 2012, il est proposé une amélioration de l'efficacité de ces dispositifs pour mieux asseoir dans le paysage institutionnel et coutumier de la Nouvelle-Calédonie et au service des populations.

La DGRAC assure la gestion de ces dispositifs et projette de centraliser et d'instruire en 2012 tant les actes coutumiers que les actes d'huissiers et d'autre part gère également, au moyen du greffe de l'état civil, la tenue des registres des actes d'état civil coutumier, la numérisation et l'informatisation de tous les actes (état civil et coutumier) et des autorités coutumières, d'où l'importance d'étoffer la direction en moyen humain.

Enfin, pour améliorer les conditions de travail des institutions coutumières (conseils coutumiers et sénat coutumier) il est nécessaire de poursuivre les constructions de leurs locaux.

### Objectifs

- Assurer la gestion administrative des missions de la Nouvelle-Calédonie en matière coutumière ;
- Améliorer le service public aux usagers du greffe de l'état civil coutumier ;
- Accompagner et faciliter les tâches des OPC dans leurs nouvelles missions d'huissier auxiliaire ;
- Programmer la construction de locaux pour les institutions coutumières.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme actes coutumiers est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1002-01</b> - Assurer le greffe de l'état-civil coutumier	0	0	0	0	0
<b>Action A1002-02</b> - Mener la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements	168 905 606	0	140 044 474	0	140 044 474
<b>Action A1002-03</b> - Relation, coordination et arbitrage administratifs	0	0	0	0	0
<b>Action A1002-04</b> - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)	54 767 556	38 740 000	18 000 000	3 320 000	60 060 000
<b>Action A1002-05</b> - Soutien et pilotage	37 171 417	13 685 000	15 760 078	24 990 000	54 435 078
<b>Total</b>	<b>260 844 579</b>	<b>52 425 000</b>	<b>173 804 552</b>	<b>28 310 000</b>	<b>202 114 552</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	56 783 750	51 825 000	0	8 260 000	60 085 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	204 060 829	600 000	173 804 552	20 050 000	194 454 552
<b>Total</b>	<b>260 844 579</b>	<b>52 425 000</b>	<b>173 804 552</b>	<b>28 310 000</b>	<b>254 539 552</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	14 776 000	6 227 377	0	7 000 000	13 227 377

### Les actions pour 2013

#### Action A1002-02 - Mener la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements

**Recettes :** 7 MF

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents partenaires dans le cadre de la construction des sièges des aires coutumières.

#### Action A1002-04 - Gérer les actes coutumiers (Etat civil et foncier)

**Dépenses :** 3,4 MF

Les charges de gestion résultant d'une augmentation des frais en matière de communication lié à une surcharge de travail des OPC et en matière de loyer, conduisent à proposer l'inscription de 3,4 MF de budget supplémentaire.

#### Action A1002-05 - Soutien et pilotage

**Dépenses :** 25 MF

Cette action regroupe les charges de gestion de la direction et du greffe de l'état-civil coutumier. Les crédits demandés d'un montant de 3 MF sont consécutifs d'une part, à l'élaboration d'une brochure des affaires coutumières à l'attention des usagers, à des frais de communication de l'ensemble de la direction ainsi qu'à l'entretien des locaux pour un montant de 2 MF.

En outre, il est proposé l'inscription de 20 MF de crédits de paiement destinés à des frais d'études pour la réhabilitation de l'ex-internat de jeunes filles pour accueillir le futur siège de la DGRAC ainsi que l'ouverture d'une AP de 130 MF.

## REHABILITATION EX-INTERNAT JEUNES FILLES

## CREATION D'AP : P1002-2013/2

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
130 000 000	20 000 000	70 000 000	40 000 000	0	0	0

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>		<b>Programmes dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>P1001</b> <b>Patrimoine et</b> <b>terres coutumières</b>	<b>P1002</b> <b>Actes coutumiers</b>	<b>Total</b>	
<b>900</b>	0	20 050 000	<b>20 050 000</b>	
<b>903</b>	0	0	<b>0</b>	
<b>923</b>	0	0	<b>0</b>	
<b>Ss total</b> <b>Investissement</b>	<b>0</b>	<b>20 050 000</b>	<b>20 050 000</b>	
<b>930</b>	2 000 000	8 260 000	<b>10 260 000</b>	
<b>933</b>	0	0	<b>0</b>	
<b>Ss total</b> <b>Fonctionnement</b>	<b>2 000 000</b>	<b>8 260 000</b>	<b>10 260 000</b>	
<b>Total mesures</b> <b>nouvelles</b>	<b>2 000 000</b>	<b>28 310 000</b>	<b>30 310 000</b>	
<b>Pour mémoire</b> <b>Report</b>	<b>75 967 337</b>	<b>173 804 552</b>	<b>249 771 889</b>	
<b>Total BS 2012</b>	<b>77 967 337</b>	<b>202 114 552</b>	<b>280 081 889</b>	

<i>En XPF</i>		<b>Programmes recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>P1001</b> <b>Patrimoine et</b> <b>terres</b> <b>coutumières</b>	<b>P1002</b> <b>Actes coutumiers</b>	<b>Total</b>	
<b>900</b>	0	7 000 000	<b>7 000 000</b>	
<b>Ss total</b> <b>Investissement</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	
<b>Total mesures</b> <b>nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	
<b>Pour mémoire</b> <b>Report</b>	0	0	<b>0</b>	
<b>Total BS 2012</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	

# Mission M11 Enseignement

REPORTS :	DEPENSES :	359 333 968 F
	RECETTES :	0 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	277 081 851 F
	RECETTES :	1 800 000 F
TOTAL BS 2012 :	DEPENSES :	636 415 819 F
	RECETTES :	1 800 000 F



Enseignement du premier degré

Formation enseignants

Enseignement supérieur, et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire, soutien à la recherche

Enseignement technique agricole

Enseignement privé

Enseignement second degré public

**La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a pour mission :**

- l'élaboration des programmes scolaires de l'école primaire publique, sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;
- la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement primaire public ;
- le conseil et le contrôle pédagogiques de l'enseignement primaire public.

**La Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) :**

Compétence transférée de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'enseignement technique agricole offre des formations générale,

technologique ou professionnelle. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

### **La Direction Générale de l'Enseignement : (DGE)**

Conformément à l'article 56-1 de la loi organique du 19 mars 1999, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie décident d'exercer au sein d'un service unique dénommé direction générale des services les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement.

En ce qui concerne les compétences de la Nouvelle-Calédonie, le service unique est notamment chargé de :

#### 1°) Organisation des enseignements scolaires

- - répartir les moyens que la Nouvelle-Calédonie consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public ;
- - participer au contrôle et à l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohésion d'ensemble du système éducatif, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de contrôle pédagogique des enseignants ;
- planifier et organiser les formations ;
- - organiser la concertation et la consultation locale dans le domaine de l'enseignement ;
- définir les modalités de la scolarisation dans les établissements scolaires, et notamment celles des élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant ;
- arrêter la carte scolaire de l'enseignement public du second degré ;
- informer, orienter et affecter les élèves de l'enseignement public du second degré.

#### 2°) En matière d'établissements d'enseignement du second degré public

- établir le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées. À ce titre, il définit la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, leur structure pédagogique et le mode d'hébergement des élèves ;
- assurer, en concertation avec la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées ;
- attribuer des aides au bénéfice des établissements pour les projets d'action éducative, la recherche et l'expérimentation pédagogiques, les projets d'établissements ou les projets relevant d'un programme national ou d'un programme de la Nouvelle-Calédonie.

#### 3°) Enseignement privé

- - préparation et mise en œuvre des contrats passés entre les directions de l'enseignement privé et la Nouvelle-Calédonie ;
- - gestion des aides financières à l'enseignement privé ;
- - dans l'élaboration de la carte des formations, organisation de la concertation avec les enseignements privés.

#### 4°) Santé scolaire

- - contribuer au bien-être des élèves et les aider à adopter des comportements qui préservent leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- - organiser, au sein des établissements et en liaison avec les partenaires de la santé publique, des actions de prévention, notamment en matière de conduites à risque et de maltraitance.

## Historique des moyens financiers

M11-Enseignement					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012- 2013
P1101 Enseignement du premier degré	218 721 695	233 202 779	287 866 363	13 826 731	54 663 584
P1102 Formation initiale des enseignants du 1er degré public	302 000 000	361 230 000	375 332 840	34 782 120	14 102 840
P1103 Enseignement sup, autres actions de soutien à l'enseignement sco. Recherche	600 227 061	789 076 478	939 443 940	155 504 000	150 367 462
P1104 Enseignement technique agricole	0	183 646 540	191 595 479	0	7 948 939
P1105 Enseignement privé	0	2 058 525 585	2 310 500 000	27 000 000	251 974 415
P1106 Enseignement second degré public	0	2 149 987 734	3 065 325 211	45 969 000	915 337 477
<b>Total Mission 01</b>	<b>1 120 948 756</b>	<b>5 775 669 116</b>	<b>7 170 063 833</b>	<b>277 081 851</b>	<b>1 394 394 717</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>35 889 632 F</b>
<b>Programme P1101 Enseignement du premier degré</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>13 826 731 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>49 716 363 F</b>

### Enjeux et contexte

Le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie entrera en 2012 dans une nouvelle ère. Le transfert des compétences et l'application du socle commun des connaissances et des compétences impliqueront pour l'école des adaptations et des engagements forts. Le socle commun des connaissances et des compétences sera un levier pour le pilotage du système. Il consistera à placer l'élève dans une continuité des apprentissages primaire/secondaire.

Dans ce cadre, accompagner les parcours de l'élève sur le chemin de la connaissance et de l'apprentissage passe par la conception de nouveaux programmes scolaires.

Il s'agit de construire un projet éducatif global, de la maternelle à la fin du collège.

### Objectifs

Amener le plus grand nombre d'élèves au niveau requis par le socle commun en fin d'école primaire (palier 2), en tenant compte des spécificités de la Nouvelle-Calédonie et en s'adaptant à tous les élèves. Cet objectif est intimement lié avec la nécessité de préparer les élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et d'assurer ainsi la liaison entre l'école primaire et le collège

Pour la direction de l'enseignement, il apparaît indispensable de s'adapter et mener une politique volontariste et exigeante.

Ainsi, les dispositifs de soutien aux actions éducatives, la formation des enseignants, l'aide aux enfants à besoin éducatif particulier et l'élaboration d'une politique linguistique conservent une place majeure dans le contexte affiché.

Toutes les actions mises en œuvre sont de nature à prévenir la difficulté scolaire et à maintenir un niveau minimum d'exigence pour les élèves.

### Les moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme Enseignement du premier degré est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1101-01</b> - Soutien aux actions éducatives, réussite scolaire	77 183 773	87 670 000	4 889 632	2 000 000	94 559 632
<b>Action A1101-02</b> - Contrôle, accompagnement et formation continue des enseignants	2 350 000	2 450 000	0	0	2 450 000
<b>Action A1101-03</b> - Adaptation aux publics spécifiques	1 140 000	1 700 000	0	0	1 700 000
<b>Action A1101-04</b> - Soutien et pilotage	152 529 006	146 330 000	31 000 000	11 826 731	189 156 731
<b>Action A1101-05</b> - Projets linguistiques des langues Kanak et océanienne	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>233 202 779</b>	<b>238 150 000</b>	<b>35 889 632</b>	<b>13 826 731</b>	<b>287 866 363</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	137 496 806	126 450 000	0	0	126 450 000
65- Autres charges de gestion courante	53 084 773	70 100 000	4 889 632	2 000 000	76 989 632
67- Charges exceptionnelles	42 021 200	1 000 000	31 000 000	11 826 731	43 826 731
Dépenses d'investissement	600 000	40 600 000	0	0	40 600 000
<b>Total</b>	<b>233 202 779</b>	<b>238 150 000</b>	<b>35 889 632</b>	<b>13 826 731</b>	<b>287 866 363</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A1101-01 – Soutien aux actions éducatives** **Dépenses : 2 MF**

Une subvention de fonctionnement est sollicitée par l'association des parents d'élèves de l'école James Cook, afin de renouveler le fonds documentaire de l'établissement.

**Action A1101-04 – Soutien et pilotage** **Dépenses : 11,9 MF**

Cette dotation permettra de financer la totalité de l'enquête « Information et Vie Quotidienne » (IVQ) sur l'illettrisme en Nouvelle-Calédonie dont les résultats sont prévus en octobre 2013.

Une convention, signée entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'institut de la statistique et des études économiques le 30 décembre 2011 définit la conception, la réalisation, l'exploitation et l'analyse des résultats de l'enquête confiée à l'ISEE.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>21 550 720 F</b>
<b>Programme P1102</b>			
<b>Formation initiale des enseignants du premier degré</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>34 782 120 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>56 332 840 F</b>

### Enjeux et contexte

La formation initiale des enseignants du premier degré public relève des instituts de formation, institut de formation des maîtres (IFM) pour les instituteurs et institut universitaire de la formation des maîtres (IUFM) pour les professeurs des écoles.

L'IFM NC est opérateur de la direction de l'enseignement pour la mise en œuvre du plan de formation continue des maîtres de l'enseignement public du premier degré.

La formation initiale constitue un programme dans le budget de la direction de l'enseignement, vide pour l'heure puisque l'IFM NC est un établissement juridiquement autonome. A ce titre, une subvention de 260 MF a été allouée à l'institut pour l'année 2011 et de 40 MF à l'Institut Universitaire de formation des maîtres. Seules les actions pilotées par la DENC en matière de certification (jurys d'examens et concours) sont prises en considération.

### Objectifs

La direction de l'enseignement continue d'assurer, conformément à ses obligations réglementaires depuis le transfert du premier degré public à la Nouvelle-Calédonie en 2000, ses obligations en matière d'organisation des examens et concours (constitution des commissions et des jurys). La présidence des jurys de délivrance des diplômes appartient au vice-recteur, au nom de l'Education Nationale.

### Les Moyens

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1102-01</b> - Programmer la formation initiale et accompagnement des institus	3 030 000	2 000 000	0	0	2 000 000
<b>Action A1102-02</b> - Processus de certification et titularisation	358 200 000	317 000 000	21 550 720	34 782 120	373 332 840
<b>Action A1102-03</b> - Mise en œuvre de la formation iniriale	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>361 230 000</b>	<b>319 000 000</b>	<b>21 550 720</b>	<b>34 782 120</b>	<b>375 332 840</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	3 030 000	2 000 000	0	0	2 000 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courantes	358 200 000	317 000 000	21 550 720	34 782 120	373 332 840
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>361 230 000</b>	<b>319 000 000</b>	<b>21 550 720</b>	<b>34 782 120</b>	<b>375 332 840</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A1102-03 - Mise en œuvre des programmes de la formation initiale** Dépenses : **34,8 MF**

La délibération du 22 octobre 2010 a prévu des mesures exceptionnelles de recrutement de professeurs du second degré dans un but de résorption de l'emploi précaire des maîtres auxiliaires employés de longue date par les services du vice-rectorat. Une convention a été signée le 14 septembre 2011 et en prévoit les modalités de mise en œuvre. La Nouvelle-Calédonie prend notamment en charge une formation de préparation au concours en versant une subvention à l'université de Nouvelle-Calédonie. Pour l'exercice 2013, cette subvention a été arrêtée à 23,7 MF.

Compte tenu du reliquat sur l'exercice précédent (4,9 MF), le montant des crédits à inscrire au budget supplémentaire est de **18,8 MF**. La DRHFPNC, qui gère cette convention, propose de financer cette somme par un transfert de crédits interne.

Une participation aux charges de L'IUFM de **16 MF** est proposée, soit :

- 3 MF pour l'enseignement du premier degré – filière professorat des écoles (PE) en raison de l'organisation de deux stages supplémentaires en 2013 (en province Nord et province des îles Loyauté), du recrutement de vacataires pour l'enseignement des langues Kanak (les formateurs actuels de l'IUFM ne disposant pas de cette compétence), de l'augmentation du nombre de visite par stagiaire (3 au lieu de 2) et des enseignements de pratiques professionnelles.
- 3 MF pour l'enseignement du second degré – filière master mention « métiers de l'enseignement ». il s'agit de permettre le fonctionnement de la spécialité EPS et l'ouverture de spécialités de master à faible effectif. Cette subvention permettra également le recrutement de spécialistes, membres des jurys du CAPES (histoire-géo, anglais).
- 10 MF pour la réforme de la formation des enseignants qui s'applique au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Cette réforme oblige à faire fonctionner exceptionnellement deux 1<sup>ères</sup> années de Master MEEF dans les 7 spécialités au cours de la même année.

<b>Programme P1103 Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire</b>	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>101 999 240 F</b>
	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>155 504 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>257 503 240 F</b>

### Enjeux et contexte

Ce programme permet de financer les moyens adaptés aux actions que la Nouvelle-Calédonie entend mettre en œuvre pour répondre aux attentes des parents et des enfants dans le domaine des actions éducatives et assurer les conditions de réussite des étudiants calédoniens.

Au regard de la nécessité de coordonner les actions en faveur de la condition étudiante en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement inaugurerà en 2012 la « Maison de l'étudiant », permettant de répondre enfin aux problématiques de la vie étudiante.

Mais d'ores et déjà, la participation financière du gouvernement se poursuit par diverses opérations et participations à des actions culturelles et sociales : maintien du prix du ticket restaurant à l'UNC, participation financière pour l'ouverture et le maintien de filières de formation supérieure, accès aux salles de cinéma à prix réduit, mise en place d'un dispositif officiel de reconnaissance des titres et diplômes étrangers...

### Objectifs

Le gouvernement soutient les initiatives des associations (Ecole du cirque, Fédération des Œuvres Laïques) permettant ainsi de développer des actions éducatives. Ces actions ont pour objectif de faire du temps périscolaire un temps d'apprentissage du vivre ensemble et de proposer des projets pédagogiques et d'activités favorisant les rencontres et la mixité.

Le gouvernement participe financièrement à l'opération « *Livre mon ami* », association qui encourage la lecture. Les enfants se réconcilient avec l'acte de lecture en le transformant en lecture plaisir.

Pour ce qui concerne le cursus universitaire, il contribue au maintien des filières scientifiques : DEUST géosciences ; DEUST génie électronique, 1<sup>er</sup> cycle d'étude médicale et licence de sciences physiques, et à diverses opérations : (participation aux actions de valorisations du mérite des étudiants, au rayonnement scientifique et international et à la promotion de la recherche) et au master d'enseignement du second degré.

Pour répondre aux besoins des entreprises, le gouvernement finance les actions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI), en développant l'accès à un plus grand nombre d'élèves à l'École de Commerce et de Gestion (EGC).

Pour favoriser l'aide et l'accompagnement pédagogique des lycéens et des étudiants, il maintient son financement aux associations « Jules Garnier pour le Juvénat » et le « Tutorat ».

Pour ce qui concerne le cursus universitaire, le gouvernement contribue, pour les étudiants calédoniens à la poursuite d'études supérieures en attribuant des aides financières.

1/ Bourse d'encouragement à la recherche destinée aux futurs doctorants.

2/ La création d'une bourse d'excellence. Cette nouvelle bourse vise à combler une lacune dans le système actuel des bourses par l'instauration d'une bourse dont les critères d'obtention sont uniquement basés sur la qualité des résultats du postulant. Elle vise, de cette manière, à encourager et à récompenser l'excellence. Les modalités précises de sa délivrance, son montant annuel, ainsi que la composition du jury qui devra départager les candidats, feront l'objet d'un texte particulier qui sera soumis aux élus du congrès. Cependant, afin de permettre une mise en œuvre rapide de ce nouveau dispositif, il convient dès maintenant d'en inscrire le principe ainsi que les fonds nécessaires dans la délibération budgétaire. De plus, cette mesure participerait directement à l'amélioration de la condition de l'étudiant et au soutien apporté par la Nouvelle-Calédonie aux étudiants calédoniens prometteurs.

### Les moyens :

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1103-01</b> - Soutien à l'enseignement supérieur	244 330 434	194 993 950	56 240 000	44 650 000	295 883 950
<b>Action A1103-02</b> - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	392 012 294	193 000 000	11 414 240	12 681 000	217 095 240
<b>Action A1103-03</b> -Soutien à la recherche (Ifremer, IAC, Technopole)	152 733 750	293 946 750	34 345 000	98 173 000	426 464 750
<b>Total</b>	<b>789 076 478</b>	<b>681 940 700</b>	<b>101 999 240</b>	<b>155 504 000</b>	<b>939 443 940</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	4 788 811	21 303 000	0	3 473 000	24 776 000
65- Autres charges de gestion courante	713 453 909	567 914 950	101 999 240	137 131 000	807 045 190
67- Charges exceptionnelles	70 833 758	2 500 000	0	0	2 500 000
Dépenses d'investissement	0	90 222 750	0	14 900 000	105 122 750
<b>Total</b>	<b>789 076 478</b>	<b>681 940 700</b>	<b>101 999 240</b>	<b>155 504 000</b>	<b>939 443 940</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

## Les actions pour 2013

---

<b>Action A1103-01 - Soutien à l'enseignement supérieur</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>44,7 MF</b>
---	-------------------	----------------

---

- Participation au fonctionnement du GIP « Maison de l'étudiant » : (33,8 MF) :
  - . participation à la mise en place du dispositif « chèque emploi santé » : (10 MF) ;
  - . participation au développement du partenariat en matière de prestations sociales des étudiant (10 MF) ;
  - . équipement et amélioration des chambres universitaires de l'internat de l'ETFPA au GIP « maison de l'étudiant » : (3 MF) ;
  - . subvention pour compenser l'augmentation de la masse salariale du GIP suite au transfert du personnel d'hébergement et du restaurant de l'EFPA au GIP : (10,8 MF).
- Participation à l'UNC : (10,9 MF)
  - . soutien aux actions relatives au « développement numérique »,
  - . aides aux formations professionnalisantes : licences professionnelles,
  - . aides pour l'organisation de jury de thèse.

---

<b>Action A1103-02 - Autres actions de soutien à l'enseignement scolaire</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>12,7 MF</b>
--	-------------------	----------------

---

Il s'agit d'une part d'une subvention aux associations et APE des collèges, écoles et lycées publics (7 MF dont 4 MF pour l'association Juvénat), et d'autre part, d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour la fédération des œuvres laïques (5,7 MF).

---

<b>Action A1103-03 - Soutien à la recherche</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>98,2 MF</b>
---	-------------------	----------------

---

Les honoraires et conseils pour le suivi et la coordination du projet de la «Maison des sciences et de l'industrie de la Nouvelle-Calédonie », conformément aux orientations arrêtées suite à l'étude de faisabilité menée en 2012, nécessitent une dotation supplémentaire de 3,4 MF afin de mener à bien le projet.

Il est également proposé une subvention d'équipement à l'IFREMER de 7,5 MF et de transformer en subvention d'équipement à l'IFREMER une partie de la subvention qui lui a été accordée au budget primitif.

Enfin le contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 ayant été signé, il convient d'inscrire la part de la Nouvelle-Calédonie dans l'IAC pour 2013 qui s'élève à 158,7 MF. Une inscription de 64 MF ayant déjà été votée au BP 2013, le reliquat à inscrire au budget supplémentaire s'élève donc à 94,7 MF et correspond au montant de l'échéance 2013 contractualisé au profit de l'interêt Agronomique Calédonien.

IAC CDI 2011-2015	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Cout global	450 MF	500 MF	550 MF	600 MF	600 MF	<b>2 700 MF</b>
Part NC (28,85%)	129,8 MF	144 MF	158,7 MF	173,1 MF	173,1 MF	<b>778,7 MF</b>
inscription NC aux BP 2011 à 2013	64 MF	64 MF	64 MF			<b>192 MF</b>
<b>reste à inscrire</b>	<b>65,8 MF</b>	<b>80 MF</b>	<b>94,7 MF</b>	<b>173,1 MF</b>	<b>173,1 MF</b>	<b>586,7 MF</b>

Il est à noter, qu'en sus des échéances 2014 à 2015, il conviendra lors de ces deux exercices, d'inscrire les reliquats de crédits au titre des années 2011 et 2012, à savoir 145,8 MF.

	Reports	Dépenses :	10 785 479 F
Programme P1104 Enseignement technique agricole	Mesures nouvelles	Dépenses :	0 F
	Total BS 2013	Dépenses :	10 785 479 F

### Enjeux et contexte

Compétence transférée de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'enseignement technique agricole offre des formations générale, technologique ou professionnelle. Les métiers concernés relèvent de l'agriculture et de l'élevage, de l'horticulture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'entretien de l'espace, de la gestion de l'eau et de l'environnement ainsi que des services aux personnes en milieu rural.

Les formations, ainsi que la délivrance des diplômes, de la 4<sup>ème</sup> au BTS agricole, sont gérées par la direction de l'agriculture, de la forêt de l'environnement (DAFE), service mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice de la compétence qui lui est transférée en matière d'enseignement agricole.

Cet enseignement aux méthodes originales contribue au développement des filières de la production et des territoires, à l'expérimentation et à la recherche appliquée, à l'éducation à l'environnement. Il s'appuie sur des actions de coopération régionale.

L'enseignement agricole développe le lien des jeunes à l'emploi, avec l'aide des professionnels, et l'appui des collectivités. L'individualisation des parcours de formation et l'alternance avec l'activité sont des méthodes utilisées.

Ce budget correspond aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement agricole, hors prise en charge directe des salaires par l'État (Ministère de l'Agriculture) dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite (MADGG).

### Objectifs

L'objectif prioritaire du budget primitif 2012 est l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes. Ce budget permettra :

- d'assurer une **continuité du financement** de tous les réseaux d'établissements lors de cette première année de transfert de compétence,
- de doter la Nouvelle-Calédonie de leviers incitatifs pour le développement d'actions **d'insertion par l'emploi** par les établissements de formation (action A1104-04 Développement et ouverture sociale de l'élève) ; cette action sera menée par le lancement d'appels à projets, donnant lieu à des conventions de financement d'actions en lien avec l'individualisation des parcours de formation et d'adaptation à l'emploi en milieu rural : production agricole, horticole, forestière et aquacole, entretien de l'espace, commerce, services, accueil.

### Les moyens :

Le projet de budget supplémentaire correspond au redéploiement des 13,1 MF non dépensés pour les maisons familiales et rurales, dans la limite du budget globale de 180 MF et à l'intégration de la subvention de 3,5 MF destinée à l'exploitation du lycée agricole de Pouembout.

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme Enseignement technique agricole est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1104-01</b> - Enseignement public	60 746 785	49 500 000	0	0	49 500 000
<b>Action A1104-02</b> - Enseignement privé à plein temps	39 029 373	44 000 000	0	0	44 000 000
<b>Action A1104-03</b> - Enseignement privé rythme alterné	61 870 382	55 000 000	8 302 317	-8 302 317	55 000 000
<b>Action A1104-04</b> - Développement et ouverture sociale de l'élève	20 000 000	24 560 000	483 162	10 302 317	35 345 479
<b>Action A1104-05</b> - Bourse pour stage à l'étranger	2 000 000	5 000 000	2 000 000	-2 000 000	5 000 000
<b>Action A1104-06</b> - Soutient et pilotage	0	2 750 000	0	0	2 750 000
<b>Total</b>	<b>183 646 540</b>	<b>180 810 000</b>	<b>10 785 479</b>	<b>0</b>	<b>191 595 479</b>

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	146 540	28 150 000	0	-5 000 000	23 150 000
65- Autres charges de gestion courante	164 370 382	151 660 000	10 785 479	5 000 000	167 445 479
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	19 129 618	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Total</b>	<b>183 646 540</b>	<b>180 810 000</b>	<b>10 785 479</b>	<b>0</b>	<b>191 595 479</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A1104-03 – Enseignement privé à rythme alterné** Dépenses : **-8,4 MF**

Il s'agit d'un réajustement de crédits concernant une subvention d'appui pédagogique aux Maisons Familiales Rurales.

**Action A1104-04 – Développement et ouverture sociale**

Dépenses : 10,4 MF

---

**Innovation pédagogique et insertion, scolaire, sociale et professionnelle de l'élève: 7,2 MF**

Cette ligne est destinée à financer des actions innovantes en matière d'insertion sociale, scolaire, et professionnelle ou à faciliter la poursuite d'études sur la base des projets proposés par les établissements publics et privés. Elle est abondée compte tenu des besoins identifiés dans les établissements, notamment en terme de lutte contre l'illettrisme.

**Fonds Social Lycéen pour les maisons familiales et rurales : 3,2 MF (création d'une mesure nouvelle)**

A la rentrée scolaire 2013, les quatre maisons familiales de Bélep, Koné, Poindimié et Pouébo se sont engagées dans l'expérimentation du dispositif de découverte des métiers par l'alternance (DIMA) pour une période de 2 ans. Cette formation repose notamment sur des périodes de stage en milieu professionnel (tous métiers confondus) qui nécessitent des déplacements importants pour certains jeunes. En outre, pour les classes de certificats d'aptitudes professionnelles agricoles (CAPA), il est également demandé aux maisons familiales de renforcer les périodes de stages en entreprises. Les maisons familiales se trouvent donc confrontées à la nécessité de prendre en charge directement certaines dépenses de déplacements et des achats de petits matériels pour les élèves dont les familles ne peuvent en supporter le coût.

Une aide de type « fonds social lycéen » est donc accordée à chaque maison familiale pour lui permettre de faire face à ces dépenses. La dotation est répartie au regard du nombre de jeunes inscrits et des niveaux de formations proposés.

**Action A1104-05 – Bourses pour stage à l'étranger**

Dépenses : -2 MF

---

Afin de mener à bien les différentes missions de cette action, un redéploiement des crédits a été nécessaire avec notamment la diminution de l'enveloppe dédiée aux bourses de stages à l'étranger (- 2 MF) et la transformation de l'enveloppe de la mission de coopération internationale en subvention pour la coopération internationale 5 MF

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
<b>Programme P1105 Enseignement privé</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>27 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>27 000 000 F</b>

## Enjeux et contexte

En Nouvelle-Calédonie, la liberté de l'enseignement fait partie des principes fondamentaux. Le rôle historique de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie qui scolarise environ un tiers des jeunes calédoniens, est la résultante de l'éducation dispensée par les missions religieuses sur le territoire.

Ceci explique l'implantation de structures dans des zones géographiquement très isolées. Ces écoles de proximité qui regroupent bien souvent toutes les divisions en une classe unique, de la maternelle au CM2, sont « le cœur » de ces tribus particulièrement retirées. Il est de la responsabilité du système éducatif de les préserver pour conserver l'équilibre tant socioculturel qu'éducatif en Nouvelle-Calédonie. Celles-ci participent à l'égalité des chances de l'ensemble des élèves du territoire. Ces écoles et établissements scolaires de proximité favorisent la scolarisation en pré-élémentaire des jeunes enfants, les parents ne souhaitant pas les inscrire dans des écoles trop éloignées, ce qui ne viendrait qu'aggraver la proportion d'élèves en grande difficulté scolaire à leur entrée en sixième et entraînerait un taux plus faible de réussite aux diplômes nationaux de niveaux V,IV et III (CAP/BEP, Baccalauréats et BTS).

Le principal élément des compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement privé consiste en la capacité à contractualiser avec les directions.

Deux types de contrat coexistent encore au sein de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie, contrats passés avec les directions et non directement avec les établissements :

- le contrat simple, qui ne concerne que le 1<sup>er</sup> degré de l'ASEE ;
- le contrat d'association, qui ne concerne les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> degrés des trois directions (excepté le 1<sup>er</sup> degré de l'ASEE).

Le forfait d'externat, basé sur le nombre d'élèves scolarisés, représente 99% des subventions attribuées. Les autres subventions, soit les crédits pédagogiques, les actions culturelles et les fonds sociaux sont attribués sur des critères issus de commissions ou propres aux directions.

Les personnels des trois directions sont fortement attachés à la parité de traitement de l'enseignement privé et de l'enseignement public, prévue principalement par la loi Debré du 31 décembre 1959 rendue applicable en Nouvelle-Calédonie par décret du 9 août 1978 mais également par la loi Censi du 5 janvier 2005, étendue à la Nouvelle Calédonie par l'ordonnance du 15 février 2006 et par la loi de Pays du 13 avril 2007.

## Objectifs

Au travers de leur compétence respective en matière d'enseignement, et dans la limite des moyens qu'ils décident d'y consacrer, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie entendent favoriser l'égalité des chances et de réussite de tous les élèves et se donnent pour objectifs, notamment de :

- maintenir la qualité de l'enseignement ;

- résorber les inégalités géographiques entre les établissements et les inégalités sociales entre les élèves ;
- maintenir ou améliorer le niveau actuel d'encadrement des élèves.

### Les moyens :

Dans le cadre du transfert de l'enseignement général, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré privé et 2<sup>nd</sup> degré public, aux termes des travaux conduits en 2011 par la CCEC et les services centraux il a été inscrit au projet de loi de finances 2012 une dotation de compensation de 4 251 MF. Pour ce budget supplémentaire il est donc proposé l'ajustement des crédits comme suit :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1105-02 - Enseignement second degré privé</b>	2 058 525 585	2 283 500 000	0	27 000 000	2 310 500 000
<b>Total</b>	<b>2 058 525 585</b>	<b>2 283 500 000</b>	<b>0</b>	<b>27 000 000</b>	<b>2 310 500 000</b>

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	2 058 525 585	2 283 500 000	0	27 000 000	2 310 500 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	0		0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 058 525 585</b>	<b>2 283 500 000</b>	<b>0</b>	<b>27 000 000</b>	<b>2 310 500 000</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A1105-02 – Enseignement second degré privé**

**Dépenses : 27 MF**

Les mesures nouvelles proposées s'élèvent à **15 MF**, elles visent à améliorer le fonctionnement des acteurs de l'Enseignement Privé par l'attribution d'aides à caractères pédagogiques.

En outre une demande de subventions diverses est sollicitée à hauteur de **12 MF**.

Conformément aux articles 55 et 55-1 de la loi organique, l'inscription proposée au budget supplémentaire 2013 est entièrement compensée par l'Etat au titre des compétences transférées.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>189 108 897 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
<b>Programme P1106</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>45 969 000 F</b>
<b>Enseignement second</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 800 000 F</b>
<b>degré public</b>		<b>Dépenses :</b>	<b>235 077 897 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Recettes :</b>	<b>1 800 000 F</b>

## Enjeux et contexte

Conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 relative à la Nouvelle-Calédonie et à la loi du pays n° 2099-09 du 28 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie exerce de nouvelles compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignements primaire et secondaire privés, de santé scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La complexité et la diversité des missions assurées par les services du vice-rectorat pour piloter un système qui permet d'accueillir en plus des 8 903 élèves scolarisés dans le premier degré privé et les 10 128 élèves du second degré privé, 23 000 élèves dans le second degré public répartis dans 39 établissements du second degré public, en assurant la gestion et l'affectation des personnels nécessaires au fonctionnement de l'ensemble, a conduit à privilégier la création d'un service unique pour assurer la continuité du service public sans bouleverser la structure de gestion.

## Objectifs

Le système éducatif est un acteur essentiel de l'équilibre de la société calédonienne dans toute sa richesse mais aussi dans toute sa diversité. Il faut bien sûr faire face aux contraintes inhérentes à l'insularité, mais il faut également sur l'ensemble du territoire au quotidien, organiser l'offre éducative. Sur un territoire où la population est très inégalement répartie, aujourd'hui, c'est à l'Ecole qu'il revient d'accompagner un nombre croissant de jeunes vers des niveaux de qualification toujours plus élevés. Il convient de faire en sorte que l'Ecole se traduise à la fin du système éducatif par la réussite de chaque élève en adaptant notre système éducatif à la formidable diversité, hétérogénéité de nos élèves.

L'objectif principal du programme P1106 « enseignement du second degré public » est de permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables afin de favoriser son insertion professionnelle, la poursuite de ses études dans l'enseignement supérieur court ou long, sa capacité à se former tout au long de la vie ainsi que l'exercice de la citoyenneté.

Il s'agit pour chacun, en fonction des études qu'il aura choisies, soit d'obtenir au moins un diplôme de niveau V à la fin de son cursus dans le second degré, soit, par le diplôme obtenu, de maîtriser le niveau nécessaire à la réussite d'un cursus de l'enseignement supérieur.

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a fixé des objectifs ambitieux aux termes desquels la totalité d'une classe d'âge doit être qualifiée au niveau V, 80 % d'une classe d'âge doit être conduite au baccalauréat et 50 % d'une classe d'âge doit accéder à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ces objectifs sont ceux de la Nation. Ils sont déclinés en fonction des caractéristiques et des performances de chaque territoire, et doivent être revus à l'aune des résultats déjà atteints par le système éducatif en Nouvelle Calédonie où actuellement environ la moitié d'une classe d'âge atteint le niveau IV.

## Les moyens :

L'inscription proposée au budget primitif a été établie sur la base annuelle des crédits effectivement mobilisés par le vice-rectorat tel qu'ils ont été présentés aux membres de la CCEC après certification. Les ressources proposées au Budget Primitif sont équivalentes aux dépenses effectuées par l'Etat au titre des compétences transférées. Toutes les dépenses, directes et indirectes, liées à l'exercice des compétences transférées ont été prises en compte, ceci conformément aux articles 55 et 55-1 de la loi organique.

Dès que les données définitives relatives au droit à compensation seront arrêtées, il sera possible de procéder aux éventuels ajustements.

La répartition par action des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme Enseignement second degré public est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
Action A1106-01 - Enseignement général en collège	43 970 200	80 041 460	0	0	80 041 460
Action A1106-02 - Enseignement général et technologique	95 483 895	195 640 204	0	0	195 640 204
Action A1106-03 - Enseignement professionnel sous statut scolaire	56 207 601	98 302 289	0	0	98 302 289
Action A1106-04 - Enseignement post-bac en lycée	3 579 952	4 115 752	0	0	4 115 752
Action A1106-05 - Besoins éducatifs particuliers	0	0	0	0	0
Action A1106-06 - Information et orientation	2 714 707	5 853 777	0	0	5 853 777
Action A1106-07 - Vie de l'élève	501 986 204	555 505 284	13 025 410	0	568 530 694
Action A1104-08 - Soutien et pilotage	1 446 045 175	1 872 503 882	176 083 487	41 969 000	2 090 556 369
Action A1104-09 - Enseignement des langues et de la culture Kanak	0	18 284 666	0	4 000 000	22 284 666
<b>Total</b>	<b>2 149 987 734</b>	<b>2 830 247 314</b>	<b>189 108 897</b>	<b>45 969 000</b>	<b>3 065 325 211</b>

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	129 410 865	93 310 294	21 595 497	36 119 000	151 024 791
65- Autres charges de gestion courante	1 034 812 385	1 202 895 853	35 464 057	-12 000 000	1 226 359 910
67- Charges exceptionnelles	100 000	100 000	0	300 000	400 000
Dépenses d'investissement	985 664 484	1 533 941 167	132 049 343	21 550 000	1 687 540 510
<b>Total</b>	<b>2 149 987 734</b>	<b>2 830 247 314</b>	<b>189 108 897</b>	<b>45 969 000</b>	<b>3 065 325 211</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	1 800 000	1 800 000

## Les actions pour 2013

### Action A1106-08 – Soutien et pilotage

Dépenses :	42 MF
Recettes :	1,8 MF

L'inscription proposée au budget supplémentaire 2013 est à interpréter au sein d'une démarche globale d'ajustement progressif des moyens effectivement alloués lors de la mise en place des transferts de compétences avec notamment la part destinée aux charges de structure, fonctionnement courant qui n'ont pu être inscrites qu'au budget supplémentaire 2012 et partiellement reportées lors de l'élaboration du budget primitif 2013.

Conformément aux articles 55 et 55-1 de la loi organique, l'inscription proposée au budget supplémentaire 2013 est entièrement compensée par l'Etat au titre des compétences transférées.

Cette inscription se destine notamment aux financements des postes suivants :

#### **Délégation académique aux relations européennes et internationales :**

Stage professionnalisant de jeunes enseignants en Australie 0,8 MF.

#### **Logistique, système Information :**

Contrat de Maintenance de système d'information et acquisition de logiciels CAO-DAO destinés au suivi technique des programmes de rénovation et construction des lycées 4,3 MF.

#### **Fonctionnement courant :**

- 0,7MF au titre de matériel acquis à destination d'élèves pour le Défi santé ;
- 1,4MF au titre d'acquisition de livres pour « livre mon ami » ;
- 3,5 MF au titre de la conception et diffusion d'une méthode d'éducation civique en collaboration avec le CDP de la Nouvelle Calédonie ;
- 2,5 MF externalisation de l'entretien des locaux.

#### **Entretien rénovation et modernisation des bâtiments administratifs :**

Les moyens proposés, 1,2 MF en investissement, se destinent à l'amélioration des conditions d'accueil du public dont notamment pour l'immeuble Dézarnaulds la mise aux normes sécurité incendie, l'aménagement des conditions d'accès et la refonte de la signalétique suite aux transferts de compétences.

#### **Dispositif accompagnement concours**

Il est proposé d'augmenter de 4,4 MF les moyens alloués à ce dispositif d'accompagnement à la préparation de concours.

## DEVELOPPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE 2ND DEGRE

REVISION D'AP : P1106-2013/3	
Montant total des crédits d'AP avant révision	180 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	180 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	180 000 000
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	0
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	0

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
180 000 000	0	0	0	0	75 000 000	75 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	20 000 000	95 000 000	75 000 000	10 000 000	0	0	0

**Rénovation et modernisation des Systèmes d'information scolaires**

Il est proposé d'augmenter de 20 MF les CP destinés à l'autorisation de programme du numérique dans les établissements du secondaire public.

Les recettes qui s'élèvent à 1,8 MF concernent des remboursements de tiers .

**Action A1106-09 – Enseignement des langues et de la culture Kanak**      **Dépenses : 4 MF**

La question de l'enseignement des langues kanak intéresse l'ensemble des niveaux éducatifs. La qualité et l'efficacité de cet enseignement sont essentielles. Le service SELCK intervient dans la mise en œuvre des programmes, l'appui à la formation, l'appui à la pédagogie et la coordination des actions transversales

Les crédits proposés se destinent :

A encourager la participation des élèves aux manifestations scolaires et périscolaires qui accompagneront **la première édition du Festival des arts du pays** qui aura pour thème «culture et citoyenneté» (2 MF) ;

A poursuivre l'accompagnement des équipes éducatives en langues et de la culture Kanak par la mise à disposition **d'outils pédagogiques** aux établissements scolaires (2 MF).

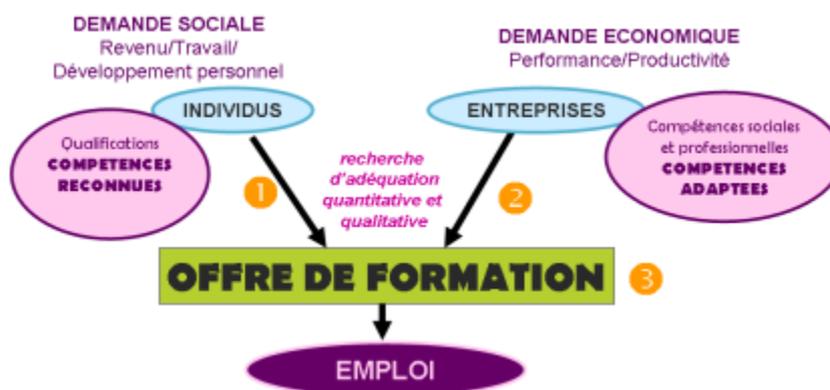
## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Chapitre	Programme Dépenses						Total
	P1101 Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré	P1102 Formation initiale des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	P1103 Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	P1104 Enseignement technique agricole	P1105 Enseignement privé	P1106 Enseignement général et technologique en lycée	
902	0	0	14 900 000	0	0	21 550 000	36 450 000
<b>Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 900 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 550 000</b>	<b>36 450 000</b>
932	13 826 731	34 782 120	45 904 000	0	27 000 000	24 419 000	145 931 851
938	0	0	0	0	0	0	0
939	0	0	94 700 000	0	0	0	94 700 000
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>13 826 731</b>	<b>34 782 120</b>	<b>140 604 000</b>	<b>0</b>	<b>27 000 000</b>	<b>24 419 000</b>	<b>240 631 851</b>
Total mesures nouvelles	13 826 731	34 782 120	155 504 000	0	27 000 000	45 969 000	277 081 851
Pour mémoire Report	35 889 632	21 550 720	101 999 240	10 785 479	0	189 108 897	359 333 968
<b>Total BS 2013</b>	<b>49 716 363</b>	<b>56 332 840</b>	<b>257 503 240</b>	<b>10 785 479</b>	<b>27 000 000</b>	<b>235 077 897</b>	<b>636 415 819</b>

Chapitre	Programme Recette						Total
	P1101 Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré	P1102 Formation initiale des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré public	P1103 Enseignement supérieur, recherche et autres actions de soutien à l'enseignement scolaire	P1104 Enseignement technique agricole	P1105 Enseignement privé	P1106 Enseignement général et technologique en lycée	
902	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
932							0
938	0	0	0	0	0	0	0
939	0	0		0	0	0	0
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 800 000</b>
Total mesures nouvelles	0	0	0	0	0	1 800 000	1 800 000
Pour mémoire Report	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 800 000</b>

## Mission M12 Formation professionnelle continue

REPORTS :	DEPENSES :	938 385 498 F
	RECETTES :	1 154 534 606 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	817 949 635 F
	RECETTES :	110 000 000 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	1 756 335 133 F
	RECETTES :	1 264 534 606 F



❶ Information, orientation, accompagnement

❷ Former pour l'emploi

❸ Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue

Assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes est l'un des enjeux de la formation professionnelle continue. C'est autour de cette logique que nous avons structuré la mission formation professionnelle en trois programmes. Les deux premiers programmes sont orientés en direction des principaux « clients » de la formation que sont les individus (informer, orienter accompagner) et les entreprises (former pour l'emploi). Le troisième programme concentre quant à lui les moyens destinés à satisfaire aux exigences qualitatives et réglementaires pour une mise en œuvre optimum des deux premiers programmes.

## Historique des moyens financiers

M12-Formation professionnelle					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012-2013
P1201 Information, orientation, accompagnement	1 195 206 376	1 176 996 000	1 403 129 749	363 604 715	226 133 749
P1202 Former pour l'emploi	1 888 231 904	2 053 015 274	1 710 116 716	325 612 050	-342 898 558
P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	2 062 786 477	2 629 887 514	2 407 638 968	128 732 870	-222 248 546
<b>Total Mission</b>	<b>5 146 224 757</b>	<b>5 859 898 788</b>	<b>5 520 885 433</b>	<b>817 949 635</b>	<b>-339 013 355</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>72 025 034 F</b>
			<b>0</b>
<b>Programme P1201</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>363 604 715 F</b>
<b>Information, orientation,</b>	<b>nouvelles</b>		<b>0</b>
<b>accompagnement</b>		<b>Dépenses :</b>	<b>435 629 749 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>		<b>0</b>

## Enjeux et contexte

Les bénéficiaires prioritaires du dispositif de formation professionnelle continue financé par la Nouvelle-Calédonie sont généralement l'ensemble des demandeurs d'emploi et plus particulièrement les jeunes calédoniens sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi, les personnes privées d'emploi et manifestant par leur inscription comme demandeur d'emploi leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail.

Parmi les demandeurs d'emploi en 2013, sur les 5 premiers mois de l'année, en moyenne mensuelle 6652 demandeurs en fin de mois, dont 35% « non formés ».

Sur 12 mois glissants (pour lisser les variations saisonnières avec des 1ères inscriptions plus massives en début d'année), en moyenne mensuelle 6180 demandeurs en fin de mois, dont 36% « non formés »

Par ailleurs, certaines catégories de salariés restent insuffisamment qualifiées pour faire face aux fortes évolutions technologiques ou commerciales mises en œuvre dans les mêmes entreprises et constituent une cible qu'il est aussi nécessaire de traiter pour gagner en productivité.

## Objectifs

Les publics entrant aujourd'hui dans les dispositifs mis en place et financés par la Nouvelle-Calédonie semblent être en moyenne, et au regard des années passées, de plus en plus éloignés de l'emploi et proches de problématiques relevant de plus en plus de logique d'insertion sociale, de remise à niveau. Il est donc essentiel que notre dispositif prenne en compte l'ensemble des difficultés et s'attache à :

- travailler en réseau avec l'ensemble des structures en charge de l'insertion sociale,
- informer et communiquer lisiblement sur l'ensemble des dispositifs existants,
- prendre de plus en plus en compte la dimension centrale de l'orientation et d'accompagner le stagiaire tout au long de son parcours,
- considérer la qualité de l'environnement de la formation comme un facteur de réussite du stagiaire.

Compte tenu du contexte, il est important de mettre l'accent sur la préparation de l'entrée en formation (action 5), en particulier sur les dispositifs d'orientation et pré qualification, pour permettre aux jeunes les plus éloignés de la « cible qualifiante » de se rapprocher des pré-requis comportementaux et des connaissances de base.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme information, orientation, accompagnement est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1201-01</b> - Informer et promouvoir la formation	29 120 885	20 000 000	8 243 480	10 354 715	38 598 195
<b>Action A1201-02</b> - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires	97 698 314	4 000 000	1 662 200	-2 500 000	3 162 200
<b>Action A1201-03</b> - Connaître et analyser les publics	0	0	0	0	0
<b>Action A1201-04</b> - Prendre en charge les bénéficiaires	961 336 769	903 500 000	53 031 968	335 750 000	1 292 281 968
<b>Action A1201-05</b> - Préparer l'entrée en formation	88 840 032	40 000 000	9 087 386	20 000 000	69 087 386
<b>Total</b>	<b>1 176 996 000</b>	<b>967 500 000</b>	<b>72 025 034</b>	<b>363 604 715</b>	<b>1 403 129 749</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	428 825 124	146 500 000	71 173 874	39 504 715	257 178 589
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	746 874 451	821 000 000	851 160	324 100 000	1 145 951 160
67- Charges exceptionnelles	1 296 425	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 176 996 000</b>	<b>967 500 000</b>	<b>72 025 034</b>	<b>363 604 715</b>	<b>1 403 129 749</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	0	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

**Action A1201-01 – Informer et promouvoir la formation** Dépenses : **10,4 MF**

Depuis 2012, le budget communication servant à promouvoir l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie est géré directement par la DFPC. Auparavant, cette activité était sous traitée à l'IDC-NC.

Ce budget sert à financer les campagnes de communication, productions documentaires multimédia ou événementielles destinées à aider à l'orientation des demandeurs d'emplois sur les choix des métiers et des caractéristiques des parcours de formation professionnelle en alternance, en centre et les conditions de prises en charge.

Les campagnes prévues :

- communication intersectorielle,
- sur les métiers de l'automobile (peintre / carrossier, vendeur auto),
- CEGEP mobilité Québec 2014,
- sur la préparation de la programmation 2014.

**Action A1201-02 - Accueillir, orienter et positionner les bénéficiaires** Dépenses : **-2,5 MF**

Il s'agit de réajustement pour couvrir les dépenses du dispositif IOPPS.

Action A1201-04 – Prendre en charge les bénéficiaires **Dépenses : 335,8 MF**

**1. L'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle continue 100 MF**

Suite à la revalorisation des indemnités stagiaires (arrêté n° 2010-1993/GNC du 25 mai 2010), le montant de l'indemnisation en 2012 s'est élevé à 566 MF (charges sociales comprises).

Organismes de formation	Montant des indemnités
Association de formation professionnelle de l'école catholique	2 084 022
Association de formation du bâtiment et des travaux publics	10 098 452
Association pour la formation professionnelle des adultes	460 710
AFT IFTM	1 464 000
ACAF	6 912 005
Banian Ingénierie et Formations	10 056 740
Chambre de commerce et d'industrie	11 512 013
centre de formation professionnel et de promotion agricoles Sud	17 922 888
centre de formation professionnel et de promotion agricoles NORD	13 947 067
Centre de formations aux techniques des mines et des carrières	37 462 920
Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes de BOURAIL	26 635 978
Etablissement territorial de formation professionnelle des adultes NOUVILLE	62 045 737
Ecole des métiers de la mer	14 382 130
ENSM	3 247 161
Groupement national de formation automobile	4 866 439
Groupement d'établissements pour la formation continue inter provincial de Nouvelle-Calédonie	29 317 613
Institut de formation aux professions sanitaires et sociales	185 284 454
OSER formation	10 666 327
Koniambo nickel SAS	14 224 311
Université de Nouvelle-Calédonie	5 755 500
<b>Total indemnités</b>	<b>503 474 222</b>
<b>Total cotisations sociales</b>	<b>62 090 784</b>
<b>TOTAL</b>	<b>565 565 006</b>

En se basant sur les dépenses mensuelles actuelles et les estimatifs financiers établis par l'IDC-NC, on peut évaluer les indemnités 2013 identiques à celles de 2012 soit à 566 MF.

**2. L'indemnisation des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) 43 MF**

La réglementation relative aux BTF (délibération modifiée n° 407/CP du 23 mai 1995) prévoit le versement d'indemnités mensuelles fixées en fonction du salaire minimum garanti.

En 2012, le budget prévoyait 174 MF pour un nombre estimé de 120 stagiaires (80 en cours et 40 nouvelles bourses). Les commissions BTF qui se sont réunies en 2012, ont rendu des avis favorables pour 66 demandes. Ainsi pour 2013, il est à prévoir l'indemnisation de 170 stagiaires (120 en cours et 50 nouveaux).

Compte tenu du volume prévisionnel des bénéficiaires en 2013, on peut estimer que les besoins financiers seront de **43 MF**

**3. Les cotisations sociales des stagiaires 30 MF**

En 2012, les cotisations sociales des stagiaires de la commande publique (salariés et travailleurs indépendants inclus) se sont élevées à 60 MF. Pour l'année 2013, on peut évaluer les charges sociales des stagiaires identiques à celles de 2012. Il convient d'inscrire 30 MF.

**4. Les cotisations sociales des apprentis et des stagiaires du Régiment du Service Militaire Adapté RSMA : 22 MF**

Les cotisations sociales des apprentis étant évaluées à 102 MF en 2012, le même montant était estimé pour 2013. Il convient donc d'inscrire 22 MF supplémentaires en AE et en CP pour les charges sociales apprentis et pour les cotisations sociales des stagiaires du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA).

**5. Les cotisations sociales des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) 17,5 MF**

Du fait de l'augmentation du nombre de stagiaires indemnisés, il convient d'inscrire 17,5 MF supplémentaires

**6. Le transport des apprentis 0,5 MF**

Cela concerne les apprentis dont le domicile et l'entreprise d'accueil sont à 30 km et plus du centre de formation des apprentis (CFA) qui peuvent bénéficier d'une aide financière au transport supportée par le budget de la DFPC. Cette prise en charge ne concerne que les allers-retours du domicile au CFA. Cette mesure concerne 7 % des apprentis.

Les besoins pour 2013 sont estimés à 4 MF. En ce qui concerne les conventions 2012, il convient d'inscrire 0,5 MF correspondant au solde de chaque convention (CMA et CCI).

**7. Le transport des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) 5,6 MF**

La réglementation relative aux BTF prévoit la prise en charge des frais de transport (aller-retour) des bénéficiaires de bourses territoriales de formation (BTF) ainsi que de leurs conjoints et enfants. Elle prévoit également la prise en charge du transport maritime des bagages au retour.

**8. Le transport des stagiaires 1 MF**

Compte tenu des actions programmées dans le cadre du projet de programmation 2013, il convient d'inscrire une enveloppe supplémentaire pour couvrir ces dépenses conventionnelles qui correspondent au reste à financer sur 2012.

**9. Les frais d'hébergement et de restauration 11,2 MF**

Compte tenu des actions programmées dans le cadre du projet de programmation 2013, il convient d'inscrire une enveloppe supplémentaire en CP de 11,2 MF pour couvrir ces dépenses conventionnelles et de diminuer l'AE de 50 MF. Le montant restant à financer sur 2012 s'élève à 17,2 MF.

Trois organismes de formation disposent aujourd'hui de structures d'hébergement et de restauration, à savoir :

- l'ETFFPA ;
- le CFTMC ;
- le CFPPA Nord.

## 10. Le suivi des stagiaires en mobilité hors territoire

106 MF

Le montant prévisionnel des prestations en 2013 nous amène à solliciter 106 MF supplémentaires répartis comme suit :

1. Une convention lie la Nouvelle-Calédonie à l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) pour indemniser et suivre les stagiaires en mobilité.

Le bilan des réalisations sur la base des prestations effectivement réalisées par LADOM sur les exercices 2010-2011 et 2012, montre un reste à liquider de 51,2 MF.

La convention pour les prestations 2013 est estimée à 240 MF en AE et 176 MF en CP et une inscription de 54,8 MF de CP est nécessaire pour assurer les paiements en 2013.

Elle inclut la prise en charge des stagiaires dans les cas suivants :

- pour la mobilité Métropole dans les centres de formation AFPA (Association Nationale de Formation Professionnelle des Adultes) ou autres. En 2013, il s'agit de 43 stagiaires (31 en cours et 12 nouveaux).

	En cours	Nouveaux	Total
Stagiaires commande publique	4	12	16
Stagiaires IRA - KNS	2	0	2
Stagiaires IRA - CCI	25	0	25
Total	31	12	43

- pour la mobilité Québec dans les CEGEP (Collège d'Enseignement Général et Professionnel), établissements assimilés à des Instituts Universitaires Technologiques (IUT). Depuis 2007, la Nouvelle-Calédonie a envoyé 253 stagiaires au Québec.

Pour 2013, il s'agit de 102 stagiaires en cours de formation et de 34 nouveaux stagiaires à compter du mois d'août. Il est à noter également la prise en charge de 4 stagiaires en Attestation d'Etudes Collégiales (AEC) Technique de prévention des incendies.

Nombre de stagiaires en cours et à venir selon la date de fin de diplôme prévue

Nom du programme	juin-13	déc-13	juin-14	déc-14	juin-15	juin-16	Total
AEC Techniques de prévention des incendies			4				4
EHST	2		4		5	3	14
Electronique Industrielle	7		4		6	6	23
Exploitation					4	2	6
Génie chimique			1	1	2		4
Génie civil			1		6	4	11
Génie industriel	1	1	1	2	3	3	11
Génie mécanique						4	4
Génie métallurgique - Fabrication mécano soudée					1	1	2
Génie métallurgique - Procédés de transformation		1	1				2
Géologie	2		2			2	6
Gestion hôtelière	1						1

Nom du programme	juin-13	déc-13	juin-14	déc-14	juin-15	juin-16	Total
Laboratoire - chimie analytique					5	2	7
Maintenance Industrielle	2		4		9	7	22
Minéralurgie			3				3
Ordinateurs & réseaux			2		1		3
Procédés et qualité des aliments	1		1				2
Protection de l'environnement						2	2
Systèmes ordinés			3		2		5
Tourisme	1		2		1		4
Tourisme d'aventure	1						1
Transport de la logistique					1	2	3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>38</b>	<b>140</b>

Il s'agit d'un marché liant la Nouvelle-Calédonie à un prestataire pour permettre le versement de l'indemnité mensuelle et l'indemnité d'installation aux stagiaires en mobilité en métropole.

Il convient donc d'inscrire des crédits supplémentaires pour la réalisation de ces opérations.

## 11. Le transport des stagiaires hors Nouvelle-Calédonie - 1 MF

Compte tenu de la programmation 2013, il convient de diminuer de 1 MF les dépenses conventionnelles.

### INFORMER ORIENTER ACCOMPAGNER

REVISION D'AE : P1201-2011/1	
Montant total des crédits d'AE avant révision	2 834 275 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>453 500 000</b>
Montant total des crédits d'AE après révision	3 287 775 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	2 748 809 702
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	85 465 298
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	538 965 298

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
3 287 775 000	0	0	860 662 954	1 051 832 666	595 843 644	2 508 339 264

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
72 025 034	283 954 715	2 864 319 013	423 455 987	0	0	0	0

### Action A1201-05 – Préparer l'entrée en formation

Dépenses : 20 MF

Le rapport d'évaluation de notre politique mentionne l'importance de la palette de dispositif de pré qualification permettant aux calédoniens un accès multiple à la formation professionnelle en fonction des situations, des niveaux et des aptitudes de chacun. L'articulation entre le dispositif préparatoire et qualifiant mis en place par la Nouvelle-Calédonie permet de renforcer de manière significative la construction de parcours de formation permettant l'entrée en formation qualifiante ou accéder directement à un emploi.

Les éléments du diagnostic partagé ont mis en évidence la nécessité de développer un dispositif particulier pour traiter les publics V et infra V. Pour l'instant dénommé « espace des vocations », ce pôle d'excellence préparatoire devrait démarrer début 2013 après plus de 6 mois de travail sur la réingénierie pédagogique. Ce pôle préparatoire sera installé sur le centre ETFPA de Nouville.

1. Actions de préparation à l'entrée en formation : (18 MF)

1. Stagiaires en mobilité (2 MF)

Dans le cadre des programmes de la mobilité, la Nouvelle-Calédonie souhaite accompagner ses stagiaires avant leur départ en formation en leur proposant un programme de Remise A Niveau (RAN), et des séquences qui les préparent à la mobilité.

Pour réaliser ce programme de formation, la Nouvelle-Calédonie a réalisé deux marchés avec l'ACESTE qui permet aux stagiaires :

- BTF et Mobilité métropole ; de suivre un programme de remise à niveau (niveau IV et plus) et de préparation au départ en métropole,
- Mobilité Québec de suivre un programme de remise à niveau adapté aux pré-requis des programmes choisis.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>266 104 666 F</b> 0
<b>Programme P1202</b> <b>Former pour l'emploi</b>	<b>Mesures</b> <b>nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>325 612 050 F</b> 0
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>591 716 716 F</b> 0

## Enjeux et contexte

En matière de formation professionnelle, le principal défi auquel se trouve confrontée la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui est l'ajustement permanent des ressources humaines de la croissance et du développement dans un contexte où le rééquilibrage, le progrès social et la promotion de l'emploi local constituent les lignes directrices.

La réponse aux problèmes identifiés, que sont le modèle de croissance calédonien (qui doit bénéficier de gains de productivité) et le risque de déficit de la population active, réside pour une grande part dans le recours à la formation. L'élévation du niveau de compétences et l'acquisition de qualification constituent le défi majeur pour les années à venir.

## Objectifs

### Contribuer au développement des entreprises :

Mettre en œuvre collectivement un système de formation souple, réactif et lisible qui :

- organise le dispositif d'analyse des besoins présents et prospectifs des entreprises ;
- permet de fournir des ressources humaines, des compétences locales en nombre suffisant, adaptées et adaptables ;
- permet aux entreprises de se développer sur les marchés extérieurs et intérieurs.

### Améliorer la formation des individus

Le système de formation professionnelle continue doit s'adapter aux spécificités des individus, être cohérent avec la formation initiale et :

- permettre aux individus d'acquérir, de développer et maintenir des compétences valorisables professionnellement ;
- permettre aux salariés de s'adapter aux évolutions de leur emploi et celles du marché de l'emploi ;
- donner la possibilité aux individus de changer professionnellement ;
- permettre aux employeurs et promoteurs de se professionnaliser.

Pour gagner en réactivité et pour coller au mieux aux besoins en main d'œuvre qualifiée, la Nouvelle-Calédonie a organisé sa programmation annuelle autour d'une commande dite structurelle pour les besoins pérennes et clairement identifiés et une commande conjoncturelle dont les financements sont mobilisables rapidement en fonction des besoins du marché du travail. Pour 2011, la répartition financière entre ces deux commandes est fixée à 70 % pour la commande structurelle et 30 % pour la commande conjoncturelle.

Cependant, pour appuyer cette logique sectorielle et conjoncturelle, la Nouvelle-Calédonie doit se doter des outils d'analyse et d'anticipation nécessaires à l'analyse des besoins des secteurs d'activité au-delà d'une logique macro par grandes filières économiques. Dès lors,

c'est au niveau de l'animation des réseaux d'employeurs que le gouvernement va renforcer son action pour améliorer la qualité des données produites.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme former pour l'emploi est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1202-01</b> - Qualifier pour l'emploi (demandeurs d'emploi formés sur la commande publique)	1 621 428 631	812 400 000	190 951 895	262 612 050	1 265 963 945
<b>Action A1202-02</b> - Soutenir les initiatives sectorielles	291 695 861	225 000 000	42 319 997	50 000 000	317 319 997
<b>Action A1202-03</b> - Accompagner le développement des actifs et des publics	120 860 164	81 000 000	32 832 774	13 000 000	126 832 774
<b>Action A1202-04</b> - Evaluer les besoins et les réalisations	19 030 618	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 053 015 274</b>	<b>1 118 400 000</b>	<b>266 104 666</b>	<b>325 612 050</b>	<b>1 710 116 716</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	1 463 901 716	969 400 000	246 103 526	332 612 050	1 548 115 576
65- Autres charges de gestion courante	589 113 558	149 000 000	20 001 140	-7 000 000	162 001 140
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 053 015 274</b>	<b>1 118 400 000</b>	<b>266 104 666</b>	<b>325 612 050</b>	<b>1 710 116 716</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

## Les actions pour 2013

### Action A1202-01 – Qualifier pour l'emploi

Dépenses : 262,7 MF

#### Formation qualifiante

##### 1. Commande structurelle :

207,6 MF

Il s'agit d'assurer le financement d'actions agréées dans le cadre de la commande publique 2013, pour un montant prévisionnel de 850 MF.

OF	Intitulé de la session	Montant AE TTC
CFTMC	Conducteur de pelle hydraulique chargeuse pelleuseuse 2	48 207 735
ETFPA	Technicien de maintenance industrielle	12 370 200
ETFPA	Technicien de production industrielle	10 192 400
ETFPA	Métallier industriel	12 156 400
ESPV	BAC PRO Sécurité prévention	15 000 000
GNFA P.	CQP Technicien de Maintenance d'Engins Miniers et de Matériels de Travaux Publics	17 535 191
GRETA INC	BAC PRO ELEEC NOUMEA	14 476 520
IFPSS NC	Auxiliaire d'autonomie	10 186 906
IFPSS NC	IDE SEPTEMBRE 2012-2015 (2ème année)	17 215 376
IFPSS NC	IDE 2011-2014 (3ème année)	18 095 187
IFPSS NC	MONITEUR EDUCATEUR 1ère ANNEE	20 749 571
IFPSS NC	MONITEUR EDUCATEUR 2eme année	10 898 966
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>207 084 452</b>

Pour cela, il convient d'inscrire **150 MF supplémentaires en crédits de paiement** et 260 MF en AE.

Les formations 2012 étant achevées, il convient d'inscrire **57 MF supplémentaires** afin de régler leur solde.

## 2. Fonctionnement des sections d'apprentis

**62 MF**

A la date de rédaction du rapport du BP 2013, l'estimation de la production 2013 des centres de formation d'apprentis s'élevait à 296 MF.

Conformément à l'arrêté n° 2013-117/GNC du 03/01/2013 portant sur la revalorisation des taux de financement des formations par apprentissage par la Nouvelle-Calédonie ; les formations par apprentissage sont financées par la Nouvelle Calédonie à l'heure apprenti

- 610 XPF pour une formation de niveau V (CAP,BEP) ;
- 720 XPF pour le niveau IV (Bac pro, BP) ;
- 770 XPF pour le niveau III (Bac + 2 : BTS, DUT, DEUG, DEUST).
- 900 XPF pour le niveau II (Bac + 3 : Licences professionnelles, Bachelor EGC)

Après revalorisation à 10% des barèmes de financement des formations apprentissage, l'estimation de la production 2013 des centres de formation d'apprentis est résumée dans le tableau ci-dessous :

CFA	Nb h/apprenti	Effectif	Coût total
Chambre de Commerce et d'Industrie	220 690	363	165 410 100
- sections d'apprentis du CFA	197 106	296	138 926 100
- Licences professionnelles (UNC)	9 264	24	8 337 600
- Bachelor (EGC)	14 320	28	12 888 000
- BAC PRO ORGO 2013-2014 (LP Attiti)	-	15	5 258 400
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	207 736	456	128 339 920
Chambre d'Agriculture	13 728	32	8 374 080
<b>TOTAL</b>	<b>442 154</b>	<b>851</b>	<b>302 124 100</b>

Conformément à la réglementation, 60 % de ces crédits doivent être versés dès la signature des avenants financiers et 40 % à la réception des bilans pédagogiques et financiers qui seront transmis à la DFPC en 2014.

Afin d'assurer le conventionnement des formations restant à financer avant la fin de l'année par la Nouvelle-Calédonie, il convient d'inscrire 10 MF supplémentaires en AE et 2 MF supplémentaires en CP pour les conventions 2013.

Pour les conventions signées en 2012, une inscription de 60 MF en CP est sollicitée pour le versement des soldes.

### 3. Primes à l'apprentissage - 7 MF

Il s'agit du réajustement des crédits par rapport aux dépenses prévisionnelles.

#### Action A1202-02 – Soutenir les initiatives sectorielles Dépenses : 50 MF

Selon le principe du « fil de l'eau », les actions de type « soutien aux initiatives sectorielles » sont portées par les employeurs et sont destinées à répondre à des besoins conjoncturels de mains d'œuvre qualifiée. Un effort conséquent est consenti par la Nouvelle-Calédonie pour favoriser la mise en place de ce type de formation dont les taux d'insertion professionnelle sont généralement supérieurs à 90 %.

Ce sont 385 MF d'autorisation d'engagement qui ont été inscrits au BP 2013 afin de mettre en œuvre de nouvelles actions.

C'est au total 678 MF qui seront destinés à ces opérations conjoncturelles dont une partie de ce montant sera versé en 2013 et pour lesquelles nous sollicitons **50 MF**

#### Action A1202-03 – Accompagner le développement des actifs spécifiques Dépenses : 13 MF

### Formations en faveur des publics spécifiques 13 MF

Ces actions de formation concernent les personnes handicapées et les détenus du Camp Est. Il s'agit du réajustement des crédits par rapport aux dépenses prévues.

#### FORMER POUR L'EMPLOI

REVISION D'AE : P1202-2011/1	
Montant total des crédits d'AE avant révision	4 184 490 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>368 000 000</b>
Montant total des crédits d'AE après révision	4 552 490 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	4 079 030 717
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	105 459 283
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	473 459 283

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
4 552 490 000	0	0	937 212 973	1 366 531 076	1 074 066 086	3 377 810 135

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
264 083 696	315 612 050	3 957 505 881	594 984 119	0	0	0	0

<b>Programme P1203</b> <b>Animer et piloter la</b> <b>politique de formation</b> <b>professionnelle continue</b>	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>600 255 798 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>1 154 534 606 F</b>
	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>128 732 870 F</b>
	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>110 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>728 988 668 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>1 264 534 606 F</b>

## Enjeux et contexte

Le rapport de la chambre territoriale des comptes, les états généraux de la formation professionnelle ainsi que le rapport d'évaluation de la politique publique de formation vont nous permettre dans les prochains mois de dégager les grandes orientations de la rénovation du dispositif, en particulier sur les sujets suivants :

- la gouvernance du dispositif, et en particulier :
  - le rôle des différentes collectivités et des partenaires sociaux ;
  - la nécessaire harmonisation des politiques publiques ;
- le développement de dispositif de formation innovant, de plateaux techniques spécialisés et le développement des entreprises et des salariés ;
- l'amélioration et la réorganisation du dispositif d'accueil et de positionnement ;
- la mise en place d'un fond mutuel pour les employeurs et les salariés.

L'année 2012 sera aussi marquée par la poursuite de la mobilisation des financements du X<sup>ème</sup> FED sur les axes d'effort suivants :

- renforcement des structures et activités de péri-formation et prise en compte des publics marginalisés :  
Il est nécessaire de créer les conditions optimales de réussite des parcours de formation des stagiaires, des apprentis et des salariés en formation en leur offrant des espaces et des conditions de « péri-formation » (ressources espace de travail, hébergement, restauration, transport...) adaptés et de qualité.  
Par ailleurs, au regard des résultats attendus du programme P1201, la Nouvelle-Calédonie souhaite accentuer son effort en direction des publics marginalisés en réelle difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
- renforcement des capacités d'action et d'anticipation des acteurs économiques.  
Il s'agit avant tout de professionnaliser l'ensemble des acteurs du dispositif pour gagner en qualité. Le développement de l'expertise des partenaires sociaux dans le champ de la formation professionnelle continue ainsi que la formation des acteurs pédagogiques constitue la première pierre de l'édifice des « pôles d'excellences sectoriels ». La petitesse du marché de la formation en Nouvelle-Calédonie ne permet pas de faire jouer pleinement le jeu de la concurrence comme levier d'amélioration qualitative. Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a fait le choix d'accompagner le développement de plateaux techniques sectoriels dotés de moyens techniques et humains de qualité arrimés avec le besoins des acteurs économiques regroupés au sein d'une branche ou d'un groupe d'entreprises.

## Objectifs

Il s'agit pour 2013 d'achever la réorganisation entamée depuis 2011 à savoir les dispositifs :

- d'orientation et de préformation sur des espaces dédiés mais aussi par le biais de structures mobiles ;
- de formations qualifiantes par la mise en place des pôles d'excellences sectoriels et la faculté des métiers ;

- de péri formation (restauration, hébergement transport ...) par l'identification des actions de rénovation et de constructions et la définition d'un plan d'action intégrant le développement des ressources humaines.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme animer et piloter la politique de formation professionnelle continue est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1203-01</b> - Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation	1 994 911 102	792 840 300	457 004 723	128 311 000	1 378 156 023
<b>Action A1203-02</b> - Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle	9 373 709	13 000 000	4 897 459	-1 691 500	16 205 959
<b>Action A1203-03</b> - Animer et piloter le dispositif de formation et de certification	126 609 712	126 510 000	20 380 850	-21 437 200	125 453 650
<b>Action A1203-04</b> - Soutien des établissements publics	498 992 991	746 300 000	117 972 766	23 550 570	887 823 336
<b>Total</b>	<b>2 629 887 514</b>	<b>1 678 650 300</b>	<b>600 255 798</b>	<b>128 732 870</b>	<b>2 407 638 968</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	322 147 747	285 910 000	66 614 032	-724 500	351 799 532
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 660 162	40 000 000	0	0	40 000 000
022-Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0	0	0	0	0
65- Autres charges de gestion courante	428 820 063	486 800 000	82 460 000	68 846 370	638 106 370
67- Charges exceptionnelles	107 583 017	285 000 000	2 006 885	26 000 000	313 006 885
Dépenses d'investissement	1 769 676 525	580 940 300	449 174 881	34 611 000	1 064 726 181
<b>Total</b>	<b>2 629 887 514</b>	<b>1 678 650 300</b>	<b>600 255 798</b>	<b>128 732 870</b>	<b>2 407 638 968</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>2 261 869 570</i>	<i>875 656 325</i>	<i>1 154 534 606</i>	<i>110 000 000</i>	<i>2 140 190 931</i>

Une partie des dépenses inscrites dans le programme P1203 sont proposées sur l'autorisation d'engagement suivante pour un montant total de 10,4 MF de CP. Il est également prévu une augmentation d'AE de 10 MF.

ADAPTER LES MOYENS HUMAINS

REVISION D'AE : P1203-2011/2	
Montant total des crédits d'AE avant révision	981 540 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>10 000 000</b>
Montant total des crédits d'AE après révision	991 540 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	774 178 685
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	207 361 315
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	217 361 315

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP			CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013	
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011			
991 540 000	0	0	164 434 108	226 117 711	339 539 375	730 091 194

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
66 614 032	10 371 300	807 076 526	184 463 474	0	0	0	0

### Les actions pour 2013

<b>Action A1203-01 – Adapter les moyens humains et les infrastructures de formation et de péri-formation</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>128,4 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>110 MF</b>

#### 1. Professionnalisation des acteurs de la formation : 24 MF

Une convention a été signée avec l'institut de formation de l'administration publique qui assure la formation des acteurs de la formation. Cette inscription correspond au reste à financer 2012.

#### 2. Réajustement de crédits de paiement pour plusieurs opérations :

- Machinisme agricole : -35 MF
- Centre de formation de pêche Ouvéa : - 36 MF
- Construction centre de formation engins motorisés : - 1,3 MF
- Subvention d'équipement à l'ETFPA : - 1,2 MF
- Plateau technique BTP Nord : - 0,06 MF

#### 3. Expertise sectorielle : 8 MF

Un appel d'offre ouvert sera lancé pour la réalisation d'une étude sur l'alternance.

#### 4. Centre d'hébergement de Koné : 187 MF

Cette opération pour compte de tiers est estimée à 220 MF dont la moitié sera financée par la Nouvelle-Calédonie, via les fonds du 10<sup>e</sup> fonds européen de développement, et l'autre moitié par la province Nord. Le coût total sera supporté par la Nouvelle-Calédonie et il est inscrit 110 MF de recettes provenant de la province Nord.

33 MF étant déjà inscrits pour ce projet, il convient d'inscrire le complément, soit 187 MF.

#### 5. Subvention de fonctionnement à l'école des sapeurs pompiers de Nouvelle-Calédonie : 58 MF

Depuis son installation dans ses nouveaux locaux, l'école a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter en corrélation avec l'augmentation des formations assurées. Elles sont estimées par l'association pour 2013 à 112,7 MF.

Elles comprennent les charges d'animation, de personnel et d'administration.

#### 6. Mission d'appui préparatoire : 3,7 MF

Il s'agit du reste à financer 2012.

**7. Plateforme préparatoire et d'orientation mobile - 89 MF**  
Le projet ne nécessitera que 37 MF en 2013 et il convient de réajuster les crédits votés.

**8. Centre de formation de tourisme : - 3 MF**  
Ce projet ne pouvant être réalisé en 2013, les 3 MF inscrits sont à annuler.

**9. Internat masculin de Bourail : -14 MF**  
Après paiement de l'appel de fonds de 84 MF de la SECAL, les crédits restants (14 MF) ne seront pas utilisés en 2013.

**10. Internat féminin de Bourail : -6,2 MF**  
Cette opération, financée par le 9<sup>e</sup> fond européen, étant achevée, il convient de réduire le budget des crédits non utilisés.

**11. Subvention d'équipement au CFPPA Sud : - 0,05 MF**  
Cette subvention ayant été soldée, il convient de supprimer les crédits restants.

**12. Avance à des tiers pour réalisation : -6,2 MF**  
Cette inscription n'ayant plus d'objet, il convient de la supprimer.

**13. Subvention d'investissement à la Chambre de commerce et d'Industrie : 3,2 MF**  
Dans le cadre de la mise en place de la formation « BTS Géomètre Topographe » promotion 2013-2014 dispensée par la CCI-NC, il a été convenu que 50% des investissements sera financé par la Nouvelle-Calédonie. Il convient donc d'inscrire 3,2 MF en AE et en CP.

**13. Subvention AFPA pacifique : 37 MF**

PLATEAUX TECHNIQUES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE X<sup>ème</sup> FED

REVISION D'AP : P1203-2011/1	
Montant total des crédits d'AP avant révision	1 213 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AP après révision	1 213 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	747 650 605
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	465 349 395
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	465 349 395

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
1 213 000 000	0	0	139 879 480	148 521 125	238 000 000	526 400 605

CENTRE HEBERGEMENT DE KONE

REVISION D'AP : P1203-2012/2	
Montant total des crédits d'AP avant révision	210 000 000
Montant de révision proposé	-210 000 000
Montant total des crédits d'AP après révision	0

CUMUL ENGAGEMENT AP (à juin)	
DISPONIBLE SUR AP (avant révision)	210 000 000
DISPONIBLE SUR AP (après révision)	0

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
0	0	0	0	0	0	0

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	0	0	0	0	0	0	0

**Recettes** **110 MF**

Il s'agit de la participation de 50% de la province Nord au projet de centre hébergement de Koné estimé à 220 MF.

**Action A1203-02 – Réglementer et contrôler le dispositif de la formation professionnelle** **Dépenses : -1,7 MF**

Il s'agit d'un réajustement, il convient de basculer ces crédits sur de nouvelles actions en cours (les crédits proviennent de l'AE P1203-2011/2).

**Action A1203-03 – Animer et piloter le dispositif de formation et de certification** **Dépenses : -21,5 MF**

**1. Assistance à maîtrise d'ouvrage informatique (AE P1203-2011/2)** **-31,9 MF**

Dans le cadre du développement de l'outil SEFORA, des prestataires de service ont été recrutés et les salaires et cotisations sociales de ces derniers sont pris en charge par le budget de la direction des ressources humaines pour un mont de 15,9 MF pour 2013.

Il convient donc d'inscrire ces crédits en négatif et de réajuster les crédits votés en fonction des dépenses.

**2. Animer le dispositif de validation des acquis de l'expérience (AE P1203-2011/2) :** **8,3 MF**

Cette inscription correspond au reste à financer 2012.

**3. Charges de fonctionnement de la DFPC :** **2,2 MF**

La hausse de 8,95 % du budget de fonctionnement est due à la location de locaux supplémentaires au 13<sup>e</sup> étage de l'immeuble FOCH pour rapatrier l'équipe du dispositif IOPPS actuellement hébergée à l'IDCNC et à la nouvelle répartition des services dans les 4 étages :

- signalétique pour indiquer les services au bas de l'immeuble et à chaque étage,
- réfection des sols,
- frais de nettoyage de locaux pour un étage supplémentaire et avec un prestataire avec des tarifs plus élevés que celui de 2012,
- frais de télécommunication (nouveaux abonnements, prestation de SMS groupés, abonnement 3G pour tablettes).

**Action A1203-04 – Soutien des établissements publics**      **Dépenses :**      **23,6 MF**

---

Réajustement des charges de gestion et de structure pour 2013, (- 2,5 MF).

Une subvention exceptionnelle pour l'EFPA de 26 MF est proposée. Cette subvention permettra de combler une partie du déficit du résultat cumulé antérieur de fonctionnement certifié par la TREPUNC au 31 décembre 2012 à 32 MF. En complément de cette subvention de la Nouvelle-Calédonie, l'équilibre budgétaire de l'établissement sera atteint par une baisse des dépenses de 6 MF.

Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programmes Dépenses		
Chapitre	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	Total
906	0	0	-129 146 750	-129 146 750
924	0	0	163 757 750	163 757 750
<b>Ss Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 611 000</b>	<b>34 611 000</b>
930	0	0	0	0
936	363 604 715	325 612 050	94 121 870	783 338 635
939	0	0	0	0
952	0	0	0	0
<b>Ss total fonctionnement</b>	<b>363 604 715</b>	<b>325 612 050</b>	<b>94 121 870</b>	<b>783 338 635</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>363 604 715</b>	<b>325 612 050</b>	<b>128 732 870</b>	<b>817 949 635</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>72 025 034</b>	<b>266 104 666</b>	<b>600 255 798</b>	<b>938 385 498</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>435 629 749</b>	<b>591 716 716</b>	<b>694 377 668</b>	<b>1 756 335 133</b>

En XPF		Programmes recettes		
Chapitre	P1201 Information, orientation, accompagnement	P1202 Former pour l'emploi	P1203 Animer et piloter la politique de formation professionnelle continue	Total
924	0	0	110 000 000	110 000 000
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 000 000</b>
930	0	0	0	0
936	0	0	0	0
943	0	0	0	0
<b>Ss total fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 000 000</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 154 534 606</b>	<b>1 154 534 606</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 154 534 606</b>	<b>1 264 534 606</b>

## Mission M13 Economie et emploi

REPORTS :	DEPENSES :	1 172 785 185 F
	RECETTES :	27 788 805 F
<b>MESURES NOUVELLES :</b>	<b>DEPENSES :</b>	<b>1 392 801 161 F</b>
	<b>RECETTES :</b>	<b>7 000 000 F</b>
TOTAL BS 2012 :	DEPENSES :	2 565 586 346 F
	RECETTES :	34 788 805 F



### Travail et emploi

Le programme travail et emploi concerne exclusivement les actions et interventions de la direction du travail et de l'emploi (DTE). La mise en œuvre de ce programme s'effectue d'une part par l'action opérationnelle des différents services (conseils au public, rédactions de projets de textes, contrôle...), et d'autre part, par des interventions en direction des partenaires sociaux (formations, séminaires, rencontres, soutien à la négociation collective ou encore l'attribution de subventions).

L'ensemble de ces actions contribue au développement de l'économie calédonienne en régulant les relations de travail, en promouvant une politique de qualité des relations professionnelles, en favorisant le règlement amiable des conflits du travail. Cette politique contribue à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et le bien être et l'efficacité au travail.

### Marché intérieur

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit de la concurrence, de répression des fraudes, de réglementation des prix et de réglementation des professions commerciales. Cette mission a pour finalité la régulation économique du marché intérieur et la protection physique et économique du consommateur.

## Etudes économiques et sociales

L'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE NC) est l'acteur principal de ce programme. Il collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la 'société' calédonienne. L'ISEE NC réalise des études pérennes mais participe également à des opérations exceptionnelles comme l'ont été la préparation du nouvel indice des prix et le redressement-exploitation du recensement de la population.

## Soutien au secteur agricole

Le secteur agricole calédonien est aujourd'hui confronté à la concurrence du marché extérieur qui n'est pas toujours soumis aux mêmes contraintes, d'insularité, d'étroitesse du marché intérieur ou d'aléas en climat tropical. Le soutien au secteur agricole est un programme dont les enjeux ne sont plus uniquement quantitatifs mais se présentent aussi en termes de diversité et de qualité des produits.

## Pêche

C'est le service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM) qui est en charge de ce programme qui concerne l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles biologiques de la ZEE.

En plus de ses activités d'administration de synthèse (le marin, le navire, la formation professionnelle maritime, la sécurité préventive en matière de transport maritime, le suivi des activités nautiques en Nouvelle-Calédonie), le progressif transfert de compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en matière de police et sécurité de la circulation maritime, constitue une évolution marquante des missions du SMMPM.

La mise en service effective d'un nouveau navire multi-missions, l'accueil d'un cadre chargé des problématiques « gens de mer », l'intensification des missions de surveillance et de protection de l'espace maritime sous la juridiction de la Nouvelle-Calédonie et la présence accrue au sein des organisations régionales des pêches constituent autant d'objectif qui marquent le chemin à parcourir.

## Mines et carrières

L'activité de la mine et la métallurgie est au coeur des anticipations de l'ensemble des acteurs de l'économie. La loi organique a confié des compétences et responsabilités à la Nouvelle-Calédonie comme le schéma de mise en valeur des richesses minières.

Ce programme a pour objet la mise en oeuvre de politiques publiques susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

## Economie numérique et communication

Ce programme vise principalement à développer et maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique.

## Historique des moyens financiers

M13-Economie et emploi					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012-2013
P1301 Travail et emploi	467 905 735	901 329 783	1 028 750 630	153 100 000	127 420 847
P1302 Marché intérieur	380 860 755	418 311 511	614 015 938	200 100 000	195 704 427
P1303 Etudes économiques et sociales	357 500 000	366 200 000	364 325 000	7 800 000	-1 875 000
P1304 Soutien au secteur agricole	1 596 959 125	1 658 635 151	1 954 815 420	789 000 000	296 180 269
P1305 Pêche	147 315 252	79 329 710	54 840 240	6 176 161	-24 489 470
P1306 Mines et carrières	227 187 920	175 899 947	220 161 736	4 225 000	44 261 789
P1307 Economie numérique et communication	403 058 250	834 463 348	1 452 324 732	232 400 000	617 861 384
<b>Total Mission</b>	<b>3 580 787 037</b>	<b>4 434 169 450</b>	<b>5 689 233 696</b>	<b>1 392 801 161</b>	<b>1 255 064 246</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>382 252 630 F</b>
			<b>0</b>
<b>Programme P1301</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>153 100 000 F</b>
<b>Travail et emploi</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>535 352 630 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>

## Enjeux et contexte

Favoriser la régulation des relations de travail, offrir aux entreprises un climat social propice à leur développement économique, garantir la mise en application effective des normes du droit du travail à l'ensemble des salariés de Nouvelle-Calédonie constituent à la fois un enjeu économique majeur, mais également un enjeu social essentiel. Enfin, la Nouvelle-Calédonie doit relever le défi de l'emploi local tel que voulu par les partenaires sociaux et les élus.

## Objectifs

L'action de la DTE au cours de l'année 2013 s'articule autour des 4 objectifs stratégiques définis dans le plan de performance des politiques publiques.

Deux axes prioritaires importants sont à souligner. D'une part l'amélioration de l'effectivité du droit et d'autre part, le plan emploi.

Sur l'effectivité du droit, un travail sans précédent est mené pour moderniser et adapter les textes en matière de santé et sécurité au travail. Plusieurs domaines techniques sont concernés : équipements de travail, machines, rayonnements ionisants... Par ailleurs, toujours dans l'optique d'améliorer l'effectivité du droit, la DTE élabore des outils permettant aux décideurs de mieux connaître leur environnement. Ainsi, les prémices d'observatoires verront le jour pour analyser les relations sociales et l'emploi.

Le second axe prioritaire, d'envergure, est le plan pour l'emploi qui permet d'accompagner l'application de la loi sur l'emploi local et d'en assurer sa réussite.

Un volet important concernera également les actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme travail et emploi est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1301-01</b> - Elaborer, moderniser et rendre accessible le droit du travail	22 535 300	19 000 000	2 000 000	0	21 000 000
<b>Action A1301-02</b> - Contrôler l'application du droit au travail	0	0	0	0	0
<b>Action A1301-03</b> - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi	100 184 474	87 198 000	20 552 630	9 100 000	116 850 630
<b>Action A1301-04</b> - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail	20 000 000	33 000 000	4 700 000	0	37 700 000
<b>Action A1301-05</b> - Contribuer au développement du dialogue social	260 113 186	142 000 000	0	138 000 000	280 000 000
<b>Action A1301-06</b> - Participer à l'animation de la prévention des risques professionnels	25 994 958	19 200 000	0	0	19 200 000
<b>Action A1301-07</b> - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles	4 000 000	2 000 000	4 000 000	2 000 000	8 000 000
<b>Action A1301-08</b> - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi	468 501 865	191 000 000	351 000 000	4 000 000	546 000 000
<b>Total</b>	<b>901 329 783</b>	<b>493 398 000</b>	<b>382 252 630</b>	<b>153 100 000</b>	<b>1 028 750 630</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	243 424 547	373 625 000	16 312 630	54 000 000	443 937 630
65- Autres charges de gestion courante	590 700 000	107 000 000	304 700 000	144 000 000	555 700 000
67- Charges exceptionnelles	986 336	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	66 218 900	12 773 000	61 240 000	-44 900 000	29 113 000
<b>Total</b>	<b>901 329 783</b>	<b>493 398 000</b>	<b>382 252 630</b>	<b>153 100 000</b>	<b>1 028 750 630</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>18 000 000</i>	<i>19 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19 000 000</i>

### Les actions pour 2013

**Action A1301-03 - Animer, mesurer et piloter la politique publique du travail et de l'emploi**

**Dépenses : 9,1 MF**

Cette partie comprend l'ensemble du fonctionnement transversal de la DTE (8,1 MF) : locations et entretiens de bâtiments, charges d'électricité de télécommunications, fournitures de bureau et de produits divers, carburant et frais de déplacement du personnel DTE, diverses prestations de services, divers abonnements et achats de documentations, etc. Il est demandé par ailleurs 1 MF pour le remboursement de pénalités travailleurs handicapés indûment perçues.

**Action A1301-04 - Contribuer à la progression de la qualité des relations individuelles et collectives au travail**

Dépenses : 0 MF

L'Institut Supérieur du Travail (IST-NC), créé en novembre 2009, constitue un outil à la disposition des partenaires sociaux en matière de formation des responsables syndicaux. Il a, jusqu'à présent, surtout développé des programmes de formation à la négociation collective, conformément à la demande des partenaires sociaux.

Une convention a été établie entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'IST au titre de 2013 qui prévoit :

- un développement d'une programmation ambitieuse de formation avec un volet emploi/formation, un volet santé/sécurité au travail ;
- un accompagnement par l'IST du changement opéré par la réforme des institutions représentatives du personnel.

Pour cette opération il a été obtenu au budget primitif 2013 une subvention de 27 MF au bénéfice de l'IST.

Or, l'IST n'est pas une entité autonome mais uniquement un département de l'association IACESTE-CNAM. Il convient donc d'attribuer la subvention à cette dernière qui a la personnalité juridique.

**Action A1301-05 - Contribuer au développement du dialogue social**

Dépenses : 138 MF

**- Session du dialogue social :**

La prochaine session du dialogue social sera organisée sur la thématique de l'emploi. Elle vise à répondre à la question suivante : « comment mieux accompagner vers l'emploi et comment permettre une meilleure application de la loi sur l'emploi local ? » Le programme, en cours de finition, conduira à faire participer dirigeants syndicaux mais aussi des décideurs politiques, à des modules, au cours desquels interviennent des experts sur la question, qui se dérouleront en Nouvelle-Calédonie mais également en dehors de la Nouvelle-Calédonie. Pour mener à bien cette session, une dotation supplémentaire est nécessaire (40MF).

**- Contribution au fonctionnement des organisations syndicales :**

CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS SALARIES

REVISION D'AE : P1301-2013/2	
Montant total des crédits d'AE avant révision	94 000 000
Montant de révision proposé	4 000 000
Montant total des crédits d'AE après révision	98 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	94 000 000
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	98 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
98 000 000	0	0	0	0	0	0

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	98 000 000	98 000 000	0	0	0	0	0

Pour les organisations syndicales de salariés : le montant de la contribution est fixé en fonction de leur audience aux élections qui servent de référence à la détermination de la représentativité au niveau de la Nouvelle-Calédonie (qui réunit donc les secteurs privés et public). La contribution se monte à 2 MF par tranche entière de 500 voix obtenues.

Il est demandé la totalité du reste à financer de l'AE « Contribution syndicats salariés », soit 94 MF de CP pour l'ensemble des organisations syndicales de salariés.

Une révision de l'AE est proposée de 4 MF avec 98 MF de CP au titre de la contribution au fonctionnement des organisations syndicales.

Il s'agit de compléter l'aide publique destinée à aider les organisations syndicales représentatives de salariés pour leur fonctionnement.

### **Action A1301-07 - Conduire à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles**

Dépenses :

**2 MF**

Dans le cadre de la modernisation de la réglementation en matière de santé, de travail et de protection sociale engagée depuis maintenant plusieurs années, la DTE a proposé à la DASS et la DIMENC de collaborer sur la problématique des rayonnements ionisants. Ces directions souhaitent qu'une analyse de l'existant, des propositions de réforme réglementaire, d'instructions techniques, d'accompagnement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, notamment par la formation de nos agents... soient réalisées sur les aspects suivants :

I / Santé et sécurité au travail (Direction du travail et de l'emploi)

II/ Domaine médical (Direction des affaires sanitaires et sociales)

III/ Domaine industriel (Direction de l'industrie et des mines)

De ce fait, il s'avère nécessaire de faire appel à l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante dont l'expertise est reconnue dans le domaine pour réaliser cette étude sur la base d'un cahier des charges technique établi par ces trois directions.

Le budget initialement demandé était une estimation sur la base d'une prestation réalisée entre 2009 et 2011 en Polynésie Française. Lors de la réalisation de la convention et en fonction des programmes souhaités par la Nouvelle-Calédonie, le coût de l'opération a été réévalué de la manière suivante :

- La prise en charge de l'expertise réalisée à Paris par les agents de l'ASN, sur la base de 50 jours / homme à 900 € HT / jour, soit un montant prévisionnel de 45 000 € HT ;
- La prise en charge de l'expertise réalisée en Nouvelle-Calédonie par les deux agents de l'ASN qui réaliseront le programme de visites en 2013, pour un montant prévisionnel de 10 MF. Le financement de cette étude sera partagé entre les trois directions intéressées (DTE, DASS et DIMENC). Pour 2013, les inscriptions BP+BS de la DIMENC atteignent ainsi 4 MF.
- Le budget prévisionnel peut être amendé en cours de période pour des raisons d'urgence. En cas d'incidents graves pour lesquels la Nouvelle-Calédonie souhaiterait la présence d'agents de l'ASN sur place, un déplacement non programmé d'inspecteurs de l'ASN pourra avoir lieu en Nouvelle- Calédonie.

### **CALENDRIER D'EXECUTION :**

Les dates prévisionnelles d'exécution ne peuvent pas être anticipées car elles dépendent des paramètres suivants :

- date de signature d'une convention cadre et spécifique
- date de la mission (normalement prévue en juillet 2013 ;
- date des appels de fond.

**Action A1301-08 - Contribuer à la protection et l'accès à l'emploi**      **Dépenses :**      **4 MF**

---

Un transfert à la section de fonctionnement du solde de la subvention à l'IDCNC pour le projet RELIEF accordé en 2011 est sollicité.

Cette subvention d'investissement de 60 MF a fait l'objet d'un versement de 15 MF.

Les dépenses pour la mise en œuvre de ce projet étant des prestations de service, l'IDCNC sollicite le transfert d'une partie de la subvention en section de fonctionnement pour un montant de 45 MF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique pour l'emploi qu'il entend promouvoir notamment à travers son « plan pour l'emploi », le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie envisage de demander l'appui budgétaire du XIème FED (Fonds Européen de Développement) pour la période 2014 – 2019 inclus.

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, va devoir solliciter l'appui technique d'un cabinet conseil pour réaliser une pré-étude dans le cadre de la demande budgétaire qu'il compte déposer devant l'union Européenne en prévision de ce XIème FED.

Il est demandé 4 MF pour la réalisation d'une étude qui aura pour but la préparation du FED 2014.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>73 575 938 F</b>
			<b>0</b>
<b>Programme P1302</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>200 100 000 F</b>
<b>Marché interieur</b>	<b>nouvelles</b>		<b>0</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>273 675 938 F</b>
			<b>0</b>

## Enjeux et contexte

La direction des affaires économiques souhaite poursuivre les travaux engagés sur 2012, non seulement en inscrivant son action dans le cadre de la lutte contre la vie chère et l'amélioration de la protection du consommateur calédonien mais aussi poursuivre son effort de soutien fort à l'économie en favorisant sa diversification soit thématique en faveur du développement durable soit spatiale en faveur des terres coutumières.

Enfin, le développement des moyens humains alloués à la direction des affaires économiques pose la question de son maintien dans le bâtiment historique qu'elle occupe. Si une solution temporaire par une location de bureaux à proximité était envisagée, les moyens complémentaires à mettre en œuvre - dans le cadre du protocole de fin de conflit « vie chère » et de la loi de pays relative à la concurrence adoptée en 2ème lecture le 25 juin 2013 (contrôle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 des concentrations et de l'accroissement des surfaces commerciales) - nécessitent le regroupement des moyens de la DAE dans de nouveaux locaux.

## Objectifs

Les objectifs poursuivis par cette politique sont clairement définis dans la « feuille de route 2013 des accords économiques et sociaux ». Il s'agit de mettre en œuvre les moyens pour parvenir à atteindre les objectifs suivants en matière de régulation économique :

- Mettre en place dans un cadre légal une autorité indépendante de la concurrence chargée notamment de la lutte contre la concentration économique excessive.
- Fixer les dispositions applicables en matière de concentration et d'abus de position dominante.
- Poursuivre l'expérimentation et engager la généralisation des contrats de performance et adapter en conséquence les bases réglementaires des protections de marché.
- Mettre en place l'observatoire des prix avec transmission de données obligatoires pour les plus grand commerce, informer le consommateur sur des données réactualisées régulièrement, favoriser la concurrence par l'information et la comparaison.
- Produire un rapport sur l'exécution des mesures de réglementation des prix prises en juin 2012 et sur les propositions en découlant pour l'avenir.
- Mettre en place les mesures réglementaires découlant du protocole de fin de conflit « vie chère » et assurer le contrôle de la baisse et du gel des prix décidés en vertu du protocole et en mesurer les effets avec le concours de l'ISEE.
- Accentuer la formation des agents de la DAE dans le cadre de la convention passée avec la DGCCRF.
- Favoriser la diversification de l'économie (économie verte, économie bleue, nouvelles branches d'agro alimentaires et d'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement ancrées dans la culture locale).

- mettre en place le fonds de garantie en terres coutumières favorisant le logement et le développement économique.
- créer les ZODEP (Zones de développement prioritaires où seront mises en œuvre les axes prioritaires définis supra).
- organiser un forum annuel de l'économie dont les travaux seront suivis par le Conseil du dialogue économique.

Certain de ces objectifs, qui constituent autant de mesures nouvelles vont nécessiter la création des postes suivant :

- un attaché de direction de catégorie B à Nouméa
- un poste de catégorie A chef du service de la stratégie économique créé par Arrêté n° 2013-1291/GNC du 28 mai 2013
- 3 postes (un A+ et 2 A) pour dans un premier temps permettre le contrôle par le gouvernement des concentrations et de l'accroissement des surfaces commerciales puis ensuite pour l'autorité indépendante de la concurrence.
- 15 postes pour le suivi et le contrôle du protocole de fin de conflit « vie chère » dont 3 contrôleurs, 1 chargé d'études et 11 agents de mission polyvalent en charge d'effectuer le relevé des prix, de les saisir dans l'application de gestion et de renseigner les consommateurs et les professionnels ( accueil physique, téléphonique et réponse écrites)

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme marché intérieur est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1302-01</b> - Enquêter, réglementer et contrôler le marché intérieur	1 384 660	1 813 000	0	0	1 813 000
<b>Action A1302-02</b> - Instruire les demandes d'exonération des droits et taxes à l'importation	0	0	0	0	0
<b>Action A1302-03</b> - Assurer le libre accès des entreprises à la commande publique de la NC	0	0	0	0	0
<b>Action A1302-04</b> - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur	17 908 540	23 271 000	0	100 000 000	123 271 000
<b>Action A1302-05</b> - Améliorer la protection du consommateur	12 082 365	10 600 000	0	38 000 000	48 600 000
<b>Action A1302-06</b> - Délivrer les agréments	0	0	0	0	0
<b>Action A1302-07</b> - Veille économique, études et enquêtes exploratoires	75 866 643	55 162 000	29 947 837	0	85 109 837
<b>Action A1302-08</b> - Soutien et pilotage	177 213 335	133 494 000	20 839 661	10 000 000	164 333 661
<b>Action A1302-09</b> - Gestion administrative et financière des subventions accordées	133 855 968	116 000 000	22 788 440	0	138 788 440
<b>Action A1302-10</b> - Autorité de la concurrence	0	0	0	10 000 000	10 000 000
<b>Action A1302-11</b> - Observatoire des prix	0	0	0	5 000 000	5 000 000
<b>Action A1302-12</b> - Accompagnement financier à la politique du logement social	0	0	0	37 100 000	37 100 000
<b>Total</b>	<b>418 311 511</b>	<b>340 340 000</b>	<b>73 575 938</b>	<b>200 100 000</b>	<b>614 015 938</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	107 809 280	91 140 000	19 947 837	63 000 000	174 087 837
65- Autres charges de gestion courante	274 855 968	249 000 000	32 788 440	100 000 000	381 788 440
67- Charges exceptionnelles	16 800 000	0	9 200 000	0	9 200 000
Dépenses d'investissement	18 846 263	200 000	11 639 661	37 100 000	48 939 661
<b>Total</b>	<b>418 311 511</b>	<b>340 340 000</b>	<b>73 575 938</b>	<b>200 100 000</b>	<b>614 015 938</b>
Recettes (pour mémoire)	10 110 000	10 340 000	0	0	10 340 000

### Les actions pour 2013

**Action A1302-04 - Enquêter, réglementer et contrôler pour protéger le consommateur** Dépenses : **100 MF**

Dans le cadre du point I-a-3 relatif à la prise en charge forfaitaire par les provinces des coûts de transport du fret hors du grand Nouméa et comme dans l'attente de la mise en place de cette compensation par les provinces la Nouvelle-Calédonie contribuera à la baisse des prix en mobilisant une enveloppe de 300 MF pour une participation au fret, Il est proposé une ouverture d'AP de 300 MF avec 100 MF de CP

VIE CHERE: COMPENSATION FRET

CREATION D'AE : P1302-2013/1

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
300 000 000	100 000 000	150 000 000	50 000 000	0	0	0

**Action A1302-05 - Améliorer la protection du consommateur** Dépenses : **38 MF**

Parmi les engagements du gouvernement au titre du protocole de fin de conflit « vie chère » figure :

- la prise en charge et la fourniture des supports de communication aux grossistes et importateurs, charge ensuite à ces derniers d'acheminer ces éléments auprès des surfaces de vente, et notamment des petits commerces de l'intérieur et des îles.
- La conception, la réalisation et l'impression de deux catalogues ; l'un consacré à la liste des 300 produits alimentaires et d'hygiène distribué fin juin ; l'autre, dédié aux 200 produits non alimentaires distribués courant juillet ;
- un large plan de communication et de diffusion au travers de supports traditionnel (télévision, radios, presse écrit) mais aussi via internet et panneaux d'affichage statiques et dynamiques ou encore de distributions ciblées au moyen de Segway(gyropodes électriques)

Un virement de crédits de 32 MF permettra de démarrer cette opération, il est proposé de compléter cette enveloppe de 38 MF au BS.

**Action A1302-08 – Soutien et pilotage** **Dépenses :** **10 MF**

---

10 MF sont sollicités à des fins publicitaires, de communication et de prestations d'assistance.

**Action A1302-10 – Autorité de la concurrence** **Dépenses :** **10 MF**

---

En prévision de la création d'une autorité de la concurrence il est proposé l'inscription d'une dotation prévisionnelle de 10 MF.

**Action A1302-11 – Observatoire des prix** **Dépenses :** **5 MF**

---

Pour la mise en place de l'observatoire des prix, il est proposé l'inscription d'une dotation prévisionnelle de 5 MF.

**Action A1302-12 – Accompagnement financier à la politique du logement social** **Dépenses :** **37,1 MF**

---

Dans le cadre du régime épargne logement, il est proposé l'inscription de 37,1 MF afin d'apurer le solde dû à l'Etat au titre de la convention décennale signée le 15 novembre 2001.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>6 525 000 F</b>
<b>Programme P1303</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>7 800 000 F</b>
<b>Etudes économiques et sociales</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>14 325 000 F</b>

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme Etudes économiques et sociales est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1303-01 - Soutien financier à l'ISEE</b>	366 200 000	350 000 000	6 525 000	7 800 000	364 325 000
<b>Total</b>	<b>366 200 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>6 525 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>364 325 000</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
65- Charges de gestion courantes	350 000 000	343 500 000	0	1 800 000	345 300 000
67- Charges exceptionnelles	8 700 000	6 500 000	6 525 000	6 000 000	19 025 000
Dépenses d'investissement	7 500 000	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>366 200 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>6 525 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>364 325 000</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>					

### Les actions pour 2013

#### Action A1303-01 – Soutien financier à l'ISEE

**Dépenses : 7,8 MF**

Une subvention complémentaire à l'ISEE est proposée pour les actions suivantes :

- Subvention de fonctionnement : 1,8 MF correspondant à 50% du financement pour la rénovation du site internet de l'établissement.
- Financement d'enquêtes et d'études : 6 MF.  
Cette subvention permettra de financer les travaux cartographiques préparatoires nécessaires au recensement de la population prévu en 2014. Compte tenu des enjeux qui s'attachent à la qualité du recensement et fort de son expérience, l'institut souhaite consacrer un effort particulier à la cartographie préparatoire.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>54 072 070 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0</b>
<b>Programme P1304</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>789 000 000 F</b>
<b>Soutien au secteur agricole</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>843 072 070 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0</b>

## Enjeux et contexte

Caractérisée par une population agricole disséminée et une diminution du nombre de ses exploitations, la production agricole (hors bois et aquaculture) de la Nouvelle-Calédonie a néanmoins augmenté, passant de 6,2 milliards de F.CFP en 2000 à 8,9 milliards de F.CFP en 2010, dénotant une professionnalisation de ce secteur. Cette tendance ne suffit pas néanmoins à juguler les importations qui progressent également. La Nouvelle-Calédonie possède toutefois des atouts certains (environnement sanitaire préservé, climat permettant de développer des cultures « tropicales » et « tempérées »...) devant lui permettre de relever le défi d'un approvisionnement du marché local plus conséquent, plus diversifié et de meilleure qualité.

D'autre part, le poids du secteur informel, dans un pays où la pêche, la chasse, le petit élevage et le jardin ou le champ sont des traditions culturelles, représente un tiers du secteur marchand.

Il importe de maintenir ces équilibres pour une bonne occupation de l'espace, garante d'harmonie sociale, de développement durable et de préservation d'un paysage ouvert.

## Objectifs

Les grands axes stratégiques de la politique sectorielle visent à créer les conditions favorables au maintien d'une ruralité forte, en accompagnant les acteurs du développement aux côtés des provinces. Pour ce faire, il est retenu notamment :

- de renforcer la professionnalisation du secteur pour gagner en compétitivité et qualité ;
- d'explorer les voies et moyens de mieux valoriser les domaines fonciers et faciliter leur accessibilité ;
- de contribuer à la régulation des prix et des marchés agricoles ;
- de poursuivre l'amélioration de la connaissance aussi bien celle du milieu naturel que celle de l'évolution socio-technico-économique du secteur.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme soutien au secteur agricole est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1304-01</b> - Définition du cadre réglementaire des affaires rurales	0	0	0	0	0
<b>Action A1304-02</b> - Gestion des aides au secteur agricole	1 518 976 373	1 024 650 000	48 207 417	784 000 000	1 702 857 417
<b>Action A1304-03</b> - Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie	98 330 006	47 200 000	4 118 850	5 000 000	56 318 850
<b>Action A1304-04</b> - Efficience des fonctions support et de direction	41 328 772	39 893 350	1 745 803	0	41 639 153
<b>Total</b>	<b>1 658 635 151</b>	<b>1 111 743 350</b>	<b>54 072 070</b>	<b>789 000 000</b>	<b>1 800 815 420</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	138 624 604	96 943 350	5 864 653	5 000 000	107 808 003
65- Autres charges de gestion courante	1 357 095 000	855 700 000	0	671 000 000	1 372 700 000
67- Charges exceptionnelles	126 707 417	107 100 000	32 207 417	20 000 000	159 307 417
Dépenses d'investissement	36 208 130	52 000 000	16 000 000	93 000 000	161 000 000
<b>Total</b>	<b>1 658 635 151</b>	<b>1 111 743 350</b>	<b>54 072 070</b>	<b>789 000 000</b>	<b>1 800 815 420</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>140 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

### Les actions pour 2013

#### Action A1304-02 – Gestion des aides au secteur agricole

Dépenses : **784 MF**

Il est proposé d'inscrire dans le cadre du budget supplémentaire les subventions suivantes :

- Participation à des travaux sur le champ de foire de Bourail (**40 MF**) : l'objet est de reconstruire les écuries se situant sur le site de l'hippodrome de Téné à Bourail qui sont utilisées dans le cadre de nombreuses manifestations hippiques ainsi que lors de la foire de Bourail qui accueille un public nombreux (plusieurs milliers de personnes). Ces bâtiments sont très anciens (50 ans), il conviendrait très rapidement de les détruire et d'en construire des nouveaux répondant aux normes de sécurité actuellement en vigueur. Le coût de cette opération est évalué à 40 MF. Il est donc proposé de servir une subvention pour ce montant à la commune de Bourail, propriétaire foncière du site de l'hippodrome de Téné.
- Participation à la prise en charge financière d'un permanent du comité d'organisation de la foire de Bourail : le comité de la FEAAB sollicite une subvention pour s'attacher les services d'un permanent à même de gérer les problématiques administratives et financières que génère la foire de Bourail (**4 MF**)
- Subvention exceptionnelle (**3 MF**) à la fédération des sociétés de courses hippiques (FSCHNC) pour le renforcement du contrôle antidoping (1,8 MF) et le financement de 2 missions de France Galop et SECF (1,2 MF) dans le cadre de la mise en place du PMU

\* le soutien historique à la production (**15 MF**) : aide à la mesure « Vaches allaitantes », dont le principe est de primer les veaux de l'année identifiés avec des boucles auriculaires électroniques (traçabilité). Ce dispositif bénéficie à plus de 500 éleveurs, représentant environ 80% des flux commerciaux. Il a permis, depuis 2007, de distribuer des « revenus » aux éleveurs, de mieux évaluer le cheptel (environ 80 000 têtes) et son évolution, d'initier la mise en place de l'identification bovine pérenne et d'obtenir ainsi des indicateurs technico-économiques qui doivent permettre de mieux connaître et suivre l'évolution de la filière. Les crédits demandés au BS 2013 permettent de ramener l'enveloppe allouée au coût moyen annuel de cette mesure d'aide (300 MF).

- subvention exceptionnelle à l'UPRA bovine pour la réalisation d'un film sur l'élevage bovin, en soulignant son importance culturelle, sociale, économique et écologique, à l'occasion des 30 ans de l'UPRA bovine (**10 MF**)
- aide à la FCTE, pour soutenir la production de la filière squasch (**25 MF**)
- subvention exceptionnelle à la chambre d'agriculture (**10 MF**)
  - les dernières sessions de formation à la gestion de l'exploitation agricole (stage de 144 heures), proposées par la chambre d'agriculture, ont toutes été annulées par manque de financement (nombre insuffisant de candidats pris en charge financièrement par les provinces). Or, cette formation est obligatoire pour l'obtention d'une dotation d'installation à l'agriculture (DIA) servie par l'Etat (DAFE). Lors de la dernière commission d'attribution des DIA, aucun avis favorable n'a pu être délivré du fait notamment de l'absence de formation à la gestion (une dizaine de jeunes agriculteurs sont inscrits en liste d'attente). Il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle de **5 MF** à la CANC pour participation à l'équilibre financier des sessions de formations DIA mises en œuvre par la CANC ;
  - la délibération n°217 relative aux conditions d'autorisation, d'importation, de détention, de mise sur le marché et d'utilisation des substances et produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA), adoptée en août 2012, prévoit qu'une qualification spécifique est requise pour les agriculteurs utilisant certains PPUA ainsi que pour les distributeurs et applicateurs professionnels de PPUA. En conséquence, deux formations distinctes vont être proposées en Nouvelle-Calédonie : le CERTIPHYTO-NC « Exploitant agricole » et le CERTIPHYTO-NC « Distributeurs et applicateurs de PPUA ». Les distributeurs doivent être qualifiés au plus tard en août 2013, les agriculteurs au plus tard en août 2014. Afin d'organiser sans délai les premières sessions de formation, il est proposé de verser une subvention de **5 MF** à la chambre d'agriculture pour la mise en œuvre en 2013 d'une douzaine de sessions de formation (2 « distributeurs » et 10 « agriculteurs »).

Par ailleurs, il est demandé le déplacement de crédits alloués à l'ADRAF au BP 2013 (**6 MF**), destinés à participer au financement d'une étude sur la valorisation des terres coutumières en cofinancement avec l'Etat (inscription des crédits au BP 2013 sur une ligne ne permettant pas le versement de la subvention à l'ADRAF).

A noter également une diminution de 6 MF d'indemnités viagères de départ (ADRAF)

## SOUTIEN A L'ERPA

REVISION D'AE : P1304-2013/1	
Montant total des crédits d'AE avant révision	920 000 000
<b>Montant de révision proposé</b>	<b>254 000 000</b>
Montant total des crédits d'AE après révision	1 174 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	450 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	470 000 000
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	724 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
1 174 000 000	0	0	0	0	450 000 000	450 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé			RAF non programmé
			2014	2015	2016	
0	524 000 000	974 000 000	200 000 000	0	0	0

Une subvention à l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) : 524 MF sont proposés en crédits de paiement.

Hors AE, une subvention exceptionnelle de 100 MF à l'ERPA est proposée au titre de la filière porcine suite à la signature du protocole d'accord sur l'accompagnement et le soutien financier apportés par la Nouvelle-Calédonie à cette filière.

## ABATTOIR DE PAITA

## CREATION D'AP : P1304-2013/2

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
70 000 000	35 000 000	35 000 000	0	0	0	0

Il est proposé de voter une autorisation d'engagement (AE) de 70 MF et des crédits de paiement (CP) de 35 MF pour le financement de 50% des travaux d'extension et de mise aux normes de l'abattoir de l'OCEF à Païta. Le coût global de l'opération est, en effet, estimé à 140 MF.

REFECTION ET ALONNERIE DE BOURAIL						
CREATION D'AP : P1304-2013/3						
AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
23 000 000	8 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0

Une ouverture d'une AP est proposée au profit de la CANC. Elle consiste en une subvention d'investissement pour des équipements et la réalisation de travaux à l'étalonnage de Nouvelle-Calédonie (objet : sécurisation des agents, sécurisation des animaux et amélioration des services rendus) est sollicitée par la chambre d'agriculture, pour un montant total de 23 MF. Une **AP de 23 MF** est demandée, ainsi que l'inscription de **8 MF de CP** au BS 2013 (échancier : BS 2013=8 MF ; BP 2014=5MF ; BP 2015=5MF ; BP 2016=5 MF).

ENTREPOT CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**CREATION D'AP : P1304-2013/4**

AP Proposées	CP 2013 proposés	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
		2014	2015	2016	2017	
100 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	0	0	0

Le dock de stockage des engrais (2 000 tonnes) de la CANC situé à Ducos ne remplit plus les conditions de sécurité liées à ce type de produit (analyse DIMENC). Un nouvel entrepôt doit être construit. Il est proposé d'y contribuer par l'ouverture d'une AP de 100 MF. La somme de 10 MF de crédits de paiement est proposée à titre de subvention d'équipement à la chambre consulaire.

**Action A1304-03 – Production statistiques d'intérêt pour la Nouvelle Calédonie**      Dépenses :      **5 MF**

RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE

**REVISION D'AE : P1304-2011/1**

Montant total des crédits d'AE avant révision	118 000 000
Montant de révision proposé	5 000 000
Montant total des crédits d'AE après révision	123 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	118 000 000
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	0
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	5 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
123 000 000	0	0	25 000 000	70 000 000	23 000 000	118 000 000

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	5 000 000	123 000 000	0	0	0	0	0

Une autorisation d'engagement de 118 MF a été votée en 2011 par le congrès, pour la réalisation d'un recensement général de l'agriculture (RGA). Les premiers travaux de préparation du RGA ont été engagés en 2011 avec notamment une première ébauche de la liste des exploitations agricoles à recenser et le lancement des réunions du comité RGA afin de finaliser le questionnaire d'enquête et la définition de l'exploitation agricole. Outre la phase préparatoire et son enquête pilote menées en 2012, la phase de terrain s'est étendue de fin 2012 à début 2013. Un complément d'Autorisation d'Engagement (AE) d'un montant de 5 MF (+ 4% du montant initial de l'AE) est demandé au BS 2013 ainsi que l'inscription des crédits (CP) correspondants, destinés au traitement de la phase de redressement et de rédaction des différentes publications.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>3 654 079 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0</b>
<b>Programme P1305</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>6 176 161 F</b>
<b>Pêche</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>9 830 240 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0</b>

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme pêche est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1305-01</b> - Maintien de l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial UNESCO	14 527 579	3 550 000	2 465 000	1 297 500	7 312 500
<b>Action A1305-02</b> - Encadrement de l'exploitation des ressources de la Zone Economique Exclusive	16 793 544	9 860 000	94 625	973 100	10 927 725
<b>Action A1305-03</b> - Gestion et conservation des ressources marines des îles éloignées	1 300 000	2 600 000	0	0	2 600 000
<b>Action A1305-04</b> - Suivi statistique	0	0	0	0	0
<b>Action A1305-05</b> - Soutien et pilotage	46 708 587	29 000 000	1 094 454	3 905 561	34 000 015
<b>Total</b>	<b>79 329 710</b>	<b>45 010 000</b>	<b>3 654 079</b>	<b>6 176 161</b>	<b>54 840 240</b>

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	49 949 402	42 010 000	2 905 200	4 276 100	49 191 300
65- Autres charges de gestion courante	500 000	0	315 000	0	315 000
67- Charges exceptionnelles	6 358	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	28 873 950	3 000 000	433 879	1 900 061	5 333 940
<b>Total</b>	<b>79 329 710</b>	<b>45 010 000</b>	<b>3 654 079</b>	<b>6 176 161</b>	<b>54 840 240</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>4 000 000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 000 000</i>

## Les actions pour 2013

**Action A1305-01 - Maintien de l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondial UNESCO**      **Dépenses :**      **1,3 MF**

En 2012, une convention a été signée entre l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la coordination scientifique de la mission d'échantillonnage du milieu récifo-lagonaire des récifs Entrecasteaux (1,3 MF).

**Action A1305-02 - Encadrement de l'exploitation des ressources de la Zone Economique Exclusive**      **Dépenses :**      **1 MF**

---

Une convention passée en 2012 entre le secrétariat de la communauté du Pacifique CPS et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie portait sur la connaissance de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Afin de régulariser cette convention, il est proposé d'inscrire 1 MF

**Action A1305-05 - Soutien et pilotage**      **Dépenses :**      **4 MF**

---

Le carénage du navire multi-missions Amborella a eu lieu en début 2013. A cette occasion, des fissures anormales ont été constatées sur la coque du navire nécessitant d'importants travaux de réparation et de contrôle par une société de classification habilitée (0,8 MF). Par ailleurs, pour pallier aux dépenses nouvelles du service, il est proposé d'inscrire 3,2 MF notamment, dans le cadre de la livraison des huit nouveaux bureaux, attendue pour le mois de septembre de cette même année.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>43 350 736 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>9 788 805 F</b>
<b>Programme P1306</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>4 225 000 F</b>
<b>Mines et carrières</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>7 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>47 575 736 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>16 788 805 F</b>

### Enjeux et contexte

La mine et la métallurgie du nickel, fondées sur l'exploitation d'une ressource minérale non renouvelable, exigent la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes, susceptibles de garantir le caractère durable du développement de la Nouvelle-Calédonie.

Le schéma de mises en valeur des richesses minières, adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en avril 2009, a défini les grandes orientations de l'action publique en matière minière.

### Objectifs

Le programme répond aux objectifs suivants :

- faire progresser la connaissance géologique et hydrogéologique et évaluer les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie ;
- garantir l'exploitation durable des ressources minérales (dont Nickel (Ni), Cobalt (Co), Chrome (Cr), carrières...) ;
- assurer la gestion durable des retombées économiques du secteur minier en redevances et exports ;
- réaliser toutes les analyses chimiques nécessaires à la direction ou aux secteurs concernés.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme mines et carrières est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1306-01</b> - Amélioration de la connaissance géologique et hydrogéologique de la Nouvelle-Calédonie	74 792 565	89 600 000	18 612 817	0	108 212 817
<b>Action A1306-02</b> - Calcul des ressources minières (Ni et Co) de la Nouvelle-Calédonie	0	0	0	0	0
<b>Action A1306-03</b> - Evaluation et mise à jour de la réglementation en matière d'exploitation des mines et des carrières et du schéma de mise en valeur des richesses minières	14 628 000	10 000 000	14 368 000	0	24 368 000
<b>Action A1306-04</b> - Instruction et gestion des attributions des droits à la propriétés	0	0		0	0
<b>Action A1306-05</b> - Contrôle des impacts environnementaux et socio économiques des travaux miniers via la délivrance des autorisations mines et carrières	0	0		0	0
<b>Action A1306-07</b> - Contrôle de l'application de la réglementation du travail sur mines et carrières		0	0		0
<b>Action A1306-08</b> - Autorisation et contrôle des cessions de minerais et de produits métallurgiques	0	0	0	0	0
<b>Action A1306-09</b> - Collecte et suivi des données statistiques en matière de production d'échanges de moyens engagés et d'emplois par le secteur mine	14 787 000	0	8 200 000	0	8 200 000
<b>Action A1306-10</b> - Mise en place et gestion des redevances associées à l'exploitation minière et suivi des dispositifs de soutien à l'industrie exonérée de TGI	0	0	0	0	0
<b>Action A1306-11</b> - Suivi et compréhension des évolutions du marché mondial du Nickel et du cobalt	12 516 527	9 000 000	0	0	9 000 000
<b>Action A1306-12</b> - Prestations du laboratoire	20 989 299	21 720 000	0	2 825 000	24 545 000
<b>Action A1306-14</b> - Qualité et respect des normes pour le laboratoire	3 200 000	3 600 000	619 331	0	4 219 331
<b>Action A1306-18</b> - Améliorer l'efficience des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité	34 986 556	38 666 000	1 550 588	1 400 000	41 616 588
<b>Total</b>	<b>175 899 947</b>	<b>172 586 000</b>	<b>43 350 736</b>	<b>4 225 000</b>	<b>220 161 736</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	130 787 009	117 386 000	35 150 736	1 600 000	154 136 736
65- Autres charges de gestion courante	22 000 000	29 000 000	0	0	29 000 000
67- Charges exceptionnelles	150 938	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	22 962 000	26 200 000	8 200 000	2 625 000	37 025 000
<b>Total</b>	<b>175 899 947</b>	<b>172 586 000</b>	<b>43 350 736</b>	<b>4 225 000</b>	<b>220 161 736</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>102 364 356</i>	<i>115 114 356</i>	<i>9 788 805</i>	<i>7 000 000</i>	<i>131 903 161</i>

## Les actions pour 2013

**Action A1306-12 - Prestations du laboratoire****Dépenses :** 2,9 MF

0,2 MF supplémentaires sont proposés pour l'achat de produits de décontamination et de sécurité. Par ailleurs, 2,7 MF en investissement sont proposés pour l'acquisition d'équipements du laboratoire.

**Action A1306-18 - Améliorer l'efficacité des fonctions supports, de direction et organiser le système de qualité****Dépenses :** 1,4 MF  
**Recettes :** 7 MF

Conférence internationale sur le nickel 1,2 MF

La 4ème conférence internationale sur le nickel a lieu du 1er au 5 juillet. Seuls le vice-président du gouvernement et le directeur de la DIMENC sont invités en qualité d'orateurs. Les autres participants doivent payer leur inscription.

Exposition Energie 0,2 MF

La participation de la DIMENC au sommet de l'énergie du 24 au 28 mars dernier qui s'est déroulée à Auckland, incluait la prise en charge d'un stand d'exposition avec connection Internet.

*Actions exercées pour le compte des provinces 7 MF*

*La DIMENC assure pour le compte des trois provinces l'application de la réglementation relevant de leurs compétences en matière de mines, d'environnement industriel (installations classées pour la protection de l'environnement à caractère industriel) et de carrières et propose des évolutions réglementaires afférentes.*

*Cette prestation est contractualisée avec chacune des provinces à travers une convention financière.*

*Cependant, il apparaît encore à la province Sud que la fréquence de contrôle des installations classées sur site ne répond pas aux exigences minimales usuellement applicables et que les délais d'instruction de certaines demandes ne sont pas satisfaisantes pour les demandeurs.*

*En effet, suite à une réunion avec l'exécutif de la province Sud, il a été convenu, au regard du parc d'installations classées existant en Nouvelle-Calédonie qu'un ensemble de 60 inspections d'établissements dans l'année (sur 460 installations identifiées) constituait un objectif raisonnable, objectif non atteignable aujourd'hui au regard des effectifs disponibles.*

*A titre d'information, le nombre d'inspection réalisé depuis 2011 ainsi que sa projection au regard des ETP disponibles est le suivant :*

	2011	2012	2013	2014 (sans TS)	2014 (avec TS)
<i>ETP ICPE disponibles</i>	1.6	1.6	2.85(1)	3.5	4.5(2)
<i>Inspections réalisées ou à réaliser</i>	20	20	35	43	56
<i>Réalisation de l'objectif provincial</i>	33%	33%	58%	71%	93%

*Au vu de l'ensemble des éléments ci-dessus, il est proposé de créer un poste de technicien 2ème grade, inspecteur des installations classées au sein de la section environnement industriel à la DIMENC.*

*Le financement de ces postes sera porté par une revalorisation de 7 MF de la convention financière entre la province Sud et le gouvernement pour les missions réalisés par la DIMENC pour son compte qu'il est proposé d'inscrire en recettes.*

<b>Programme P1307 Economie numérique et communication</b>	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>609 354 732 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>18 000 000 F</b>
	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>232 400 000 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>0 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>841 754 732 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>18 000 000 F</b>

## Enjeux et contexte

La Nouvelle-Calédonie s'est fixée l'objectif de faire du territoire une « cyber référence » dans le Pacifique insulaire. L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire que grâce au développement encadré et maîtrisé des nouvelles technologies, des infrastructures et des services de communication qui contribuent continuellement à réduire la fracture numérique pour les usagers.

## Objectifs

Ce programme vise donc à :

- faire évoluer le secteur des télécommunications (internet, téléphonies mobile et fixe) tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif avec une recherche constante de baisse tarifaire ;
- initier et mettre en œuvre le schéma d'aménagement numérique (infrastructures et réseaux fixes et mobiles) afin de garantir les débits et la qualité de service dans le secteur des télécommunications ;
- organiser l'évolution du secteur des télécommunications (ouverture progressive à la concurrence) ;
- en cohérence avec le développement des infrastructures, initier et mettre en œuvre le schéma d'administration électronique (développements de services électroniques à destination des usagers à forte valeur ajoutée, e-éducation, e-santé, ...).

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme économie numérique et communication audiovisuelle est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1307-01</b> - Economie numérique	568 463 348	439 570 000	519 453 252	180 000 000	1 139 023 252
<b>Action A1307-02</b> - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle	156 000 000	61 000 000	89 901 480	46 500 000	197 401 480
<b>Action A1307-03</b> - Soutien à la diffusion radiophonique	110 000 000	110 000 000	0	5 900 000	115 900 000
<b>Total</b>	<b>834 463 348</b>	<b>610 570 000</b>	<b>609 354 732</b>	<b>232 400 000</b>	<b>1 452 324 732</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	163 458 250	55 170 000	112 229 210	0	167 399 210
65- Autres charges de gestion courante	216 945 098	220 000 000	54 245 098	46 500 000	320 745 098
Dépenses d'investissement	454 060 000	335 400 000	442 880 424	185 900 000	964 180 424
<b>Total</b>	<b>834 463 348</b>	<b>610 570 000</b>	<b>609 354 732</b>	<b>232 400 000</b>	<b>1 452 324 732</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>18 000 000</i>	<i>0</i>	<i>18 000 000</i>	<i>0</i>	<i>18 000 000</i>

## Les actions pour 2013

### Action A1307-01 – Economie numérique

Dépenses : 180,0 MF

#### SOUTIEN EQUIPEMENT SCOLAIRE NUMERIQUE

REVISION D'AP : P1307-2013/2	
Montant total des crédits d'AE avant révision	260 000 000
Montant de révision proposé	0
Montant total des crédits d'AE après révision	260 000 000

CUMUL ENGAGEMENT AE (à juin)	0
DISPONIBLE SUR AE (avant révision)	260 000 000
DISPONIBLE SUR AE (après révision)	260 000 000

AP révisée 2013	Réalisé et inscription CP				CP inscrit au budget 2013	Cumul CP inscrits avant BS 2013
	Cumul CA antérieur	CA 2010	CA 2011	CA 2012		
260 000 000	0	0	0	0	0	0

CP 2012 de reports	CP ajustés BS 2013	Cumul CP inscrits	Reste à financer (RAF) programmé				RAF non programmé
			2014	2015	2016	2017	
0	180 000 000	180 000 000	80 000 000	0	0	0	0

Parmi les projets numériques prioritaires, figure le domaine de l'éducation, déjà amorcé en 2011 avec la réalisation du schéma stratégique numérique de l'Université de Nouvelle-Calédonie ainsi que le séminaire « Vers l'école numérique ».

D'autres projets tels que, l'aide à l'équipement numérique des établissements scolaires et l'étude de faisabilité d'un Bureau Numérique du Directeur d'école (BND) ont été initiés en 2012.

Dans la continuité des premières aides allouées en 2012 relatives à l'aide à l'équipement numérique des établissements scolaires et des aides à l'équipement numériques des lycées, il a été sollicité l'ouverture d'une AP de 260 MF sans inscription des CP au BP 2013.

Au titre du BS 2013, il est donc demandé l'inscription des CP à hauteur de 180 MF.

### Action A1307-02 - Soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle

Dépenses : 46,5 MF

Il est proposé une subvention à la production audiovisuelle de 46,5 MF dans le cadre de la diffusion de la TNT.

**Action A1307-03 - Soutien à la diffusion radiophonique** Dépenses : **5,9 MF**

---

Il est proposé une subvention de 5,9 MF au profit de Radio Océane :

- 2,7 MF pour l'achat d'un groupe électrogène
- 3,2 MF pour l'isolation des locaux radiophoniques.

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programme des dépenses							
Chapitre	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes économiques & sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche	P1306 Mines & carrières	P1307 Economie numérique et communication	Total Dépenses	
903	0	0	0	0	0	0	5 900 000	5 900 000	
906	-44 900 000	0	0	0	0	0	0	-44 900 000	
906	0	0	0	0	0	0	0	0	
909	0	37 100 000	0	93 000 000	1 900 061	2 625 000	180 000 000	314 625 061	
<b>Ss total Investis</b>	<b>-44 900 000</b>	<b>37 100 000</b>	<b>0</b>	<b>93 000 000</b>	<b>1 900 061</b>	<b>2 625 000</b>	<b>185 900 000</b>	<b>275 625 061</b>	
930		0	0	0	0	0	0	0	
932		0	0	0	0	0	0	0	
933		0	0	0	0	0	0	0	
936	196 000 000	0	0	0	0	0	0	196 000 000	
937	2 000 000	0	0	0	1 297 500	0	0	3 297 500	
939	0	163 000 000	7 800 000	696 000 000	2 978 600	1 600 000	46 500 000	763 878 600	
<b>Ss total Fonctionnem ent</b>	<b>198 000 000</b>	<b>163 000 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>696 000 000</b>	<b>4 276 100</b>	<b>1 600 000</b>	<b>46 500 000</b>	<b>1 117 176 100</b>	
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>153 100 000</b>	<b>200 100 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>789 000 000</b>	<b>6 176 161</b>	<b>4 225 000</b>	<b>232 400 000</b>	<b>1 392 801 161</b>	
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>382 252 630</b>	<b>73 575 938</b>	<b>6 525 000</b>	<b>54 072 070</b>	<b>3 654 079</b>	<b>43 350 736</b>	<b>609 354 732</b>	<b>1 172 785 185</b>	
<b>Total BS 2013</b>	<b>535 352 630</b>	<b>273 675 938</b>	<b>14 325 000</b>	<b>843 072 070</b>	<b>9 830 240</b>	<b>47 575 736</b>	<b>841 754 732</b>	<b>2 565 586 346</b>	

En XPF		Programme des recettes							
Chapitre	P1301 Travail et emploi	P1302 Marché intérieur	P1303 Etudes économiques & sociales	P1304 Soutien au secteur agricole	P1305 Pêche	P1306 Mines & carrières	P1307 Economie numérique et communication	Total Recettes	
900	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Ss total Investisseme nt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
930	0	0	0	0	0	0	0	0	
936	0	0	0	0	0	0	0	0	
937								0	
939		0	0	0	0	7 000 000	0	7 000 000	
<b>Ss total Fonctionnem ent</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	<b>0</b>	<b>7 000 000</b>	
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 788 805</b>	<b>18 000 000</b>	<b>27 788 805</b>	
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 788 805</b>	<b>18 000 000</b>	<b>27 788 805</b>	

## Mission M14 Gestion des finances publiques

REPORTS :	DEPENSES :	444 715 418 F 0 F
MESURES NOUVELLES :	DEPENSES :	12 815 000 F
	RECETTES :	0 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	457 530 418 F
	RECETTES :	0 F



La Mission M14, dédiée à la gestion des finances publiques, a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la performance et à créer les conditions d'une stratégie soutenable pour les finances publiques du pays

### Stratégie et gestion fiscales

Le programme P1401, stratégie et gestion fiscales, poursuit des objectifs centrés autour :

- de la mise en œuvre de la politique fiscale du gouvernement, par l'élaboration de la législation, la prévision des recettes budgétaires et l'évaluation des dépenses fiscales selon les données disponibles ;
- de la gestion et de la maîtrise du fonctionnement du système déclaratif calédonien pour garantir le niveau et la régularité des recettes fiscales, en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et par la qualité d'un contrôle fiscal proportionné aux enjeux ;
- de rendre le service aux usagers au meilleur coût.

### Stratégie et gestion financières

Le programme P1402, stratégie et gestion financières, a pour objectifs centraux le renforcement de la performance des dépenses publiques et de la vision prospective à travers :

- la garantie d'une bonne utilisation des deniers publics par un pilotage efficace des dépenses publiques grâce à des outils de gestion ainsi que des pratiques financières adaptées et par l'instauration d'un dialogue de gestion ;
- le développement d'outils de programmation pluriannuelle et de prospective permettant de simuler les impacts de l'évolution économique de moyen terme, de mesurer l'efficacité et la soutenabilité des finances publiques, de mettre en évidence les risques potentiels et réduire les incertitudes pour éclairer les choix publics et les décisions majeures.

## Historique des moyens financiers

M14-Gestion des finances publiques					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012-2013
P1401 Stratégie et gestion fiscales	1 428 220 518	515 068 538	524 392 204	10 900 000	9 323 666
P1402 Stratégie et gestion financières	437 616 956	617 378 760	455 415 855	1 915 000	-161 962 905
<b>Total Mission 14</b>	<b>1 865 837 474</b>	<b>1 132 447 298</b>	<b>979 808 059</b>	<b>12 815 000</b>	<b>-152 639 239</b>

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>138 022 204 F</b>
<b>Programme P1401</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>10 900 000 F</b>
<b>Stratégie et gestion fiscales</b>	<b>nouvelles</b>		
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>148 922 204 F</b>

## Enjeux et contexte

Le programme « stratégie et gestion fiscales » s'inscrit, pour la période triennale 2011-2013, dans un contexte où « les recettes fiscales seraient tirées progressivement par un retour de croissance » (cf. rapport sur les orientations budgétaires 2011-2013). La direction des services fiscaux (DSF) gère en moyenne 58 % des recettes fiscales qui entrent dans l'assiette des dotations aux collectivités, et globalement 67 % du total des recettes fiscales (dotations / taxes affectées / centimes additionnels, soit 100 000 MF). Il est essentiel qu'elle dispose des moyens nécessaires pour garantir aux collectivités des recettes fiscales conformes aux prévisions budgétaires. En effet, la fiscalité présente une nature duale et originale : elle est à la fois un objet de politique publique (la politique fiscale) et devient l'instrument, grâce au niveau des recettes fiscales atteint, des autres politiques publiques. La mission M14 est donc notamment très imbriquée avec la mission M01 « collectivités locales et établissements publics » et plus particulièrement avec le programme P0101 relatif aux financements réglementaires des différentes collectivités.

Les enjeux du programme P1401 sont tout d'abord de concourir à l'action du gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique fiscale, par l'apport d'expertises, d'analyses des recettes et des dépenses fiscales. Il s'agit ensuite de gérer le système déclaratif (assiette, recouvrement, contentieux, contrôle) de manière à garantir les rentrées fiscales attendues et d'assurer le respect de l'égalité devant l'impôt en promouvant le civisme fiscal déclaratif et de paiement et en poursuivant l'action structurante contre la fraude fiscale, de façon à sécuriser les recettes fiscales des collectivités et à favoriser ainsi la confiance des citoyens dans l'équité du système.

## Objectifs

Le programme est structuré en sept objectifs, dont quatre objectifs relatifs à l'efficacité socio-économique (performance du point de vue du citoyen), un objectif phare de qualité du service à l'utilisateur et deux objectifs liés à l'efficacité pour rendre compte aux contribuables de la qualité de la gestion. Les vingt actions adossées aux objectifs stratégiques sont assorties de onze indicateurs de performance, décrits ci-après.

### 1<sup>er</sup> objectif :

Participer à l'élaboration des réformes de la politique fiscale et maintenir la qualité de la prévision des recettes fiscales.

### 2<sup>e</sup> objectif :

Maîtriser la dépense fiscale relative aux dispositifs particuliers d'aide fiscale à l'investissement et évaluer l'ensemble des dépenses fiscales.

### 3<sup>e</sup> objectif :

Procurer des ressources financières aux collectivités par le calcul de l'assiette des impôts gérés par la DSF et renforcer l'action de contrôle pour assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt.

### 4<sup>e</sup> objectif :

Maintenir la régularité et la sécurisation du recouvrement des recettes.

5<sup>e</sup> objectif :

Faciliter les démarches auprès de la DSF et améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

6<sup>e</sup> objectif :

Contribuer à la connaissance et à la sécurisation du domaine de la Nouvelle-Calédonie pour en améliorer la gestion.

7<sup>e</sup> objectif :

Maîtriser les coûts de gestion et améliorer l'efficacité des agents.

### **Les moyens**

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme stratégie et gestion fiscales est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1401-01</b> – Analyses, études et prévisions des recettes fiscales	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-02</b> – Elaboration de la législation fiscale et domaniale	42 150 000	0	42 150 000	900 000	43 050 000
<b>Action A1401-03</b> – Aide fiscale à l'investissement	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-04</b> – Evaluation de l'impact des autres dépenses fiscales contenues dans le code	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-05</b> – Fiscalité des particuliers	11 428 976	10 710 000	0	0	10 710 000
<b>Action A1401-06</b> – Fiscalité des professionnels	19 919 828	7 300 000	6 627 500	0	13 927 500
<b>Action A1401-07</b> – Fiscalité immobilière	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-08</b> – Contrôle fiscal externe	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-09</b> – Publicité foncière	4 467 924	4 500 000	0	0	4 500 000
<b>Action A1401-10</b> – Recouvrement	70 576 351	32 900 000	12 000 000	10 000 000	54 900 000
<b>Action A1401-11</b> – Accueil des usagers	1 064 000	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Action A1401-12</b> – Communication : site internet et documents d'informations	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-13</b> – Remboursements et dégrèvements d'impôts	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-14</b> – Renseignements et délivrance des documents hypothécaires	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-15</b> – Gestion patrimoniale : instruction des demandes relatives au domaine	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-16</b> – Gestion patrimoniale : gestion et conservation du patrimoine foncier	52 209 567	42 030 000	9 232 369	0	51 262 369
<b>Action A1401-17</b> – Projet Pacifisc	115 866 496	98 860 000	34 199 821	0	133 059 821
<b>Action A1401-18</b> – Soutien hors projet Pacifisc	197 385 396	178 170 000	33 812 514	0	211 982 514
<b>Action A1401-19</b> – Ressources humaines	0	0	0	0	0
<b>Action A1401-20</b> – Contrôle de gestion	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>515 068 538</b>	<b>375 470 000</b>	<b>138 022 204</b>	<b>10 900 000</b>	148 922 204

Par nature de dépenses, les propositions sont les suivantes :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	263 952 260	230 310 000	29 832 309	0	260 142 309
65- Autres charges de gestion courante	42 040 000	25 000 000	0	10 000 000	35 000 000
67- Charges exceptionnelles	51 232 212	0	42 150 000	0	42 150 000
Dépenses d'investissement	157 844 066	120 160 000	66 039 895	900 000	187 099 895
<b>Total</b>	<b>515 068 538</b>	<b>375 470 000</b>	<b>138 022 204</b>	<b>10 900 000</b>	<b>148 922 204</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>1 079 760 000</i>	<i>1 005 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 005 000 000</i>

### Les actions pour 2013

**Action A1401-02 – Elaboration de la législation fiscale et domaniale** Dépenses : **0,9 MF**

Ces crédits sont destinés à rembourser la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) pour les dépenses d'équipement (matériel informatique) qu'elle a engagées en 2012 dans le cadre de la préparation de la mise en place de la taxe générale sur les activités (TGA).

**Action A1401-10 – Recouvrement** Dépenses : **10 MF**

Un montant de 10 MF est inscrit pour le reversement au titre des amendes et confiscation et du contentieux douanier.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>306 693 214 F</b>
<b>Programme P1402 Stratégie et gestion financières</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1 915 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>308 608 214 F</b>

## Enjeux et contexte

Le gouvernement a placé la dépense publique au centre de ses préoccupations en rappelant que sa responsabilité et son engagement ne doivent pas être de dépenser plus, mais de dépenser mieux. C'est ainsi que dorénavant, la dépense publique doit se mesurer à ses effets et non à son montant. Il faut plus de transparence et plus de performance.

Le programme P1402, stratégie et gestion financières s'inscrit dans cette volonté de modernisation de la gestion des finances publiques et dans la volonté d'inscrire la performance au cœur des dépenses publiques de la Nouvelle-Calédonie et a donc pour objectifs :

- le pilotage de l'exécution du budget, des dépenses publiques par des outils et méthodes adaptés pour mesurer l'efficacité et le support de la dépense ;
- l'apport d'une vision à moyen terme par le développement de la programmation pluriannuelle et d'outils de prospective.

## Objectifs

Le programme est structuré en quatre objectifs stratégiques, dont deux relatifs à l'efficience pour rendre compte aux contribuables de la qualité de la gestion, un objectif d'efficacité à destination de l'utilisateur (performance du point de vue du citoyen) et un objectif majeur de qualité pour une amélioration continue, progressive et mesurable des services rendus aux partenaires.

Il s'agira pour la DBAF :

- de renforcer la performance des dépenses publiques grâce à une plus grande efficience et un respect dynamique des engagements de la collectivité envers les fournisseurs par des délais de paiement raisonnables. Cet objectif ne se réalisera que par une réforme de nos procédures d'achat (adoption du nouveau code des marchés publics) et par une étroite collaboration entre les services de la collectivité (assistance, accompagnement, mise en place d'un infocentre simplifié). Ainsi, les délais de paiement (ordonnateur) attendus pour 2013 sont de 30 jours, dont 20 pour les directions et services du gouvernement et 10 jours pour la DBAF.
- d'assurer à cet instrument essentiel de la mise en œuvre des politiques publiques une certaine dynamique par un reporting nécessaire aux décideurs. Ainsi l'objectif majeur va consister à produire en 2013 une information financière périodique et pertinente pour l'ensemble des partenaires.

Les neuf actions adossées aux objectifs stratégiques sont décrites dans les moyens ci-après.

1<sup>er</sup> objectif :

Traduire et mettre en cohérence budgétaire les politiques publiques selon la nouvelle approche du pilotage par la performance (4P).

2<sup>e</sup> objectif :

Conseiller, accompagner et proposer des outils pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

3<sup>e</sup> objectif

Garantir la qualité comptable et le contrôle des règles d'exécution des finances publiques.

4<sup>e</sup> objectif

Contribuer à éclairer les choix publics par le développement d'une vision prospective.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme « stratégie et gestion financières » est la suivante :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1402-01</b> – Elaboration et suivi du budget	650 000	850 000	0	0	850 000
<b>Action A1402-02</b> – Participation à l'instauration d'un dialogue et gestion avec les directions	0	0	0	0	0
<b>Action A1402-03</b> – Conseil et accompagnement des clients	5 736 720	2 670 000	0	1 025 000	3 695 000
<b>Action A1402-04</b> – Développement et adaptation des outils	106 267 201	12 100 000	53 283 862	0	65 383 862
<b>Action A1402-05</b> - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des directions de la N.-C.	104 765 873	89 975 000	0	0	89 975 000
<b>Action A1402-06</b> - Contrôle et assistance de l'application des règles de l'exécution budgétaire des Ets Publics de la N.-C.	0	0	0	0	0
<b>Action A1402-07</b> – Soutien et pilotage des actions financières	302 259 195	32 712 641	192 081 831	890 000	225 684 472
<b>Action A1402-08</b> – Exploitation des outils de prospective	21 457 839	8 500 000	14 487 689	0	22 987 689
<b>Action A1402-09</b> – Réforme comptable M52 adaptée	76 241 932	0	46 839 832	0	46 839 832
<b>Total</b>	<b>617 378 760</b>	<b>146 807 641</b>	<b>306 693 214</b>	<b>1 915 000</b>	<b>455 415 855</b>

Par nature de dépenses, les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	258 339 071	111 919 000	92 399 757	1 915 000	206 233 757
012- Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67- Charges exceptionnelles	9 889 000	10 000 000	0	0	10 000 000
Dépenses d'investissement	349 150 689	24 888 641	214 293 457	0	239 182 098
<b>Total</b>	<b>617 378 760</b>	<b>146 807 641</b>	<b>306 693 214</b>	<b>1 915 000</b>	<b>308 608 214</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>5 459 435 680</i>	<i>5 569 721 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 569 721 000</i>

## Les actions pour 2013

<b>Action A1402-03 – Conseil et accompagnement des clients</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>1,1 MF</b>
--	-------------------	---------------

---

Le service support métier à l'étroit à l'immeuble IEKAWE, a déménagé à l'immeuble CASTEX en 2012 en attendant d'intégrer les nouveaux bâtiments de la direction en cours de réhabilitation. Le chantier du relogement de la DBAF ayant pris du retard, il est proposé de budgéter 2 mois de crédits supplémentaires afin de prendre en charge les frais inhérents à ces locaux (loyers,EEC, OPT, entretien...).

<b>Action A1402-07 – Soutien et pilotage des actions financières</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0,9 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>MF</b>

---

Cette action correspond aux fonctions support qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la direction. Il s'agit de la gestion des moyens, de la logistique concourant à l'efficacité de l'action administrative.

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	Programme dépenses		
Chapitre	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières	Total hors dépenses du personnel
900	900 000	0	900 000
925	0	0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>900 000</b>	<b>0</b>	<b>900 000</b>
930	10 000 000	1 915 000	11 915 000
935	0	0	0
941	0	0	0
943	0	0	0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 915 000</b>	<b>11 915 000</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>10 900 000</b>	<b>1 915 000</b>	<b>12 815 000</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>138 022 204</b>	<b>306 693 214</b>	<b>444 715 418</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>148 922 204</b>	<b>308 608 214</b>	<b>457 530 418</b>

<i>En XPF</i>	Programme recettes		
Chapitre	P1401 Stratégie et gestion fiscales	P1402 Stratégie et gestion financières	Total hors dépenses du personnel
900	0	0	0
908	0	0	0
923	0	0	0
925		0	0
<b>Ss total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
930	0	0	0
942	0		0
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pour mémoire Report</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Mission M15 Mouvements financiers

REPORTS :	DEPENSES :	6 185 653 285 F
	RECETTES :	6 649 811 793 F
<b>MESURES NOUVELLES :</b>	<b>DEPENSES :</b>	17 200 148 401 F
	<b>RECETTES :</b>	46 403 046 115 F
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	23 385 801 686 F
	RECETTES :	53 052 857 908 F



### Dette et Trésorerie

### Provisions

### Mouvements financiers divers

La mission M15 dédiée aux mouvements financiers vise trois finalités :

- proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières,
- maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures ;
- contribuer à la qualité et à la sincérité des comptes.

Il s'agit de développer une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie par une meilleure connaissance des produits financiers et par une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit de participer au maintien de la qualité du service public par une meilleure maîtrise des risques financiers et une meilleure anticipation des charges futures.

Les actions inscrites concourent à l'orthodoxie comptable de la Nouvelle-Calédonie. Elles traduisent la sincérité des comptes, la fluidité et la régularité des paiements dans les délais.

## Historique des moyens financiers

### Dépenses :

M15-Mouvements financiers					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012-2013
P1501 Dette et trésorerie	1 081 199 685	5 484 628 661	1 554 500 000	0	-3 930 128 661
P1502 Provisions	10 000 000	1 401 412 354	195 252 911	195 252 911	-1 206 159 443
P1503 Mouvements financiers divers	14 520 040 370	26 050 978 230	31 594 468 775	17 004 895 490	5 543 490 545
<b>Total Mission</b>	<b>15 611 240 055</b>	<b>32 937 019 245</b>	<b>33 344 221 686</b>	<b>17 200 148 401</b>	<b>407 202 441</b>

### Recettes :

M15-Mouvements financiers					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	BS 2013 Congrès VOTE	Evolution 2012-2013
P1501 Dette et trésorerie	6 000 000 000	8 540 000 001	6 103 154 000	-890 800 918	-2 436 846 001
P1502 Provisions	2 832 000 000	4 012 800 000	3 349 879 073	-100 000 000	-662 920 927
P1503 Mouvements financiers divers	32 287 443 607	44 612 665 001	58 218 658 826	47 393 847 033	13 605 993 825
<b>Total Mission</b>	<b>41 119 443 607</b>	<b>57 165 465 002</b>	<b>67 671 691 899</b>	<b>46 403 046 115</b>	<b>10 506 226 897</b>

<b>Programme P1501</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
<b>Dette et Trésorerie</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>-890 800 918 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>-890 800 918 F</b>

### Enjeux et contexte

Les actions de gestion de la dette et de la trésorerie visent à proposer des solutions de financement sincères et soutenables à moyen terme et s'assurer des disponibilités financières. Ces actions tendront également vers une optimisation des disponibilités de la Nouvelle-Calédonie.

### Objectifs

Tendre vers une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie.

### Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme dette et trésorerie est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1501-01</b> - Gestion de la dette	5 484 628 661	1 554 500 000	0	0	1 554 500 000
<b>Action A1501-02</b> - Gestion de la trésorerie	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 484 628 661</b>	<b>1 554 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 554 500 000</b>

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	0	0	0	0	0
66- Charges financières	290 628 660	440 000 000	0	0	440 000 000
Dépenses d'investissement	5 194 000 001	1 114 500 000	0	0	1 114 500 000
<b>Total</b>	<b>5 484 628 661</b>	<b>1 554 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 554 500 000</b>
<i>Recettes - Emprunt</i>	<i>8 540 000 001</i>	<i>6 993 954 918</i>	<i>0</i>	<i>-890 800 918</i>	<i>6 103 154 000</i>

## **Les actions pour 2013**

**Action A1501-01 – Gestion de la dette**

**Recettes : -890,8 MF**

---

Au regard des résultats 2012 et des inscriptions à ce budget supplémentaire, il est proposé de réduire la prévision d'emprunt 2013 à 6,08 milliards.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>0 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>900 000 000 F</b>
<b>Programme P1502</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>195 252 911 F</b>
<b>Provisions</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>- 100 000 000 F</b>
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>195 252 911 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>800 000 000 F</b>

## Enjeux et contexte

Maîtriser les risques financiers et prévoir les charges futures, tels sont les enjeux de ce programme. Les actions proposées répondent ainsi aux principes de précaution et de sincérité. L'anticipation des charges futures permettra le maintien à niveau du service public par l'inscription de provisions pour charges plusieurs années avant la survenance de la charge.

## Objectifs

Anticiper et maîtriser les risques financiers.  
Améliorer l'anticipation

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme « provisions » est la suivante :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
Action A1502-01 - Provision pour risques	0	0	0	0	0
Action A1502-02 - Provision pour charges	1 401 412 354	0	0	195 252 911	195 252 911
<b>Total</b>	<b>1 401 412 354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>195 252 911</b>	<b>195 252 911</b>

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	0	0	0		0
042- Opérations d'ordre	1 401 412 354	0	0	195 252 911	195 252 911
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 401 412 354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>195 252 911</b>	<b>195 252 911</b>
<b>Recettes</b>	<b>4 012 800 000</b>	<b>2 549 879 073</b>	<b>900 000 000</b>	<b>-100 000 000</b>	<b>3 349 879 073</b>

## Les actions pour 2013

<b>Action A1502-02 - Provision pour charges</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>195,3 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>- 100 MF</b>

---

Il est proposé de diminuer les reprises de provisions déjà inscrites au budget 2013 (soit 2 287 MF) et constituées précédemment au titre des ANV d'un montant - 100 MF (soit 2 187 MF après BS2013).

Par ailleurs, il est proposé de provisionner la taxe de sureté aérienne, reversée par l'Etat, dans l'attente de travaux futurs (194,4 MF) à mener en matière de sécurité.

Enfin, le gouvernement s'est engagé à mettre en réserve le surplus de recette fiscale lui revenant au titre de l'IS 35% perçu depuis 2011 en vue d'alimenter le fonds pour les générations futures. En 2012, les recettes de l'IS 35% avaient été estimées à 4,3 milliards et le recouvrement net s'est élevé à 4.303.664.632 XPF, soit une recette supplémentaire de 3.664.632 XPF dont 943.643 XPF reviennent à la Nouvelle-Calédonie (25,75 %). Ces crédits seront donc provisionnés pour le fonds.

	<b>Reports</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>6 185 653 285 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>5 749 811 793 F</b>
<b>Programme P1503</b>	<b>Mesures</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>17 004 895 490 F</b>
<b>Mouvements financiers</b>	<b>nouvelles</b>	<b>Recettes :</b>	<b>47 393 847 033 F</b>
<b>divers</b>			
	<b>Total BS 2013</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>23 190 847 033 F</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>53 143 658 826 F</b>

## Enjeux et contexte

Ce programme a pour finalité de contribuer à la qualité et la sincérité des comptes et de réduire le niveau des intérêts moratoires.

Ce programme est encore fortement impacté par les restitutions des taxes locales ainsi que des admissions en non valeur.

Un des enjeux sera de réguler autant que possible le poste des « admissions en non valeur ».

Enfin, au budget supplémentaire, ce programme constate la reprise du résultat antérieur.

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme « mouvements financiers divers » est la suivante :

### En dépenses :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1503-01</b> - Dépenses imprévues	80 709 752	0	0	0	0
<b>Action A1503-02</b> - Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse	5 615 973 924	3 806 000 000	116 701 492	2 447 237 632	6 369 939 124
<b>Action A1503-03</b> - Mouvements d'ordre	17 924 759 674	4 575 000 000	5 649 811 793	11 081 733 263	21 306 545 056
<b>Action A1503-04</b> - Opération de clôture et autres mouvements financiers	606 959 687	3 000 000	419 140 000	3 073 924 595	3 496 064 595
<b>Action A1503-05</b> - Intérêts moratoires	11 500 000	5 000 000	0	2 000 000	7 000 000
<b>Action A1503-06</b> - Achats et gestion des tabacs	1 811 075 193	14 920 000	0	400 000 000	414 920 000
<b>Total</b>	<b>26 050 978 230</b>	<b>8 403 920 000</b>	<b>6 185 653 285</b>	<b>17 004 895 490</b>	<b>31 594 468 775</b>

### En recettes :

<i>En XPF</i>	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A1503-03</b> - Mouvements d'ordre	17 897 590 066	4 575 000 000	5 649 811 793	11 081 733 263	21 306 545 056
<b>Action A1503-04</b> - Opération de clôture et autres mouvements financiers	24 915 074 935	500 000 000	100 000 000	35 912 113 770	36 512 113 770
<b>Action A1503-06</b> - Achats et gestion des tabacs	1 800 000 000	0	0	400 000 000	400 000 000
<b>Total</b>	<b>44 612 665 001</b>	<b>5 075 000 000</b>	<b>5 749 811 793</b>	<b>47 393 847 033</b>	<b>58 218 658 826</b>

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
011- Charges à caractère général	17 295 842	17 270 000	0	0	17 270 000
022- Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
023- Virement à la section de fonctionnement	9 543 098 502	75 000 000	0	3 462 924 595	3 537 924 595
042- Opérations d'ordre	4 500 000 000	4 500 000 000	0	-600 000 000	3 900 000 000
65- Autres charges de gestion courante	1 283 179 621	1 035 100 000	0	156 019 917	1 191 119 917
66- Charges financières	500 000	500 000	0	0	500 000
67- Charges exceptionnelles	4 341 274 000	2 731 000 000	116 701 492	2 227 000 000	5 074 701 492
Dépenses d'investissement	6 365 630 265	45 050 000	6 068 951 793	11 758 950 978	17 872 952 771
<b>Total</b>	<b>26 050 978 230</b>	<b>8 403 920 000</b>	<b>6 185 653 285</b>	<b>17 004 895 490</b>	<b>31 594 468 775</b>
<i>Recettes (pour mémoire)</i>	<i>44 612 665 001</i>	<i>5 075 000 000</i>	<i>5 749 811 793</i>	<i>47 393 847 033</i>	<i>58 218 658 826</i>

### Les actions pour 2013

**Action A1503-02 – Admission en non valeur, restitution et remise gracieuse** **Dépenses : 2 447,3 MF**

Le montant des restitutions sur impôts et taxes est évalué à 2 225 MF au BS 2013 et se répartit ainsi :

- restitutions sur impôts directs : 2 200 MF pour porter les crédits à 5 400 MF, soit 1 milliard de plus qu'au CA 2012.
- restitutions sur impôts indirects : 25 MF pour porter les crédits à 481 MF correspondant au CA 2012

Le montant des admissions en non valeur (ANV) non fiscal sont estimés à 18 MF (correspondant à la dette Sodacal). Par ailleurs, il est prévu de réinscrire 32 MF au titre des admissions en non valeur suite à un virement de crédits effectué par la DBAF à la DAE en vue de financer de manière urgente des mesures contre la vie chère.

**Action A1503-03 - Mouvements d'ordre** **Dépenses : 11 081,7 MF**  
**Recettes : 11 081,7 MF**

La comptabilisation des comptes de stocks de tabacs ayant évolué avec la M52 (on ne comptabilise plus les sorties de stocks (comme en M51) mais seulement le stock final), il convient de réduire l'inscription de consommation de stocks de tabacs du BP 2013 en recettes et dépenses de **-1 800 MF**. La comptabilisation des stocks s'effectuera sur l'action A1503-06 « Achats et gestion de tabacs ».

l'opération d'ordre relative à la dotation aux amortissements pour les biens acquis en 2012 et les subventions d'équipement antérieures (de 2009 à 2011), est prévue à hauteur de **800 MF**.

Le reclassement des avances à la SECAL concernant le Médipôle de Koutio s'élèvent à **8 415 MF**.

Par ailleurs, il est prévu des cessions de terrains à titre gratuit : il est donc proposé à titre conservatoire d'inscrire des crédits à hauteur de l'année dernière soit **200 MF** en recettes et dépenses

Enfin, le prélèvement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement se monte à **3 463 MF**.

<b>Action A1503-04 - Opération de clôture et autres mouvements financiers</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>3 074,0 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>35 912,2 MF</b>

Il est inscrit la sortie du passif de la Nouvelle-Calédonie de la dette SODACAL pour 18 MF, ainsi que la régularisation d'un ancien fond pour l'habitat en terres coutumières stocké dans les comptes de tiers du payeur 106,5 MF.

Cette action reprend également les résultats d'exécution 2012 présente dans la délibération d'affectation : constatation du résultat déficitaire d'investissement (+3 074 MF en dépenses d'investissement) et constatation et affectation du résultat excédentaire de fonctionnement entre les deux sections (+26 581 MF en recettes de fonctionnement et +9 206 MF en recettes d'investissement).

<b>Action A1503-05 - Intérêts moratoires</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>2 MF</b>
--	-------------------	-------------

**2 MF** sont proposés au budget supplémentaire pour faire face aux paiements des intérêts moratoires sur marchés. Le budget 2013 est ainsi porté à 7MF correspondant aux dépenses 2012

<b>Action A1503-06 - Achats et gestion des tabacs</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>400 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>400 MF</b>

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2013 et de la constatation du stock final au 31/12/2013 (**400 MF**). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs.

## Synthèse des crédits par programme et par chapitre

En XPF		Programme dépenses		
Chapitre	P1501 Dette et trésorerie	P1502 Provisions	P1503 Mouvements financiers divers	Total
001	0	0	3 073 924 595	3 073 924 595
900	0	0	66 217 715	66 217 715
925	0	0	8 618 808 668	8 618 808 668
<b>Ss Total Investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 758 950 978</b>	<b>11 758 950 978</b>
930	0	0	124 019 917	124 019 917
940	0	0	2 232 000 000	2 232 000 000
941	0	0	25 000 000	25 000 000
943	0	0	2 000 000	2 000 000
945	0	195 252 911	-1 400 000 000	-1 204 747 089
946	0	0	800 000 000	800 000 000
953	0	0	3 462 924 595	3 462 924 595
<b>Ss Total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>195 252 911</b>	<b>5 245 944 512</b>	<b>5 441 197 423</b>
Total mesures nouvelles	0	195 252 911	17 004 895 490	17 200 148 401
Pour mémoire report	0	0	6 185 653 285	6 185 653 285
<b>Total BS 2013</b>	<b>0</b>	<b>195 252 911</b>	<b>23 190 548 775</b>	<b>23 385 801 686</b>

En XPF		Programme recettes		
Chapitre	P1501 Dette et trésorerie	P1502 Provisions	P1503 Mouvements financiers divers	Total
923	-890 800 918	0	9 224 447 695	8 333 646 777
925	0	0	8 618 808 668	8 618 808 668
926	0	0	800 000 000	800 000 000
951	0	0	3 462 924 595	3 462 924 595
<b>Ss Total Investissement</b>	<b>-890 800 918</b>	<b>0</b>	<b>22 106 180 958</b>	<b>21 215 380 040</b>
002	0	0	26 581 166 075	26 581 166 075
930	0	0	106 500 000	106 500 000
945	0	-100 000 000	-1 400 000 000	-1 500 000 000
<b>Ss Total Fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>-100 000 000</b>	<b>25 287 666 075</b>	<b>25 187 666 075</b>
Total mesures nouvelles	-890 800 918	-100 000 000	47 393 847 033	46 403 046 115
Pour mémoire report	0	900 000 000	5 749 811 793	6 649 811 793
<b>Total BS 2013</b>	<b>-890 800 918</b>	<b>800 000 000</b>	<b>53 143 658 826</b>	<b>53 052 857 908</b>

## BUDGET ANNEXE

### Mission M01 Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

REPORTS :	DEPENSES :	4 809 295 835 F
	RECETTES :	1 320 711 601 F
<b>MESURES NOUVELLES :</b>	<b>DEPENSES :</b>	<b>3 845 761 930 F</b>
	<b>RECETTES :</b>	<b>7 334 346 164 F</b>
TOTAL BS 2013 :	DEPENSES :	8 655 057 765 F
	RECETTES :	8 655 057 765 F



### Financements réglementaires

Le budget annexe de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours. Il s'agit entièrement d'un budget de répartition. Outre les financements des collectivités locales (budget principal), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Pour la première fois en 2012, ces reversements font l'objet d'un budget annexe. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

## Historique des moyens financiers

M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissement publics					
Programmes	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013 (dont BS)	Mesures nouvelles BS 2013	Evolution 2012- 2013
P0101 - Financements réglementaires	0	55 863 858 525	56 962 057 765	3 845 761 930	1 098 199 240
<b>Total Mission</b>	<b>0</b>	<b>55 863 858 525</b>	<b>56 962 057 765</b>	<b>3 845 761 930</b>	<b>1 098 199 240</b>

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget supplémentaire 2013 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

### En dépenses

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0101-03</b> - Centimes additionnels	14 103 934 364	11 458 000 000	173 660 000	1 284 227 074	12 915 887 074
<b>Action A0101-04</b> - Taxes affectées	36 979 214 982	34 911 500 000	772 611 106	2 432 756 011	38 116 867 117
<b>Action A0101-05</b> - Fonds de concours	4 780 709 179	1 937 500 000	3 863 024 729	128 778 845	5 929 303 574
<b>Total</b>	<b>55 863 858 525</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>4 809 295 835</b>	<b>3 845 761 930</b>	<b>56 962 057 765</b>

### En recettes

En XPF	Budget 2012	BP/DM 2013	Reports 2012/2013	Mesures nouvelles BS 2013	Budget 2013 (dont BS)
<b>Action A0101-03</b> - Centimes additionnels	14 111 895 572	11 458 000 000	0	1 457 887 074	12 915 887 074
<b>Action A0101-04</b> - Taxes affectées	36 971 253 774	34 911 500 000	0	3 205 367 117	38 116 867 117
<b>Action A0101-05</b> - Fonds de concours	4 780 709 179	1 937 500 000	1 320 711 601	2 671 091 973	5 929 303 574
<b>Total</b>	<b>55 863 858 525</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>1 320 711 601</b>	<b>7 334 346 164</b>	<b>56 962 057 765</b>

Action A0101-03 – Centimes additionnels

Dépenses : 1 284,2 MF  
Recettes : 1 457,9 MF

Les perspectives économiques n'impliquent pas d'inscrire un complément de recettes/dépenses mais un réajustement des encaissements 2012 et l'inscription d'un supplément prudentiel pour ne pas pénaliser les bénéficiaires des centimes additionnels conduisent à inscrire les montants suivants :

Centimes	Recettes 2012	Dépenses 2012	Résultats Exercice 2012	Résultats Antérieur	Affectation Résultat Cumulé 2013	Report Recettes	Report Dépenses	Mesures nouvelles - recettes	Mesures nouvelles - dépenses	BS 2013 Recettes	BS 2013 Dépenses
Contribution téléphonique	14 597 570	14 597 570	-		-			-	-	-	-
Droit de licences - provinces	53 844 063	53 844 063	-		-			-	-	-	-
Droit de licences - communes	64 554 973	64 554 973	-		-			-	-	-	-
Droit enregistrement - provinces	1 317 331 490	1 317 331 490	-		-		670 000	670 000	-	670 000	670 000
Droit enregistrement - communes	2 028 093 915	2 027 613 915	480 000		480 000		1 300 000	200 820 000	200 000 000	201 300 000	201 300 000
Foncier - provinces	302 985 690	304 816 020	1 830 330		1 830 330			11 830 330	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Foncier - communes	622 351 231	626 069 450	3 718 219		3 718 219			8 718 219	5 000 000	5 000 000	5 000 000
IRVM	3 060 352 173	2 971 959 847	88 392 326		88 392 326			-	88 392 326	88 392 326	88 392 326
Centimes Patentes - provinces	1 590 200 008	1 555 204 317	34 995 691	268 481 583	303 477 274		41 000 000	-	262 477 274	303 477 274	303 477 274
Centimes Patentes - communes	3 291 642 678	3 229 685 309	61 957 369	567 355 493	629 312 862		92 000 000	-	537 312 862	629 312 862	629 312 862
Centimes Patentes - CMA	548 688 966	538 366 954	10 322 012	94 313 570	104 635 582		14 690 000	-	89 945 582	104 635 582	104 635 582
Centimes Patentes - CCI	603 556 536	592 202 432	11 354 104	103 744 926	115 099 030		24 000 000	-	91 099 030	115 099 030	115 099 030
<b>Total</b>	<b>13 498 199 293</b>	<b>13 296 246 340</b>	<b>201 952 953</b>	<b>1 033 895 572</b>	<b>1 235 848 525</b>	<b>0</b>	<b>173 660 000</b>	<b>222 038 549</b>	<b>1 284 227 074</b>	<b>1 457 887 074</b>	<b>1 457 887 074</b>

Action A0101-04 : Taxes affectées

Dépenses : 2 432,8 MF  
Recettes : 3 205,4 MF

Les réajustements de crédits au titre des taxes affectées concernent des mesures d'équilibre budgétaire et la prise en compte des dispositions de la loi du pays n° 2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, « une fraction du produit de ces taxes est affectée, pour partie, au syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa (SMTU), et, pour partie, au syndicat mixte des transports interurbains (SMTI). Il est donc proposé d'inscrire 1 040 MF en recettes et en dépenses avec une répartition comme suit : 693 MF au profit du SMTU et 347 MF au profit du SMTI.

Par ailleurs, si les perspectives économiques n'impliquent pas d'inscrire un complément de recettes/dépenses, le réajustement des encaissements 2012 et l'inscription d'un supplément prudentiel pour ne pas pénaliser les affectataires de la taxe conduisent à inscrire un montant supplémentaire de +210 MF pour la TAT3S et de + 100 MF pour la taxe sur les assurances.

Le tableau ci-après récapitule les montants de ces réajustements et inscriptions nouvelles :

Taxes affectées	Recettes 2012	Dépenses 2012	Résultats Exercice 2012	Résultats Antérieur	Affectation Résultat Cumulé 2013	Report Recettes	Report Dépenses	Mesures nouvelles - recettes	Mesures nouvelles - dépenses	BS 2013 Recettes	BS 2013 Dépenses
Allocations familiales (CSA)	5 395 478 040	5 228 779 364	166 698 676	189 690 857	356 389 533		167 000 000	-	189 389 533	356 389 533	356 389 533
Amende forfaitaire	225 572 686	379 222 071	153 649 385	135 498 801	18 150 584			18 150 584	-	-	-
Cotisation 0,25%	438 149 388	461 149 388	23 000 000		23 000 000			23 000 000	-	-	-
Droit de port	94 917 500	96 397 500	1 480 000		1 480 000			1 480 000	-	-	-
Droit de quai	89 065 517	87 001 559	2 063 958		2 063 958		2 100 000	36 042	-	2 100 000	2 100 000
Redevance immatriculation	255 661 200	180 000 000	75 661 200		75 661 200			-	75 661 200	75 661 200	75 661 200
Redevance superficière	245 446 000	742 356 200	496 910 200	493 856 200	3 054 000			13 509 800	10 455 800	10 455 800	10 455 800
Subvention industrielle	44 864 481	-	44 864 481	18 546 839	63 411 320		63 546 839	54 843 024	54 707 505	118 254 344	118 254 344
TAT3S	3 720 841 690	3 681 000 000	39 841 690		39 841 690			210 000 000	249 841 690	249 841 690	249 841 690
Taxe aérienne	2 101 506 812	2 071 228 935	30 277 877	28 013 748	58 291 625		37 332 134	-	20 959 491	58 291 625	58 291 625
Taxe de magasinage	105 823 797	117 209 607	11 385 810		11 385 810		1 300 000	12 685 810	-	1 300 000	1 300 000
Taxe de péage	1 433 261 063	1 438 452 679	5 191 616		5 191 616			5 191 616	-	-	-
Taxes/contributions téléphoniques	1 796 275 252	1 796 275 252	-		-		6 669 733	6 669 733	-	6 669 733	6 669 733
Taxe sur les assurances	1 062 948 911	1 056 592 834	6 356 077		6 356 077		6 400 000	100 043 923	100 000 000	106 400 000	106 400 000
Taxes sur les nuités	179 166 114	178 914 838	251 276		251 276		526 000	274 724	-	526 000	526 000
TSPA	869 810 608	889 023 994	19 213 386	104 602 777	85 389 391		65 578 783	-	19 810 608	85 389 391	85 389 391
TSS	18 131 946 407	17 503 501 959	628 444 448	425 643 353	1 054 087 801		422 157 617	-	631 930 184	1 054 087 801	1 054 087 801
TPP								1 040 000 000	1 040 000 000	1 040 000 000	1 040 000 000
Taxe sur les jeux (PMU)								40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<b>Total</b>	<b>36 190 735 466</b>	<b>35 907 106 180</b>	<b>283 629 286</b>	<b>1 395 852 575</b>	<b>1 679 481 861</b>	<b>-</b>	<b>772 611 106</b>	<b>1 525 885 256</b>	<b>2 432 756 011</b>	<b>3 205 367 117</b>	<b>3 205 367 117</b>

Action A0101-05 - Fonds de concours

Dépenses : 128,8 MF  
Recettes : 2 671,1 MF

En complément des réajustements de crédits liés aux opérations d'équilibre budgétaire, il est proposé les mesures suivantes :

- **Fonds de développement de l'élevage ovin caprin (FDEOC) : - 3,6 MF en recettes et dépenses :**

Le fonds est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 10 FCFP par kilogramme de carcasse de viande ovine et caprine ressuée, destinée à la commercialisation ;
- un prélèvement de 25 FCFP par kg de carcasse de viande ovine importée.

Durant l'année 2012, il y a eu, en recettes, un déficit de - **3,5 MF** par rapport au prévisionnel, qu'il convient de constater également par une diminution de crédits en dépenses conformément aux textes en vigueur.

- **Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) : + 60 MF en recettes et dépenses :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite instaurer un dispositif de bonus pour l'achat de véhicules hybrides ou électriques. Celui-ci a pour objectif de permettre aux calédoniens de s'équiper avec des véhicules propres et faiblement consommateur en carburant, l'aide prendra la forme d'une prime à l'achat qui viendra en déduction du prix initial. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche à la fois de développement durable et de lutte contre la vie chère.

- **Fonds d'électrification rurale (FER) : - 176,3 MF en recettes et dépenses :**

Le contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie établi pour la période 2006/2010 prévoyait une intervention au bénéfice du FER de l'ordre de 135 MF par an versés selon les modalités suivantes :

- 25 % sont versés à la Nouvelle-Calédonie sur présentation d'une attestation de début d'exécution des travaux ;
- 75 % sont versés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation : des états de mandatement effectués par la Nouvelle-Calédonie ; des procès-verbaux d'achèvement des opérations établis par les concessionnaires de distribution d'énergie électrique ; des conventions relatives aux remboursements des annuités d'emprunts.

En ce qui concerne le second versement de 75 % échelonné en fonction des documents cités ci-dessus, transmis par la Nouvelle-Calédonie, il est appliqué le pourcentage de participation de l'Etat, qui est de l'ordre de 20,4 %. L'ensemble des éléments doivent permettre de justifier la totalité du montant du programme concerné, soit environ 660 MF. En 2011, l'état a confirmé la décision prise par le comité de suivi du contrat de développement de ne pas engager les programmes 2009 et 2010. Par ailleurs, l'Etat avait donné jusqu'au 31 décembre 2012 pour justifier les opérations achevées des programmes 2006 à 2008. Du fait des délais d'exécution des travaux d'électrification, d'a minima 3 ans, les

*Budget supplémentaire 2012*  
**Budget annexe**

justifications liées au programme 2006 à 2008 n'ont pu s'élever au montant budgété de 405 MF (3 x 135 MF). Au 31 décembre 2012, les justificatifs fournis ont permis de percevoir de l'Etat la somme de 228,7 MF.

Il est donc constaté une diminution des recettes d'un montant de - **176,3 MF** sur le BS 2013 en recettes et en dépenses.  
 Le tableau ci-après récapitule les montants de ces réajustements et inscriptions nouvelles :

Fonds de concours	Recettes	Dépenses	Résultats Exo	Résultats Anté	Affectation Rés 2013	Report Recettes	Report Dépenses	Mes Nelle Rec	MesNelle Dép	BS 2013 Rec	BS 2013 Dép
Résultat FDEB	101 773 635	82 163 835	19 609 800	13 441 015	33 050 815	-	5 277 180	-	27 773 635	33 050 815	33 050 815
Résultat FDEOC	11 186 709	17 000 000	- 5 813 291	6 275 443	462 152	3 543 565	4 005 717	- 3 543 565	- 3 543 565	462 152	462 152
Résultat FME	64 500 506	97 018 184	- 32 517 678	257 652 898	225 135 220	545 246 722	770 131 436	60 000 000	60 250 506	830 381 942	830 381 942
Résultat FER	825 723 288	608 378 514	217 344 774	1 354 735 755	1 572 080 529	764 719 201	2 124 698 211	- 176 254 938	35 846 581	2 160 544 792	2 160 544 792
Résultat Fds péré Gazole	195 797 887	63 560 756	132 237 131	103 771 329	236 008 460	7 202 113	243 210 573	-	-	243 210 573	243 210 573
Résultat FSALCP	207 451 688	48 109 463	159 342 225	564 811 075	724 153 300	-	715 701 612	-	8 451 688	724 153 300	724 153 300
<b>Total</b>	<b>1 406 433 713</b>	<b>916 230 752</b>	<b>490 202 961</b>	<b>2 300 687 515</b>	<b>2 790 890 476</b>	<b>1 320 711 601</b>	<b>3 863 024 729</b>	<b>- 119 798 503</b>	<b>128 778 845</b>	<b>3 991 803 574</b>	<b>3 991 803 574</b>

### Synthèse des crédits par programme et par chapitre

<i>En XPF</i>	<b>Programmes dépenses</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Total</b>
<b>937</b>	104 548 775	104 548 775
<b>938</b>	54 707 505	54 707 505
<b>939</b>	34 685 870	34 685 870
<b>940</b>	1 084 227 074	1 084 227 074
<b>941</b>	2 567 592 706	2 567 592 706
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>3 845 761 930</b>	<b>3 845 761 930</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	3 845 761 930	3 845 761 930
<b>Pour mémoire Report</b>	4 809 295 835	4 809 295 835

<i>En XPF</i>	<b>Programmes recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Total</b>
<b>937</b>	-176 254 938	-176 254 938
<b>938</b>	135 519	135 519
<b>939</b>	-489 565	-489 565
<b>940</b>	50 218 282	50 218 282
<b>941</b>	1 629 352 699	1 629 352 699
<b>943</b>	125 163 305	125 163 305
<b>002</b>	5 706 220 862	5 706 220 862
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>7 334 346 164</b>	<b>7 334 346 164</b>
<b>Total mesures nouvelles</b>	7 334 346 164	7 334 346 164
<b>Pour mémoire Report</b>	1 320 711 601	1 320 711 601
<b>Total BS 2013</b>	<b>8 655 057 765</b>	<b>8 655 057 765</b>